

# LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

ALBANIE—BULGARIE—GRÈCE—ROUMANIE—TURQUIE—YOUGOSLAVIE

Vol. IV. No 14-15

Troisième année

Novembre - Décembre 1933.

Service de l'Édition

## SOMMAIRE :

- Dix années de République en Turquie (Politique extérieure—Finances—Travaux Publics — Réforme judiciaire — Réforme de la langue)..... p. 889
- C. Petroff : L'exportation balkanique ..... p. 923
- Nic. Dontchev : Figures littéraires : Cyrille Christov, poète de l'amour..... p. 931
- M. Lascaris : Le rôle des Grecs dans l'insurrection serbe sous Carageorges (suite et fin)..... p. 935
- Informations politiques, p. 950.— La vie Économique et Sociale (Chronique: Grèce par M. C. Karanikas, Turquie par M. C. Gaziadis, Roumanie par M. Fl. Codresco) p. 955.— Le Mouvement vers l'Union p. 978.— Arts et Lettres p. 980.— La coopération internationale p. 982.— Bibliographie. — Journaux et revues p. 984.

## Documents

(publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale).

- La IV<sup>me</sup> Conférence Balkanique..... p. 992
- A. Compte rendu des Travaux..... p. 992
- B. Résolutions..... p. 1087
- C. Autour de la Conférence..... p. 1105
- D. Mémoires soumis : *Groupe roumain* (suite) :
- La création d'un Office Coopératif des pays balkaniques (I. Raducano, Gr. Mladenatz, I. Tatos)..... p. 1112
- Mémoire complémentaire sur l'union douanière (Fl. Codresco, N. Manesco) .. p. 1116
- L'automobilisme dans les Balkans (Fl. Codresco)..... p. 1119
- Groupe grec* (suite) :
- Les Manuels d'histoire (M. Lascaris)..... p. 1130
- L'hygiène rurale (Dr. Vayanos)..... p. 1135
- Groupe yougoslave* (suite) :
- Statistiques de la navigation balkanique (Vuk. Krajatch)..... p. 1148
- Table des matières du Vol. IV ..... p. 1163

Editions "FLAMMA,

Rue Amérikis 16<sup>A</sup>

ATHÈNES

# LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

**Publiée sous les auspices de la Conférence balkanique  
et avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix  
Internationale.**

Organe de rapprochement interbalkanique.— Etude des questions balkaniques et du problème de l'Union sous tous les aspects.— Politique, Droit, Finances, Agriculture, Questions économiques et sociales.— Histoire, Linguistique, Ethnologie, Archéologie, Sciences, Arts et Lettres.— Sports.

Publie tous les mois plusieurs pages d'informations sous les rubriques spéciales suivantes :

*Informations politiques.— La Vie Economique et Sociale.— Arts et Lettres.— Le Féminisme dans les Balkans.— Le Mouvement vers l'Union.— La coopération internationale.*

**La seule revue publiant les textes authentiques et intégraux des documents officiels relatifs à la Conférence balkanique. (Procès-Verbaux, Mémoires, Résolutions etc.).**

## Abonnements :

Albanie : . . . . .	10 francs or.	Roumanie : . . .	325 Léi.
Bulgarie : . . . . .	265 Léva.	Turquie : . . . . .	4 Livres turq.
Grèce : . . . . .	150 Drachmes.	Yougoslavie : .	110 Dinars.
Autres Pays : . . . . .		2 Dollars.	

**Editions "FLAMMA,"**

**Rue Amérikis 16<sup>A</sup>  
Athènes**

**X. LEFCOPARIDIS  
directeur**

---

# LES BALKANS

— Troisième année —

---

N<sup>o</sup> 14-15. — Vol. IV.

Athènes — Novembre - Décembre 1933

---

## Dix années de République en Turquie

A l'occasion du dixième anniversaire de la République Turque, une Commission présidée par Rédjéb bey, secrétaire général du parti du peuple, a fait paraître en turc un volume rendant compte de l'activité nationale de la Turquie républicaine. L'Agence d'Anatolie en a publié de larges extraits. Nous en reproduisons nous-mêmes — dans la mesure où les proportions de notre revue le permettent — quelques parties d'un intérêt plus général qui, sans doute, intéresseront le lecteur.

### LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La Turquie, formant l'une des extrémités de l'Europe et constituant une grande presqu'île de la Méditerranée—et aussi en raison de ses voisins et de ses amitiés—ne pouvant limiter son activité à une politique restreinte et régionale, s'est trouvée dans la nécessité de s'intéresser de près à toutes les affaires de l'Europe, de l'Asie centrale et occidentale et, secondairement, aux événements et aux affaires du monde entier. Cette exigence des problèmes extérieurs constitue l'un des facteurs qui imposent au peuple actif qu'est le peuple turc, comme d'ailleurs dans tous les domaines, le maximum d'efforts dans la voie du progrès et de la prospérité. Il va donc sans dire que la Turquie, pour être heureuse et prospère et remplir la mission à laquelle elle a été prédestinée par son Histoire et sa position géographique, n'aurait pu rester isolée et se contenter de ses propres conditions économiques. Aussi, sa politique extérieure devait-elle se développer dans le souci de répondre à ces nécessités et sous l'influence de l'amour de la paix.

Cette voie et cette pensée ont amené naturellement la Turquie à assister à toutes les réunions européennes et à toutes les conférences internationales, régionales ou universelles, et, enfin, à

entrer à la Société des Nations selon les nécessités de ses conditions particulières.

La Turquie a participé à la Conférence pour la réduction des armements et du désarmement, dès sa période préparatoire, et elle y a soutenu constamment le principe de «vers l'égalité».

Elle a pris part également à la Conférence économique mondiale où elle a exposé clairement, d'après ses vues, la crise dont souffre le monde, la nécessité et l'avantage de mesures d'abord nationales puis internationales et régionales, et elle a posé franchement le principe suivant: «autant un large nationalisme qui tiendrait les droits des autres Nations sur le même pied que ses propres aspirations de développement est favorable à l'extension des rapports et des échanges internationaux, autant un nationalisme étroit et égoïste qui ne ferait pas sien le droit d'autrui et soutiendrait la cause de sa propre expansion est nuisible à l'établissement de l'harmonie internationale».

Bref, être loyal, avoir l'amour de la paix, compter et être en état de compter sur soi-même, considérer la vie nationale comme essentielle, tout en ayant foi dans la vie internationale, tenir dans chaque affaire compte du rendement, ne pas perdre de vue le calcul des forces et les nécessités économiques, s'efforcer d'augmenter ses amitiés et, enfin, être fidèle à ses amis et exiger d'eux cette même fidélité, ne mépriser aucune affaire, travailler avec une vigilance constante et ne jamais abandonner l'initiative, tels sont la conception et le cadre de l'activité extérieure de la Turquie.

L'exemple le plus patent de cette politique est donné, parmi les actes que la République Turque a conclus, par les Traités de neutralité, d'arbitrage et de conciliation.

La Turquie, en signant des Traités d'arbitrage avec les Puissances, a montré, d'une part, qu'elle met la conception du droit à la base de son Administration et, d'autre part, qu'elle a foi dans l'impartialité de la justice internationale.

La République Turque a conclu des Traités de conciliation et d'arbitrage avec l'Allemagne, la France, l'Italie, la Hongrie, l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Suisse, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Belgique, la Bulgarie, la Grèce et la Perse. Ces Traités d'Arbitrage présentent trois phases principales:

Dans la première, le Gouvernement Turc semble guidé par le souci d'avancer avec prudence dans cette voie nouvelle qu'elle vient d'emprunter et se réserver la latitude de déterminer unila-

téralement les cas qui relèvent du droit de souveraineté et de la compétence exclusive, et ne pouvant, partant, être soumis à l'arbitrage.

La seconde phase marque un pas vers une plus grande efficacité de la procédure d'arbitrage. Elle comporte encore la faculté d'excepter, toujours unilatéralement, le droit de souveraineté. Mais cette latitude d'appréciation s'y trouve quelque peu restreinte par la clause qui la limite aux cas qui sont considérés par le droit international comme relevant du droit de souveraineté et de compétence exclusive.

Quant à la troisième, elle exclut toujours du compromis le droit de souveraineté, mais elle confie à l'arbitrage le soin de déterminer si une question litigieuse relève ou non du droit de souveraineté et de compétence exclusive. Ce fait constitue un progrès évident.

Ces trois phases méritent d'être relevées en ce sens qu'elles marquent le développement de la politique que la Turquie, fermement décidée à maintenir des relations amicales et pacifistes avec tous les Etats, poursuit constamment, politique qui consiste à revendiquer ses propres droits tout en accordant les leurs aux autres.

Outre ces Traités d'Arbitrage, la Turquie a conclu encore avec la France, l'U.R.S.S., la Perse, la Bulgarie et la Grèce des Traités contenant des clauses de neutralité. Par ces Traités, les contractants s'engagent à observer la neutralité en cas de guerre et à ne participer, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, à aucune combinaison dirigée contre les autres parties contractantes. Le Gouvernement de la République, qui cherche à garantir sa sécurité extérieure par la droiture, le pacifisme et l'équité de ses relations a jeté, par lesdits Traités de Neutralité, des fondements solides de sa politique.

Les Protocoles sur les armements navals conclus avec la Russie Soviétique et la Grèce, ainsi que le Protocole signé avec l'U.R.S.S. et subordonnant à l'information préalable de l'autre partie la conclusion des actes politiques avec les voisins de terre et de mer, sont de nature à augmenter et à raffermir cette sécurité.

Les Traités que la Turquie a conclus en Orient avec l'Afganistan et la Perse comportent la clause particulière suivante :

« Au cas où l'une des deux Parties contractantes serait l'objet d'une action d'hostilité de la part d'une ou de plusieurs tierces

» Puissances, l'autre Partie contractante déploiera tous ses efforts » pour remédier à la situation. Si, malgré ces efforts, la guerre » devenait un fait accompli, les deux Hautes Parties Contractantes s'engagent à examiner de nouveau la situation soigneusement et dans un esprit de bienveillance, dans le but de » parvenir à trouver une solution conforme à leurs intérêts » supérieurs».

La République Turque a signé, lors de la Conférence économique de Londres, deux pactes sur la définition de l'agresseur dont l'un avec l'U.R.S.S. et les pays limitrophes et l'autre avec l'U.R.S.S. et les Etats de la Petite Entente. Il est inutile de souligner l'importance de ces actes internationaux qui définissent l'agresseur pour la première fois.

La Turquie a signé récemment avec la Grèce un Pacte d'entente cordiale qui garantit les frontières communes et qui permet au délégué de l'une des Parties contractantes de représenter l'autre Partie dans les réunions à représentations restreintes. Ce Pacte, qui constitue une puissante garantie pour la paix du Proche-Orient, est en même temps un pas important dans le domaine de la collaboration des Nations.

### LES FINANCES

Si l'on jette un coup d'œil sur la situation financière de la Turquie avant la proclamation de la République, on peut voir que les deniers publics ont de tout temps été gérés sous l'Empire d'une manière déplorable, au grand détriment du peuple et du pays. Les budgets étaient presque toujours déficitaires. Pour faire face aux dépenses urgentes on avait recours à des emprunts. Les dépenses étaient toujours supérieures de 5 à 6 millions de Livres Turques aux prévisions des recettes. Après avoir affecté tous les revenus et les produits des emprunts au paiement des dépenses, le Gouvernement se trouvait chaque année dans l'obligation de reporter un solde déficitaire de 5 à 6 millions à l'année suivante.

Les appointements des fonctionnaires, surtout les pensions des retraités, des veuves et des orphelins, n'étaient jamais régulièrement payés. Ceux-ci étaient généralement la proie d'usuriers qui leur escomptaient à 50 % les appointements échus mais non encore réglés par le Gouvernement. Celui-ci se trouvait dans l'impossibilité d'être fidèle à ses engagements et ne réglait jamais ses créanciers en temps dû.

Les dettes extérieures, qui ne faisaient qu'augmenter de jour en jour, asservissaient le pays aux puissances étrangères tant au point de vue économique qu'au point de vue politique. Cette situation avait du reste empiré par suite des guerres consécutives.

Même après la proclamation de la Constitution, dans le budget de l'exercice 1910 par exemple les crédits affectés aux Ministères de l'Instruction Publique, du Commerce et des Travaux Publics n'avaient pas dépassé les 4,9% du montant total prévu.

Lorsque le Gouvernement National se constitua, les caisses publiques se trouvant dans les provinces placées sous sa dépendance étaient presque vides. C'est le peuple entier qui, en mettant bénévolement tout son avoir à la disposition du Gouvernement sous forme de contributions de guerre, fournit la possibilité de lutter jusqu'à la victoire finale.

Aujourd'hui, et depuis dix années, les finances de la République Turque se caractérisent par des budgets bien équilibrés, sans emprunts, et élaborés en prenant soigneusement en considération les intérêts du pays.

On peut constater beaucoup d'innovations dans les systèmes administratifs et fiscaux. Les pourcentages des crédits affectés à l'Instruction Publique, à l'Economie Nationale et aux Travaux Publics sont les suivants:

Instruction Publique	Travaux Publics	Economie Nationale
6,44%	13,66%	5,21%

Ces pourcentages ne concernent que le Budget général de l'Etat. On doit y ajouter les contributions des administrations locales des provinces — lesquelles se sont élevées à 27.716.191 Livres Turques en 1932 et à 23.834.507 Livres Turques en 1933 — pour se faire une idée de l'importance attachée par le Gouvernement Républicain aux questions concernant l'Instruction Publique, l'Agriculture, le Commerce, les Travaux Publics.

Le Gouvernement Républicain, qui hérita d'une patrie en ruines, affecta toutes les plus-values des recettes à la reconstruction et à la restauration du pays, et augmenta le budget des dépenses parallèlement à l'augmentation des recettes.

#### **Opérations de trésorerie et comptabilité publique.**

Autrefois l'argent du Gouvernement était gardé dans les caisses publiques et les envois de numéraire se faisaient par la poste. Le Gouvernement Républicain a d'abord confié les opérations de

trésorerie à la Banque Agricole, puis à la Banque Centrale de la République lorsque celle-ci a été fondée.

La Turquie a institué un «contrôle des changes» avant tous les autres pays. Ce contrôle, établi pour empêcher la spéculation sur les devises et régulariser la politique monétaire, fonctionne d'une façon normale et donne d'excellents résultats.

Les comptes du Trésor ont été centralisés par les stipulations de la Loi sur la «comptabilité publique». Les arrêtés de comptes mensuels sont établis à la fin du deuxième mois suivant; les arrêtés définitifs annuels sont dressés au plus tard à la fin du neuvième mois.

Il convient de relever aussi que le Gouvernement Républicain considère comme une question de prestige national de tenir tous ses engagements sans retards et avec régularité. La question des appointements des fonctionnaires et des pensions des retraités, des veuves et des orphelins a été définitivement résolue. Les intéressés sont régulièrement payés au commencement de chaque mois, par anticipation.

### Les dettes et les impôts.

*A. Dettes intérieures.* — Un ordre de paiement a été établi pour les dettes, tant anciennes que nouvelles. Les crédits nécessaires sont prévus chaque année dans le Budget, en vue de leur règlement. Ces mesures n'ont pas manqué d'inspirer la confiance aux créanciers.

*Emprunts.* — L'Empire Ottoman avait contracté en 1918 un emprunt intérieur de 18.000.000 de Livres Turques. Après avoir payé le premier coupon d'intérêts, il avait cessé tout paiement et, pour cette raison, les titres de cet emprunt avaient baissé à un moment donné jusqu'au dixième de leur valeur nominale.

Le Gouvernement Républicain reprit le service de cet emprunt et régla aussi tous les coupons arriérés. En outre, il accepta les titres de cet emprunt, à leur valeur nominale, comme dépôts de garantie et en règlement de dettes à l'Etat, dans certains cas, ce qui provoqua une hausse rapide de ces titres, lesquels sont cotés aujourd'hui à la Bourse à un cours très voisin de leur valeur nominale.

*B. Dette flottante.* — La dette flottante, héritée en partie de l'ancien Régime et contractée partiellement par le Gouvernement National, a commencé à être payée à partir de 1929. Les mon-

tants ainsi réglés atteignent un total de près de 50 millions de Livres Turques. Il ne reste plus qu'un petit solde à payer.

*Dettes ottomanes (Dette publique).* — La République avait hérité de l'Empire Ottoman d'une dette publique atteignant 100 millions de Livres Turques or. Les pourparlers entamés avec les créanciers en vue d'une réduction de ce montant et de la détermination des modalités de paiement, pourparlers qui se poursuivirent pendant plusieurs années, ont dernièrement abouti à la conclusion d'un accord suivant lequel ce lourd héritage du passé a été réduit à un montant compatible avec la capacité de paiement du pays, c'est-à-dire à 8 millions de Livres Turques or.

*L'Emprunt des allumettes.* — Le Gouvernement de la République a contracté un emprunt à long terme auprès d'une société américaine à qui l'exploitation du Monopole des allumettes a été concédée avec obligation de construire une fabrique dans le pays. Cet emprunt, d'un montant de 10 millions de Livres Turques or, sera amorti par les revenus dudit monopole. Le produit en a été entièrement consacré au renforcement du stock d'or de la Banque Centrale de la République.

Le Gouvernement n'est aucunement hostile à l'investissement de capitaux étrangers en Turquie et leur donne les gages de sécurité nécessaires, tant que ceux-ci se contentent d'une rétribution raisonnable. Toutefois, le but essentiel poursuivi est de faire contribuer dans la mesure du possible les capitaux indigènes au relèvement économique du pays.

Fidèle à cette politique, le Gouvernement Républicain a décidé d'émettre un emprunt intérieur à lots de 12 millions de Livres Turques dont le produit sera affecté à l'achèvement rapide du dernier tronçon de la ligne de chemin de fer devant desservir les mines de cuivre d'Erganie, lesquelles sont parmi les plus riches du monde. Cet emprunt a eu le plus grand succès auprès du public. La première tranche émise, qui n'était que de 4 millions de Livres Turques, a été entièrement souscrite avant le délai fixé et les demandes de souscription ont dépassé 6 millions. Ceci constitue un exemple frappant de la grande confiance que le peuple accorde au Régime et au Gouvernement actuels.

*Les impôts.* — Les impôts, qui constituent la principale source de revenus de l'Etat, étaient, avant le Régime républicain, répartis à l'encontre de toute notion d'équité. Les systèmes de taxation

et de perception ne se basaient nullement sur des principes sains et rationnels.

Sous la République, le système fiscal a été entièrement modifié; les lois y relatives ont été l'objet d'amendements et d'améliorations importants. On s'est efforcé de rendre les charges fiscales compatibles avec les conditions économiques du pays et les capacités de paiement des contribuables. Dans ce but notamment, l'impôt de la dîme a été supprimé.

Avant de passer à un rapide aperçu des impôts actuellement existants en Turquie, il convient de donner ici quelques explications sur cet impôt moyennageux, basé sur des conceptions religieuses périmées, qu'était la dîme. Elle était perçue sur les produits du sol; la quotité qui — comme son nom l'indique — n'était que d'un dixième à l'origine, avait fini par atteindre dans l'application, par suite de diverses surtaxes et centimes additionnels, un huitième ou même parfois un sixième des produits bruts. La perception se faisait généralement par affermage, système défectueux favorisant toutes sortes d'exactions de la part des affermeurs sur les paysans et donnant lieu à des conflits interminables. Les affermeurs étaient d'ailleurs choisis parmi les personnages influents de chaque localité, descendants des anciens féodaux, qui mettaient à profit leur situation pour faire perpétuer la tradition ancestrale d'oppression du seigneur sur l'humble paysan. Un autre grave inconvénient de la dîme consistait dans ce fait qu'elle était perçue sur le produit brut: on taxait en somme le capital du cultivateur, c'est-à-dire sa récolte et son travail. Celui-ci était réduit au rôle de serf travaillant au pair pour l'Etat et pour l'affermeur. Du reste, les produits de la dîme ne rentraient jamais en entier dans les caisses du Trésor, une partie appréciable restant entre les mains des affermeurs.

Quoi qu'il en soit, la dîme fournissait à l'Etat près du tiers de ses revenus, et le Gouvernement de l'Empire Ottoman, tout en se rendant compte des inconvénients de cet impôt, n'avait pu oser le supprimer, ni sous le régime autocratique, ni sous le régime constitutionnel. Le Gouvernement Républicain peut se vanter à juste titre d'avoir réalisé la plus grande et la plus belle réforme dans le domaine fiscal en supprimant complètement la dîme et en libérant ainsi le paysan du joug qui n'avait cessé de l'oppresser depuis des siècles.

Les principaux impôts qui existent actuellement en Turquie sont les suivants:

1. *Impôt foncier.* — Autrefois, la taxation se basait sur la valeur des biens fonds. Le Gouvernement Républicain a jugé plus équitable d'en déterminer l'assiette suivant les revenus. A cet effet, des recensements ont été effectués aussi bien dans les villes que dans les campagnes, dans un grand nombre de provinces, et se continuent encore activement. Certaines exonérations et facilités ont été accordées en vue de l'amélioration de l'agriculture et de la protection de l'hygiène publique, ainsi que pour encourager la construction de nouveaux immeubles.

2. *Impôt sur le bétail.* — Cet impôt a existé de tout temps. Des facilités ont été accordées aux contribuables pour le paiement de leur dû et le système de déclaration par le contribuable a été adopté. Toutefois, ici aussi, certaines exonérations ont été consenties pour encourager et favoriser l'élevage.

3. *Impôt sur les bénéfices.* — L'ancien impôt désigné sous le nom de « temettu » (patente) a été remplacé en 1926 par l'impôt sur les bénéfices dont l'assiette et plus judicieusement établie. Un projet de loi est actuellement à l'étude à la Grande Assemblée Nationale d'Ankara dans le but d'améliorer quelques déficiences remarquées au cours de l'application de la loi de 1926.

4. *Impôt sur les transactions.* — La République avait établi, à l'instar de beaucoup d'autres pays, une taxe de consommation. Par suite de certaines difficultés rencontrées dans l'application, cette taxe a été remplacée par un impôt qui est perçu sur toutes les transactions commerciales et industrielles et dont la quotité est très réduite.

5. *Impôt de succession.* — Cet impôt a été instauré pour la première fois en Turquie sous le Régime Républicain. Etant perçu sur des fortunes acquises sans aucune peine, il ne constitue pas une charge véritable pour le contribuable, tout en fournissant à l'Etat des revenus appréciables.

6. *Douanes et monopoles d'Etat.* — Un Ministère indépendant a récemment été créé pour la gestion des douanes et des monopoles, dont les recettes constituent une partie très importante des revenus de l'Etat. (V. sur les Douanes plus bas).

### La politique monétaire.

Le régime républicain a hérité de l'Empire 158.748.563 Livres Turques de monnaie fiduciaire. Ces billets constituaient une dette

non gagée de l'Etat envers le peuple. Ainsi que plusieurs Gouvernements l'ont fait après la guerre, le Gouvernement de la République Turque pouvait également déprécier la valeur de cette monnaie par une inflation, jusqu'à la rendre presque nulle. Cette manière d'agir pouvait bien être soutenue et justifiée. Mais le Gouvernement Républicain, qui a eu toujours en vue l'intérêt du peuple, n'a pas voulu procéder à une inflation. En outre, il a empêché les possibilités de spéculations boursières sur cette monnaie au détriment du peuple et du pays. On peut actuellement dire que les personnes qui ont conservé leur fortune en monnaie turque n'ont pas eu de désillusions. Le contrôle sévère exercé par le Gouvernement sur les achats et ventes des devises étrangères ont barré la route aux tentatives de spéculation sur ces devises qui auraient pu porter préjudice à la monnaie nationale. La Loi régissant les Bourses des changes et des valeurs, ainsi que celle relative à la sauvegarde de la monnaie turque constituent les sanctions de ces mesures. La situation des changes en Turquie, qui, d'abord, prenait pour base la Livre Sterling, puis le Franc français lors de la dépréciation de la monnaie anglaise, se trouve maintenant stabilisée de fait. Des mesures effectives à ce sujet ont été prises au début par un consortium formé par les banques nationales avec la participation du Gouvernement, puis par la Banque Centrale de la République laquelle entra en activité en 1931.

Cette dernière, qui assume des charges très importantes telles que le soin de régler le taux d'escompte suivant les exigences du marché, de garantir le paiement des billets de monnaie en circulation, de régulariser les opérations sur les devises, est une des grandes réalisations du régime républicain dans le domaine financier. La Banque centrale de la République, qui a débuté avec une encaisse d'or de 500.000 Livres Turques, est parvenue à quadrupler son stock en moins de deux années.

Pour faciliter la circulation monétaire, la frappe de pièces d'argent a été récemment décidée.

#### **Création d'établissements de crédit**

Le nombre des établissements de crédit à capital exclusivement turc était de 10 en 1920. L'ensemble de leurs capitaux s'élevait à 17.793.957 Livres Turques. En 1932, leur nombre avait passé à 44 et leurs capitaux à 76.195.850 Livres Turques.

Le total des dépôts d'épargne et de caisses de famille, qui,

en 1920, n'était que de 10 millions de Livres Turques, s'est élevé en 1931 à 38 millions. Le nombre des épargnants est passé de 1838 à 106.223.

Les dépôts à terme ont passé de leur côté de 9 millions à 21 millions de Livres Turques.

### **Nationalisation des établissements d'intérêt général.**

On doit enregistrer à l'actif du Régime républicain l'achat par le Gouvernement du chemin de fer d'Anatolie, comprenant les tronçons Haydarpacha-Eskichéhir, Eskichéhir-Ankara, Eskichéhir-Konia, avec les embranchements Arifiyé-Adapazar et Alayunt-Kutahya, du port de Haydarpacha, de la ligne Mersine-Tarsous-Adana, avec toutes leurs installations et leur matériel roulant. Ces lignes sont actuellement exploitées par l'Administration des Chemins de Fer et des Ports de l'Etat, laquelle exploite également les nouvelles lignes construites directement par l'Etat.

### **L'administration des biens nationaux.**

1. *Constructions.*— Un grand nombre de bâtiments modernes a été construit dans la capitale et dans les provinces.

2. *Distribution de terres aux paysans.*— Depuis dix ans, le Gouvernement Républicain a distribué aux paysans ne possédant pas de terres, dans différentes localités du Vilayet de Smyrne, surtout à Torbalı, Eudémiche, Bayindir, Tiré, Pergame, Ménémén, 300.000 deunums; dans les Vilayets de Dénizli et d'Aydin 65.000 deunums; dans les Vilayets d'Istanbul, d'Adana, d'Erzérour, de Konia et de Kodjaéli, 400.000 deunums de terres. La distribution continue encore dans le Vilayet d'Eskichéhir.

3. *La loi sur l'encouragement de l'industrie et ses applications.*— Les terrains et les terres appartenant au Gouvernement sont transférés aux personnes pouvant bénéficier des dispositions de la Loi sur l'encouragement de l'industrie, à titre gratuit ou à des prix modérés. Pour ces derniers, des facilités et de longs délais de paiement sont accordés.

Les émigrés et les échangeables ont été aidés et secourus de la même façon par le Gouvernement, en vue de leur installation, dans le but d'en faire des éléments producteurs dans le pays.

*Cadastré et «Tapou».*— Les droits de propriété et de possession étaient régis jusqu'à la République par des lois et des ré-

gements surannés et désuets. C'est après l'instauration du Régime Républicain que l'on a modernisé les stipulations légales relatives au droit de propriété et qu'on les a adaptées aux nécessités des temps présents. Ces droits ont été rendus mobilisables grâce aux principes reconnus et adoptés par le nouveau code civil. D'autre part, les formalités de transfert ont été rendues faciles par des lois appropriées.

Des recensements cadastraux sont actuellement effectués dans plusieurs provinces. Avant dix ans, il n'existait presque pas de fonctionnaires du cadastre possédant une instruction supérieure. Actuellement, parmi les 1109 fonctionnaires de cette administration, 355 possèdent une instruction supérieure et sont diplômés de l'Ecole du Cadastre. Du reste, cette école a été créée par le Gouvernement Républicain pour former des fonctionnaires capables et spécialisés dans cette branche. D'autre part, 30 fonctionnaires-stagiaires ont été envoyés en Europe pour y parachever leurs études. Ils ont été, à leur retour, nommés à des postes de professeurs pour former le futur personnel de ces services.

Les archives cadastrales, qui se trouvaient à Istanbul dans un état de désordre complet, dans les sous-sols du bâtiment affecté à l'ancienne administration du cadastre, ont été transportées à Ankara où elles sont conservées actuellement en bon ordre dans une bâtisse spécialement construite à cet effet et à l'abri de tout danger d'incendie.

### Les Douanes.

Le Gouvernement impérial ottoman n'avait aucune liberté d'action dans les questions douanières, étant lié par les obligations que lui imposaient les capitulations étrangères plusieurs fois séculaires. La République Turque, grâce au Traité de Lausanne, a recouvré son indépendance en matière de douane et a pu appliquer pour la première fois un tarif établi en tenant compte uniquement des intérêts du pays. A partir de cette date, dans l'établissement et l'application des tarifs, on ne tient plus compte que des intérêts nationaux.

La Loi actuelle sur les tarifs douaniers n'est pas une simple loi financière, elle constitue plutôt une oeuvre de protection des produits agricoles et industriels dans un but de redressement de l'Economie nationale et, surtout, de développement de l'industrie du pays. Cette Loi a été modifiée dernièrement de façon à répondre mieux aux besoins nouveaux.

Au point de vue administratif, la République a assuré des facilités aux intéressés dans les affaires de dédouanement en instituant des réglemens appropriés. Elle a réglé les affaires de commission des douanes et les a soumises à un contrôle sévère.

Par une loi nouvelle, tous les moyens de l'Etat et la force armée sont mis à la disposition du service chargé de mener la lutte contre la contrebande. Le Gouvernement de la République a créé le Ministère des Douanes et des Monopoles qui réunit sous une autorité unique les Directions générales des douanes et des monopoles lesquelles étaient jusqu'ici rattachées au Ministère des Finances. Il a été créé en même temps un commandement général de la garde douanière qui dépend de ce ministère et qui en constitue l'organe de poursuite contre les délinquants avec pouvoir exécutif à leur endroit. Seize tribunaux judiciaires spéciaux chargés de prévenir la contrebande et toutes sortes d'abus et de punir promptement les contrevenants ont été institués.

Aujourd'hui, dans la Turquie Nouvelle, la contrebande est, sinon devant la Loi, aux yeux du peuple un acte criminel abhorré au même niveau que la haute trahison.

Des bulletins hebdomadaires du Commandement général de la garde douanière portent à la connaissance du public l'activité de cette autorité dans le domaine de la lutte contre la contrebande.

### Les Monopoles.

*Tabac.*— La Régie co-intéressée des tabacs de l'Empire Ottoman n'avait pu obtenir des résultats susceptibles de donner satisfaction au Peuple et au Gouvernement. En présence de cette situation, le Gouvernement républicain remboursa d'abord le capital de ladite Société et fonda une administration provisoire. Il créa ensuite la Régie actuelle comme une Administration de l'Etat ayant son budget annexe et sa personnalité morale.

Voici un aperçu des résultats obtenus par la Régie de l'Etat républicain :

1.— La Régie co-intéressée des tabacs de l'Empire, au cours de la dernière année de son existence, ne réussissait à réaliser un total d'écoulement de tabac que de 2.980.000 kilogs. dont la contrevaleur atteignait 10.480.000 Livres Turques. Le produit de la vente de l'année fiscale de 1931 s'élève à 36 277.813 Livres Turques et celui de 1932 à 35.076.809 Livres Turques,

représentant respectivement 8.799.957 et 10.607.141 kilogs de tabac.

2.—Sous la Régie co-intéressée, la contrebande sévissait et était, pour ainsi dire, devenue une sorte de métier. Comme conséquence de cet état de choses, plus de 100.000 Turcs avaient péri et les prisons regorgeaient de détenus. Une fois l'administration de la Régie de tabac passée aux mains du Gouvernement, on vit la conception du peuple, en ce qui concerne la contrebande, se modifier de fond en comble. D'autre part, le Gouvernement républicain ayant chargé tous ses fonctionnaires de lutter contre la contrebande et de la poursuivre activement et ayant en outre pris des mesures de répression promptes et sévères contre les délinquants, les actes de contrebande diminuèrent dans une énorme proportion et la moyenne du tabac vendu annuellement par la Régie ancienne, qui n'était que de 300 grammes par personne s'est trouvée portée sous la République à 800 grammes. La Régie co-intéressée livrait au travail de manipulation un maximum de trois millions de kilogs. annuellement. La Régie de l'Etat républicain a pu parvenir à faire manipuler douze millions.

3.—La Régie de l'Etat républicain, a d'une part, augmenté les revenus du Monopole des Tabacs qui constituent l'une des plus importantes des diverses ressources du Budget, et, d'autre part, elle a contribué dans une large mesure au développement de l'économie nationale en achetant aux agriculteurs des quantités de tabacs beaucoup plus grandes que naguère.

Sous la Monarchie, la Régie co-intéressée n'exploitait qu'une seule fabrique, celle de Djibali; la fabrique de Samsoun était dans un état déplorable. Le Gouvernement républicain a fait restaurer les fabriques de Smyrne et d'Adana et a créé des ateliers à Bitlis et à Ourfa. Actuellement 9000 ouvriers—dont la moitié environ du sexe féminin—travaillent dans les dépôts de l'Etat.

4.—Le Gouvernement Républicain, qui veille avant tout aux intérêts du peuple, ne s'est pas contenté de rechercher uniquement des buts financiers, il a pris aussi des mesures de nature à servir les intérêts économiques et sociaux du pays. En voici quelques exemples :

a.—Le Gouvernement républicain s'efforce de contrôler les prix des tabacs dans les régions où il effectue ses achats. Les prix auxquels les paysans vendent aujourd'hui leur tabac a haussé de 78 %, par rapports aux prix cotés sous l'Empire, grâce aux

efforts déployés par le Régime en vue de la protection de la production.

b.—Le Gouvernement, en accordant des avances aux planteurs de tabac, facilite leurs travaux.

c. Des semences pures et de bonne qualité, obtenues dans les champs de culture d'essai, créés en vue d'améliorer la culture du tabac et de la perfectionner, sont régulièrement distribuées aux cultivateurs.

Les efforts que le Gouvernement républicain ne cesse de déployer pour préserver les tabacs des paysans contre les maladies, la lutte qu'il a entreprise pour atteindre ce but, l'application de procédés scientifiques et techniques à la culture, la propagation des méthodes nouvelles de confection des fagots et des balles, ont contribué dans une large mesure au développement de la culture du tabac en Turquie.

d.—Le Gouvernement s'applique aussi à éclairer les paysans sur les maladies des tabacs, leurs causes et les moyens de les prévenir, ainsi que sur les méthodes agricoles modernes. Grâce aux études de la Section technique de la Régie de l'Etat, on a pu découvrir une méthode qui a permis de sauver de la destruction des millions de kilogs. de tabacs.

e.—La Régie de l'Etat s'est efforcée d'introduire dans le pays les procédés de manipulation susceptibles de fournir du tabac à priser et du tabac pour pipe et a obtenu d'excellents résultats.

f.—Le Gouvernement républicain s'est intéressé également à l'amélioration de la situation des ouvriers, tant en ce qui concerne les conditions d'hygiène que les conditions de vie. Des foyers pour les enfants des ouvriers ont été créés dans les fabriques de Djibali et de Smyrne.

*Les bénéfices réalisés par le fisc.* — A côté de l'activité bienfaisante du monopole des Tabacs de la République dont le but est de protéger la culture de cette plante, d'assurer la production de tabacs de bonne qualité, de devenir le régulateur du marché et de traiter directement avec les cultivateurs, sans recourir à des intermédiaires, il convient de citer également l'augmentation très sensible des revenus de l'Etat, due à cette activité.

Les revenus nets de la Régie co-intéressée des Tabacs de l'Empire Ottoman étaient de 3.878.019 Livres Turques en 1924. En 1925, date à laquelle le Gouvernement républicain prit possession de l'ancienne Régie—après avoir mis à la disposition de

cette société, à la Banque Ottomane, le capital s'élevant à 4.000.000 de Francs de ladite institution—le Monopole de l'Etat Républicain réalisa un gain net de 12.082.424 Livres Turques. Ce bénéfice augmenta chaque année et atteignit en dernier lieu le chiffre de 24 millions de Livres Turques. Or le bénéfice de l'ancienne Régie, sous l'Empire, qui comprenait la Turquie d'Europe, la Turquie d'Asie et les possessions ottomanes d'Afrique, s'élevait à 1.011.267 Livres Turques soit, au cours du change moyen de l'année 1925, 8.340.000 Livres Turques papier. Si l'on défalque de cette somme la part revenant à la Société, il ne restait plus comme quote-part du Gouvernement qu'un montant de 932.000 Livres Turques or, c'est-à-dire 6 873.000 Livres Turques papier.

*L'alcool et les spiritueux.*—Avant le Régime républicain, la fabrication des alcools et des boissons spiritueuses constituait l'occupation de petits industriels. Des fabriques de vins et de liqueurs n'existaient pas. On obtenait avec des instruments rudimentaires le moût (souma) nécessaire à la fabrication du raki et on préparait cette boisson elle-même par les moyens les plus primitifs.

Le «Monopole d'Etat de l'Alcool et des Spiritueux» entra en activité le 25 février 1926. Le Gouvernement républicain, après différentes expériences, se décida à prendre lui-même en mains l'exploitation de cette industrie si importante et se mit à l'œuvre avec un programme tendant à la réalisation de considérations d'ordre financier, économique, hygiénique et social.

1.—A partir de 1927, date de la création de ce monopole, c'est-à-dire dans l'espace de six années, 41 millions de kilogs. de raisins et 23 millions de kilogs. de figues furent acquis par cette institution pour la préparation du «souma». Ces chiffres indiquent bien quel nouvel et important débouché est assuré de la sorte aux produits nationaux.

2.—La Turquie n'a plus besoin d'importer des alcools de l'étranger car ils sont désormais fournis par les raffineries nationales de sucre.

3.—Une fabrique de vin a été fondée à Tékirdagh. Elle fournit des vins délicieux, fabriqués avec les produits du pays et sous la direction d'un spécialiste venu d'Europe.

On protège également l'industrie du vin en accordant des primes aux exportateurs.

4.—Parmi les matières premières qui entrent dans la composition du raki, l'anis tient une place importante. Avant 1927, on employait généralement pour la fabrication du raki l'«anatol»,

que l'on importait de l'étranger, ou l'huile d'anis. Après la création du monopole, on utilisa l'anis indigène et on encouragea les cultivateurs d'anis de la région de Tchechmé où cette plante pousse à merveille.

5.— Grandes et petites fabriques créées par le Monopole de l'Etat pour la fabrication des alcools et des spiritueux :

a) Distillerie d'alcool et Fabrique de raki et de souma à Pachabaghtché.

b) Fabrique de liqueurs de Méjidié-Keuy.

c) Fabrique de vins de Tékindagh.

d) Petites fabriques de raki à Diarbékir, à Gaziantep et à Mersine.

Le Monopole de l'Etat a vendu depuis sa création, c'est-à-dire au cours de six années, 25 millions de litres de souma, raki, vins, liqueurs, cognac et autres.

Grâce à la production des fabriques précitées et à celles des entreprises privées, la Turquie n'a plus besoin d'importer de l'alcool et des spiritueux, excepté le whisky.

*Le sel.*— Au moment de la proclamation de la République, la vente du sel était régie déjà par le système de monopole. Pendant la Grande Guerre et au cours des années qui la suivirent, les salines se trouvaient dans un état lamentable. La première tâche du Monopole de l'Etat républicain fut de procéder à la réparation ou à la remise en état de ces salines. Il poursuivit comme buts d'augmenter la production et la vente du sel, d'empêcher la contrebande, de protéger l'industrie en vendant le sel bon marché et à crédit et d'activer les exportations de poissons salés, de fromages et d'olives en accordant des primes aux exportateurs de ces produits.

*Poudres, matières explosibles et cartouches.*— L'Administration républicaine avait fondé une société anonyme turque à laquelle elle avait confié la fabrication et la vente des poudres, des matières explosibles et des cartouches, ainsi que la fabrication et la vente du matériel et du plomb de chasse. Cette société n'ayant pas tenu ses engagements envers l'Etat, on mit la main sur ses biens et, à partir de l'année 1929, on institua un Monopole d'Etat. Les modalités de vente furent améliorées et les installations achevées. Les matières explosibles employées dans les mines, ainsi que la poudre à caillou, furent vendues au prix de revient. Les prix du matériel de chasse furent également réduits en vue de

ranimer le goût de la chasse et d'inciter le peuple à l'exercice du tir, ce sport national.

La Turquie possède actuellement des usines où l'on fabrique des explosifs et des fusils de chasse.

### LES TRAVAUX PUBLICS

Avant l'avènement du Régime républicain, les Travaux Publics avaient été presque complètement négligés. Les gouvernements successifs n'avaient pas établi de programme défini à ce sujet; ils n'avaient pas recherché les possibilités d'entreprendre des Travaux Publics de grande envergure et toute leur activité dans ce domaine s'était bornée à réparer superficiellement les chaussées et à accorder des concessions aux étrangers. Il n'est donc pas possible d'enregistrer au cours de ces temps passés des travaux d'une importance essentielle. Des voies ferrées, très insuffisantes par rapport à l'étendue du pays, avaient été construites par des étrangers; leur direction et leur exploitation se trouvaient également entre les mains des étrangers. Le pays ne tirait pas grand profit de ces quelques lignes de chemins de fer lesquelles, par contre, constituaient pour les concessionnaires une source de gains exagérés et sûrs. En effet, la garantie kilométrique que le gouvernement s'engageait à payer — et qu'il acquittait régulièrement — ainsi que le droit reconnu auxdits concessionnaires d'établir des tarifs à leur gré, leur assuraient une situation privilégiée grâce à laquelle, à l'abri de tout risque, ils augmentaient arbitrairement leurs profits.

La négligence de l'ancien régime qui, d'une part, ne s'intéressait pas aux Travaux Publics de grande envergure et, d'autre part, le fait que les concessionnaires confiaient exclusivement à des non-Turcs la direction et l'exploitation de ces entreprises, avait fait naître à l'étranger une conviction erronée, à savoir: que les Turcs n'étaient nullement capables, ni au point de vue du capital, ni au point de vue technique, d'assumer à eux seuls la construction et l'exploitation de grands travaux tels que chemins de fer, tunnels, grands ponts, canaux.

L'Administration républicaine a extirpé des esprits toutes ces opinions grâce à la réalisation de grandes œuvres et à l'obtention des résultats pratiques que nous allons énumérer.

*Les routes.* — L'Administration républicaine prit en considération le fait que, sous l'Empire, le peuple avait beaucoup souffert de la pénurie de voies et de leur mauvais entretien. Elle s'inté-

ressa donc à la question de la construction de routes avec la plus grande sollicitude. La largeur des chaussées, qui avait été réduite à 3 mètres par suite de leur mauvais entretien, fut portée à 5 mètres et, même, en certains points, à 7 mètres. On interdît la construction de chaussées sans « blocage » et on adopta comme système de base pour cette construction la pose d'une couche de 20 centimètres de pierres concassées sur un « blocage » d'au moins 15 centimètres d'épaisseur et un compressage soigné à l'aide de lourds rouleaux.

Les Travaux Publics des Vilayets furent confiés à de jeunes ingénieurs et techniciens turcs et soumis à un contrôle permanent. Tandis que les administrations des Travaux Publics des Vilayets travaillaient sur ces bases, la loi sur la construction des routes dans les Communes fut mise en vigueur, répondant amplement aux besoins locaux.

La loi sur les ponts et chaussées, modifiée de façon à répondre mieux aux besoins du pays, assura la possibilité d'entreprendre des travaux beaucoup plus importants et on put construire ainsi les chaussées de Balia-Tchanak Kalé, de Hopa-Bortchka, celle d'Erzeroum-Trebizonde—qui est d'une grande importance pour la transit vers la Perse—, ainsi que celle de Malatia-Elaziz. Les études concernant la construction des chaussées de Marache-Kaysséri et d'Ankara-Istanbul viennent d'être achevées.

Ayant été avéré que les chaussées construites selon le système « macadam » ne présentent pas assez de solidité pour pouvoir résister aux moyens de transport actuels, on a également procédé à la construction de chaussées modernes et, dans plusieurs régions, les chaussées ont été couvertes de matières augmentant leur solidité, telles que la « bitomolite », le « kaltos », le « liton », l'« émélite ». On continue à travailler dans cette voie pour donner aux routes la plus grande résistance possible.

En 1923, les routes du pays atteignaient le total de 18.355 kilomètres, dont 4.450 en état de terrassement et 13.885 dans un état défectueux nécessitant des réparations essentielles car elles avaient été construites peu soigneusement.

Dix ans après, en 1933, la longueur des routes s'éleva au total de 27.850 kilométrss. Des 13.885 kilomètres de routes délabrées, 7.961 furent remis en bon état et le restant rendu praticable au trafic. Il existe aujourd'hui en Turquie plus de 30.000 kilomètres de routes aptes à la circulation de toutes sortes de véhicules.

*Les Ponts.*— L'Administration Républicaine, considérant que les ponts dits « provisoires » et les ponts en bois ne répondaient nullement aux besoins du pays et voulant créer des œuvres durables, se mit à la tâche pour élever des ponts en béton, construits avec du matériel du pays et de la main-d'œuvre nationale

Au cours des dix années qui s'écoulèrent sous le Régime républicain, les ingénieurs turcs ont construit plusieurs ponts en béton, conformément aux données des derniers progrès de la science. Le pont *Ismet Pacha*, qui est construit sur la route de Malatia-Elaziz, près du défilé de Keumurhan, et dont l'arche de milieu est de 199 m 60, est l'une de ces œuvres. Le pont construit sur le Yéchil Irmak, d'une longueur de 270 m., avec dix arches principales de 26 m. chacune, est le pont en béton le plus long de l'Anatolie. Le pont de Manvagat, à Adalia, dont l'arche de milieu est en fer, figure au nombre des plus grands ponts de la Turquie. Les ponts d'Aksu, à Adalia, d'Avgonia, sur la route de Balia-Tchanak Kalé, de Bakirtchay, à Izmit, de Fevzi Pacha, à Sinope, de Silahdar Agha, à Istanbul, sont des œuvres qui témoignent de l'activité de l'Administration des Travaux Publics de la République Turque.

*Les Eaux.*— L'Administration Républicaine, soucieuse de libérer la population des effets néfastes des cours d'eaux torrentiels, désireuse d'assécher les marécages pour faire disparaître la malaria qui mine la santé des habitants de diverses régions et les rend physiquement faibles, désireuse, en outre, d'assurer la possibilité d'utiliser les forces des eaux abondantes qui coulent par tout le pays, a jugé nécessaire d'élaborer et de mettre en application un programme essentiel. Tout en commençant les travaux importants sous-indiqués, le gouvernement républicain se propose de travailler beaucoup plus activement encore afin de pouvoir remplir son programme relatif aux eaux dans le plus bref délai possible.

Les régions dans lesquelles le programme trouve son application sont :

1.—Un canal sur le Nilufer, à Brousse, pour mettre un terme aux ravages que causaient les eaux de cette rivière. Ainsi 70.000 deunums de terres se trouvent abrités contre les inondations des ruisseaux de cette contrée.

2.—Grâce à d'autres travaux, la plaine de Brousse, qui est en partie marécageuse et en partie exposée aux ravages des eaux, sera désormais libérée de ces fléaux. Une superficie de

terre de 300.000 deunums environ sera irriguée et 25.000 deunums de marécages pourront être desséchés pour le plus grand profit des populations environnantes qui ne seront plus exposées aux dangers des fièvres.

3.—A Yalova, des travaux de drainage ont permis le dessèchement de 25 000 deunums de marais qui ont été rendus à la culture. En outre, ces travaux permirent de sauvegarder la santé de la population des environs.

4.—Les travaux d'assèchement et de drainage qui ont été effectués toujours sous le Régime républicain, dans la région du Grand Méandre, ont débuté par la construction du Canal de Horoslou qui contribue à l'irrigation de 40.000 deunums de terres. Dans cette région le rendement par deunum a augmenté dans la proportion de 500 pour cent. Le canal d'évacuation de Nazilli, qui a été construit dans le but de capter et de diriger sur le fleuve-mère les eaux débordant du Grand Méandre, a servi à l'irrigation de la plaine de Nazilli où l'on cultive le coton. Grâce à ce canal, cette plaine n'est plus le terrain marécageux qu'elle était naguère

5.—Le marais de Tarsous rendait impossible l'utilisation de vastes terrains. Les travaux effectués dans cette région ont constitué un véritable bienfait pour la santé des habitants très nombreux dans ces parages, et ont rendu à la culture 100.000 deunums de sol marécageux.

6.—A Ankara, la digue de Tchoubouk est en voie de construction. Cette digue sera assez grande pour permettre d'irriguer 55.000 deunums de terres, c'est-à-dire la superficie s'étendant jusqu'à Sindjan. Les eaux ainsi captées serviront à l'irrigation de la plaine d'Ankara, à l'arrosage des rues et des jardins et même d'eaux de chasse\* lors des travaux de canalisation qui seront effectués plus tard dans la capitale.

En outre, pour desservir les maisons et les fontaines publiques d'Ankara, on procède à des travaux de captage et à la construction de vastes dépôts d'eau, tout cela dans une forme digne d'une ville moderne.

7.—Aux environs de Manissa, les travaux effectués dans le lac de Marmara firent recouvrer aux travaux des champs une superficie de terres de 40.000 deunums et ont ranimé dans ce lac l'industrie de la pêche qui était sur le point de s'éteindre.

*Les voies ferrées.*— C'est surtout dans le domaine de la construction de voies ferrées que s'est manifestée l'activité de la poli-

tique constructive du Gouvernement républicain et c'est encore dans le même domaine qu'il a obtenu les plus notables succès. En effet, au cours d'une période de moins de dix années, le pays se vit couvert d'un réseau important de chemins de fer. Il convient de relever tout d'abord l'énorme différence qui existe entre la situation actuelle du réseau ferré et celle d'il y a dix années. Avant le Régime républicain, certaines parties du pays ne possédaient comme moyens de communications que quelques chaussées délabrées et des routes à peine praticables. En outre, ces régions étaient pour ainsi dire isolées du reste du pays. Aujourd'hui, la plupart de ces contrées isolées se trouvent reliées aux autres parties de la Turquie par des voies ferrées. La région d'Erzérourm souffrait jusqu'à ces temps derniers d'une telle situation d'isolement, mais les travaux de construction de la ligne de Sivas-Erzérourm et de celle de Divriki-Malatia ayant été adjugés à un entrepreneur et le contrat y afférent ayant déjà été signé, cette contrée se trouvera reliée elle aussi en 1940 aux autres parties du pays.

En plus des voies ferrées que le Gouvernement se propose de créer encore, on envisage la construction des ports de Samsoun, de Mersine et d'Eregli. Les travaux de construction des lignes d'Afyon-Adalia et d'Adalia-Filyos et ceux des ports de Mersine et d'Eregli commenceront sous peu.

Le bilan des voies ferrées construites par le Gouvernement républicain s'établit comme suit :

Voies ferrées complètement achevées et dont la pose des rails est terminée, 1.985 kilomètres, se répartissant de la sorte :

Ankara-Kaysséri . . . . .	380 kilomètres,
Kaysséri-Sivas . . . . .	222 kilomètres,
Samsoun-Sivas . . . . .	378 kilomètres,
Kutahya - Balikésir . . . . .	252 kilomètres,
Uloukichla - Boghazkeuy . . . . .	173 kilomètres,
Irmak-Filyos . . . . .	297 kilomètres,
Fevzipacha - Diarbékir . . . . .	283 kilomètres.
Total	1985 kilomètres.

Voies dont les travaux de construction et la pose des rails sont sur le point d'être terminés . . . . .

228 kilomètres

Total général . . . 2213 kilomètres.

Le montant des dépenses effectuées pour ces travaux a dépassé 201 millions de Livres Turques.

## LA RÉFORME JUDICIAIRE

Sous l'Empire, les tribunaux du «Cheri» rendaient leurs jugements selon les principes religieux; les tribunaux judiciaires chargés d'appliquer des lois nées d'une combinaison de deux bases nullement conciliables — nous voulons dire les lois du «Cheri» et les lois modifiées de l'Occident —; les tribunaux privilégiés et exceptionnels des Eglises et des synagogues jugeant les actions civiles d'un certain nombre de citoyens turcs; enfin les tribunaux consulaires, qui appliquaient leurs lois respectives nationales pour tout ce qui concernait leurs ressortissants, étaient autant d'autorités judiciaires jouissant toutes d'un pouvoir juridictionnel.

Les privilèges reconnus aux diverses Puissances, désignés dans l'histoire juridique turque sous le nom de «capitulations», portaient ouvertement atteinte à la juridiction de l'Etat. De plus, ces privilèges étaient appliqués de telle sorte qu'ils blessaient l'amour-propre national du peuple turc. La République Turque a brisé ces chaînes et s'est débarrassée de toutes ces entraves à Lausanne, en signant le Traité de Paix qui porte le nom de cette ville et qui a ouvert une ère nouvelle au pays.

Le Traité de Lausanne écarta définitivement l'ingérence étrangère dans les affaires relevant uniquement de l'autorité judiciaire nationale et a fait conquérir à la Turquie l'indépendance de sa juridiction.

Désormais, la République Turque pouvait procéder à des réformes judiciaires. En vue d'harmoniser les organisations judiciaires et de faire disparaître le dualisme juridictionnel, on a supprimé, le 8 avril 1924, les tribunaux du «Cheri» dont le pouvoir fut transféré aux tribunaux judiciaires.

Après la promulgation du code civil, les minorités, auxquelles l'Article 42 du Traité de Lausanne avait reconnu des droits judiciaires, renoncèrent de leur propre gré auxdits droits et se soumirent à l'autorité juridique des tribunaux judiciaires turcs, autorité qui se trouvait désormais assise sur une seule et unique base.

L'Administration républicaine a promulgué une série de lois dans le but d'adapter les organisations judiciaires aux conditions économiques et sociales nouvelles.

Aujourd'hui la Turquie possède dans 492 localités des organisations judiciaires qui se répartissent ainsi:

- 84 cours d'assises, dont 22 composées d'un président et de deux membres et jugeant seulement les procès criminels, et 62 également composées d'un président et de deux membres et jugeant, en même temps que les actes criminels, les procès relevant des tribunaux de première instance ;
- 436 tribunaux de première instance, dont 413 tiennent séance avec un seul juge et 23 avec plusieurs juges réunis ;
- 141 juges de paix ;
- 16 tribunaux spéciaux.

Les procès en matière civile et pénale jugés par ces autorités judiciaires s'élèvent annuellement à environ un million.

Au dessus de ces cours et tribunaux se trouve la Cour de Cassation, chargée d'assurer l'unité de la jurisprudence, qui fait partie de l'unité de la juridiction, et l'application intégrale des lois partout dans le pays. La Cour de Cassation, qui se composait naguère de quatre chambres, a suivi l'évolution progressive du pays et se compose actuellement de dix chambres.

Sous la République, des réformes importantes furent également réalisées dans le domaine suivant : en 1920, quatre juges sur dix en moyenne seulement étaient diplômés de hautes écoles. A la fin de l'année 1932 la moyenne avait passé à neuf.

La loi concernant les juges, promulguée en 1927, basant sur des principes positifs l'élection, la nomination et la promotion des juges et assurant ainsi la stabilité dans cette carrière, a servi à fortifier l'esprit d'indépendance chez les juges. Le peuple turc n'a reculé devant aucun sacrifice pour contribuer à procurer plus d'aisance à ses magistrats et à tous ceux qui travaillaient au service des autorités judiciaires. Certains traitements furent augmentés jusque dans la proportion de 300 %.

Un projet tendant à adapter les organisations judiciaires du pays à l'idéal républicain, rédigé après une étude approfondie concernant le rendement des organisations existantes et des organisations similaires des pays étrangers, a été remis à la Commission Judiciaire de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Pour bien saisir la portée et l'importance de la Révolution Turque dans le domaine judiciaire, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les facteurs qui ont rendu nécessaire cette révolution et sur les lois et les règlements qui en sont pour ainsi dire l'expression.

*Code civil.*— Jusqu'en 1926, il n'y avait pas en Turquie une loi appropriée susceptible d'être appliquée à tous les divers cas

des rapports entre les particuliers. Le code créé en 1876, «Me-djellé», ne comprenait que les dispositions relatives aux actes de l'état civil ; les droits personnels, les droits de famille et les droits de succession étaient réglés conformément aux dispositions du «Fikh» (jurisprudence musulmane). L'ancien code «Me-djellé», qui n'était pas capable d'embrasser tous les rapports entre les particuliers, sociaux et économiques, et de les régler à la satisfaction de tous, et qui s'inspirait des principes religieux, constituait aussi un élément grâce auquel les capitulations et les privilèges ecclésiastiques —qui n'étaient à leur début que de simples faveurs accordées par pure courtoisie— sévissaient avec beaucoup plus de vigueur.

Les étrangers et les Sociétés étrangères, qui ne payaient aucun impôt et dont l'activité embrassait toutes les branches du commerce et de l'industrie, échappaient également à la juridiction locale et étaient soumis à celle de leurs tribunaux consulaires respectifs.

Les procès entre les Turcs et les étrangers étaient jugés par des tribunaux qui tenaient séance avec la participation d'un membre étranger assisté d'un drogman (interprète). Les questions relatives aux droits personnels, droits de famille, droits successoraux des minorités étaient réglées par le chef spirituel de chaque Communauté.

Pour satisfaire au besoin fortement ressenti de créer un code civil conforme aux exigences, le Régime constitutionnel créa plusieurs commissions lesquelles élaborèrent un décret relatif au droit de famille. D'après ce décret, les affaires concernant les droits personnels, les droits de famille et les droits successoraux devaient être jugées et réglées par les tribunaux judiciaires. Mais ce décret ne resta pas longtemps en vigueur et les procès relatifs au droits précités continuèrent à être jugés par les tribunaux du «Cheri», d'après les principes religieux.

Le fait que la République Turque se trouvait privée d'un code civil régulateur de la vie de la société et s'inspirant uniquement des nécessités de cette vie n'était nullement compatible ni avec les exigences de la civilisation actuelle, ni avec les buts que la Révolution Turque poursuivait. L'Administration républicaine a jugé nécessaire de faire sortir la Justice turque de l'état primitif dans lequel elle se trouvait et de créer un code civil turc répondant aux exigences de la civilisation du XX<sup>me</sup> Siècle. A cet effet, on forma une commission composée de jurisconsultes turcs

connus, qui élaborera un projet de code civil en se référant au code civil suisse, élaboré en 1907 et mis en vigueur en 1920, qui est aujourd'hui le code civil le plus perfectionné de ceux des pays civilisés. Ce projet a été adopté par la Grande Assemblée Nationale de Turquie dans sa séance du 28 avril 1926, promulgué le 26 avril 1926 et mis en vigueur le 4 octobre de la même année. De la sorte disparurent les principes juridiques primitifs qui n'étaient que l'expression des besoins d'une société vieille de 1300 ans et qui s'inspiraient uniquement des doctrines religieuses. Ils firent place à une loi conforme aux exigences de la vie civile, sociale et économique du XX<sup>me</sup> siècle et aux plus récentes théories et formules de la jurisprudence.

L'Histoire nous indique que dans la vie sociale des Turcs la femme occupait une place des plus importantes. L'abandon par les Turcs, dans les derniers siècles, des coutumes et des traditions nationales et leur obéissance aux dispositions basées sur les principes religieux qui avaient tout naturellement entraîné leur soumission aux coutumes et traditions des milieux dans lesquels ces dispositions étaient en vigueur, eut comme résultat de faire perdre à la femme la situation importante qu'elle occupait naguère dans la société et de l'asservir à l'homme, sous le despotisme duquel elle était tombée, au point de vue aussi des droits de famille. Le code civil turc a assuré à la femme, par ses dispositions concernant les droits personnels, les droits de famille et les droits successoraux, la place à laquelle elle avait droit dans la société et lui a rendu le droit d'hériter sur un pied d'égalité avec l'homme. Le code civil turc, qui contient, en même temps que les dispositions relatives aux droits précités, celles qui concernent la propriété immobilière, les droits réels autres que la propriété, la possession et les registres fonciers, a, de cette façon, préservé le droit de propriété en adaptant la possession de : immeubles aux besoins nouveaux et en la basant sur des fondements solides. En outre, le code civil turc a ouvert la porte à l'interprétation des lois qui, selon les dispositions de l'ancien code, était hermétiquement fermée, et a rendu ainsi aux esprits leur pleine liberté. Le juge qui, d'après les anciennes dispositions, était condamné à s'inspirer des précédents créés par les jugements des temps passés, pourra maintenant, devant des circonstances nouvelles, réfléchir librement, ne tenir compte que des besoins de la société et agir en législateur interprétant les cas où la loi est muette. D'après les dispositions anciennes, les dé-

positions concordantes de deux témoins suffisaient pour rendre un jugement et le juge était, en pareil cas, dans l'obligation de le rendre. Le code civil oblige le juge à rendre son jugement non d'après les dépositions des témoins, quel que soit leur nombre, mais d'après la conviction sincère qu'il aurait acquise après une appréciation libre de ces dépositions. Le nouveau code civil a une valeur immense par les bienfaits sociaux qu'il assure.

Pour démontrer la grande valeur du code civil turc et la haute place qu'il occupe parmi les codes modernes, il nous suffit de citer le fait suivant : l'article 42 du Traité de Lausanne stipulait que les minorités non-musulmanes avaient le droit de régler les différends qui pourraient surgir entre les personnes appartenant à ces Communautés, concernant les droits personnels, les droits de famille et les droits successoraux, selon leurs us et coutumes. Or ces Communautés, s'adressant au Gouvernement, chacune de son côté, par des requêtes, renoncèrent de leur propre gré aux droits qui leur étaient reconnus par ledit article. De cette façon, elles mirent un terme à une position qui était pour elles en plein contraste avec l'unité sociale et nationale du pays.

*La loi relative aux Dettes.* — Autrefois, les formalités concernant la possession étaient accomplies selon les dispositions du «Medjellé» et les affaires litigieuses en matière de possession étaient également réglées par les mêmes dispositions. Or, le «Medjellé» n'était en aucune manière capable de satisfaire aux besoins du pays, devenus multiples et complexes par suite du développement enregistré dans tous les domaines. En effet, les 200 ou 300 articles, sur les 1851 du «Medjellé», que l'on appliquait étaient loin de pouvoir régler les rapports juridiques des particuliers. Pour mettre fin à cet état de choses, les spécialistes en matière de jurisprudence élaborèrent un projet de loi relatif aux dettes, en prenant comme base le «Code des obligations» suisse. Ce projet contient seulement les actes civils et exclut les actes de commerce. Il a été promulgué le 6 avril 1926 et mis en vigueur le 4 octobre de la même année.

*Autres lois nouvelles.* — Avant la République, les lois régissant les questions de commerce terrestre, de commerce maritime, de droit criminel, d'exécution et de faillite étaient loin de répondre aux besoins modernes. Toutes les dispositions de ces lois n'étaient que la copie de lois de différents pays, faites dans des temps assez reculés. On ne les avait pas adaptées aux exigen-

ces de la vie et aux nécessités nouvelles et elles étaient de ce chef devenues incapables de donner satisfaction à l'esprit de justice et de régler les rapports qui régissent une société moderne. Une société qui, laissant derrière elle le « Medjellé », avait adopté le plus perfectionné des codes civils, ne pouvait pas ne pas moderniser les lois en question. Pour accomplir cette tâche, l'Administration républicaine forma des commissions spéciales composées de jurisconsultes notoires du pays. Des lois nouvelles furent élaborées et rédigées par ces personnalités éminentes qui, dans l'accomplissement de leur tâche, ne cessèrent un seul instant de tenir compte des résultats obtenus par l'application des lois existantes, de se référer aux lois les plus perfectionnées des pays de l'Occident, de les modifier selon les besoins de la Turquie et, enfin, d'introduire dans ces lois des stipulations nouvelles répondant aux particularités du pays.

Citons le code de commerce, qui fut élaboré après une étude approfondie des recueils des lois occidentales, particulièrement ceux de l'Allemagne et de l'Italie, et mis en vigueur le 4 octobre 1926. On renforça les dispositions de ce code par des sanctions toutes nouvelles touchant les questions de sécurité et de célérité. Le code de commerce maritime, élaboré par des jurisconsultes compétents qui s'inspirèrent du code de commerce allemand de 1897, est entré en vigueur le 20 décembre 1927.

A partir du mois de mai 1928, on commença à appliquer le système de l'exécution parée. La loi sur l'exécution et la faillite de 1929, qui avait été élaborée en prenant comme base la Loi Fédérale suisse, n'ayant pas donné dans la pratique les résultats voulus, une nouvelle loi fut mise au point après avis des juges, des facultés de droit, du barreau et des établissements financiers. La nouvelle loi, que l'on élabora tout en restant fidèle aux lignes principales de la loi suisse de 1889 sur les dettes et les faillites, y apporta seulement quelques modifications que la pratique exigeait. Elle fut mise en vigueur en date du 4 Septembre 1933.

Le nouveau code pénal turc, élaboré sur base du code pénal italien, a été mis en vigueur le 1er juillet 1926.

Une autre loi de 84 articles fut promulguée pour combler par de nouvelles stipulations les lacunes que l'on avait constatées au cours de six années d'application de la loi relative à l'interdiction de la traite des blanches et des enfants et à celle du faux-monnayage, loi qui a été élaborée d'après les Conventions internationales relatives à ces interdictions.

Pour le nouveau code de procédure civile turc, on se référa à celui du canton suisse de Neuchâtel, daté du 7 avril 1927. Des modifications de nature à faciliter l'application de cette loi, en vigueur depuis le 4 novembre 1927, ont été préparées et le projet contenant ces modifications fut déposé sur le Bureau de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, à Ankara.

Pour le nouveau code d'instruction criminelle turc, c'est le code allemand qui fut pris comme base. Un projet de 50 articles modifiant les dispositions de ce code a été également remis à la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

La loi sur la presse du 26 Juillet 1909 ne pouvait pas répondre aux nécessités du Régime et de la Révolution. On promulgua une loi sur la presse déterminant la liberté, les prérogatives et les responsabilités de la presse (8 août 1932).

Des lois déterminant les qualités et les attributions des notaires et fixant le vêtement des juges furent aussi promulguées.

On fonda «La Banque des Biens et des Orphelins», chargée de faire travailler et fructifier l'argent des orphelins se trouvant dans les Caisses des Orphelins. Le taux de l'intérêt servi par cette banque fut porté à 7<sup>o</sup>/<sub>o</sub>.

Autrefois, les intéressés contractaient mariage par l'entremise des «imams» (ministres de la religion mahométane) et en présence de deux témoins. Un règlement fut établi pour la conclusion publique des actes de mariage, dans les mairies.

Il faut encore citer les lois relatives aux formalités d'enregistrement, de la possession d'immeubles, à la tutelle et aux droits successoraux.

La loi des avocats du 27 avril 1924 et certains autres règlements fixent les conditions d'entrée dans cette profession et de son exercice. Après la promulgation de cette loi, des barreaux furent constitués dans les principales villes de la Turquie; leur nombre s'élève actuellement à 56.

Le régime des prisons fut réglé par des lois et des règlements spéciaux. On construisit de nouvelles prisons dans plusieurs villes. Les détenus malades ou poitrinaires seront relégués dans l'île d'Imrali (Mer de Marmara).

*Faculté de droit d'Ankara.* — On a inauguré le 5 novembre 1925, à Ankara, une faculté de droit en vue de former une génération de jeunes magistrats qui appliqueraient loyalement les nouvelles lois en s'inspirant des principes de la révolution judiciaire. D'autre part, on envoya en Europe, pour compléter leurs

études et pour élargir leurs connaissances, les jeunes diplômés capables et talentueux. 280 diplômés de la faculté de droit d'Ankara sont déjà entrés dans les cadres de la magistrature. Le total des diplômés de cette faculté s'élève à 597.

Les diplômés de la faculté d'Istanbul ne sont pas compris dans ces chiffres.

*Les femmes-juges et les avocates.* — Actuellement 13 femmes exercent la profession de juge. Les avocates sont au nombre de 10. Il convient de relever l'intérêt que manifestent les jeunes filles à l'égard des sciences juridiques. 314 étudiantes suivent des cours de droit, dont 66 à la faculté d'Ankara et 248 à celle d'Istanbul. Jusqu'à ce jour, la faculté d'Ankara a enregistré 14 diplômées et celle d'Istanbul 64, soit au total 78.

*Quelques événements importants dans l'histoire juridique de la Turquie sous le Régime républicain.* — Parmi les événements remarquables des dix années de République en Turquie, dans le domaine juridique, il convient de citer :

1.— Des tribunaux révolutionnaires, connus sous le nom de «Tribunaux de l'Indépendance» avaient été institués, au cours de la lutte pour l'indépendance, dans différentes localités du pays, chaque fois que l'on en ressentit le besoin, et à titre exceptionnel et provisoire. Ces tribunaux, qui rendirent de grands services dans les années de la lutte nationale, avaient même gagné la sympathie de la population par la promptitude avec laquelle ils exerçaient leur pouvoir et rendaient leur jugement. Ces tribunaux, en dépit de leur caractère révolutionnaire, prononcèrent leurs sentences en se basant sur les lois existantes et en faisant preuve d'un esprit de justice large et même de tolérance.

2.— Le conflit juridique surgi entre la France et la Turquie à la suite d'une collision entre la cargo turc «Bozkourt» et le paquebot français «Lotus» avait amené ces deux puissances à recourir à l'arbitrage de la Cour de Justice de la Haye qui donna raison à la Turquie. &

3.— Trois ministres, dont deux appartenant aux cabinets formés sous l'Empire et un faisant partie d'un cabinet constitué sous le Régime républicain, furent traduits devant la Haute Cour et jugés par elle. Ces ministres qui avaient abusé de leur pouvoir, en s'écartant des voies légales dans l'accomplissement des engagements de l'Etat, et qui avaient ainsi porté préjudice au fisc, furent, selon leur degré de culpabilité, condamnés à des

indemnités et à des peines de prison. Voir des hommes d'Etat élevés jusqu'au poste de ministre traduits devant la Haute Cour pour rendre compte de leurs actes et subir des peines selon leur degré de responsabilité est un fait dont l'Administration républicaine peut se glorifier à juste titre.

### LA RÉFORME DE LA LANGUE

Le Parti Républicain du Peuple, qui a fondé le populisme et la République turcs, et son grand chef, out pensé que l'une des tâches principales qui leur incombaient était de faciliter au peuple la lecture et l'écriture. Dans un discours qu'il prononça au lendemain même de la victoire militaire, le Gazi s'était exprimé ainsi: «Je voudrais travailler dans le pays comme Ministre de l'Instruction Publique».

Nous possédions une écriture qui n'avait pas de voyelles. Cette écriture avait plusieurs signes pour désigner une même consonne laquelle, dans la prononciation, ne différait aucunement. Parfois un seul signe indiquait plusieurs sons. C'était plutôt un dessin qu'une écriture. Dans les imprimeries, les ouvriers typographes travaillaient devant d'innombrables casiers de caractères et de signes. Pour lire un mot correctement il fallait l'avoir entendu au préalable de la bouche du maître.

Il importait avant tout de mettre un terme à cet état de choses et de faciliter au peuple la lecture et l'écriture. En 1928, la Grande Assemblée Nationale de Turquie, lors du vote émis en vue de l'adoption des chiffres internationaux, avait exprimé le désir de voir adopter aussi l'alphabet latin. Sur ce, le Ministère de l'Instruction Publique constitua une commission spéciale chargée d'étudier cette question. Dans les journaux, des publications à ce sujet commencèrent à paraître.

Le 9 août 1928, à Istanbul, au cours d'une soirée organisée par le Parti Républicain de Peuple, Gazi Moustafa Kémal, parlant de la nécessité pour le peuple turc de se débarrasser de ces caractères difficiles à comprendre et qui, depuis des siècles, étreignaient les cerveaux dans un cercle de fer, rappella que le temps était venu de passer des paroles aux actes et demanda à tous les citoyens turcs comme un devoir patriotique d'apprendre et d'enseigner aux autres les nouveaux caractères. Il ajouta: «Dans quelques années, tout le monde aura appris les nouveaux caractères. Notre nation montrera qu'elle marche côte à côte avec le monde civilisé, tant par son écriture que par son cerveau».

Ce discours de Gazi Moustafa Kémal fut le point de départ de toutes les révolutions réalisées dans les domaines de l'écriture, de la langue, de la musique et de la culture. Au lendemain de ces déclarations on inaugura avec une fébrile activité une campagne générale pour enseigner l'alphabet latin. Toute la nation fut pour ainsi dire mobilisée dans ce but. Le palais présidentiel de Dolmabahçhé fut transformé en une véritable école. Des ministres aux simples cireurs de bottes, des professeurs aux modestes portefaix, tout le monde s'occupait d'enseigner ou d'apprendre à lire et à écrire dans les caractères de l'alphabet latin. Vingt jours plus tard, les députés, les représentants de la presse, les écrivains et les intellectuels, réunis en congrès dans le palais de Dolmabahçhé, décidèrent d'adopter les caractères latins. Gazi Moustafa Kémal, tout en profitant de chaque halte pour donner des leçons de nouvel alphabet sur les places publiques des villes et des villages se trouvant sur son passage, retournait à Ankara.

Dès le début de l'année 1929, tous les journaux parurent en caractères latins et toutes les publications furent également faites en caractères latins. De la sorte, l'ancienne écriture devenait le patrimoine de l'Histoire et les anciens caractères entraient dans les musées où ils deviennent un objet de curiosité pour les générations nouvelles.

Faire de la langue turque une langue que l'on écrit telle qu'on la prononce et la doter d'une écriture facile et pratique n'était qu'un commencement. La Société d'études linguistiques, élargie par l'admission de nouveaux membres, se mit à l'oeuvre avec un nouveau programme : préparer un dictionnaire de la langue turque, un dictionnaire des expressions scientifiques, un dictionnaire turc-français. Dans le dictionnaire de la langue turque devaient entrer tous les mots parlés dans les différentes régions du pays ; on ne devait pas tenir compte si ces mots figurent ou non dans les dictionnaires rédigés jusqu'à ce jour. Les expressions scientifiques devaient être simplifiées autant que faire se peut pour les livres à l'usage des écoles primaires et secondaires. Tous les mots du Dictionnaire Larousse à deux volumes devaient entrer dans le nouveau dictionnaire turc-français, avec leurs correspondants turcs, excepté les mots de géographie et d'histoire. Pour atteindre ce but on commença par enregistrer tous les mots existants dans la langue parlée et on élaborait un programme approprié.

Entretemps, une nouvelle thèse historique avait été mise en

avant et le premier congrès d'études historiques avait démontré que cette thèse puisait les plus solides de ses arguments dans la linguistique et la paléontologie. Une étude de la langue turque, en se plaçant à ce point de vue, fournissait la possibilité de trouver dans la langue pure turque la source-mère des langues aryennes et sémitiques que l'on n'était pas parvenu à trouver malgré tant de recherches.

L'Association des études linguistiques turques fut fondée sous les auspices du Gazi. Cette Association fit des préparatifs en vue de la convocation du congrès linguistique. L'ordre du jour du 1er Congrès linguistique, qui tint séance le 26 septembre 1932, dans le palais de Dolmabaghtché, était :

A.—Les origines de la langue turque ses rapports avec les autres langues, le développement de la langue turque dans son milieu, les possibilités littéraires de la langue turque dégagée de toute influence étrangère, la question de la survivance de certains mots dans la langue parlée et de leur disparition dans la langue écrite (ses raisons); le passé le plus récent de la langue turque et son étude approfondie.

B.—L'état actuel de la langue turque, les nécessités que lui crée la civilisation moderne, les phases de sa transformation depuis le «tanzimat» (tentatives de réformes sous Abdul-Médjid).

C.—Développement futur de la langue turque.

Cet ordre du jour fut traité article par article. Un programme de travail fut élaboré. Le Congrès se sépara le 5 octobre 1932 après avoir élu son comité général central chargé de diriger les travaux.

Les voies dans lesquelles l'Association des études linguistiques dirigera ses travaux pour les mener à bon terme peuvent être divisées en deux :

1.— Faire de la langue turque un moyen d'expression de la culture nationale ne présentant aucune lacune, la perfectionner au point de la rendre capable de répondre aux besoins modernes.

2— éliminer de la langue turque écrite les éléments étrangers, mettre un terme au système de dualité dans l'emploi de la langue, pour les intellectuels d'une part et pour le peuple de l'autre.

Pour atteindre ce but, l'Association s'applique à préparer un dictionnaire de la langue turque et, à cet effet, elle effectue des recherches dans les documents écrits et réunit les éléments vi-

vants de la langue populaire parlée. Les fiches contenant ces éléments ont été réunies au siège de l'Association ; leur nombre dépasse 120.000. Un lexique-guide indiquant les correspondants turcs des mots arabes et persans qui existent dans la langue turque est sur le point d'être terminé. Une enquête avait été ouverte à ce sujet. Les commissions composées de spécialistes profitèrent dans une large mesure des réponses qui leur parvinrent de toutes les parties du pays.

L'Association prépare également un dictionnaire qui renfermera les dialectes turcs, la grammaire et la syntaxe de la langue. Quinze commissions s'attachent à fixer les expressions scientifiques. L'Association fait paraître une «Revue de la langue turque», elle fait publier dans les journaux des articles sur les études linguistiques et s'attache à augmenter l'intérêt du public sur ce problème. Elle suit en outre avec attention les publications de l'étranger sur les questions linguistiques et les fait traduire.

La nation turque a également commencé à faire ses prières dans sa langue maternelle. On disait jusqu'ici les prières en langue arabe. Dans les livres à l'usage des écoliers, dans les journaux et même dans les oeuvres littéraires, le courant de simplification a pris un très grand essor et l'on cherche maintenant à introduire dans la langue les mots turcs purs à la place des mots étrangers, particulièrement arabes et persans.

---

# L'Exportation balkanique

## Les principaux produits.— La nécessité d'une propagande.

A l'heure où tant de nobles efforts attelés à la tâche du progrès sont voués, dans les Balkans, à la cause du redressement de la vie économique, en général, et au développement, toujours plus grand, du commerce extérieur de chacun des six Pays balkaniques, à l'heure où tant d'énergie louable est déployée pour atteindre un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, par un écoulement plus large des produits balkaniques, — écoulement à diriger en premier lieu vers les marchés balkaniques, afin de couvrir, aussi parfaitement que faire se peut, les besoins balkaniques par des produits balkaniques, et ensuite vers les marchés étrangers, pour ce qui est des articles ou excédents non assimilables par les Pays balkaniques, — qu'il nous soit permis de relever ici qu'il y a, parmi tous les moyens et mesures préconisés ou à envisager en vue de ce développement du commerce des Balkans, un facteur constituant le premier jalon du travail d'écoulement : *la propagande des articles exportables balkaniques*.

Faire connaître aux consommateurs quels sont les produits que les Balkans offrent à l'exportation, voilà un travail qui s'impose.

Personne n'ignore ni ne conteste, et l'expérience dans le commerce l'a démontré, que la publicité est à la base de toute affaire et qu'elle constitue un auxiliaire précieux pour sa réussite.

Particulièrement pour ce qui est de la branche *exportation*, la réclame des articles à placement est d'autant plus utile, qu'en faisant connaître ces derniers sur les marchés, elle y facilite leur écoulement et sert bien souvent même à en activer ainsi la demande. Aussi, plus le nombre d'articles exportables est grand et plus le travail de propagande est nécessaire, indispensable même, dirons-nous.

Or, les Pays balkaniques renfermant dans leur cadre des dons merveilleux de productibilité et des richesses de sol immenses, la mise en relief de toute cette productibilité, surtout des articles offerts à l'exportation, par une propagande bien

menée sur les marchés absorbateurs, en général, est des plus utiles et mérite, à notre avis, qu'on lui consacre un travail persévérant.

Qu'il s'agisse de diriger les écoulements, en premier lieu, vers les marchés balkaniques, afin d'alimenter, le plus complètement possible, la consommation intérieure balkanique par des produits balkaniques, ou qu'il s'agisse d'orienter les excédents vers les marchés étrangers, le travail préparateur de propagande, que nous préconisons, est des plus profitables.

Cette tâche n'est, cependant pas des plus simples et exige un labeur assez intensif. Les moyens de propagande sont nombreux. Nous n'avons pas à nous arrêter là-dessus. Qu'il nous soit, toutefois, permis de signaler, en passant, que parmi les divers procédés de plus longue haleine il y en a un, qui n'est des plus efficaces, mais qui pourrait être d'un certain profit, en attendant une politique de propagande plus perfectionnée. Ce moyen serait que, dans chaque Pays balkanique, toutes les Institutions à caractère commercial et économique, faisant paraître des revues, bulletins ou autres imprimés, consacrent dans ces publications une page spéciale à la nomenclature des produits exportables de leur Pays, avec indication des quantités annuelles exportables et avec certaines spécifications sur la qualité, etc.

Ces brochures et publications étant distribuées un peu partout, les pages à nomenclature en question serviront à faire connaître aux lecteurs la série d'articles exportables balkaniques et produiront, en quelque sorte, un petit travail de réclame, qui n'est pas à dédaigner.

De notre part, afin de donner un aperçu des principaux articles exportables balkaniques et d'apporter, ainsi, une part de contribution à ce grand travail de propagande, que nous préconisons, nous donnons, ci-bas, par ordre alphabétique des Pays et séparément pour chacun d'eux, une liste succincte de ces produits :

#### **Pour l'Albanie :**

*Céréales* : Froment.

*Plantes industrielles et aromatiques, graines et huiles oléagineuses* :

Tabac, olives et huiles d'olives, etc.

*Bétail et Produits de l'élevage et de la pêche :*

Animaux divers, poissons, peaux d'animaux domestiques et sauvages, œufs, etc.

*Produits industriels :*

Cigarettes, laines lavées et non lavées, etc.

*Bois et minéraux :*

Bois de chauffage et de construction, charbon de bois, asphalte, etc.

**Pour la Bulgarie :***Céréales :*

Froment et blé tendre, seigle, orge, maïs, millet, son, farine de froment etc.

*Fruits, légumes, plantes, graines et semences industrielles, aromatiques et oléagineuses etc. :*

Fruits frais, tels que raisins, prunes, poires, pommes, coings, abricots, fraises, etc ; autres fruits, tels que noix et amandes ; oignons, haricots secs, tabacs en feuilles, vesce, colza, anis et rézéné, persil noir, foin et paille, sarments à planter, semences de citrouilles, sémences d'héliothrope, semences potagères, déchets de graines oléagineuses, déchets de betterave à sucre, semailles d'oignons ; etc.

*Bétail et produits de l'élevage :*

Animaux vivants tels que : boeufs et vaches, buffles et bufflonnes, moutons, béliers, agneaux et brebis, boucs et chèvres, porcs, etc ; volaille vivante et abattue ; viandes fraîches d'animaux domestiques, beurre de lait frais, salé ou fondu, fromages ordinaires et cachkavals, oeufs, peaux brutes d'animaux, membranes, vessies, boyaux d'animaux, os moulus, cocons de vers-à-soie, etc.

*Boissons et alcools :*

Vins divers ainsi que vins dits «Péline», vins de moût, alcool ordinaire pur, etc.

*Produits industriels, textiles et des métiers, parfums, résines, couleurs etc :*

Cigarettes, tapis gros et fins, sucre raffiné, peaux tannées de moutons, essences de roses, colle-forte ordinaire, soie naturelle, chayak, etc.

*Bois et minerais etc :*

Charbons de bois, houille, bois de chauffage, bois de construction durs et tendres, divers articles de bois, ciment, minerais de plomb et de cuivre purifiés et non purifiés, minerais d'argent ; etc.

**Pour la Grèce :**

*Céréales :* Son.

*Fruits, légumes, plantes industrielles et aromatiques, graines et huiles oléagineuses etc. :*

Fruits d'hespéridées, raisins frais, raisins secs de Corinthe, raisins secs «Razaki» et «Sultanine», figues sèches, amandes, caroubes, légumes conservés, haricots, olives et huiles d'olives et de noyaux d'olives; tabacs en feuilles, poivre rouge, etc.

*Produits de l'élevage et de la pêche :*

Cocons et graines de vers-à-soie, poissons frais et préparés, éponges, peaux brutes, etc.

*Boissons et Alcools :*

Moût, vins de raisins, eau de vie de vins (cognac), bière, etc.

*Produits industriels, textiles et des métiers, pâtisserie, essences, résines, couleurs, etc.*

Cigarettes, livres imprimés, tapis de laine, soie et tissus de soie, fils et tissus de coton, miel, fruits glacés, marmelades gelées, confitures, essences de térébenthine, colophane, résines ordinaires, mastic en général, avelanèdes, savons. engrais chimiques etc.

*Minerais et ses produits :*

Marbre, minerais et pyrites de fer, magnésite (leucolithe) et magnésie calcinée, émeri, vieux objets en fer, etc.

**Pour la Roumanie :**

*Céréales :* Froment, farine, maïs, orge, seigle, avoine, millet, son, etc.

*Fruits, légumes, graines oléagineuses etc. :*

Fruits frais tels que raisins, pommes, poires, prunes, abricots, pêches, etc., noix, oignons, haricots, pois chiches, lentilles, pommes de terre, graines de tournesol, de citrouille, de colza et de moutarde, etc.

*Boissons :* Certains vins et moûts, des eaux minérales, etc.

***Bétail et produits de l'élevage :***

Animaux vivants tels que chevaux, poulains, bœufs et vaches, béliers et brebis, agneaux, chevreaux, porcs, etc. ; volaille vivante et abattue, lard, saindoux et graisses de porcs, fromages divers, viandes fraîches de boucherie, beurre, œufs, peaux fourrées et non fourrées, boyaux, plumes, etc.

***Produits industriels et leurs dérivés et essences :***

Pétrole, essences, mazout, benzine, parafine, gazoil, etc.

***Bois et leurs dérivés :***

Bois de chauffage et de construction, bois d'essences résineuses, traverses, etc.

**Pour la Turquie :**

***Céréales :*** Blé, seigle, millet, maïs, orge, sésame, avoine, son, etc.

***Fruits, légumes, plantes industrielles et aromatiques, graines et huiles oléagineuses etc. :***

Raisins frais et secs, figues fraîches et sèches, amandes, châtaignes, noix, noisettes, oranges, mandarines, cédrats, citrons, néranges, melons, pastèques etc ; pois, pois-chiches, fèves, lentilles, haricots, oignons, olives et huiles d'olives, graines de coton et de betterave, tahin, glands de chênes, sésame ; tabacs en feuilles, opium, etc.

***Bétail et produits de l'élevage et de la pêche :***

Animaux vivants tels que chevaux, poulains, béliers, boucs, chevreaux et chèvres, boeufs et vaches, buffles et bufflonnes, veaux, agneaux et moutons, etc ; volaille ; laines, poils et fils, mohairs, membranes, vessies, os et boyaux d'animaux, fromages, touloums, beurres, cocons de vers-à-soie, cire, peaux, œufs, etc.

***Produits industriels, textiles et des métiers, sucrerie, résines etc :***

Cigarettes, tapis et kilims, coton, gomme adragande, helva, lokoums et bonbons, etc.

***Bois, minerais etc :***

Bois de construction, houille, zinc, chrome, cuivre et vieux objets en cuivre, vieux objets de fer, magnésite etc.

**Pour la Yougoslavie :**

***Céréales :*** Blé et farine, maïs, orge, seigle, avoine, son etc.

*Fruits, légumes, plantes et graines industrielles, aromatiques et oléagineuses etc :*

Prunes, poires, pommes, raisins, noix, prunaux, champignons, secs, marasques, pommes de terre, haricots, piments, houblon, pyrèthre, huiles d'olives, plantes médicinales, huile de courges, opium, tabac, tranches de betteraves à sucre, etc.

*Bétail et produits de l'élevage et de la pêche :*

Chevaux, poulains, mulets, ânes, bétail vivant à cornes, porcs vivants, menu bétail vivant, volaille vivante et abattue, viandes fraîches, produits de viandes, saindoux, beurres, cachkaval, autres fromages, oeufs, plumes, peaux d'animaux, sauvagines, poissons salés, sardines, cocons de vers-à-soie, etc.

*Boissons et alcools :*

Vins, esprits de vins, eau de vie et liqueurs, etc.

*Produits industriels, textiles, chimiques et de métier etc :*

Ammoniaque et soude caustique, carbure de calcium, cyanamides, ferrosilicium, vaisselle en fer blanc, hydrate, oxyde d'aluminium, électrodes, autres produits chimiques (colle, engrais artificiels etc), peaux tannées et produits, papier et produits, toiles et cartons goudronnés, corderie, tuiles et briques, soie brute et produits, sucre, récipients en verre, asbeste, cha-peaux, chanvre, etc.

*Bois et minerais etc :*

Bois de chauffage et de construction, traverses de chemins de fer en hêtre et chêne, charbon de bois, cellulose, extraits pour tannerie et tanins, plomb, cuivre, pierre à ciment, ciment, pierres et marbres, charbons bruns et lignite, bauxite, minerais de chrome, pyrites, fer, acier et produits, etc.

Nous avons donné, ci-haut, une liste de certains articles entrant en ligne de compte dans l'exportation de chacun des six Pays balkaniques. Nous ne prétendons pas y avoir indiqué toute la série complète des produits exportables, mais nous croyons, du moins, y avoir énuméré les principaux parmi eux. D'autre part, cette énumération a été faite, non par ordre d'importance des articles, mais par rubriques spéciales, suivant une répartition par catégories et groupes de marchandises.

Par ce qui précède, on peut se rendre compte qu'un grand nombre d'articles exportables sont communs à plusieurs Pays balkaniques, Tel est le cas, par exemple, des produits suivants :

Les *Tabacs* qui intéressent les cinq Pays en dehors de la Roumanie, mais qui tiennent une place considérable surtout dans l'exportation des trois Pays : Grèce, Turquie et Bulgarie, où la terre favorable à cette culture et les soins qui sont voués à celle-ci donnent des qualités de tabacs unanimement appréciées et mondialement connues sous le nom de « Tabacs d'Orient ».

Les *cigarettes*, qui intéressent surtout la Turquie, la Grèce, la Bulgarie et l'Albanie.

Les *céréales* qui occupent une échelle importante en Turquie, Bulgarie, Roumanie et Yougoslavie, les deux autres Pays de la Péninsule, quoique producteurs de céréales n'en produisant que des quantités même pas suffisantes pour leurs besoins intérieurs.

Le *bétail* dont l'élevage forme l'objet de soins louables en Turquie, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie et Albanie en vue de l'amélioration de la race.

La *volaille* qui intéresse la Bulgarie, la Turquie, la Yougoslavie et la Roumanie.

Le *cachkaval* qui se fabrique principalement en Bulgarie et Yougoslavie.

Les *beurres et fromages ordinaires* qui jouent un grand rôle dans l'exportation de la Turquie, de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Yougoslavie.

Les *oeufs* qui intéressent particulièrement la Turquie, la Bulgarie, la Yougoslavie et l'Albanie.

Les *tapis* qui constituent un article d'exportation pour la Grèce et pour la Bulgarie.

Pour une autre catégorie d'articles, non moins importants, certains des Pays balkaniques en sont les seuls exportateurs et possèdent, en quelque sorte, une exclusivité dans les Balkans. Citons, à titre d'exemple parmi la longue série de ces articles :

*L'essence de roses* qui est un produit bulgare si renommé et si apprécié, le *mohair* ture si réputé, les *éponges* et le *colophane* grecs, le *pétrole*, le *mazout*, le *gazoll*, et les autres *essences minérales* de Roumanie, l'*asbeste* yougoslave, etc. etc. etc.

Nous voyons, donc, qu'il y a des produits exportables propres à un Pays balkanique et d'autres communs à plus d'un Pays balkanique.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il est intéressant de connaître pour chaque article quels en sont les pays exportateurs, car une pareille distinction permet de diriger le système de propagande commerciale vers tel ou tel autre marché, à l'effet de mieux faire adapter l'offre à la demande.

Particulièrement, pour ce qui est du terrain balkanique, le fait même que chaque produit se trouve être exportable par tel ou tel Pays balkanique, est déjà une indication que la propagande devra s'exercer sur les autres marchés balkaniques restants.

Nous aurions voulu nous étendre plus longuement, afin de mieux préciser leur importance, sur chacun des articles mentionnés dans la nomenclature ci-haut, pour en indiquer les qualités, les quantités exportées durant les dernières années, ainsi que les quantités moyennes annuelles pouvant être exportées. Mais une pareille étude aurait de quoi remplir une brochure entière. Aussi, nous sommes-nous vus obligés d'écourter notre travail en le limitant, pour l'instant, à une simple nomenclature et à certaines considérations. Si simple soit-elle, cette énumération pourra, néanmoins, donner une idée générale sur la diversité des produits que les Pays balkaniques offrent à l'exportation, en dehors, bien entendu, de la longue suite d'autres articles de moindre importance ou de grande importance, mais qui se trouvent absorbés par la consommation intérieure dans les pays mêmes de production.

Cette grande diversité d'articles exportables, jointe à leurs qualités qui les font apprécier par tous ceux qui en font usage, laisse espérer que le travail de propagande de produits exportables balkaniques, quoique pas des plus faciles, pourra, s'il est mené avec la dose d'énergie et de persévérance voulue, donner d'heureux résultats et qu'il aidera, dans une large mesure, les efforts louables de tous ceux qui se sont attelés à l'oeuvre du développement commercial balkanique.

C. PETROFF

Commissaire Bulgare près la Chambre de Commerce  
et d'Industrie Interbalkanique.

## Cyrille Christov, poète de l'amour

Cyrille Christov n'est certes pas le plus grand de nos poètes lyriques, mais il en est pour ainsi dire le plus «lyrique». La formule d'Albert Meckel qu'«un vrai poète l'est avant tout par son instinct» prend à l'égard de ce poète bulgare toute sa valeur. Car, Cyrille Christov est un de ceux en qui les sources de la poésie naissent secrètement du cœur.

Quoiqu'il touche la soixantaine (il est né en 1875, à Stara-Zagora, un des chefs-lieux de la Bulgarie méridionale, «ville de tilleuls et de poètes», comme on se plaît à l'appeler), Cyrille Christov qui habite l'étranger depuis une dizaine d'années<sup>(1)</sup> me semble encore tellement jeune et pétillant qu'on dirait que la vieillesse n'a jeté aucune ombre sur son visage. Je m'imagine toujours ce poète anacréontique tel que le dessinent ses «Chants et soupirs», ses «Frémissements», ses «Ombres du soir». Qui de nous n'a goûté avec délectation, dans sa jeunesse, ses délicieux poèmes d'amour pleins de passion et de fraîcheur? Aujourd'hui même on lit et relit avec délices ces beaux morceaux de poésie lyrique qui nous plaisent autant par la fluidité des mots que par la démarche légère de la pensée et la verdure du ton. Il y a là tout un monde de sensations, de sentiments, de goûts, de souvenirs, d'images, de rêves dans lequel le poète a vécu<sup>(2)</sup>.

On appelle Cyrille Christov le poète de l'ivresse d'amour, on l'appelle encore le chantre du vin et des femmes: — «Femmes et vin! Vin et femmes!», s'écrie-t-il dans un de ses poèmes. Cyrille Christov est un épicurien qui se plaît à célébrer, dans ses poèmes pleins de jovialité, la volupté, les plaisirs et les jeux puérils de l'amour sensuel. Ce poète bulgare fait le con-

---

(1) Le poète réside, actuellement à Prague.

(2) Outre les ouvrages cités dans le texte de l'article, Cyrille Christov a écrit une quantité de livres en prose: nouvelles, romans et œuvres dramatiques, ainsi qu'un grand poème épique en trois parties: «Les fils du Balkan» dont aucune mention n'est faite dans l'article ci-dessus, celui-ci se bornant à des œuvres lyriques qui chantent l'amour.

traire de ce que disait Charles Guérin : «il mêle l'esprit aux choses de la chair». Un Anacréon contemporain, dirait-on, dont la sensibilité toute moderne est raffinée, inconsciemment, par l'exacerbation des nerfs. Un poète qui est toujours en quête de ce «bonheur double des sens et de l'amour», dont parle Goethe.

Cyrille Christov apparut à l'horizon littéraire aux environs de 1896, et c'est à lui qu'appartient l'honneur et le mérite d'avoir apporté dans la poésie bulgare la peinture saillante des sentiments et des passions érotiques. Il se mit le premier à célébrer, en vers jaillissant de lyrisme et dénués de tout accent de rhétorique, la passion d'amour et à livrer le secret du cœur et de la chair. Aucun de nos poètes n'a cette manière angoissante de mettre son cœur à nu, de nous en confier les secrets les plus intimes. La poésie de Cyrille Christov porte l'empreinte d'une confession chaleureuse, d'une autobiographie lyrique où le poète nous découvre son vrai visage et se dessine tel qu'il est, avec un accent de sincérité vraiment émouvante.

Cyrille Christov a subi, dans son évolution poétique, l'influence de plusieurs poètes, de plusieurs écoles et courants poétiques. Pouchkine, Lermontov, Byron, Alfred de Musset, les grands lyriques italiens, sont ses maîtres favoris. Cependant, «si nous adoptons la thèse ingénieuse d'André Gide, comme dit Albert Mockel, déjà cité,—et je la crois particulièrement juste lorsqu'elle s'applique à des poètes,—les influences ne sont que des stimulants ; elles animent ce qui déjà reposait en nous. Je dirais volontiers qu'elles éclairent nos pénombres. Au Prince Charmant de la pensée, qui erre dans la forêt vivante, elles montrent le chemin vers les belles endormies. Mais une seule de celles-ci lui ouvrira les bras : celle qui reconnaît en lui le fiancé élu. Ainsi de l'âme du poète. Elle choisit d'instinct ce qui doit la vivifier». Cyrille Christov est un des cinq ou six poètes bulgares qui méritent de plein droit la faveur du lecteur et sa reconnaissance. En évaluant son coefficient lyrique, son pourcentage de perfection, la critique le place sur le plan de nos meilleurs poètes.

Peu de poètes, en effet, ont ce don d'émouvoir, de suspendre pour ainsi dire les battements du cœur, de forcer la sensibilité de leurs lecteurs. Cyrille Christov l'a et cela constitue une de ses plus précieuses qualités. C'est par le sortilège d'un charme lyrique et joyeux que ce poète qui est un virtuose adroit et exercé du vers nous entraîne et cherche à nous con-

quérir. La poésie de Cyrille Christov ne nous frappe pas par des images somptueuses, ni par des méditations profondes. Etant tout sentiment, elle agit directement sur le lecteur, et c'est là que réside sa valeur réelle et sa qualité la plus solide.

Une partie essentielle de l'œuvre lyrique de Cyrille Christov se trouve réunie en deux beaux volumes intitulés respectivement : «Hymnes à l'aurore» et «Tournesols». Ces deux recueils contiennent un choix de poèmes de notre auteur qui a publié depuis lors un nombre considérable de livres de vers.

La poésie de Cyrille Christov ne se rattache à aucune école littéraire, ni au romantisme, ni au symbolisme, si l'on envisage ces deux manières littéraires en tant que forme et, aux deux, si l'on en considère le fond. Romantique, il l'est par l'élan, la passion, la fougue, par l'épanchement lyrique ; symboliste, par cette qualité d'exprimer tout sentiment, toute agitation d'âme faite de nuances subtiles. On ne trouve à aucune des œuvres de ce poète le charabia et le galimatias chers à nos contemporains. Tout y est net, clair, compréhensible et cette belle vigueur de son style poétique est une de ses qualités foncières.

L'amour est une source intarissable d'inspiration lyrique pour Cyrille Christov. Tant d'yeux l'ont fait mourir d'amour, tant d'autres yeux l'ont fait revivre, tant de mains ont passé par ses mains..

Mains de femmes, mains confidentes,  
où le corps entier se trahit !

O, mains ardentes, mains prudentes.

L'une exige et l'autre obéit, . . .

comme dit le poète français André Rivière.

M. Cyrille Christov sait arrêter les fugitives images qui remplissent le miroir de l'âme. Dans ses poèmes où il exalte l'amour sensuel, poèmes enluminés de vives couleurs et au rythme plein, fruits d'un cœur débordant de lyrisme d'une imagination capricieuse, il y a des distiques plaisants qui chantent dans la mémoire. Une émotion légère, une mélancolie retenue, un désir inassouvi et d'autant plus pathétique paraissent dans ses jeux, et ses élans lyriques sont tout à fait beaux. Le poète s'abreuve à la source de l'amour dont nous trouvons, dans ses vers d'une souplesse de dessin et d'une légèreté de touche, à la fois les évocations légères et les graves confidences.

Comme tout homme mûr, qui voit déjà ses cheveux légèrement poudrés de la neige des années, Cyrille Christov regrette assurément cette heureuse jeunesse où il rêvait aux «yeux noirs» de quelque Pépina ou Rosalie et qui ne reviendra jamais... A cet âge qu'a atteint notre poète, celui-là est

Heureux qui peut goûter dans l'arrière saison  
Un bonheur fait de calme et de tendre raison.

Quand on juge l'œuvre lyrique d'un auteur comme Cyrille Christov, il ne faut pas s'attarder à des analyses ennuyeuses et inutiles. Il suffit de donner des indications et de se retirer pour laisser parler le poète. C'est très bien et très facile pour le lecteur bulgare. On pourrait lui en fournir des extraits autant qu'il veut ; mais, comment ferai-je pour qu'un lecteur qui ignore complètement la langue du poète puisse goûter le charme et la saveur de son œuvre ? Il est malaisé de vouloir présenter un poète à un public étranger qui ne sait pas un traître mot de la langue dans laquelle il écrit. Il n'en est pas de même d'un prosateur car, il est beaucoup plus difficile de transporter d'une langue à l'autre un poème en vers qu'un morceau de prose. Tout essai de traduction, même le plus heureux, s'accuserait insuffisant et incapable de donner une idée complète et juste de la beauté intrinsèque de l'œuvre poétique de Cyrille Christov. Vladimir Pozner a donc raison lorsqu'il dit qu'il n'y a «rien d'aussi banalisant et d'aussi traître qu'une traduction... «Une œuvre perd dans une traduction tout ce qu'il y a en elle de plus poétique.

Cela vaut surtout pour l'œuvre d'un artiste tel que Cyrille Christov, dont chaque pièce, profondément lyrique, a un accent très personnel.

Nicolai DONTCHEV

# Le rôle des Grecs dans l'insurrection serbe sous Carageorges<sup>(1)</sup>

## II

L'insurrection de Carageorges ne resta pas sans retentissement en Grèce, plus exactement dans la Grèce du Nord. Déjà le 25 avril 1806, le consul français à Salonique annonçait que les Turcs venaient de désarmer les Grecs autour de Salonique et de Serrès, contre lesquels «ils étaient très courroucés par rapports à leurs intelligences avec les Serviens»<sup>(2)</sup>. Il est malheureusement impossible de savoir avec certitude s'il y a eu, dès cette époque, des rapports directs entre les Serbes insurgés et les Grecs de la Macédoine. Mais, lorsqu'à la fin de l'année 1806, éclata la guerre russo-turque, les Russes dans leurs efforts pour soulever les Grecs, tirèrent parti de la profonde sympathie qu'inspiraient aux Grecs les exploits des Serbes et l'exemple de Carageorges. L'amiral russe Seniavin entra dans la mer Egée en invitant les insulaires et les armatoles à prendre les armes. Le souvenir encore récent des désastres causés aux Grecs par les guerres de Catherine II, n'empêcha pourtant pas le succès des efforts de l'amiral russe, qui venait, au mois de février 1807, de vaincre la flotte turque près de l'île de Ténédos. Parmi les soulèvements qui surgirent alors, l'aventure la plus hardie et la plus romanesque fut sans doute celle de l'héroïque Nikotsaras. Les détails ainsi que les buts de cette tentative nous sont connus uniquement<sup>(3)</sup> par l'ouvrage de Constantin Sathas, lequel a eu connaissance, semble-t-il, de documents conservés chez les descendants du célèbre armatole. Et voici comment l'auteur de *La Grèce sous la domination turque* s'exprime au sujet de cette héroïque entreprise qui (il n'est peut-être pas inutile de le rappeler) ne se trouve mentionnée

(1) Suite et fin. V. notre dernier numéro.

(2) Gavrilovitch, *Ispisi*, p. 48.

(3) Même la rarissime biographie de Nikotsaras par N. Inglezís *Τὰ ἀρματολίκια καὶ ὁ ἥρωϊς Νικοτζάρης*, Athènes 1884, p. 57 in 8°, ne fournit rien de nouveau sur cette expédition, se bornant à résumer l'ouvrage de Sathas.

dans aucun des nombreux ouvrages consacrés à l'insurrection de Carageorges.

« Arrivé à Ténédos, Nikotsaras s'entretint avec l'amiral russe et lui proposa une expédition téméraire ; il lui promit de réunir un corps de nombreux armatoles, qui traverseraient la Macédoine et la Bulgarie et s'unirait à l'armée russe, dans les principautés, pour pénétrer ensuite en Serbie et secourir Carageorges. Seniavin connaissant la hardiesse de l'armatole lui prodigua des encouragements ; il lui promit même de longer les côtes de la Macédoine pour faciliter l'expédition, ou pour le prendre à son bord, en cas d'insuccès.

Se rendant, immédiatement après, dans la Grèce occidentale, Tsaras communiqua aux armatoles son héroïque projet ; il leur en représenta l'exécution comme facile et leur fit force promesses au nom de la Russie. Deux cent cinquante Grecs du continent acceptèrent volontiers de participer à l'expédition et se concentrèrent secrètement sur le littoral de la Phthiotide. De là, ils passèrent sur de petites embarcations à l'île de Skopélos où ils s'unirent à un certain nombre de Thésaliens et de Macédoniens et quelques insulaires de l'Égée. Lorsque tout fut réglé, Nikotsaras fit prêter à tous serment sur l'Évangile et arborant les trois drapeaux envoyés par Seniavin, il se prépara à faire voile.

« Le 23 juillet v. st. (1807), l'armée des armatoles formée de cinq cent cinquante élites quitta Skopélos, débarqua à Katérina sous l'Olympe, et, s'acheminant à travers les monts Piériens traversa les ponts de la Vistritsa, du Karamsak et du Vardar. Pour tromper l'ennemi, Nikotsaras fit arborer des drapeaux turcs proclamant que, sur l'ordre du Sultan, Ali Pacha le dépêchait pour renforcer les armées de Serbie. Les Ottomans crurent à ses paroles, mais le Pacha de Salonique soupçonnant le jeu envoya son serdar avec mission de réclamer les passeports. Ce dernier trouva Nikotsaras au poste de Goumendjé ; il le pria de se rendre à Salonique et en fidèle sujet du Sultat de faire vérifier ses passeports, après quoi, il pourrait librement continuer sa route. Lorsque Nikotsaras vit son dessein découvert, il abaissa immédiatement les drapeaux turcs arborant les bannières chrétiennes et renvoya le serdar. Mais celui-ci, après avoir réuni encore quelques régiments vint, pendant la nuit, assiéger les armatoles. Vers l'aube, les armatoles, sabre en main, assaillirent les assiégeurs et les décimèrent, puis ils mirent le feu aux hans de Goumendje. Ils gravirent ensuite le mont Kerkinion et avancèrent jusqu'à Koniarochoron qu'ils occupèrent de force et y passèrent la nuit. De là, ils s'acheminèrent par les chaînes de montagnes jusqu'au bourg de Veterna et franchissant le Strymon ils bivouaquèrent enfin à Demir Hissar. Les Turcs de Melnik, renforcés par plusieurs Yourouks et Bulgares s'emparèrent du défilé de Demir Hissar où ils se fortifièrent et attendirent Nikotsaras. Par sa seule présence, Nikotsaras les mit en fuite et, pénétrant par la forêt de Kerkinion, il se dirigea vers Nevrokop. Mais les Turcs s'emparant de toutes les issues entravèrent la suite de la marche. Nikotsaras recula vers Tsernova et, après s'y être reposé pendant la nuit, il franchit la plaine de Nevrokop et, en toute diligence, se dirigea vers le mont Balkan. Cependant, les

Turcs concentrés de tous les côtés avaient assiégé Nikotsaras qui, dans l'impossibilité de poursuivre sa marche, dût reculer. Pendant trois nuits et trois jours, Nikotsaras assiégé sur le mont Ménikeus par quatre mille Turcs, Albanais et Yourouks, commandés par le gouverneur de Nevrokop et de Serrès, persévéra dans la lutte et finalement, à travers les rangs ennemis, se dirigea vers Zihna. Entretemps survint le nazir de Drama à la tête de cinq mille Turcs et Yourouks ainsi que trois mille hommes sous les ordres d'Ismail bey de Serrès. Nikotsaras fortifié dans les défilés de Zichna combattit pendant plusieurs heures ; après avoir décimé l'ennemi, il entra dans Zihna et, sous la menace du fer et du feu, il eut raison des habitants. Mais déjà, toute la région de Zihna, composée de 75 villages environ et sous les ordres du der-venaga, Youssouf bey, s'était jetée sur les armatoles. Durant trois jours, les hommes de Nikotsaras luttent sans relâche contre quinze mille ennemis et par des sorties consécutives les mettent en fuite et les anéantissent. On raconte, que pendant la guerre de Zihna, comme les munitions manquaient, le chef ordonna de ne tirer que sur les Turcs de marque et, par des sorties successives, de les passer au fil de l'épée. La nuit, Nikotsaras, forcé par ses compagnons décimés, sortit de Zihna et se dirigea vers le golfe du Strymon où il espérait trouver la flotte russe. En s'acheminant vers Pravi il trouva le pont du fleuve Angito obstrué par un portail muni de chaînes et gardé par de nombreux Turcs. Sur le champ, Nikotsaras bondit et trancha lui-même la chaîne, brisa le portail et, suivi de ses hommes, mit en fuite l'ennemi. Après quoi il se dirigea vers Pravi. Une fois là, il se fortifie et y passe la nuit. Vers l'aube, il se met en route et par la chaîne des montagnes du Pangaion, descend à Orphanon, mais ne trouvant ni les Russes ni leurs navires (1), il longe la côte jusqu'à la Chalcidique et se réfugie dans les monastères du mont Athos. De là, il retourne à Skopélos (20 septembre v. st.) après deux mois d'absence. Au cours de cette fameuse expédition et de cette encore plus fameuse retraite, Nikotsaras perdit 370 hommes ; lui-même et la plupart des survivants en rapportèrent plusieurs blessures (2).

(1) A la suite du traité de Tilsitt, la Russie et la Porte signèrent l'armistice de Slobozia (24 août 1807); Seniavin quitta alors la mer Egée (se dirigeant vers Corfou), le 6 septembre selon A. Petrov, *Vojna Rossii s Turciei 1806-1812*, St Petersburg 1885, tome II, p. 362.

(2) Sathas, *Τουρκοκρατούμένη Ελλάς*, Athènes 1868, p. 579-582. M. Kandiloros observe à ce propos : « Les détails de cette héroïque expédition en faveur des Serbes ainsi que les dates des divers combats et du retour de 150 hommes qui survécurent, ne sont pas exactement connus. Sathas commet une erreur en affirmant que Nikotsaras arriva à Skopélos le 20 septembre, car selon le journal d'Anagnostaras (manuscrit N° 16981 de la Société historique et ethnologique d'Athènes), Nikotsaras était déjà mort le 10 septembre. D'ailleurs il n'est guère possible de supposer que l'expédition et la retraite de Nikotsaras, à travers tant de milliers de Turcs, aient duré deux mois » ; Kandiloros. (1) ἀρματολισμός της Πελοποννήσου, p. 327 ; cf. aussi p. 378.

Un autre soulèvement qui se serait aussi produit sous l'impulsion de l'insurrection de Carageorges mérite également d'être rappelé ici. C'est la révolte d'Euthyme Vlachavas, prêtre guerrier dont la mort héroïque fut célébrée dans les chants populaires ainsi que par les poètes modernes<sup>(1)</sup>. L'insurrection qui éclata en avril 1808 dans l'Olympe avait ceci de particulier qu'elle cherchait, comme la révolte serbe de 1804 contre les dahis, à s'appuyer aussi sur les Turcs mécontents de la tyrannie d'Ali Pacha de Janina. Mais le mouvement fut rapidement réprimé et Vlachavas, amené par ruse à se rendre à Ali Pacha, subit un atroce supplice. Selon Sathas, les instigateurs de la révolte étaient des «agents russes venus de Serbie en 1808 dans l'Olympe avec des lettres de Carageorges et du conseiller d'Etat Rodofinikin, par lesquelles les Grecs étaient exhortés à prendre pour la dernière fois les armes pour la libération de leur nation et à suivre l'exemple de la Serbie, libérée par Carageorges»<sup>(2)</sup> et le poète gréco-albanais Hadji-Sehret, auteur d'un poème en l'honneur d'Ali Pacha, met dans la bouche de Vlachavas les paroles que voici :

*«Et Carageorges m'envoie un message de cette teneur :  
En cas de besoin il m'enverra une armée»* (3).

Il faut pourtant observer à propos de l'instigation de la révolte de la part de Carageorges et de Rodofinikin que les ouvrages de Pouqueville<sup>(4)</sup> et d'Aravantinos<sup>(5)</sup> n'en soufflent mot. Selon Pouqueville qui fut témoin oculaire du supplice de Vlachavas, en sa qualité de consul de France auprès d'Ali Pacha, ce dernier attribuait l'éclosion de l'insurrection aux agissements d'Ignace, auparavant métropolitite d'Arta et qui venait d'occuper le siège de Bucarest à la suite de l'occupation des principautés danubiennes par les Russes.

### III

C'est à Bucarest en 1812 que le Comte Capodistrias eut pour la première fois l'occasion de s'occuper activement du

(1) Notre grand poète Valaoritis lui consacra un célèbre poème.

(2) Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, p. 587-588.

(3) Κι' ὁ Καραγιώργος μῶστεϊλε τέτοιας λογῆς χαμπέρι  
Ἄν κάμη χρεῖα τίποτε μοῦ προβοδάει ἀσκέρι (Sathas, p. 698).

(4) *Histoire de la régénération de la Grèce*, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1825, tome I, p. 335-338.

(5) Χρονογραφία τῆς Ἡπείρου, Athènes 1856, tome I, p. 301-302; Ἱστορία τοῦ Ἀλγῆ Πασσᾶ, Athènes 1895, p. 193-194.

problème serbe. En sa qualité de directeur de la chancellerie diplomatique de l'amiral Tchitchagov, commandant en chef de l'armée du Danube, le futur Président de la Grèce, qui, depuis trois ans servait dans la diplomatie russe, à des postes où il était privé de toute initiative<sup>(1)</sup>, eut enfin la possibilité de donner, au contact des réalités, la mesure de ses capacités et de ses dons si remarquables.

La Serbie l'avait déjà intéressé auparavant. Dès 1809 il avait vainement sollicité une mission en Valachie, en Moldavie et en Serbie pour recueillir des observations et des renseignements statistiques<sup>(2)</sup>. En mars 1812, attaché alors à l'ambassade impériale de Vienne, il rédigea un mémoire pour attirer l'attention de son chef, le Comte Stackelberg, sur la nécessité d'obtenir pour les Serbes un statut analogue à celui des principautés danubiennes. «A la paix générale, disait-il, on pourrait décider définitivement le sort des Serviens ; en attendant, puisque la Russie a besoin de conserver dans ces contrées sa position pour agir contre les Français, les Turcs seraient bien aise d'y avoir part. Et les seigneurs du Phanar dont les intérêts entrent pour beaucoup dans les délibérations du Divan, contribueraient à lui prouver la nécessité et l'utilité de cet arrangement, car ils obtiendraient la jouissance ou l'espoir d'une troisième principauté»<sup>(3)</sup>.

Lorsque Capodistrias arriva à Bucarest la paix avec les Turcs venait d'être conclue à la hâte. Pour parer à l'imminence de l'invasion française, Alexandre Ier ne se montra pas trop intransigeant. Aussi, selon les propres paroles de Capodistrias «la diplomatie n'avait plus grand chose à faire au delà du Danube. Le traité de Bucarest quoique inexécutable, devait être et fut ratifié. La Justice, la Religion et l'Humanité réclamaient néanmoins quelque consolation pour les peuples que la Russie était forcée d'abandonner pour la quatrième fois aux faibles garanties d'une transaction que la ténacité musulmane venait d'arracher à l'impatience des négociateurs rus-

---

(1) Cf. S. Lascaris, *Capodistrias avant la Révolution grecque*, Lausanne 1918, p. 29-33.

(2) Mémoire inédit du 5 juin 1809, adressé au chancelier Rumjancev et conservé parmi les papiers de la famille Capodistrias, à Corfou.

(3) Mémoire en date du 6 mars 1812, dans les papiers de la famille Capodistrias.

ses. Les Serviens obtinrent des secours considérables en argent, en armes et en munitions de guerre» (1).

De son côté le biographe et ami de Capodistrias, Alexandre de Stourdza, confirme que «Tchitchagov confia à Capodistrias la direction de sa correspondance politique avec la nation serviennne» (2).

Tout au plus pourrait-on reprocher (3) à l'amiral et au directeur de sa chancellerie diplomatique d'avoir par leurs ménagements et encouragements, ou selon l'expression de Capodistrias, leurs «consolations», entretenu chez les Serbes de dangereuses illusions et de ne leur avoir pas fait comprendre aussitôt la gravité de leur situation et la nécessité pour eux de se hâter de conclure un arrangement avec la Porte sur la base du traité de Bucarest; car la Porte décidée à éluder les clauses du traité concernant les Serbes, profita de leurs attermoiements.

Après le retrait des troupes russes des principautés, Capodistrias accompagna l'amiral Tchitchagov. Directeur de la chancellerie diplomatique de ce dernier ainsi que de son successeur, Barclay de Tolly, Capodistrias suivit les armées russes au cours des campagnes de 1812-1813. Le sort de la Serbie ne cessa de le préoccuper. Avant même que les Turcs n'aient envahi la Serbie, Capodistrias prévoyant l'issue d'une lutte par trop inégale, soumit le 15/27 juin 1813 à l'Empereur «un mémoire sur l'état des Serviens et sur les mesures à prendre sans compromettre aucunement les intérêts qui ont dicté le traité de Bucarest»; il proposait en conséquence de coloniser les Serbes dans les provinces russes sur le Dniester en organisant ces provinces sur le modèle de la «Militärgrenze» autrichienne (4).

(1) J. Capodistrias, *Aperçu de ma carrière publique, Sbornik russkago istoriceskago obscestva*, III, 1868, p. 172.

(2) Stourdza, *Notice biographique* qui précède la *Correspondance du Comte Capodistrias*, tome I, Genève, 1839, p. 20.

(3) Cf. Novakovitch, *Vaskrs drzave srpske*, III<sup>e</sup> édition, Belgrade 1914, p. 188-189, 196-200 et Gavrilovitch, *Miloch Obrénovitch*, tome I, Belgrade 1908, p. 16-24.

(4) Bogichitch, *Razbor socinenija N. A. Popova «Rossija i Serbija»*, p. 229. Une telle colonisation en Russie, comparable à celle qui eut lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle, avait été envisagée par Carageorges lui-même, qui, complètement démoralisé, prévoyait la catastrophe; cf. Novakovitch, p. 216 et Gavrilovitch, I, p. 35. Sur l'établissement des Serbes en Russie

Au mois de septembre de la même année, après la prise de Kulm, Capodistrias intervint de nouveau en faveur des Serbes prêts à succomber. «Ce fut alors, dit-il, que le général Barclay mit sous les yeux de l'Empereur un rapport détaillé sur les relations avec le Levant et qu'il sollicita des demandes formelles auprès de la Porte pour mitiger les exécutions sanglantes qui signalaient la reprise de possession de la Serbie. S. M. Impériale accueillit ce rapport avec un vif intérêt, daigna me conférer l'ordre de Ste Anne de 1ère classe et ordonna à son Ministère de se concerter sur la teneur de ce rapport avec le cabinet autrichien» (1).

\* \* \*

Plus tard, à Vienne, en 1814, Capodistrias profita d'une audience du Tsar pour insister sur «la déplorable situation où le traité de Bucarest avait laissé les grands intérêts de la Russie et ceux de ses correligionnaires en Orient» (2).

Au milieu des grands intérêts européens qui étaient discutés à Vienne, Capodistrias n'oubliait pas les Serbes. L'archiprêtre Mathieu Nénadovitch, envoyé à Vienne par les émigrés Serbes restés en Autriche après le départ de Carageorges pour la Russie, rapporte, dans ses *Mémoires*, l'intérêt que Capodistrias témoigna à la cause que l'émissaire serbe était chargé de défendre. Au cours du premier séjour de Nénadovitch à Vienne, en octobre 1814, Capodistrias reçut le délégué des émigrés, lui donna courage et lui conseilla d'adresser une pétition au roi de Prusse dont il loua les sentiments humanitaires; à la nouvelle du soulèvement de Hadji-Prodan, Capodistrias fit partir Nénadovitch aux frais de la délégation russe, pour la frontière, aux fins de conseiller aux Serbes le calme et la tranquillité qui pourraient rendre plus facile l'intervention diplomatique de la Russie en leur faveur auprès des principales Puissances (3).

Arrivé en Syrmie, Nénadovitch apprit que le soulèvement

---

au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir l'ouvrage de Kostich, *Srpska naselja u Rusiji*, Belgrade 1923 (Collection *Naselja i poreklo stanovništva*, publiée par l'Académie de Belgrade, Tome XIV.).

(1) *Aperçu de ma carrière publique*, *Sbornik*, III, p. 174; cf. Arliotti, *La vita di Giovanni conte Capodistria*, Corfou, 1859, p. 20.

(2) *Aperçu de ma carrière publique*, *Sbornik*, III, p. 193.

(3) Nénadovitch, *Memoari*, Belgrade 1868, p. 375, cf. Gavrilovitch. I, p. 119-121.

de Hadji-Prodan avait été étouffé et après s'être consulté avec les principaux émigrés il revint à Vienne porteur de pétitions aux souverains alliés et à des hauts personnages<sup>(1)</sup>. La pétition des émigrés à Capodistrias s'est heureusement conservée. «Il est possible, y est-il dit, que cette pétition soit la dernière du peuple serbe et s'il y a moyen de nous sauver, il faut le faire sans tarder. C'est pourquoi, convaincus que Votre Excellence peut obtenir de Sa Majesté toute action apte à concourir au bien de l'espèce humaine, nous tombons aux pieds de Votre Excellence en sollicitant un adoucissement aux souffrances de la nation serbe, laquelle place toute son espérance, après Dieu, en l'entremise de Votre Excellence et vous prie à genoux d'intervenir à l'occasion de la réunion du Congrès, auprès de Sa Majesté et Ses alliés pour que les Turcs épargnent la nation serbe et cessent les hostilités»<sup>(2)</sup>.

Revenu à Vienne une seconde fois, Nénadovitch fut reçu le 17/29 décembre 1814 par Capodistrias à qui il exposa de nouveau les souffrances de ses compatriotes faisant appel à ses conseils. «Le comte, écrit Nénadovitch dans son Journal, conseilla d'adresser des pétitions à tous les souverains alliés et de les préparer au plus tôt. Quant à l'Empereur russe il conseille de demander une audience par l'entremise de Bulgakov, et, au cas où je n'obtiendrai pas l'audience, de remettre la pétition à l'Empereur, à l'Eglise ou à la sortie de l'Eglise; il me recommanda aussi d'aller voir son secrétaire Stourdza, afin que celui-ci se rendît compte si la pétition était bien rédigée; ce que je fis, et Stourdza après l'avoir lue me dit : *C'est bien, ajoutez encore le point que voici* : «que le peuple prie les souverains de le reconcilier avec le Sultan et d'obtenir de lui qu'il procède avec les Serbes comme avec ses sujets et tributaires et non pas comme avec des victimes»<sup>(3)</sup>.

(1) La plupart de ces pétitions, dont celle adressée à Capodistrias, portaient la signature de Miloch Obrénovitch. Mais leurs vrais auteurs étaient les émigrés serbes en Autriche qui ne firent qu'apposer le nom de Miloch Obrénovitch en tant que représentant des Serbes restés dans leur patrie; cf. Gavrilovitch, I, p. 117 et 122.

(2) La pétition est datée du 30 novembre 1814 et a été publiée par V. et N. Petrovitch, *Gradja za istoriju Kraljevine Srbije*, tome II, Belgrade 1884, p. 73-75; dans ce même ouvrage, p. 84-86, se trouve le texte d'une autre pétition adressée à Capodistrias le 10 juin 1815 au nom de toute la nation serbe par l'archimandrite Mélétius Nikhitch.

(3) Nénadovitch, *Mémoari*, p. 225.

Ce fut sans doute sous l'influence de Capodistrias (1) que le Gouvernement russe adressa en février 1815 aux Puissances alliées une Note circulaire dans laquelle il appelait leur attention sur le devoir de toutes les Puissances chrétiennes de s'intéresser au sort des chrétiens d'Orient. En élargissant ainsi le problème et en liant le sort des Serbes à celui de tous les autres chrétiens de la Turquie, la note russe prétendait que l'Empereur de Russie est le protecteur naturel des chrétiens orthodoxes de l'Empire Ottoman, de même que l'Empereur d'Autriche et le Roi de France sont les défenseurs naturels des catholiques en Orient.

«Il existe en Europe, y est-il dit (2), un code de droit des gens qui a force de loi en temps de paix comme en temps de guerre. Ce palladium de l'ordre politique est sans contredit le fruit le plus précieux de l'état de civilisation. En vertu de ce droit universellement adopté, l'individu pris les armes à la main ne devient pas pour toute sa vie la propriété de son vainqueur; les droits de conquête sont mitigés, les nations se respectent l'une l'autre, toute cruauté gratuite et arbitraire est bannie des rapports entre les peuples. C'est en vertu de ce code auguste qu'une parité de droits est reconnue pour les races d'hommes. C'est en se fondant sur ce qu'il statue, pour le bien de l'espèce humaine, que la cause des Nègres a été portée au tribunal des Souverains; c'est en invoquant les mêmes principes que les chefs de la famille européenne ont le droit d'exiger de la Porte la cessation de tant d'atrocités. C'est pourquoi les Puissances européennes ont le droit de se mêler des affaires de la Turquie sans empiéter le moins du monde sur les droits supérieurs du Sultan. Ce droit doit être pleinement reconnu si l'on considère que la Porte a sous son sceptre deux classes d'hommes bien distincts. La première se compose des mahométans qui sont ses sujets, la seconde embrasse les chrétiens qui ne sont que ses tributaires. Ces derniers, dont il s'agit maintenant ne sont liés par aucun serment de fidélité et ont même le droit de se placer à volonté sous la sujétion immédiate de telle ou telle puissance européenne» (3).

(1) Cf. Yakchitch, p. 337 et Gavrilovitch, I, p. 130.

(2) Dans les «considérations» qui accompagnent la Note. Toute personne familiarisée tant soit peu avec le style de Capodistrias peut se rendre compte que c'est bien lui l'auteur de la Note russe.

(3) Martens, *Recueil des traités conclus par la Russie avec les Puis-*

Il va sans dire que les autres Puissances ne pouvaient souscrire à cette argumentation qui équivalait à la reconnaissance par l'Europe du protectorat russe sur les chrétiens d'Orient. Aussi devant l'opposition qu'elles rencontrèrent auprès des principales Puissances, les propositions russes ne furent-elles pas soumises au Congrès <sup>(1)</sup>. Du reste pressés de terminer leurs travaux à partir du retour de Napoléon en France, les délégués réunis à Vienne laissèrent complètement de côté la question d'Orient.

\* \* \*

A son retour en Russie, chargé, au début de 1816, de rédiger les instructions à remettre au nouvel ambassadeur à Constantinople, le baron de Stroganoff, Capodistrias qui venait d'être nommé secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, essaya de convaincre le Tsar d'exiger par une attitude énergique la solution des questions pendantes entre la Russie et la Porte et par là même le règlement définitif du sort de la Serbie <sup>(2)</sup>.

« J'obtins, dit-il lui-même, une audience particulière de sa Majesté Impériale dans laquelle je crus de mon devoir de lui soumettre encore une fois mes observations sur le traité de Bucarest et sur l'impossibilité de trouver dans cet acte une base utile et solide pour les relations pacifiques que Sa Majesté désirait cimenter en envoyant M. de Stroganoff à Constantinople. Après avoir démontré que la lettre de ce traité dispensait les Turcs de faire justice aux Principautés et aux malheureux Serviens, je pris la liberté de proposer à l'Empereur de donner à la mission du baron de Stroganoff un tout autre caractère.

*Au lieu de l'envoyer, Sire, pour négocier l'exécution d'un traité inexécutable, prenons pour point de départ la déclaration que le général en chef de l'armée du Danube fit au Vizir, au moment d'échanger les ratifications de ce traité. Cette déclaration signifiait à la Porte que si elle ne faisait pas cause commune avec la Russie contre Napoléon, le traité serait frappé de nullité. Nonobstant cet avis, la Porte conserva invariablement ses rapports d'amitié et d'in-*  
*sances étrangères, St Pétersbourg 1876, tome III, p. 178, cf. du même, Etude historique sur la politique russe dans la question d'Orient, Revue de droit international et de législation comparée, Tome IX, 1877, p. 53-54.*

<sup>(1)</sup> Cf. Yakchitch, p. 339, Gavrilovitch I, p. 130.

<sup>(2)</sup> La Serbie s'était de nouveau révoltée en 1815, cette fois avec plus de succès, sous Miloch Obrénovitch.

*timité avec Buonaparte. Elle a donc elle-même encouru la nullité du traité de Bucarest. Dès lors, la Russie est en droit de proposer aux Turcs un nouveau traité de paix, et en faisant accompagner cette proposition d'un mouvement militaire sur la frontière et dans la mer Noire, elle pourrait être sûre qu'ils l'accepteront. C'est ainsi qu'on pourrait enfin soustraire pour toujours les Moldaves, les Valaques et les Serviens au régime précaire et oppresseur qui les accable. La Moldavie, la Valachie et la Serbie ne pourraient-elles pas former trois principautés confédérées, gouvernées par trois dynasties de princes que l'on pourrait choisir parmi les familles princières d'Allemagne afin de concilier tous les intérêts et ôter tout prétexte à la jalousie? Pour laisser à la Porte la jouissance de ses droits on lui accorderait à titre de suzeraineté le droit de pourvoir à la subsistance de Constantinople en tirant des vivres à un droit modique de ces principautés. D'autre part, pour assurer à celles-ci une existence européenne on les placerait sous la garantie non seulement de la Russie et de l'Autriche, mais encore s'il le fallait de l'Autriche et de la France.*

«Je développai mon idée en montrant comment une combinaison semblable guérirait l'Europe de ses vieilles terreurs et de la méfiance que la Russie lui inspire et comment enfin les chrétiens de l'Orient qui seraient las du joug musulman trouveraient dans ces trois Etats l'asile et la sécurité qu'ils cherchent et qu'ils attendent avec une si longue et douloureuse impatience.

*La fertilité de ces contrées, les trésors qu'elles renferment et que les arts, l'industrie, le commerce et la libre navigation du Danube commenceraient à exploiter, offriraient à la Russie aussi bien qu'à l'Allemagne et aux autres nations civilisées une somme considérable d'avantages. Les chrétiens d'Orient en venant s'établir dans ces nouveaux états y contribueraient et profiteraient à leur tour, et ceux même qui demeureraient encore sous le sceptre brisé du gouvernement ottoman, supporteraient alors le présent dans l'espoir d'un avenir assuré. C'est dans cet espoir qu'ils existent depuis des siècles, et en le voyant enfin réalisé en faveur de leurs frères, les Daces et les Serviens, pourquoi le chercheraient-ils ailleurs que dans la justice et dans la libéralité de la Russie? Mais il y aurait plus. En donnant à la face du monde un pareil exemple de modération la Russie ne désarmerait-elle pas la jalousie de tous les autres cabinets? Quand même ils songeraient à l'heure qui délivrera l'Humanité de la présence des Turcs sur*

*le Bosphore, ne verraient-ils pas dans la politique qui les aurait appelés à prendre part aux transactions relatives au sort qu'on aurait fait à ces nations, un gage du système que la Russie aurait dû nécessairement suivre lorsqu'il s'agirait de faire recueillir aux Hellènes l'héritage de leurs ancêtres? Mais quel gage les cabinets européens peuvent-ils trouver dans les négociations dont sera chargé M. le baron de Stroganoff ou même dans ses succès, si des succès sont possibles? On plaindra les Turcs d'avoir subi encore une fois les lois du plus fort. On s'alarmera des prétendues arrière-pensées de la Russie. En attendant nul intérêt réel ne sera sauvé; et les malheureux chrétiens d'Orient seront encore victimes d'un ordre de chose qu'ils ne croiront jamais ni susceptible d'amélioration, ni définitif, ni permanent.*

«L'Empereur m'écouta en répondant souvent à mes arguments par un sourire très encourageant. Cependant lorsque je m'arrêtai, il me dit :

*Tout cela est très bien pensé, mais pour en faire quelque chose il faudra tirer le canon et je ne le veux pas. C'en est assez de guerres sur le Danube; elles démoralisent les armées. Vous en avez été témoin. D'ailleurs la paix en Europe n'est pas encore affermie et les faiseurs de révolutions ne demanderaient pas mieux que de me voir aux prises avec les Turcs. Bonne ou mauvaise, la transaction de Bucarest doit être maintenue. Il faut s'en accommoder et tâcher d'en tirer le meilleur parti possible pour faire quelque bien aux principautés et aux Serviens et surtout pour que les Turcs ne nous inquiètent pas de leurs prétentions sur le littoral asiatique. C'est dans cet esprit que je vous recommande de travailler à l'expédition du baron de Stroganoff.*

«Toutes les observations que j'osai faire pour résoudre les difficultés que l'Empereur opposait au plan que je venais de lui soumettre furent infructueuses. Sa Majesté demeura inébranlable. Je me retirai le cœur serré car je voyais que l'Empereur voulait cimenter la paix avec les Turcs sur la base du traité de Bucarest et qu'il tenait surtout à inspirer cette conviction aux Puissances européennes. Or, je prévoyais avec certitude que les négociations du baron de Stroganoff allaient produire à la longue un résultat complètement contraire. Il fallait en effet demander d'une part une réparation et des indemnités pour l'infraction, ou bien l'exécution incomplète des articles du traité qui concernaient les Principautés et la Serbie et trouver, de l'autre, des moyens de décliner les prétentions que

formait la Porte par rapport à la restitution des places du littoral. Il était évident que les discussions auxquelles la mission du baron de Stroganoff allait donner lieu seraient de nature à faire soupçonner aux Turcs et aux cabinets européens que la Russie dissimulait ses intentions véritables et que, loin de vouloir aplanir les difficultés pour affermir et régulariser les relations pacifiques, elle ne cherchait au contraire, que des griefs qui puissent légitimer par la suite de nouvelles hostilités» (1).

Les événements ne montrèrent que trop bien la justesse des prévisions de Capodistrius. Pendant plus de quatre ans (1816-1821), les efforts de Stroganoff en faveur des Serbes se heurtèrent contre le mauvais vouloir de la Porte jusqu'au moment où la Russie, à la suite de la révolution grecque rompit ses relations avec le Sultan. (2). Dès lors le règlement des affaires serbes fut rattaché implicitement au sort des affaires de la Grèce et il a fallu la mort d'Alexandre Ier et l'attitude énergique adoptée par son successeur pour que la question serbe reçût une solution définitive.

## APPENDICE

### Le Prince Jean Caragea et les Serbes.

Le *Cours de littérature grecque moderne* de Jacovaky Rizo Néroulos (1778—1850) contient un renseignement fort curieux, qui bien que répété dans l'*Histoire moderne de la Grèce* du même auteur, est resté inaperçu par les historiens de l'insurrection serbe :

«Lorsque, dit Rizo Néroulos, voyant l'incursion de Napoléon sur le territoire russe, Mahmoud au mépris des traités avec la Russie, fit entrer ses armées en Servie et expédia à son Grand Vizir l'ordre autographe d'enchaîner les femmes et les enfants et de passer au fil de l'épée tous les Serviens en état de porter des armes, ce fut encore l'hospodar Caradza qui s'adressa directement au Sultan pour lui représenter qu'il faudrait attendre l'issue de la guerre que se faisaient alors la France et la Russie, afin de ne pas s'attirer le ressentiment d'Alexandre, dans le cas où ce monarque serait vainqueur. Cette insinuation heureuse intimida Mahmoud ; il suspendit l'exécution de ses ordres ; les massacres cessèrent et la nation servienne fut sauvée de l'anéantissement qui la menaçait» (3).

(1) *Aperçu de ma carrière publique, Sbornik*, III, p. 209-213 ; cf. aussi Yakchitch, p. 382-383.

(2) Stroganoff quitta Constantinople au mois d'août 1821.

(3) J. Rizo Néroulos, *Cours de la littérature grecque moderne*, 2e éd. Genève 1828, p. 89—90 ; cf. du même, *Histoire moderne de la Grèce*, Genève 1828, p. 220.

Ce renseignement soulève quelque perplexité; car selon les rapports du baron de Stürmer, internonce d'Autriche à Constantinople, le bruit courait dans cette capitale en Avril de l'année 1813 que le Prince Caragea aurait conseillé instamment à la Porte de se hâter d'en finir avec les Serbes, pendant que la Russie était encore occupée par la guerre contre Napoléon; (1) d'autre part, Rizo Néroulos, un des hommes politiques et écrivains grecs les plus connus de son temps (2) était «postelnik» en Valachie sous le règne de Jean Caragea (1812—1818) et on ne saurait supposer qu'il ait attribué à ce prince un rôle absolument contraire à la réalité. Il est probable que Rizo Néroulos s'est trompé de date et que cette intervention de Caragea en faveur des Serbes s'est produite non en 1813 mais un peu plus tard. C'est en effet à la fin de l'année 1814 que l'oppression des Ottomans en Serbie était arrivée à son point culminant, tandis que l'hiver précédent, aussitôt après la répression de l'insurrection de Carageorges, les Turcs s'étaient montrés relativement plus modérés. Par contre à la fin de 1814, après la malheureuse tentative de Hadji-Prodan, la Porte, selon l'expression du Reïs-effendi lui-même, avait décidé «de mettre ce peuple dans l'impossibilité de remuer». Des exécutions en masse eurent lieu à Belgrade en décembre 1814 et en janvier 1815; une terreur atroce régnait dans le pachalik; en février le bruit courait dans tout le pays que le Sultan avait donné l'ordre de tuer tout les rayas dans le pachalik, «bruit qui, ajoute un historien, paraît aujourd'hui comme une vaine menace, mais à la véracité duquel personne alors ne doutait» (3).

Ce fut alors probablement que le Prince Caragea intervint auprès de la Porte en faveur des Serbes; selon l'ambassadeur britannique à Constantinople il mit en garde la Porte contre l'éventualité d'une guerre avec la Russie et ses alliés; les rapports du Prince de Valachie produisirent sur le Divan une vive impression (4).

(1) Cf. Gavrilovitch, I, p. 30 Caragea aurait aussi évité de servir de médiateur entre la Porte et Carageorges qui se serait adressé à cette fin au Prince de Valachie.

(2) Il a été le premier ministre des affaires étrangères du Royaume de Grèce. Une brève biographie de Rizo Néroulos ainsi qu'une traduction française d'une de ses comédies a été dernièrement publiée par M<sup>lle</sup> P. Lascaris, *Les Korakistiques ou amendement de la langue grecque moderne*, Paris 1928.

(3) Cf. Gavrilovitch, I, p. 64, 96, 104.

(4) Voici en effet ce qu'écrivait le 10 janvier 1815, l'ambassadeur d'Angleterre à son gouvernement: «Reports of an eventual attack of the Allies (Russia assisted by Austria and other allied Powers) upon the Ottoman Empire continue to be transmitted to this Capital by the Prince of Wallachia, and by public and private agents of the Porte residing at Vienna. And they meet with a degree of credit, which produces visible anxiety, frequent councils and reiterated orders for further military preparations. It is remarkable to (though it may be possibly incidental) that this Government, have begun to repair and fit up appartements in the Seven Towers, where it is usual to confine foreign Ministers in the time of war». *Spomenik* de l'Académie Serbe XXIX, p. 1—2.

Dans les papiers du Prince Caragea récemment acquis par le Musée Benakis on trouve encore d'autres preuves de l'intérêt que le Prince de Valachie portait au Serbes et des conseils qu'il leur faisait parvenir pendant les longues et infructueuses négociations que le baron de Stroganoff menait à leur sujet avec la Porte ; c'est ainsi que le 6 Mars 1818, Caragea écrivait à Stroganoff :

« J'avais déjà pris connaissance de la Note qui Lui avait été remise par la Porte relativement à l'affaire de Servie<sup>(1)</sup>. Votre Excellence connaît depuis longtemps par mes rapports les difficultés qu'Elle devait rencontrer sur ce point. Dans ma dernière dépêche je Lui ai exposé également la mission secrète<sup>(2)</sup> et les projets de la Porte ; en les déjouant peut-être parviendra-t-Elle à donner une tournure différente à cette affaire, et je crois qu'il en est temps encore.

« Le sort des malheureux Serviens (je dis malheureux parce que prévois qu'ils auront à souffrir dans l'avenir s'ils sont privés d'une garantie formelle pour le maintien des privilèges qui leur sont actuellement accordés) doit intéresser tout homme sensible qui ne peut contempler d'un œil indifférent les ruses et les machinations qu'on met en œuvre pour tromper une nation et la rendre malheureuse ; aussi n'ai-je pu m'empêcher d'employer tous les moyens indirects qui étaient à ma disposition pour informer les Serviens du piège qui leur est tendu et je crois que mes insinuations indirectes ne seront point infructueuses ; mais je le répète encore, les démarches et les insinuations de Votre Excellence auront plus de poids sur l'esprit de Miloch et des autres knèzes et serviront à déjouer totalement les projets de la Porte<sup>(3)</sup>.

M. LASCARIS

Professeur à l'Université de Salonique  
Correspondant de l'Académie Roumaine

(1) Les 11 février 1818 la Porte avait adressé à Stroganoff une note où elle prétendait qu'elle avait rempli les obligations que le traité de Bucarest lui imposait en faveur des Serbes et que par conséquent l'intervention de l'ambassadeur de Russie devenait sans objet ; cf. Gavrilovitch, I, p. 413.

(2) Le 18 février 1818 était arrivé à Belgrade Nedjib effendi afin d'extorquer à Miloch Obrénovitch une lettre de remerciements au Sultan attestant que les Serbes étaient satisfaits de leur sort. La Porte désirait en obtenant ce document de Miloch couper court à toute intervention de Stroganoff ; cf. Gavrilovitch, I, p. 416—417 et Yakchitch, p. 392—395.

(3) En fait, conseillé par Stroganoff, Miloch Obrénovitch, malgré la pression exercée par l'émissaire ottoman, réussit à éluder les demandes de la Porte.

## Informations Politiques

### La politique extérieure.

L'année s'achève sur un nouvel effort du gouvernement bulgare pour consolider des rapports d'amitié avec ses voisins, sans toutefois s'engager par des actes internationaux qui détermineraient l'orientation définitive de la Bulgarie. La visite des ministres turcs et de M. Titulesco à Sofia, en autonome, a été suivie de celle du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères hongrois qui, avec M. Mouchanov, ont constaté, suivant les termes du communiqué officiel livré à la presse, «le sentiment d'amitié cordiale et désintéressée qui unit les deux peuples et ont procédé à un examen général de la politique des deux pays».

Quelques jours plus tard l'entrevue du roi Boris avec le roi Carol sur le Danube a donné l'occasion aux hommes d'Etat qui accompagnaient les deux souverains de manifester leur désir réciproque de régler les questions pendantes entre les deux pays et de collaborer dans un esprit de cordiale amitié à la consolidation de la Paix. Six semaines après, en décembre, le couple royal bulgare se rendait en visite officielle auprès des souverains yougoslaves, à Belgrade. C'était le premier voyage officiel entrepris par les souverains bulgares qui furent reçus à Belgrade avec les marques de la plus vive sympathie. On ne s'est pas dissimulé cependant, de part et d'autre, que les problèmes qui se posent entre Belgrade et Sofia sont trop complexes et trop délicats pour être immédiatement résolus. La presse des deux pays a vu dans les rencontres des souverains et des hommes d'Etat qui les accompagnaient une prise de contact, riche de promesses pour l'avenir des relations entre les deux pays voisins.

Résumant les aspirations de la politique extérieure bulgare, M. Mouchanov a dit à la Chambre que son gouvernement persistera dans son dessein d'établir avec tous les voisins des relations de bonne intelligence. Il a ajouté «que les paroles de quelques exaltés ne doivent pas troubler les bons rapports et la paix entre la Bulgarie et ses voisins».

En regard de cette activité politique de bon augure on ne peut que déplorer la fâcheuse interruption des pourparlers engagés à Athènes pour la solution des litiges gréco-bulgares. On se rappelle qu'à la suite d'une entrevue du président du Conseil avec son collègue hellène à Genève il avait été décidé qu'une commission mixte se réunirait à Athènes pour préparer la solution de ces litiges depuis trop longtemps en suspens. Cette commission a vainement cherché un terrain d'entente et, après une série de séances, elle dut suspendre provisoirement ses travaux, sans toutefois fixer la date à laquelle les pourparlers seront engagés de nouveau.

### Bulletin politique.

En matière de politique intérieure, l'événement capital de ces dernières semaines a été la scission de l'union agrarienne qui, comme on sait, constitue une des assises du Bloc national actuellement au pouvoir. Les dissidents groupés autour de M. M. Zachariev et Omartchevski ont tenu, à côté du congrès de l'Union, un congrès parallèle qui a voté un blâme à l'adresse des ministres agrariens du Bloc. La Chambre qui venait de se réunir en sa troisième session ordinaire, a riposté en suspendant M. Zachariev de ses fonctions de vice président, dans lesquelles il fut remplacé par M. Stephan Dascalov.

Cette scission fut le point de départ d'une violente campagne de la presse d'opposition. Non seulement le gouvernement du Bloc mais le régime parlementaire lui-même fut l'objet de vives attaques. Elles se manifestèrent surtout à l'occasion du vote d'un projet de loi sur le règlement des dettes privées qui n'a pu réunir qu'une majorité affaiblie, en dépit de l'importance que le gouvernement attribuait à ce projet. L'opposition accrue par les voix des agrariens scissionnaires ne réussit pas à renverser le cabinet. Mais la majorité gouvernementale en est ébréchée et l'opposition est loin d'abandonner la partie. Une crise n'aurait rien de surprenant dans ces conditions.

---

### Bulletin politique.

Loin de s'apaiser comme on l'a pu croire un instant, les dissensions du monde politique ne font que s'accroître. Le gouvernement a promulgué, il est vrai, un décret d'amnistie en faveur de tous les **GRÈCE** inculpés pour le coup d'État du 6 mars dernier, à l'exclusion des militaires, mais cette mesure lui a coûté l'appui du parti des «Eleftherophones» présidé par M. Métaxa, qui manifeste à l'égard de la politique de conciliation une intransigeance absolue, insistant pour que la proposition de mise en accusation de M. Vénizélos fût discutée. L'amnistie n'a du reste pas donné satisfaction à l'opposition, M. Vénizélos ayant déclaré que la proposition de M. Métaxa aurait dû être mise en voix.

Un autre événement important de la vie politique fut le retour de l'opposition à la Chambre, précédé par des négociations au cours desquelles l'opposition a demandé que le gouvernement garantisse la liberté absolue de la parole et la liberté des débats.

Sur ces entrefaites, le gouvernement décidait de clôturer au plus tôt l'instruction ouverte sur l'attentat commis contre M. Vénizélos. Il désaisissait de l'affaire le juge d'instruction qui avait conduit l'enquête jusqu'ici ainsi que le procureur chargé de la surveillance et confia l'instruction à deux autres magistrats. D'autre part, le parquet ayant demandé l'autorisation de la Chambre pour lever l'immunité parlementaire du député gouvernemental M. Mavromichali, la Commission parlementaire réclama le dossier de l'affaire. Cette attitude du gouvernement et de la Commission parlementaire est vivement critiquée. Le procureur de

la Cour de Cassation s'est refusé à donner suite à la demande de la Commission qu'il qualifie d'ingérence aux prérogatives du pouvoir judiciaire

Un nouvel élément de perturbation s'ajouta à ceux qui précèdent avec la démission collective de quatre officiers supérieurs de l'aviation qui accusent nommément deux de leurs collègues d'avoir participé à l'attentat contre M. Vénizélos. L'agitation qui s'ensuivit provoqua la démission du ministre de l'aviation, M. J. Rhallis. Un remaniement du cabinet serait imminent.

### Les voyages de Tevfik Ruschdi bey et le pacte turco-yougoslave.

Le ministre turc des affaires étrangères poursuit sans relâche la tâche à laquelle il s'est consacré. Au réseau des pactes dont il a su entourer la jeune République turque il vient d'ajouter un nouveau **TURQUIE** avec la Yougoslavie, signé à Belgrade le 27 novembre, entre M. Jevtich et Tevfik Ruschdi bey.

Le nouveau pacte qui vient se substituer à celui de 1925 a été élaboré sur les modèles des pactes analogues de non-agression et d'arbitrage conclus sous les auspices de la S. d. N. Avant de procéder à sa signature et conformément à la déposition y relative du dernier pacte turco-grec, le ministre turc des affaires étrangères s'est arrêté à Athènes où il a eu l'occasion de constater encore un fois la parfaite identité de vues des deux gouvernements.

Le ministre turc des affaires étrangères a, de plus, signé avec son collègue yougoslave, un accord définitif sur les créances réciproques des deux gouvernements et de leurs ressortissants, du chef de l'application de la loi sur la réforme agraire, la colonisation et les biens abandonnés.

La signature du pacte turco-yougoslave survenant à la suite des pactes gréco-turc et turco-roumain et la parfaite concordance de vues qui s'est manifestée entre les gouvernements d'Athènes, d'Ankara et de Belgrade ont inquiété une partie de l'opinion publique bulgare, laquelle a voulu voir dans cette activité diplomatique une menace à peine déguisée contre la Bulgarie. Profitant de son passage à Sofia, Tevfik Ruschdi bey s'est entretenu à la gare avec le président du Conseil bulgare. Rien n'a été communiqué à la presse au sujet de cet entretien mais l'homme d'Etat turc a eu l'occasion de rassurer l'opinion publique bulgare par des communications faites aux représentants des journaux sofiotes.

Tevfik Ruschdi bey a notamment déclaré :

\*Je viens dire à M. Muschanov que rien n'a été fait à Belgrade contre la Bulgarie. Nous n'y avons pas mené une politique de complot contre quiconque, étant donné que ce serait contre les principes de notre politique étrangère. Je viens dire à M. Muschanov tout ce qui a été fait à Belgrade afin de maintenir la paix et de bons rapports entre les peuples balkaniques. Nous ne travaillons pas à la discorde, mais au rétablissement de la confiance entre les peuples et nous sommes d'avis qu'on peut obtenir par cette politique bien plus que par la guerre.

«Nous, Turcs, nous sommes en réalité des antirevisionnistes. Nous ne demandons rien à personne. Nous désirons nous développer en paix et en liberté sans être troublés par qui que ce soit, à l'intérieur de nos frontières. C'est avec fermeté que nous désirons la paix absolue dans les Balkans et nous considérons que l'esprit des traités est la plus sûre base des bons rapports internationaux. La Bulgarie, elle-même, a toujours déclaré qu'elle respecte les traités. Sur la base des traités tout peut être signé . . . .

Je ne comprends pas pourquoi la Bulgarie peut se considérer comme menacée ni pourquoi elle ne signerait pas des pactes avec ses voisins, lorsque ces pactes ont pour base les traités».

### Prorogation du traité turco-hongrois.

A l'occasion de leur visite à Ankara, M. Gœmbeç, président du Conseil et M. de Kanya, ministre des affaires étrangères de Hongrie, ont signé avec Ismet Pacha et Tevfik Ruschdi bey un instrument prorogeant de cinq années le traité de conciliation et d'arbitrage signé en 1929 entre les deux Etats.

### L'amitié avec les Soviets.

A l'occasion du Xème anniversaire de la République Turque une délégation soviétique présidée par le général Vorochilov s'est rendue à Ankara pour assister aux cérémonies célébrées et pour rendre, par la même occasion, la dernière visite des ministres turcs à Moscou.

Suivant le communiqué publié à ce sujet un échange de vues a eu lieu entre les représentants des Soviets et les membres du gouvernement turc. Il a été constaté de part et d'autre que l'amitié turco-soviétique ne cesse de se développer dans un esprit de compréhension réciproque.

L'étroite collaboration des deux gouvernements aux Conférences internationales et la signature du pacte de Londres ont été fécondes pour l'œuvre de la consolidation de la paix, à laquelle les deux gouvernements demeurent loyalement et fermement attachés.

«Cette collaboration continuera également à l'avenir. Les hommes d'Etat de la Turquie et de l'URSS ont compris dans toute son étendue le sens de l'amitié étroite entre les deux pays et ils ont scellé son raffermissement par une nouvelle constatation de la pleine identité de vues existante entre eux».

---

### Bulletin politique.

L'assassinat du premier ministre roumain, M. Jean Duca a jeté partout la consternation. M. Duca venait d'assumer pour la première fois la présidence du Conseil dans des circonstances très délicates. Les divergences, parfois latentes et parfois manifestes, entre la Couronne et le gouvernement national-paysan, présidé par M. Vaïda-Voïvode, avaient en effet déterminé le souverain à confier le pouvoir au plus fort parti de l'opposition, celui dont M. Duca était le chef.

M. Duca avait d'abord reçu le mandat d'obtenir la collaboration de la fraction des libéraux dissidents présidés par M. Georges Bratiano et celle du parti national-agraire de M. Octavian Goga. Mais ces deux hommes d'Etat déclinèrent les propositions de M. Duca qui constitua ainsi un cabinet homogène dans lequel M. Titulesco conservait pour la cinquième fois le portefeuille des Affaires étrangères. La continuité de la politique étrangère était ainsi assurée. Le nouveau cabinet recevait en même temps le mandat de recourir à une nouvelle consultation populaire qui donna les résultats suivants: libéraux 300 sièges; nationaux-paysans (gouvernement précédent) 29; parti Lupu 11; libéraux de G. Bratiano 10; parti Cuza 9; parti hongrois 9; groupe Junian 6; groupe Argétoianu 5. Le nouveau gouvernement s'assurait ainsi dans la nouvelle Chambre une majorité de 300 mandats sur 387 sièges. Ce fut donc au moment où le nouveau cabinet s'apprêtait à mettre en application son programme, avec la collaboration d'une Chambre qui lui était acquise, que son chef tomba sous les coups du meurtrier.

### Le monument de Pirot et les manifestations gréco-yougoslaves.

Le 11 novembre eut lieu à Pirot l'inauguration solennelle du monument commémoratif des soldats grecs tombés pendant la guerre en territoire yougoslave.

**YUGOSLAVIE** Une délégation grecque présidée par le général Condylis s'était rendue à Pirot pour assister à l'inauguration du monument, œuvre de l'artiste grec Sohos. La cérémonie a donné lieu à un échange de discours et, aussi, à des commentaires de presse, qui mirent en évidence l'amitié traditionnelle des deux peuples et les excellentes relations amicales qui unissent les deux Etats.

Se rendant ensuite à Belgrade, le général Condylis fut reçu en audience par S. M. le Roi et eut plusieurs entrevues avec le président du Conseil, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la guerre et plusieurs autres personnalités du monde politique.

Le roi, les membres du gouvernement et le peuple yougoslaves ont réservé à M. Condylis et à sa suite un accueil d'une cordialité sans pareille. De retour en Grèce, le ministre de la guerre en a exprimé son plus vif enthousiasme tout en soulignant que son voyage n'avait aucun caractère politique. Concernant ses impressions de Yougoslavie le général s'est exprimé en ces termes :

«L'ordre et le progrès que j'ai constatés en Yougoslavie dans tous les domaines, tant de la vie politique que de la vie ordinaire, sont remarquables. Il est évident que l'honneur de l'œuvre, vraiment considérable, de la résurrection nationale yougoslave, revient en premier lieu à votre grand souverain, le roi Alexandre. Votre roi, qui a su guider si glorieusement le peuple yougoslave pendant la guerre, conduit aujourd'hui ses sujets à grands pas dans la voie du progrès et du bonheur. Le roi Alexandre est un exemple rare d'un homme d'Etat en même temps que d'un grand créateur qui dirige son peuple dans le sens d'une liberté bien comprise».

# La Vie Economique et Sociale

## CHRONIQUE FINANCIERE

### L'arrangement sur la dette extérieure et le bilan de l'année 1933.

Nous voici à la fin d'une année qui fut incontestablement une des plus difficiles et des plus incertaines. Pour l'examineur attentif de la situation économique, financière et **GRÈCE** boursière de la Grèce, l'année 1933 se termine dans des conditions bien meilleures qu'elle ne commença.

En effet, au début de l'année, les perspectives économiques étaient sombres. La politique des emprunts, politique poursuivie après la stabilisation de la monnaie nationale, en 1928, jusqu'en 1931, et qui greva d'un poids supplémentaire de 340 millions de drachmes stabilisées par an le service de la dette envers l'étranger, malgré la crise naissante, fut brusquement et définitivement arrêtée quand la crise anglaise vint se greffer sur la crise économique mondiale et se manifesta par l'abandon de l'étalon-or, la chute consécutive de la livre et la cessation de tout emprunt extérieur sur le marché de Londres. L'année 1932 fut marquée par l'abandon officiel, en avril, de l'étalon-or. Le gouvernement Vénizélos procéda à la diminution de 25% du service des emprunts intérieurs, à la diminution de traitements de tous les fonctionnaires civils et militaires de 6%, au contingentement des importations et diverses autres mesures qui tendaient à enrayer autant que possible les ravages de la crise par la diminution des dépenses et le ralentissement des importations. Pourtant, en dépit des efforts du gouvernement, il devenait de plus en plus évident, que la capacité du pays pour faire face à ses engagements envers l'étranger, surtout quant au transfert, était très réduite. C'est pourquoi les porteurs des emprunts grecs entrèrent en négociations avec le gouvernement hellénique et acceptèrent, pour l'année 1932, 30% des intérêts de la dette.

Ainsi, au commencement de cette année, le pays se trouvait dans l'incertitude. La drachme après une chute à 35% de sa valeur, durant l'année 1932, ne présentait aucune garantie de stabilité, étant donné l'appauvrissement de l'encaisse de l'institut d'émission. Le déficit de la balance commerciale, toujours élevé, constituait une menace constante pour la mon-

naie. La valeur de la richesse mobilière du pays avait diminué de la moitié et la Bourse était dans un marasme persistant. Les entreprises privées, accablées par la tension extrême de l'argent étaient, pour la plupart dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements et, par dessus tout, l'incertitude générale augmentait du fait qu'il fallait négocier de nouveau avec les représentants des porteurs et le Comité des emprunts de la S. d. N. pour le règlement du service de la dette publique extérieure.

Pendant l'année 1933, l'évolution des conditions économiques générales, malgré quelques incertitudes, fut satisfaisante. Tout d'abord, une récolte excellente fut pour beaucoup dans l'amélioration de la situation du paysan et la diminution du passif de la balance commerciale. Ensuite, la chute de la monnaie américaine, la crainte de voir d'autres monnaies suivre l'exemple du dollar et l'arrêt de l'exode des capitaux ont contribué à l'amélioration de la situation monétaire et la stabilité de la drachme autour du niveau de sept drachmes pour un franc français. L'encaisse de l'institut d'émission fut singulièrement renforcée, tandis que le taux de l'escompte était ramené de 9 % à 7 1/2 % en juin et à 7 % en octobre. L'encaisse or et devises étrangères de la Banque de Grèce passa de 1883 millions de drachmes, au début de l'année, à 3.994 millions le 23 décembre 1933, tandis que la circulation fiduciaire n'augmentait pas sensiblement. L'amélioration de la situation monétaire ressort plus clairement des chiffres suivants ;

#### Banque de Grèce.

*Postes principaux en millions de drachmes.*

<i>Actif.</i>	Fin Janvier	Fin Avril	Fin Juillet	Fin Octobre
Or et devises étrangères....	1883	2266	3159	3719
Avances commerciales.....	572	544	526	577
Avances à l'Etat .. .. .	714	1142	1810	2001
<i>Passif.</i>				
Billets en circulation.....	4602	4627	4759	5564
Engagements à vue .. . . .	1960	3212	4598	4652
Faux d'escompte.....	9 %	9 %	7 1/2 %	7 %

Le règlement de la dette publique extérieure pour une durée de deux ans fut un des points principaux de l'évolution favorable de la situation. Nous avons exposé dans nos dernières chroniques les laborieuses négociations qui avaient eu lieu entre les représentants des bondholders et le gouver-

nement hellénique pour le règlement des intérêts de la dette extérieure. Ces négociations avaient été finalement rompues le 11 avril 1933, le Conseil des porteurs étrangers et du Comité des emprunts de la S. d. N. ayant décliné l'offre du gouvernement qui consistait dans le paiement de 22 1/2 % des intérêts pour l'année financière 1933-1934 et 27 1/2 % des intérêts pour l'année financière 1934-1935. Or, après un nouveau contact, un arrangement survenait avec le Conseil des porteurs étrangers et le Comité des emprunts de la S. d. N. (1), par un échange de lettres, en date du 7 novembre 1933, entre le ministre de Grèce à Londres et Sir Austin Chamberlain, président du Comité des emprunts de la S. d. N.

Par cet arrangement le gouvernement hellénique s'engage à transférer le pourcentage suivant des intérêts de sa dette extérieure: pour l'année financière 1933-34, 27 1/2 % et pour l'année financière 1934-35, 35 %. Ces paiements seront effectués par le canal ordinaire et par les banquiers payeurs habituels. Le gouvernement grec effectuera ces versements tout de suite en ce qui concerne les coupons futurs. Le transfert du pourcentage convenu s'effectuera en livres sterling pour tous les emprunts, excepté les emprunts libellés en dollars et qui seront payés en dollars papier. Dans le cas où il se produirait une contestation quelconque sur un ou plusieurs emprunts, le paiement relatif aux emprunts pour lesquels il n'y aurait pas de contestation ne serait pas retardé pour cette raison.

Le gouvernement hellénique, reconnaissant son obligation pour le paiement en change étranger de ses dettes, inscrira au budget de 1933-34 une somme de drachmes équivalant au service complet de l'intérêt en livres sterling ou en dollars pour les emprunts libellés en dollars. Contre la portion non transférée, le gouvernement pourra emprunter une somme équivalente en drachmes, en déposant, auprès de la Commission Financière Internationale, ou de tout autre dépositaire à convenir, des bons du Trésor en drachmes ne portant pas intérêt. Le gouvernement hellénique convient que, s'il accorde un traitement plus favorable à un autre emprunt extérieur quelconque conclu ou garanti par l'État grec, il accordera un intérêt également favorable à tous les autres emprunts. Il est prévu dans l'arrangement que le gouvernement hellénique discutera avec

(1) Council of Foreign Bondholders et League Loans Committee.

le Comité des emprunts de la S. d. N. et le Conseil des porteurs étrangers des arrangements pour le service de la dette extérieure à partir d'avril 1935, avant d'établir le budget pour l'année financière 1935-36 et, en tout cas, pas plus tard que le 31 janvier 1935.

Telles sont, dans leurs lignes générales, les clauses de l'accord intervenu. Ces clauses sont valables entre la Grèce et les et les deux Conseils des obligataires de Londres. Elles devront, pour être appliquées d'une façon générale, recevoir l'approbation de l'organisation correspondante des obligataires français. La charge provenant de l'accord est très lourde, vu la capacité actuelle de paiement de la Grèce. En effet, sur l'année 1933-1934, il a été porté au budget et il sera payé pour le service de la dette extérieure la somme de 613 millions de drachmes. Pour l'année 1934-1935 une somme de 784 millions sera inscrite au budget. Pour les deux années de l'accord intervenu nous avons une moyenne de 698,5 millions de drachmes. Le gouvernement hellénique, se basant principalement sur le rapport des experts de la S. d. N. (1) et notamment sur l'interprétation de l'alinéa 7 du chapitre 4 et dans son effort d'arriver à l'équilibre du budget, avait proposé de payer des pourcentages réduits que les représentants des obligataires avaient rejeté. Ces derniers s'appuyaient sur un autre paragraphe du rapport des experts qui prévoyait la possibilité d'économies ultérieures dans le budget et sur l'amélioration des finances grecques survenue après la rédaction dudit rapport. Il est à regretter qu'un règlement définitif de la dette, sur lequel la Grèce insista longuement, ait été repoussé par le Conseil des obligataires. Il est également regrettable que les créateurs de la Grèce aient repoussé toute liaison du transfert des sommes dues à l'exportation additionnelle des produits nationaux sur les marchés étrangers, ainsi que l'arbitrage proposé par le gouvernement grec.

L'arrangement survenu sur la question de la dette extérieure et autres facteurs favorables de l'évolution économique du pays ont eu sur la Bourse une répercussion bienfaisante. La confiance manifestée par le public sur les diverses valeurs s'est traduite par une hausse générale qui, dans l'espace d'une année, a été en moyenne de 50% à 60% et même davantage.

(1) V. l'analyse de ce document dans «Les Balkans» mai-juin 1933, p. 95 et suivantes.

pour chaque groupe de valeurs, comme il ressort du tableau suivant de quelques valeurs directrices :

## Valeur en drachmes

Fonds de l'Etat en or	2 janvier 1933	2 janvier 1934
Monopole 4 % 1887 .....	1.750	2.675
Rente 4 % 1889 .....	1.550	2 620
500 millions 5 % 1914.....	2.100	3.375
Réfugiés 5 % 1924.....	3.425	4.350
<i>Banques :</i>		
Banque de Grèce.....	4.100	8.475
> Nationale.....	42 500	66.900
> d'Athènes .....	315	395
> Commerciale.....	240	522
<i>Vinicoles :</i>		
Vins et spiritueux .....	850	1.745
Fabrication de spiritueux....	210	408
Industrie agricole.....	115	260
<i>Produits chimiques, filature etc. :</i>		
Engrais chimiques.....	465	1.000
Lainages de Grèce.....	165	260
Chryssalis .....	146	223
Prométhéus .....	315	540
Héraclès .....	580	850
Hellénique d'Electricité ....	173	173

L'évolution favorable de la balance commerciale a constitué un autre facteur important de l'amélioration générale de la situation économique. L'élément passif de la balance commerciale, grâce à la politique d'échanges des produits et la restriction des importations a diminué, tandis que l'élément actif diminuait dans une proportion moindre. Du 1er janvier au 30 novembre 1933 l'évolution de la balance commerciale se présente comme suit :

*(Valeur en millions de drachmes stabilisées)*

(onze premiers mois)

	Exportations	Importations
1932.....	2.446	4.748
1933.....	<u>2.009</u>	<u>3.370</u>
Différence en moins pour l'année 1933	346	3.370

*(Quantité en milliers de tonnes)*

(onze premiers mois)

	Importations	Exportations
1932.....	450	2.171
1933.....	<u>610</u>	<u>1 730</u>
Différence pour l'an- née 1933.....	+159	--440

	Quantité en tonnes janvier-novembre		Valeur en milliers de drachmes stabilisées janvier-novembre	
	1933	1932	1933	1932
Tabac.....	30.298	30.620	636 292	1.079 630
Raisins secs.....	83.206	84.634	570.075	671.733
Figues.....	15.628	18.023	54.449	50 225
Olives.....	13.111	11.637	46.703	52 753
Huiles d'olive....	22.586	24.417	189.437	221.059
Vins.....	66.392	30 279	122.729	73.371

On voit que, pendant la période envisagée, alors que la quantité des importations a diminué de 440.000 tonnes, la quantité des exportations a augmenté de 150.000 tonnes. Pendant cette même période, le passif de la balance commerciale a diminué de 1377 millions de drachmes; tandis que, durant les onze premiers mois de l'année 1933, les exportations ont constitué 61% des importations, pour la période correspondante de l'année 1932 elles n'ont été que 49,4%.

Le budget de l'année 1933 — 1934 avait été soumis à la Chambre, avec un déficit de 325 millions de drachmes. Ce déficit du budget fut porté à 650 millions au moment du vote par le corps législatif, d'une part par suite de l'accord, survenu entre temps, avec les créiteurs étrangers qui a nécessité l'inscription d'un nouveau crédit de 114 millions de drachmes, d'autre part à cause du relèvement des traitements des fonctionnaires civils et militaires constituant une charge de 120 millions pour l'exercice 1933—1934. Ce déficit sera couvert en grande partie, suivant les déclarations du ministre des Finances, par l'augmentation des recettes, augmentation provenant de l'amélioration des conditions économiques en général et la plus value des impôts par suite de l'augmentation de la production nationale.

Après l'abaissement du taux de l'escompte jusqu'à 7%, l'intérêt des dépôts fut porté à 4%, au maximum. Malgré cet abaissement, les dépôts à vue et à terme, dans les grandes banques, ont sensiblement augmenté pendant les onze premiers mois de l'année; cette augmentation est de 10% environ.

La situation dans la marine marchande s'est grandement améliorée pendant l'année 1933. Vers la fin de l'année 1932 le tonnage des navires désarmés dépassait le tiers de la marine marchande (environ 500.000 tonnes), tandis que vers la fin novembre 1933 ce chiffre était diminué de moitié. Pendant la même période, la puissance de la marine marchande hellénique

passait de 550 navires d'un total de 1.396.158 tonnes à 523 navires d'un total de 1.445.900 tonnes.

Ainsi, en pleine crise et au milieu d'une véritable guerre économique entre les nations, malgré l'échec de la Conférence économique mondiale de Londres et le défaut de tout secours de l'étranger, la Grèce a traversé une des phases les plus difficiles de son existence économique, non seulement sans sombrer dans la catastrophe qui la menaçait, mais en arrivant à cette fin d'année, avec des finances en ordre, un crédit restauré, une monnaie stable et des perspectives d'avenir aussi encourageantes que possible. Elle est un de ces pays de l'Europe orientale, qui par leur structure économique se sont de tout temps appuyés autant sur les transactions commerciales ou autres connexes que sur les travaux productifs; c'est pourquoi ses ressources invisibles dépassent souvent en valeur le produit de ses exportations. Par conséquent le rétablissement de son crédit dans les pays de l'Europe occidentale constitue la condition sine qua non de sa convalescence économique et le point de départ de son relèvement économique et financier. Il est donc permis d'envisager la nouvelle année avec optimisme et confiance.

**C. Karanikas**

---

### **Le nouvel accord commercial avec les Soviets.**

L'accord signé à Athènes le 8 novembre, entre le gouvernement grec et la délégation commerciale soviétique a été ratifié.

Tout en maintenant en vigueur les dispositions de navigation et de commerce du 11 juin 1929, le nouvel accord introduit le système du règlement par voie de compensation des créances résultant des exportations respectives des deux pays.

### **Le téléphone entre Athènes et les capitales d'Occident.**

Les communications par téléphone entre Athènes et la plupart des capitales étrangères, par voie de Salonique, viennent d'être inaugurées. Le tarif de communication de trois minutes varie de 5.40 drachmes de (Sofia) à 17.60 (Paris).

### **Le nouvel accord commercial avec la Turquie.**

Le nouvel accord commercial gréco-turc a été signé à Ankara le 22 décembre.

## CHRONIQUE FINANCIÈRE

**Le commerce extérieur, le contingentement, la Commission des dettes et la situation agricole en Roumanie.**

Les derniers mois de chaque année sont toujours très intéressants pour les pays agricoles en général, car c'est seulement alors qu'on peut se faire une idée générale sur **ROUMANIE** la situation économique de ces Etats, de même que c'est toujours alors qu'on peut se prononcer, sans se tromper de beaucoup, sur l'évolution que les économies nationales des Etats envisagés suivront dorénavant. Pour la Roumanie, les mois d'octobre et de novembre ont été particulièrement importants cette année car, en dehors du fait qu'on a commencé à connaître les résultats des échanges économiques avec les autres Etats, et, aussi, l'abondance de la récolte de quelques céréales et l'étendue des superficies ensemencées pour l'année 1934, on eut un changement de politique assez prononcé en ce qui concerne la conversion des dettes agricoles et urbaines, ainsi qu'au point de vue de la réglementation du contingentement des importations dans le pays.

Ce sont justement ces deux derniers faits qui peuvent être considérés comme les traits saillants du futur développement économique du pays. La loi de la conversion des dettes agricoles et urbaines votée au mois d'avril de l'année courante, accordait aux débiteurs agricoles les moratoires suivants :

a) *un moratoire de 6 mois* pour tous les débiteurs qui ne pouvaient bénéficier de cette loi de conversion. Ce moratoire expira le 15 octobre 1933.

b) *un moratoire jusqu'au 15 décembre 1933* pour tous ceux qui pouvaient bénéficier des dispositions de la loi. En partant de cette date, ceux-ci étaient obligés de commencer le paiement des intérêts prévus, sous peine de ne plus avoir le droit de bénéficier des dispositions de cette loi. Or, comme le gouvernement envisage une nouvelle loi de conversion des dettes, il fallait qu'aucune situation ne fût définitive pour qu'il n'y eût pas de droits acquis et, dans ce but, on a prolongé de trois mois le moratoire qui expirait le 1 décembre 1933.

Par ce prolongement, les débiteurs ne sont plus obligés de commencer au 1 décembre 1933 le versement des intérêts prévus par la loi précédente sous peine de ne pouvoir plus béné-

ficier des dispositions de la loi de la conversion des dettes, ce paiement pouvant être effectué jusqu'au 1 mars 1934. Jusqu'alors le gouvernement est décidé de faire voter une loi nouvelle de conversion dont les principes de base sont déjà établis, vu qu'on travaille depuis longtemps à l'élaboration du texte définitif de ce projet de loi de conversion qui :

a) accordera le bénéfice de la conversion à toutes les catégories de débiteurs,

b) réduira les dettes proportionnellement au pouvoir de paiement des débiteurs.

c) établira un délai maximum de dix (10) années, durant lequel il faudra payer les capitaux empruntés ainsi que les intérêts afférents.

d) fixera les intérêts à payer par les débiteurs à un niveau égal à ceux que les créanciers eux-mêmes payent lorsqu'ils réescomptent leurs créances.

e) financera la conversion par une contribution de l'Etat.

f) rétablira les institutions de crédit qui ont été touchées par les mesures exceptionnelles prises en faveur des débiteurs.

Si ce projet de loi de conversion des dettes est voté et appliqué dès le 1er mars 1934, il est certain qu'une grande détente se fera aussitôt ressentir dans les rapports entre débiteurs et créanciers. De même, le crédit qui avait été très atteint ces dernières années, renaîtra et les débiteurs pourront dorénavant trouver de nouveaux crédits, absolument nécessaires pour le développement économique du pays.

Pour activer les exportations dans certains pays qui se sont montrés favorables à l'importation des produits roumains, le gouvernement a estimé nécessaire de modifier le régime du contingentement de l'importation ainsi que le régime des devises, dans l'impossibilité où il se trouvait d'abolir ces restrictions, une fois que tous les autres pays nous les appliquaient. Dans le désir de venir ainsi en aide aux industriels et aux commerçants qui se trouvaient presque mis dans l'impossibilité, à cause du grand nombre des taxes et des formalités, de pouvoir importer les articles dont ils avaient absolument besoin, le gouvernement, après avoir entendu également les délégués de la Banque Nationale de Roumanie, ainsi que ceux du Ministère de l'Industrie et du Commerce, a décidé d'apporter d'importantes modifications au régime du contingentement de l'importation.

Tout d'abord on a réduit les taxes que les importateurs payaient pour obtenir l'autorisation nécessaire. Jusqu'ici on payait une taxe de 200 lei, pour chaque article du groupe dont cet article faisait part, sans tenir compte si l'importateur demandait une autorisation pour tous les articles compris dans le groupe, ou bien pour un seul article, ce qui constituait une grande injustice. En vérité, si par exemple, le groupe comprenait 10 articles, l'importateur devait payer 2.000 lei, en tout, même s'il ne demandait qu'un seul article (c'est à dire qu'il n'aurait dû verser que 200 lei) et abstraction faite du succès de sa demande.

Par les nouvelles dispositions prises, on répare cette anomalie, car dorénavant l'importateur ne payera que 200 lei pour le groupe entier d'articles, sans examiner s'il demande une autorisation d'importer un ou plusieurs articles compris dans le même groupe.

Pour les pays avec lesquels la Roumanie a une balance commerciale active, on accorde plus facilement des autorisations d'importations, tandis qu'on généralisera le système des compensations pour tous les pays avec lesquels la balance commerciale est passive.

Enfin, pour faciliter la situation de la Banque Nationale, sans mettre en péril les intérêts de l'économie nationale, on a réparti les marchandises d'importation par catégories. Ainsi la Banque Nationale accordera, avec un maximum de facilité et de rapidité, des devises pour l'importation des articles de première nécessité, classés dans la première catégorie, tandis que pour les autres catégories de marchandises, à mesure qu'elles sont moins nécessaires, on n'accordera des devises que dans la mesure du stock disponible. En ce qui concerne les articles de luxe, on envisage presque une complète prohibition, car on ne délivrera plus de devises pour payer leur importation dans le pays. Ce nouveau régime de contingentement entre en vigueur le 1 janvier 1934 et on espère que le commerce extérieur de la Roumanie en profitera.

· D'ailleurs voici un tableau complet des échanges commerciaux de la Roumanie durant les dix premiers mois de l'année courante.

## Commerce extérieur de la Roumanie en Janvier-Octobre 1933.

Pays	Quantités en quintaux		Valeur en milliers de lei		Différences en milliers de lei
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	
Albanie.....	4	16.092	52	3.070	+ 3.018
Angleterre.....	335.865	11.202.963	1.375.789	1.911.144	+ 533.355
Autriche.....	180.630	3.750.016	782.227	755.413	- 25.814
Belgique.....	325.784	3.157.719	378.580	577.290	+ 198.710
Bulgarie.....	23.731	533.509	13.465	69.190	+ 55.725
Tchécoslovaquie....	398.319	2.124.358	952.694	518.764	- 443.930
Danemark.....	11.463	950.745	27.035	160.766	+ 133.731
Suisse.....	27.120	210.808	303.496	55.411	- 248.085
Esthonie.....	488	—	3.809	—	- 3.809
Finlande.....	4.348	80.202	2.150	12.409	+ 10.259
France.....	182.548	8.170.483	990.528	1.471.354	+ 480.826
Allemagne.....	575.617	4.463.217	4.917.572	1.127.672	- 789.900
Gibraltar.....	—	576.348	—	103.639	+ 103.639
Grèce.....	106.435	1.542.484	72.967	240.327	+ 167.360
Italie.....	255.051	9.946.766	1.019.562	1.131.257	+ 111.695
Yougoslavie.....	42.359	1.107.714	76.445	139.644	+ 63.199
Lettonie.....	1.245	156	11.640	61	- 11.609
Lithuanie.....	542	44.336	3.109	7.590	+ 4.481
Norvège.....	9.722	34.641	15.339	5.806	- 9.533
Hollande.....	83.770	4.951.163	236.800	841.782	+ 604.982
Pologne.....	295.915	472.032	273.113	180.499	- 92.614
Portugal.....	3.251	573.959	12.757	120.341	+ 89.584
Espagne.....	6.814	2.124.351	20.956	243.004	+ 222.048
Suède.....	11.381	166.985	64.556	18.314	- 46.242
Turquie.....	118.093	713.005	54.395	80.273	+ 25.878
Hongrie.....	183.778	3.106.474	252.509	407.154	+ 154.645
Argentine.....	13.946	32.999	14.065	5.674	- 8.391
Brésil.....	6.196	—	20.402	6	- 20.396
Canada.....	78	—	288	—	- 288
Etats-Unis.....	68.627	133.160	297.077	20.363	- 276.714
Mexique.....	35	—	92	—	- 92
Algérie.....	2.325	601.843	6.527	74.832	+ 305
Egypte.....	269.218	5.804.577	127.350	646.681	+ 519.331
Maroc.....	422	125.176	664	23.353	+ 22.689
Chine.....	2.776	—	4.014	—	- 4.014
Indes.....	35.730	236.822	39.107	32.250	- 6.762
Japon.....	4.312	—	7.257	—	- 7.257
Palestine.....	27.175	776.646	26.424	136.250	+ 109.826
Autres Pays.....	10.618	1.233.205	24.060	195.342	+ 171.282
Usage des bateaux..	—	4.910.379	—	334.332	+ 334.382
<b>Total...</b>	<b>3.625.741</b>	<b>73.865.303</b>	<b>9.428.902</b>	<b>11.624.252</b>	<b>+ 2.195.350</b>

En comparant maintenant ces chiffres à ceux de l'année précédente (1932), toujours pour les premiers dix mois, on remarque que les quantités de marchandises importées ont augmenté de 219.022 quintaux (3.625.741 q. en 1933, contre 3.406.719 q. en 1932), tandis que les quantités exportées ont augmenté de 2.167.971 quintaux (73.865.303 q. en 1933, contre 71.697.332 q. en 1932). En pourcentage, on voit que les quantités importées se sont accrues de 6.04%, tandis que les quantités exportées ont augmenté seulement de 3.02%, ce qui démontre les grosses difficultés contre lesquelles se heurte le placement de nos produits sur les marchés extérieurs. Par contre, on peut observer que notre régime d'importation n'est pas aussi strict que celui des autres pays importateurs, puisqu'on remarque une hausse de 6.04% des quantités importées. En ce qui concerne la valeur, on remarque que celle de l'importation a augmenté de 174.334 000 lei, soit de 1.88% (9.428.902.000 lei en 1933, contre 9.254.568.000 lei en 1932) et que la valeur de l'exportation a diminué de 1.685.918.000 lei, c'est à dire de 14.50% (11.624.252.000 lei en 1933 contre 13.310.170.000 lei en 1932) Comme résultat final de cette augmentation de la valeur de l'importation et de la diminution de la valeur de l'exportation, le solde actif de la balance commerciale pour les premiers dix mois de 1933, a été seulement de + 2.195.350.000 lei, contre un solde actif de + 4.055.584.000 lei pour la même période de 1932. La diminution a été donc de 1.860.234.000 lei, c'est à dire de 45.86%.

Avec les pays de la péninsule des Balkans, les échanges commerciaux de la Roumanie ont été les suivants en comparaison avec ceux effectués pour la même période de l'année passée.

P a y s	Quantités (en quintaux)			
	Importations		Exportations	
	1933	1932	1933	1932
Albanie .....	4	257	16.092	20.232
Bulgarie .....	23.731	36.329	533.509	681.859
Grèce.....	106.435	128.965	1.542.484	3.380.640
Turquie .....	118.093	213.024	713.005	276.828
Yougoslavie.....	42.359	20.867	1.107.714	1.348.572
<b>Totaux.....</b>	<b>290.222</b>	<b>398.442</b>	<b>3.912.804</b>	<b>5.708.131</b>

P a y s	V a l e u r (en milliers de lei)			
	I m p o r t a t i o n s		E x p o r t a t i o n s	
	1933	1932	1933	1932
Albanie.....	52	1.497	3.070	2.290
Bulgarie.....	13.465	12.014	69.190	97.306
Grèce.....	72.967	91.960	240.327	651.552
Turquie.....	54.395	77.288	80.273	41.032
Yougoslavie.....	76.445	38.442	139.644	170.108
Totaux.....	217.324	221.212	532.504	962.288

Prises en leurs totaux, on s'aperçoit que les quantités importées de la Roumanie de ces cinq pays ont baissé de 108.220 quintaux, c'est à dire de 27.1% et leur valeur seulement de 3.888.000 lei (ce qui est insignifiant) par rapport à la même période de l'année dernière, tandis que la baisse des quantités exportées dans ces mêmes pays a été 1.795.327 quintaux, soit 31.45%. La valeur de ces exportations, a diminué elle aussi de 429.784.000 lei, c'est à dire de 44.66%. Il faut pourtant signaler que les quantités exportées en Turquie ont passé de 276.828 q. à 713.005 q. et que la valeur a passé, elle aussi, de 41.032.000 lei à 80.273.000 lei. De même, la quantité des importations de Yougoslavie s'est doublée (42.359 q. en 1933, contre 20.867 q. en 1932), sa valeur ayant doublé également. En ce qui concerne la valeur, il faut souligner aussi que celle des importations de la Bulgarie et des exportations en Albanie ont enregistré un certain progrès.

Enfin, pour se rendre compte de ce que la Roumanie pourrait encore envoyer comme céréales dans les Balkans, il est intéressant de considérer la production de seigle, de l'avoine et de l'orge en 1933, les superficies ensemencées en 1932, ainsi que les ensemencements de céréales effectués jusqu'au 15 novembre 1933.

Selon l'évaluation provisoire, la production du seigle, de l'orge et de l'avoine a été la suivante en 1933 (en milliers de quintaux):

Régions	Seigle	Orge	Avoine
Bessarabie du Nord.....	1.274	2.611	283
» Sud.....	343	5.490	288
Bucovine.....	403	216	367
Plateau de la Transylvanie .. .	327	720	1.156
Plaines de la Tissa .. .	421	540	759
Transylvanie du Nord.....	110	45	435
Plaines du Sereth et du Prouth.	108	2.381	1.669
Carpathes de Moldavie.....	22	242	371
Carpathes de Valachie.....	74	378	764
Plaine du Danube.....	364	2.773	914
Dobrogea.....	996	3.284	1.067
Roumanie..... Total.....	4.424	18.680	8.204

Cette récolte est une des meilleures, car en 1932 on n'a obtenu que 2.671.000 quintaux de seigle, 14.671.000 quintaux d'orge, et 6.427.000 quintaux d'avoine. En même temps cette production de céréales est supérieure, au point de vue de la quantité, à la production moyenne des années 1927-1928, en ce qui concerne la production du seigle et de l'orge, mais inférieure pour l'avoine.

Pour la production du blé et du maïs, il n'y a pas encore d'évaluations, surtout que la cueillette du maïs a été à peine achevée. En ce qui concerne maintenant l'étendue des surfaces cultivées en céréales pour l'année agricole 1932-1933 elle a été la suivante, par céréales, en comparaison avec les années précédentes.

*Le blé* a étéensemencé sur une étendue de 3.116.000 hectares, qui est presque égale à la moyenne des années 1927-1931 (3.113.000 Ha.), mais *supérieure d'environ 250.600 Ha. (8.7%) à celle de 1932*. Cette superficie se répartit par provinces comme il suit: Ancien royaume 1.369.120 Ha., Bessarabie 734.656 Ha., Bucovine 1.429 Ha. et 981.117 Ha. en Transylvanie.

*Pour le seigle*, la superficieensemencée avec cette céréale a été de 387.000 Ha., c'est-à-dire supérieure de 39.000 Ha. à l'étendue cultivée en 1932 et supérieure d'environ 50.000 Ha. (14.8%) à la moyenne quinquennale (337.000 Ha.).

*L'orge* a été cultivée sur 1.815.000 Ha, c'est à dire sur une superficie supérieure de 29.000 H., (ou bien 1.6 %) à celle de 1932, mais, par contre, inférieure d'environ 78.000 Ha. (4.1%) à la moyenne cultivée en 1927-1931 (1.892.000 Ha.) Par provinces, cette céréale a été cultivée sur 911.000 Ha. dans l'ancien Royaume, c'est à dire 50.2% de toute l'étendueensemencée avec de l'orge, sur 754.000 Ha. en Bessarabie (41.6%) sur 23.000 Ha. en Transylvanie.

En ce qui concerne *l'avoine*, la superficie de terrain cultivé avec cette céréale a été, en 1933, de 829.000 Ha., c'est à dire qu'elle est supérieure de 4.8% (38.000 Ha) à l'étendue des superficiesensemencées avec de l'avoine, mais par contre inférieure de 245.000 Ha, ou bien de 23.2%, à la moyenne quinquennale précédente.

Environ 50% de cette étendue, soit 488.000, a étéensemencée dans l'Ancien Royaume, le reste ayant été cultivé en Transylvanie (241.000 Ha), en Bessarabie (58.000 Ha) et en Bucovine (41.000 Ha).

Enfin le *maïs* a été planté sur une superficie de 4.824.768 Ha. c'est à dire que cette céréale a couvert 30.000 Ha. de plus que l'année précédente, mais une étendue presque égale à la moyenne, 1927-1931. L'Ancien Royaume a cultivé cette céréale sur 2.858.000 Ha. (59.2‰), la Transylvanie 947.000 Ha. (19.7‰), la Bessarabie 945.000 Ha. (19.5‰) et la Bucovine 74.768 Ha. (1.6‰).

Pour l'année agricole 1933-1934, les ensemencements d'automne ont été terminés, à cause surtout de la soudaine et brusque baisse de température accompagnée d'une abondante chute de neige. Selon les dernières évaluations faites le 15 novembre, les superficies ensemencées jusqu'à la chute de la neige ont été de 1.545.000 Ha. pour le blé (1.948.000 Ha. en 1932 et 1.738.000 Ha. en 1931), de 40.2000 Ha. pour l'orge (55.000 Ha. en 1932 et 58.2000 Ha. en 1931), de 215.2000 pour le seigle (235.4000 Ha. en 1932 et 211.000 Ha. en 1931) et de 12.900 Ha. pour le colza (5.285 Ha. en 1923 et 24.941 Ha. en 1931).

On s'aperçoit donc que les ensemencements de blé ont diminué d'environ 21‰ depuis l'année dernière et de 11‰ par rapport aux superficies cultivées avec du blé en 1931.

Vu que le temps est favorable pour les céréales qui ont été déjà ensemencées, la récolte de l'année agricole 1933-1934 sera probablement assez bonne, surtout si le printemps prochain se prête aux les travaux des champs. Une bonne récolte agricole, même à des prix dérisoires, formera une base solide de l'économie nationale de la Roumanie pour l'année 1934

Bucarest

Dr. FLORIN CODRESSCO

---

### CHRONIQUE FINANCIÈRE

La publication des statistiques du commerce extérieur turc pour septembre 1933, statistiques qui confirmaient les rumeurs relatives à la mévente de nos fruits secs à partir de **TURQUIE** la nouvelle campagne d'exportation, n'avaient pas été sans soulever quelques inquiétudes dans nos milieux économiques. Or, les résultats d'octobre ayant été plutôt satisfaisants, notamment pour ce qui intéresse les fruits, l'inquiétude conçue à ce sujet n'a plus sa raison d'être, d'autant plus que d'importants contingents des céréales sont exportés de Turquie ces derniers temps, à destination de différents pays.

En effet, les exportations des céréales, depuis septembre dernier, accusent, en poids et valeur, les chiffres suivants :

Exportations céréales	Tonnes	Ltqs
Septembre . . . 1933	29.839	923.211
Octobre . . . . . 1933	38.042	245.087

Ces chiffres dépassent même ceux de 1931 qui furent des chiffres records pour la Turquie. Il y a un an, les exportations y relatives représentaient un niveau bien au-dessous de la moitié de ces derniers chiffres. Il y a lieu toutefois d'établir la discrimination des céréales exportées en ce moment. Il y a deux ans, nous exportions à pareille époque d'importantes quantités de froment en Italie et en Grèce. Cependant, nos exportations de froment à destination de ces deux clientes habituelles, qui s'approvisionnaient régulièrement dans le passé sur les marchés turcs, ne représentent cette année que des quantités tout à fait insignifiantes. Le seul pays qui effectue ces derniers mois de gros achats de blés en Turquie, c'est la Palestine. Les exportations de céréales qui enregistrent présentement les plus-values les plus importantes concernent l'Algérie, les pois chiches, les haricots, les lentilles. La France, l'Angleterre, l'Espagne sont les pays qui en effectuent les plus importants achats.

A la date du 20 novembre 1933 a expiré le dernier délai imparti pour la prolongation, à titre provisoire, du régime de la compensation. En fait, la faculté d'importer des marchandises hors contingentement, contre exportation des marchandises assujetties auparavant à la compensation et exportées jusqu'à la date du 20 novembre, doit se prolonger pendant quelque temps encore, le droit d'effectuer les importations en cause s'étendant à un délai de six mois à partir de la date d'exportation y afférente. Cependant, en vertu d'un nouveau règlement qui a paru à l'Officiel du 6 décembre 1933, les importations hors contingentement faites sur la base des exportations effectuées entre les dates du 26 septembre et 20 novembre 1933, doivent avoir lieu des pays mêmes où ont eu lieu les exportations et ventes en question.

Contre les exportations de minerais—à l'exclusion de la houille—qui bénéficient, durant un an, d'un régime d'exception, il ne sera autorisé de faire des importations hors contingentement que jusqu'à concurrence du 50% de la contrevaletur des

exportations, le solde de 50% devant nécessairement être introduit en devises dans le pays. En vertu d'un décret plus récent, le Gouvernement a accordé l'autorisation pour l'importation en bloc hors contingentement de toutes les marchandises arrivées en douane jusqu'à la date du 30 octobre 1933.

Les services compétents du ministère de l'Économie ont achevé le programme élaboré depuis de longs mois pour la réforme et le développement de l'économie turque. La presse locale et étrangère ont parlé à ce sujet de l'établissement d'un plan industriel quinquennal. Or, il ne s'agit pas précisément de cela. Le programme qui vient d'être achevé comporte l'organisation du ministère de l'Économie et détermine le genre des fabriques et installations que le gouvernement mettra sur pied dans une période de cinq à sept ans. Étant donné la restriction des ressources budgétaires turques, l'exécution de ce programme, qui nécessite une quarantaine de millions de livres en plus du crédit accordé pour l'installation de fabriques par les Soviets, ne pourra être réalisée que dans l'espace de plusieurs années. Le programme comprend, outre les fabriques que la Sumer Bank — qui a pris la succession de la Banque de l'Industrie et des Mines — compte construire, les travaux que pourront accomplir les autres Établissements nationaux et financiers, les Banques Nationales ainsi que les entreprises privées. Ce programme prévoit ainsi la construction de plusieurs usines gouvernementales et privées, devant fabriquer du papier, des bouteilles, des étoffes, de la cellulose, du coke, du fil, des produits chimiques etc. Il faut reconnaître que l'activité économique et industrielle a été loin d'être rationnelle jusqu'ici en Turquie. De grands espoirs sont maintenant fondés sur l'application de ce plan. A l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la lutte en faveur de l'Économie et de l'Épargne, l'éminent et remarquable homme d'État, S. E. Ismet Pacha, vient, en effet, de déclarer, que la Turquie pourra, en dix ans, faire partie au point de vue économique, des nations les plus prospères.

Le Gouvernement turc a procédé à l'émission de la tranche B de l'Emprunt National à lots d'Ergani 5% 1933-1934. Les souscriptions y relatives ont commencé à partir du 9 décembre et seront clôturées le 11 janvier 1934. Le prix d'émissions a été fixé à 98 1/2%, taux relativement élevé, prouvant que le crédit financier intérieur de la République Turque est devenu

solide, grâce à la politique financière et monétaire du Gouvernement d'Ismet Pacha. On sait que l'emprunt en question, dont le produit sera affecté à la construction des chemins de fer d'Ergani, ainsi qu'à l'exploitation des mines de cuivre de ce nom, une des plus riches du monde, a été fixé à un capital de douze millions de livres turques, à émettre en trois tranches de quatre millions de livres chacune. La première tranche a été souscrite, il y a un an, dans les conditions les plus favorables pour le Trésor turc. Les souscriptions pour la seconde tranche se poursuivent activement. On peut tabler sur des résultats plus satisfaisants que ceux de la première émission, malgré la crise économique et la réduction des bénéfices de la classe moyenne.

Les nouvelles obligations 7 1/2 % 1933, émises dernièrement en représentation de la part turque dans l'ancienne dette ottomane n'ont commencé à circuler à Istanbul que depuis le début de décembre seulement. Les opérations d'échange des anciens titres se poursuivent auprès des établissements de crédit désignés et devront se poursuivre encore pendant longtemps, étant donné que les anciens titres ottomans étaient très diffusés. Étant donné cependant que plusieurs porteurs réalisent leurs titres au lieu de les échanger, cette circonstance n'est pas sans peser sur les cours de la nouvelle rente. Aussi, y a-t-il lieu de s'attendre à une hausse verticale des cours de la nouvelle rente lorsque les ventes des anciens titres seront complètement résorbées. Cette hausse pourrait être parallèle à celle qui a été enregistrée ces deux dernières années par les valeurs anatoliennes. Les valeurs de ce groupe et la rente turque 7 1/2 % 1933 seront les titres vedettes du marché des valeurs mobilières d'Istanbul en 1934.

La conjoncture économique de la Turquie qui paraissait manifestement favorable jusqu'au mois dernier, a été modifiée à la suite de la diminution du volume des échanges économiques avec les pays étrangers à partir de la nouvelle campagne d'exportation. Si la diminution des importations correspond, jusqu'à un certain point au but fixé par le Gouvernement de la République Turque pour amener l'équilibre dans les échanges et pour fermer les portes à l'exportation des richesses nationales, si, encore, la diminution de ces importations est due en partie au développement de l'industrie nationale,

qui n'est plus, comme autrefois, aussi tributaire de l'étranger, il n'en reste pas moins que cette diminution reflète la diminution du pouvoir d'achat d'une population de quatorze millions d'habitants. Si on considère que la majeure partie de cette population, soit plus des trois quarts, est formée de paysans, c'est à dire de gens vivant d'agriculture, on comprend plus aisément les raisons de cette diminution. C'est qu'à la suite de la baisse verticale des prix agricoles le pouvoir d'achat du paysan balkanique, comme du paysan de l'Europe orientale, se trouve irrémédiablement compromis. Certes, cette situation n'aurait pas provoqué de l'inquiétude si la marche de nos exportations était satisfaisante, ainsi qu'on était fondé à l'espérer après le travail intense déployé pendant l'été dernier par les services compétents du Ministère de l'Economie.

Quoique, en général, les résultats connus de nos exportations de septembre et d'octobre ne soient pas mauvais par rapport à ceux de l'année dernière, l'incidence d'un unique facteur défavorable, celui du vif recul des exportations des fruits, principalement des raisins et des figues, a suffi à renverser la situation. En effet contre kilogrammes 23.788.585 et Ltqs. 5.382.816 d'exportations de fruits en septembre 1932, nous n'avons exporté cette année que pour kilogrammes 11.005.030 et pour Ltqs 2.222.997. Ainsi, la diminution d'une année à l'autre pour le seul mois de septembre, tant de la quantité que de la valeur de fruits, est énorme—plus que 50 et 60% dans les deux cas. Comme c'est la zone économique de Smyrne qui exporte les deux principaux fruits, les raisins et les figues, c'est de Smyrne, place commerciale par excellence, que proviennent les plaintes à ce sujet. Contre kilogrammes 14.732665 et Ltqs 3,262.599 d'exportations de raisins en septembre 1932, nous n'avons exporté cette année que pour kilogrammes 7.195.319 et Ltqs. 1.102.977. Cette énorme moins—value est due principalement au fait de la diminution des achats de raisins par l'Angleterre. Il y a un an, ce pays nous avait acheté pour kilogrammes 8.337.871 de raisins contre 2 millions à peine, en septembre 1933. Même constatation pour les figues il y a un an, l'Angleterre nous avait acheté en septembre 2 millions de kilogrammes figues contre 700 mille kilogrammes à peine en septembre de cette année. Les producteurs de la région de Smyrne sont directement atteints par cette situation, aussi les milieux économiques de cette région critiquent la tactique qui

a consisté à ne pas faire suffisamment cas du facteur que représentent les achats anglais. Il faut noter que les accords d'Ottawa ont posé le principe de la préférence à accorder par l'Angleterre aux produits agricoles de ses Dominions. C'est ainsi que les produits d'outre-atlantique exercent en Angleterre une vive concurrence à nos fruits.

Cette question est en train d'être examinée par le Ministère de l'Économie avec toute l'attention qu'elle mérite, étant donné que, comme pour les tabacs, l'exportation des fruits représente la principale ressource de la Turquie ; au cas où l'exportation de nos fruits suivrait, durant les mois prochains, la même régression qu'en septembre—et ceci est fort à craindre—tous les fruits des habiles négociations en faveur du développement des exportations turques se trouveront compromis. Ainsi, par exemple, les exportations de minerais, tant en quantité qu'en valeur, sont en notable augmentation cette année par rapport à celles de 1932. Les facilités exceptionnelles consenties en matière de compensation pour les minerais auront aussi à influencer favorablement, à l'avenir, l'exportation de ce groupe.

Un autre facteur négatif qui pèse présentement sur le commerce d'exportation turc, c'est la mévente des œufs et la baisse verticale des prix de ce produit. L'Espagne constituait, ces derniers temps, le principal débouché pour nos œufs. En effet, sur la valeur totale de nos exportations d'œufs en 1932 de Ltqs. 8.026.093, les exportations en Espagne avaient représenté Ltqs. 3.488.427, soit la moitié environ du total et cette proportion s'est trouvée encore accrue en 1933. Or, la convention commerciale provisoire qui régissait les échanges turco-espagnols a été dénoncée dernièrement et, depuis le début de ce mois, nos œufs sont frappés à leur entrée en Espagne par un tarif prohibitif. Des pourparlers sont engagés pour la règlementation de nos rapports économiques avec ce pays méditerranéen ami, mais jusqu'à l'heure où nous traçons ces lignes ils n'ont pu aboutir encore à aucun résultat concret.

Les œufs sont un des produits dont les prix ont le plus baissé à cause des multiples incidences de la dure crise que nous traversons. Le plus à plaindre dans cette situation n'est pas le commerçant—car commercer veut dire pouvoir gagner—mais le producteur et, surtout, les petits producteurs comme la plupart des villageois de Turquie. L'œuf constituant, par ailleurs, un article essentiellement périssable, dont la conser-

vation est difficile, on se représente aisément l'obligation désespérée pour le paysan de se défaire coûte que coûte de sa marchandise.

A l'époque de nos pérégrinations pour service à l'intérieur de l'Anatolie, on nous avait cité comme une fable le fait qu'un villageois avait parcouru douze heures de chemin pour aller vendre au caza son panier rempli d'œufs pour une piastre or. Aujourd'hui le paysan reçoit, sans doute, pour un panier d'œufs quelque chose de plus mais le montant qu'il retire ne diffère pas beaucoup de cette dernière base. Malheureusement, il ne s'agit plus de fable mais de réalité, l'affreuse réalité que les dirigeants de l'Économie mondiale ont créée.

Suivant les dernières nouvelles, le Gouvernement envisagerait l'allègement des charges qui pèsent sur les producteurs agricoles — l'impôt sur l'agham qui grève lourdement les propriétaires de bétail serait ainsi réduit. Étant donné, cependant, les moins-values constatées dans le rendement des impôts, notamment des impôts indirects, à cause de la crise et de la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs, le gouvernement étudierait l'application de nouvelles taxes directes en vue de maintenir l'équilibre du budget et de prévenir l'ouverture de brèches difficiles à combler plus tard. Les fonctionnaires d'État et les salariés de toute catégorie, assujettis déjà à l'impôt d'équilibre et de crise paraissent devoir être appelés à subir un nouveau sacrifice. Mais, avant de surtaxer directement ceux-ci, il est naturel que le Gouvernement songe à frapper aussi d'un impôt légitime les gains réalisés dans les affaires, gains qui trouvent très souvent la possibilité de fuir devant l'impôt. Il est question aussi de l'émission de la seconde tranche de l'emprunt intérieur à lots d'Ergana. On sait que la première tranche a été souscrite, il y a quelques mois, dans les conditions les plus favorables pour le Trésor Turc.

Les nouvelles Obligations turques converties unifiées 7 1/2%, 1933, ont été introduites à partir du 21 octobre à la cote d'Istanbul, mais, en fait, les opérations se traitent encore à la Bourse de notre place sur les anciennes obligations ottomanes, sur base des cours des nouvelles obligations turques. Celles-ci ayant été ouvertes à 24,5 livres ont été ces jours derniers jusqu'à 28 livres. La tendance est à la hausse.

Par un avis au public le Conseil de la Dette Publique répartie

de l'ancien empire ottoman a porté à la connaissance des intéressés que le coupon No. 1 des Obligations de la Dette Turque 7 1/2 % 1933, des trois tranches, qui est à l'échéance du 25 novembre 1933, sera mis en paiement à partir de cette date sur les places d'Ankara, Istanbul, Paris, Londres, Berlin, Francfort-sur-Mein, Rome, Amsterdam, Vienne, Bruxelles, Anvers et Budapest.

Ce coupon sera payé, comme on sait, à raison de 18,75 francs français à Paris. Les porteurs recevront ce montant en francs français et sur les autres places de paiement l'équivalent en monnaie locale, au cours du jour de la présentation des coupons.

Conformément à l'accord du 22 avril 1933, les coupons des nouvelles obligations se prescrivent au profit du Gouvernement Turc dans cinq ans, à compter de la date de leur mise en paiement. Les porteurs d'obligations d'emprunts ottomans ont donc tout intérêt à échanger dans le plus bref délai possible leurs titres contre de nouvelles obligations turques 7 1/2 % pour la part de la République de Turquie.

Eu ce qui concerne la partie de la dette ottomane qui reste à la charge des Etats successeurs de l'ancien Empire Ottoman qui n'ont pas encore réglé leur dette y relative, elle est représentée par des récépissés, à raison d'un par obligation unitaire, qui sont remis aux ayant-droits en même temps que les nouvelles obligations turques.

Istanbul

C. Gaziadi

---

### La situation financière.

Le président du Conseil M. Sirchkitch a fait d'importantes déclarations sur la situation et sur la politique financière du Gouvernement. Il a notamment relevé que la politique financière de l'Etat demeure la même, malgré les bruits fantaisistes qui ont couru à ce sujet. La sauvegarde de la monnaie nationale, le maintien de l'équilibre budgétaire et du crédit de l'Etat ne cesseront de faire, comme par le passé, l'objet de la constante préoccupation du gouvernement.

Parmi les mesures que le gouvernement se propose d'adopter pour achever le redressement financier du pays, il importe de citer un grand nombre de travaux publics qui auront pour effet de diminuer sensiblement le chômage, ainsi qu'un certain nombre de dispositions législatives concernant l'abaissement du taux d'escompte, le fonctionnement des Banques et des Coopératives, etc.

Le président du Conseil a donné aussi l'assurance que la loi sur la protection des agriculteurs sera modifiée, l'application prolongée de la loi en vigueur pouvant porter préjudice à ceux-mêmes qu'elle se proposait de protéger. La nouvelle loi reposera sur le principe du paiement des dettes agricoles, en douze annuités et à un taux d'intérêt variant de 3.54 % à 6 %, suivant que les dettes ont été contractées auprès de particuliers ou de banques. Les créanciers auront de leur côté la faculté de négocier leurs créances converties auprès des établissements financiers de l'Etat jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur de leurs créances.

Le projet du budget pour l'exercice 1934-1935 déposé à la Chambre est inspiré par la préoccupation d'opérer les restrictions possibles dans les dépenses et de tenir compte de la situation générale dans l'évaluation des recettes. Par rapport au budget actuellement en cours, celui du projet déposé présente aux dépenses une diminution d'un demi milliard de dinars environ. Malgré ces restrictions qui portent sur les budgets de la plupart des ministères, celui de l'Instruction publique est augmenté de quelque 7 millions et demi et celui des Travaux publics de 600.000. Les dépenses générales sont prévues à 6 milliards 914.354 dinars, celles des entreprises de l'Etat et des institutions autonomes à 3 milliards 256.896 dinars.

## Le Mouvement vers l'Union

### **Concours proclamé par la Conférence Balkanique.**

La Présidence de la Conférence Balkanique communique ce qui suit :

«Conformément à une décision du Conseil de la Conférence Balkanique un concours est proclamé,-- sur la base d'un don de la Fondation Carnegie pour la Paix internationale--pour la rédaction d'une étude sur le sujet suivant :

«Le capital étranger dans l'organisation bancaire des pays balkaniques, soit l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie», aux conditions suivantes :

1) Au concours peut participer quiconque, sans distinction de nationalité;

2) Les études doivent être écrites en français;

3) Les études [doivent être soumises avant la fin d'août 1934, et en sept copies, au Secrétariat de la Conférence Balkanique, rue Francuska 11, Belgrade;

4) Chaque étude doit porter une devise distinctive et le nom de l'auteur séparément, sous pli cacheté;

5) Les études seront soumises au jugement d'une commission composée de six spécialistes désignés à raison de un par chaque groupe national de la Conférence Balkanique.

6) Trois prix seront décernés; le premier de quatre cents, le second de deux cents et le troisième de cent dollars

### **Une conférence de M. Vladesco-Racoassa.**

M. G. Vladesco Racoassa, secrétaire général du groupe roumain, a fait au poste de radio-diffusion de Bucarest une Conférence extrêmement intéressante sur les travaux de la IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique. Après avoir passé en revue les travaux de la Conférence de Salonique, l'orateur a particulièrement insisté sur la nécessité d'un rapprochement plus étroit entre la Roumanie et la Bulgarie.

### **La Délégation turque de passage à Athènes.**

A leur retour de Salonique plusieurs membres de la Délégation turque se sont arrêtés pendant quelques jours à Athènes où ils furent l'objet d'un accueil particulièrement sympathique. Le ministre des Affaires étrangères a offert en l'honneur des membres de la Délégation turque

un dîner au cours duquel des toasts extrêmement significatifs ont été prononcés par M. Maximos et Hassan bey. «L'une des grandes forces de l'amitié gréco-turque, a dit entre autres, Hassan bey, c'est d'avoir eu l'approbation des deux nations tout entières et celle de tous les hommes politiques, à quelque parti qu'ils appartiennent au point de vue de politique intérieure. Je suis persuadé que même les politiciens qui ont le don de distinguer l'avenir le plus lointain, ne peuvent englober dans leur regard les vastes perspectives que cette amitié ouvre sur l'horizon de nos pays».

### **Une conférence de Réchid Savfet bey à Athènes.**

De passage à Athènes, à son retour de Salonique, Réchid Savfet bey, député d'Ismit et président du Touring Club de Turquie, a fait dans la salle du Syllogue «Parnassos» une Conférence extrêmement intéressante sur l'amitié gréco-turque.

L'orateur a remonté le cours de l'histoire jusqu'aux Scythes pour mettre en évidence les rapports étroits qui ont de tout temps uni les Grecs avec les Turcs. Le conférencier a été vivement applaudi par une nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait le ministre des Affaires étrangères, M. Maximos, les anciens présidents du Conseil, MM. Vénizélos et Papanastasiou, plusieurs ministres étrangers et un grand nombre de personnalités, notamment du monde politique.

### **Une candidature de M. Papanastasiou au prix Nobel.**

Selon des informations parues dans la presse de Salonique, pendant la IV<sup>ème</sup> Conférence, plusieurs délégués balkaniques se seraient concertés pour proposer, l'année prochaine, la candidature de M. Papanastasiou au prix Nobel pour la Paix.

## Arts & Lettres

### **La langue italienne dans les écoles albanaises.**

A la veille de la rentrée des écoles, le Conseil des ministres a décidé que, désormais, la langue italienne sera obligatoire dans l'enseignement secondaire. Jusqu'à présent le statut de l'instruction publique **ALBANIE** que prévoyait l'enseignement d'une langue étrangère dans les classes supérieures, mais il s'en remettait aux élèves mêmes pour le choix de cette langue. Toutefois, le choix devait porter sur les quatre principales langues européennes : l'italien, le français, l'anglais et l'allemand. En pratique, le choix des élèves portait sur le français et l'italien, sauf pour les écoles dont l'enseignement se faisait dans une autre langue, comme c'était le cas pour l'école technique de Tirana, où toutes les matières étaient enseignées en anglais.

Désormais les élèves seront obligés de suivre les cours d'italien mais il ne leur sera pas défendu de suivre les cours de français dont l'enseignement sera facultatif.

Malgré le retentissement de cette mesure, on ne doit voir aucune portée politique dans la décision du Conseil des ministres. Cette décision est plutôt d'ordre administratif et répond aux nécessités de l'enseignement, puisque dans la situation des rapports qui existent actuellement entre les deux pays, c'est la langue italienne qui est incontestablement la plus utile à la population albanaise. Il ne faut pas en effet oublier qu'en dehors de l'entente politique qui existe entre les deux pays, l'Italie est le meilleur client et presque le seul fournisseur de l'Albanie.

Notons, cependant, que les autres langues n'ont pas été mises à l'index. A Korcha, le lycée français continue toujours à fonctionner et il existe encore des écoles américaines où l'enseignement se fait presque exclusivement en anglais.

---

### **Chaire de grec moderne à l'Université.**

— Le Dr V. Béchevliev, chargé de cours à la Faculté des lettres de Sofia, fera pendant le semestre d'hiver un cours de grec moderne destiné plus spécialement aux étudiants en philologie **BULGARIE** classique. C'est pour la première fois qu'on introduit l'étude du grec moderne à l'Université de Sofia.

---

### **Une association culturelle balkanique**

Un groupe d'intellectuels de Bucarest vient de fonder une association culturelle, qui aura pour but de travailler pour le resserrement des liens d'ordre culturel entre les peuples des Balkans. L'association **ROUMANIE** semblée constitutive, à laquelle ont pris part de nombreux avocats, médecins, professeurs et publicistes, a élu un comité sous la présidence de l'ancien ministre M. Perietzano. La nouvelle

association culturelle, qui portera le nom de M. Titulesco, commencera sous peu son activité.

### Une exposition de peintres bulgares à Belgrade

Le 24 septembre fut inaugurée à Belgrade la première exposition, depuis la guerre, de peintres bulgares, en présence du représentant du roi et de plusieurs personnalités politiques, mondaines et artistiques de la capitale. En inaugurant l'exposition, M. Kiosséivanov, ministre de Bulgarie, exprima l'espoir que le public belgradois apprécierait les oeuvres exposées, non comme des produits étrangers mais bien comme des oeuvres slaves, ou mieux encore yougoslaves, des oeuvres qui lui sont aussi proches que les siennes.

L'exposition comprend une centaine d'oeuvres de sept artistes bulgares : M. M. Boris Danev, Nicolas Marinov, Banco Obrechkov, Ilija Petrov, Sirak Skitnik, Decko Uzunov et Mme Ouzunov.

### La maison de Vuk Karadjitch.

Le 17 septembre eut lieu au village de Trsitich l'inauguration solennelle de la maison restaurée de Vuk Karadjitch, le réformateur de la langue serbo-croate, considéré comme le père de la culture nationale des Yougoslaves.

Né vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un village de la vieille Serbie, il servit pendant quelques années comme instituteur et fonctionnaire. Il se consacra ensuite à l'étude de la langue et des poèmes populaires et fut le premier à attirer l'attention de l'Europe intellectuelle sur les trésors du folklore national. En 1818 il publiait son « Dictionnaire serbe », première tentative d'épuration de la langue nationale et de l'orthographe. Suivirent son recueil de chansons populaires, puis de contes populaires, monuments de la réforme linguistique qu'il s'efforçait d'introduire, en dépit de l'opposition acharnée des milieux intellectuels de son époque. C'est lui qui fut chargé par un groupe d'hommes de lettres serbes, croates et slovènes, réunis à Vienne, de formuler les règles communes de la langue littéraire croate, grâce à quoi l'unité de langue et d'orthographe littéraire fut réalisée.

L'activité et la persévérance de Vuk Karadjitch, qui eut le bonheur de voir son effort couronné de succès, dès son vivant, le classent non seulement parmi les intellectuels balkaniques de premier plan, mais aussi parmi les véritables créateurs de la civilisation yougoslave.

### Musiciens grecs et bulgares en Yougoslavie

L'orchestre philharmonique de Belgrade a invité M. Mitropoulos, l'éminent artiste grec, à diriger un concert symphonique dans la capitale. Le concert dirigé par M. Mitropoulos eut un énorme succès et la critique belgradoise a été unanime pour saluer dans la personne de l'artiste grec un des premiers chefs d'orchestre d'Europe.

L'opéra de Zagreb a, d'autre part, engagé pour deux saisons le distingué ténor bulgare M. Petro Raïtchev, qui a débuté sur la scène de la capitale croate en présence de Leurs Majestés le roi et la reine de Yougoslavie.

# La Coopération Internationale

## Bureau international de la paix.

L'Assemblée Générale de l'Union Internationale des Sociétés de la Paix, dont le Bureau de Genève est l'organe exécutif, s'est réunie dans cette ville sous la présidence de M. H. La Fontaine, ancien Vice-Président du Sénat de Belgique.

Après avoir liquidé les affaires administratives et, en particulier, procédé au renouvellement statutaire de son Conseil, lequel compte 42 membres ressortissant à 20 États, le Bureau International de la Paix a consacré quatre séances à l'examen des événements qui ont, ces derniers mois, si douloureusement ému l'opinion publique. Si graves que soient ces événements du point de vue de la paix, l'Assemblée du B. I. P. n'a pas toutefois estimé qu'ils dussent modifier l'attitude des milieux pacifistes quant aux solutions préconisées jusqu'ici. Aujourd'hui comme hier la réduction des armements est une nécessité urgente, la condition sine qua non d'une amélioration des relations internationales. Toutefois, pour que cette réduction soit effective et efficace, pour qu'elle porte tous les fruits qu'on en attend, il faut qu'elle s'accompagne de mesures assurant tout à la fois la sécurité et le désarmement moral. Outre l'abolition de la guerre chimique, outre l'internationalisation de la fabrication et du commerce des armes, outre la réduction des effectifs, du matériel et des dépenses militaires, la résolution adoptée demande la *protection internationale des frontières* et que le fait d'envoyer des troupes au delà des frontières d'un pays soit considéré désormais comme un cas d'agression qualifiée déclenchant toutes les sanctions prévues dans le Pacte de la S. D. N. L'Assemblée du B. I. P. a reconnu que le régime de violence actuellement en vigueur en Allemagne constitue un danger pour la paix et que la contradiction entre la politique intérieure du gouvernement de Berlin et les déclarations pacifiques de ses représentants, à Genève et ailleurs, a créé partout un malaise qui handicape sérieusement l'organisation de la paix. Sans méconnaître la nécessité pour certains pays et dans certaines circonstances d'étendre les possibilités du pouvoir central, le Bureau International de la Paix a tenu à réaffirmer sa foi en la *liberté*, qui doit ne connaître que le souci du bien public, et en la *démocratie*, liberté et démocratie étant les fondements mêmes de la paix. Il s'élève avec véhémence contre la politique dite des mains libres qui fut, dans le passé, génératrice de tant de crimes. Revenant sur le *conflit sino japonais*, que l'opinion publique ne suit plus que d'un oeil distrait, le Bureau International de la Paix, tout en appréciant la valeur morale de la Résolution prise par l'Assemblée de la S. D. N. en date du 24 février 1933. qui condamne la campagne militaire du Japon contre la Chine, déplore que cette résolution soit demeurée sans résultat pratique et qu'il ait été permis au Japon de créer par la force des armes un état de choses qui représente tout à la fois une

atteinte flagrante au droit et un coup grave porté à l'autorité de la S. D. N.

Enfin le B. I. P., dans une résolution longuement motivée, proteste contre le nationalisme économique, qui sous couleur de conserver tout au moins à chaque pays le marché intérieur, est la négation du phénomène de l'interdépendance économique des peuples,—les barrières douanières étant de nature non à remédier à la crise, mais au contraire à l'intensifier et à la prolonger.

A l'occasion de la fête de Noël le B. I. P. a communiqué par la presse un éloquent «Message» signé de son président, M. H. La Fontaine, et son secrétaire général, M. H. Golay, qui font un vibrant appel pour la sauvegarde de la Paix, condition essentielle du rétablissement économique et de la prospérité universelle.

### L'Association hellénique pour la S. d. N.

L'assemblée générale de l'association hellénique pour la S. d. N. a procédé au renouvellement de son bureau. Le professeur Andréadès a été réélu à la présidence et M. Mamopoulos au secrétariat général de cette institution.

A cette occasion l'éminent professeur a relevé dans un discours aussi éloquent que substantiel les services que Genève a rendus à l'humanité. La S. d. N., a-t-il dit, dont on parle souvent avec scepticisme, parfois même avec ironie, est le seul abri qui reste aux petits États. Elle n'est pas moins utile aux grands États car l'histoire de l'Europe depuis la Renaissance surtout, prouve que rien n'a finalement plus contribué à la ruine des grands empires que la facilité avec laquelle ceux-ci, sûrs de l'impunité, se laissaient entraîner à fouler aux pieds les droits des faibles. L'institution de Genève est sans doute susceptible d'améliorations. Mais si votre toit fait eau est-ce une raison pour démolir votre maisons ?

En terminant, M. Andréadès a souligné le mouvement diplomatique en faveur de la consolidation de la paix, auquel on arrive en ce moment dans les Balkans qui, de foyers de luttes qu'ils étaient autrefois sont devenus un foyer de paix. C'est l'esprit de Genève dit-il, dont on s'est tant moqué, qui transporté dans le Proche Orient a fait ce miracle.

M. Mamopoulos, a fait, de son côté un compte rendu des travaux des congrès de l'Union Internationale des Associations pour la S. d. N., réunis à Paris et à Montreux. Il a passé en revue, à cette occasion, les grosses questions qui occupent actuellement l'institution de Genève et les organisations internationales, telle que la question du désarmement, du relèvement économique mondial et des minorités et fit un exposé de l'état actuel de ces problèmes. Le secrétaire général de l'Association hellénique a insisté sur la nécessité de faire effort pour consolider la situation de la S. d. N. qui ne traverse pas une simple crise mais, par le retrait du Japon et de l'Allemagne, a subi un véritable choc. Ces considérations, dit-il, en terminant, tracent clairement le devoir de tous ceux qui ayant en vue une humanité vivant en paix et dans un esprit de solidarité et de sincère collaboration, croient qu'avec le temps le rêve d'aujourd'hui pourra devenir réalité.

# Bibliographie

## Journaux et Revues

*Nouvelles tendances de la Conciliation Internationale* : Sous ce titre, les bulletins No 1 et 2 des « Publications de la Conciliation Internationale » éditées par le Centre Européen de la Dotation Carnegie ont groupé trois études de MM. Victor Maurtua, Ministre du Pérou à Paris, James Brown Scott et Jean Efremoff, ancien membre de la Douma russe.— Le volume est précédé d'une courte introduction de M. le Dr Earl B. Babcock, dont nous détachons ce passage : «.....Malheureusement la technique du maintien de la paix n'a pas progressé aussi vite que l'abandon théorique de la guerre comme instrument de politique nationale, car on oublie souvent que la seule suppression de la guerre ne réglera pas en elle-même les disputes, les différends et les injustices qui peuvent exister. C'est pour cette raison que le problème du désarmement et celui de la création de la confiance et du sentiment de sécurité sont si difficiles à résoudre. Il s'agit pourtant de mettre le groupe des nations satisfaites de leur situation territoriale actuelle à l'abri d'une attaque par celles qui ont des griefs réels ou injustifiés quant à leurs frontières, et en même temps d'assurer à ces derniers groupes une considération impartiale de leurs réclamations suivie de décisions équitables, sans lesquelles ils auront recours tôt ou tard à la violence.

Posé ainsi, ce problème ne paraîtrait pas impossible à résoudre par des hommes d'Etat éclairés et de bonne volonté. Cependant il faut bien reconnaître que dans les conférences, comme dans les législatures, agissent des préoccupations tout à fait en dehors des questions que l'on discute et des solutions que l'on cherche. Cet état de choses rend particulièrement importantes et utiles les suggestions qui tendent à permettre de sortir de cette impasse, qu'elles soient faites par des personnes privées ou des organisations libres de tout caractère officiel.

*Jean Escaria* : Le conflit sino-japonais et la Société des Nations.—

*Jean Rey* : La position, l'œuvre et la politique du Japon en Mandchourie.

Ce volume comprend les bulletins No 3 et 4 des « Publications de la Conciliation Internationale » que fait paraître le Centre Européen de la Dotation Carnegie. Il contient les textes a) de six conférences sur le conflit sino-japonais faites au Centre de la Dotation par M. Jean Escaria, professeur à la Faculté de Droit de Paris et Conseiller du gouvernement chinois ; b) de six conférences sur le même sujet, faites par M. Jean Rey, agrégé de l'Université, Conseiller juridique de l'ambassade du Japon. Les lecteurs de ce volume peuvent ainsi se documenter abondamment à deux sources qui, tout en étant contradictoires, sont également autorisées.

*Nicéphore Moschopoulos* : La Turquie (en grec). Géographie physique, politique, économique, Géologie, Finances publiques, Justice, Instruction

publique, Défense nationale, histoire, littérature, Arts, Bibliographie— Tirage à part de la «Grande Encyclopédie grecque», 82 pages.

«*L'Année Sociale 1932*» Le Bureau international du travail a publié en quatre langues (français, anglais, espagnol et allemand) «L'année Sociale 1932».

C'est un véritable répertoire des événements survenus au cours de l'année 1932 dans le domaine social et économique. Un tel ensemble de données permet d'avoir une vision précise de ce qu'a été l'évolution des faits sociaux et de constater leur relation intime.

*L'Année Sociale* se divise en huit chapitres précédés d'une introduction générale consacrée aux relations de l'Organisation internationale du Travail avec les organisations de travailleurs et d'employeurs. Les informations contenues dans cette première partie permettent de suivre d'année en année le développement des organisations ouvrières selon leurs différentes tendances, de même que la position qu'elles ont prise devant les problèmes actuels.

*L'Année Sociale* contient, notamment, un exposé des décisions législatives, nationales ou internationales de protection ouvrière, et donne un aperçu des grandes tendances du mouvement social, décrites problème par problème et pays par pays. Indices économiques, situation monétaire, situation financière, statistiques de la production et du commerce international, revenus, organisation industrielle, y sont étudiés aussi bien que les conditions du travail: durée du travail, hygiène industrielle, prévention des accidents, travail des femmes et des enfants, assurances sociales, salaires, lutte contre le chômage, organisation du placement, émigration, etc... Les conditions de vie des travailleurs: éducation générale et formation professionnelle, utilisation des loisirs, logement, la coopération, les droits d'association, la participation aux bénéfices et à la gestion des entreprises, les conventions collectives, la participation des ouvriers à la vie économique nationale, etc... font également l'objet de plusieurs chapitres de ce volume de 480 pages où les administrations, les patrons, les travailleurs, les éducateurs et tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales trouveront un ensemble d'informations unique au monde. (Communication du B.I.T).

*La date de la Conversion des Bulgares*, par MM. A. Vaillant et Lascaris (Extrait de la revue des Etudes Slaves, tome XIII, 1933) 16 p. Institut d'Etudes Slaves, Rue Michelet 9, Paris.

*La Tactique socialiste révisée suivant les réalités présentes* par M. M. Yannios, fondateur du Parti socialiste de Grèce. 12 p. Athènes, chez l'auteur (Rue Vresthéous 68).

*Jeannette Loverdo*: Images (recueil de poèmes) 114 pages précédées d'un extrait de lettre du poète Palamas. Imprimerie Hestia; Athènes, 52 drs.

La liste est longue des Grecs, prosateurs ou poètes, qui écrivent en français. Melle Jeannette Loverdo y ajoute son nom; son premier recueil ne saurait passer inaperçu. Une page de Costi Palamas précède le livre comme pour rassurer le lecteur qui n'en demandait pas tant. «Vos

vers, dit-il, sont de la prose où l'image prend toute aise, ampleur, liberté et indépendance avec une autorité dictatoriale pour élever les mains, remuer les jambes, pour voler, faire des miracles sans sortir d'elle-même, ni vous faire sortir de vous-même. Mais nous ne ferons pas au vénérable poète le mauvais tour de nous attarder sur cette préface, en somme malencontreuse.

Le recueil comprend une cinquantaine de poèmes groupés sous les titres de «Psyché» et d'«Instantané». Un morceau de plus longue haleine, «La Chanson de la vie», termine le livre. Ce sont des poèmes à vers libres d'où la rime est bannie mais non point l'assonance. La lecture en est attachante et si elle ne révèle pas positivement un talent original du moins séduit-elle par plus d'un côté. Les visions sensuelles y abondent, telle celle du baigneur dont les jambes

*s'écartent  
et se rejoignent  
comme le jeu  
de deux algues  
géantes . . . . .*

et dont

*le dos  
se dore au soleil  
comme un fruit  
équatorial . . . . .*

ou celle de l'amoureuse qui voudrait nouer ses bras autour du cou de l'amant «puissant, large comme le mât d'un voilier» et qui, «fondue comme une cire parfumée et molle attend l'empreinte sacrée».

Pour autant qu'on puisse supputer la sincérité d'un poète, j'imagine que cette source d'inspiration répond le mieux à la nature de notre auteur. Ailleurs la recherche est trop visible ; le mot rare y est trop recherché (diastole...); l'épithète inattendue trop inattendue (pin intransigeant...). Mais presque partout—je n'en excepte que les poèmes à prétentions philosophiques qui décidément détonnent—quelques images heureuses renouvellent et s'attachent l'intérêt du lecteur. On ne saurait en demander davantage à un premier recueil.

X. L.

*Panthéon de la Civilisation universelle.* Un savant grec, M. N. Sofianos, annonce la publication prochaine d'un ouvrage dont l'originalité n'est égalée que par la somme d'érudition et de travail que son auteur a dû accumuler pour l'entreprendre. Il s'agit d'un vaste diagramme comparatif de l'évolution des civilisations universelles depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. L'auteur en compte 74 qui se déroulent dans l'espace de cinq mille ans. Le niveau comparatif de chaque civilisation y est représenté par des courbes colorées qui permettent de saisir d'un simple coup d'œil la valeur comparative des civilisations examinées.

L'auteur y établit ses graphiques en se basant sur tous les éléments constitutifs de la notion de civilisation et, notamment, sur les beaux arts, les lettres, la philosophie et les sciences, suivant les données fournies par les spécialistes les plus autorisés. La trajectoire définitive tra-

cée sur le diagramme est la résultante de toutes ces manifestations particulières. L'ouvrage dans son ensemble est on ne peut plus attachant et l'on peut sans se lasser se pencher sur ces courbes qui s'engagent à travers les siècles dans une lutte perpétuelle, ici pour s'élever à des sommets surprenants, là pour suivre la pente des décadances et, même, parfois, pour disparaître entièrement.

Il est permis cependant de se demander s'il n'y a pas dans le critère adopté par l'auteur quelque arbitraire. Car, si unanime que puisse être parfois l'accord sur la vertu civilisatrice de telle ou telle manifestation, encore faudrait-il considérer que les jugements des hommes sur la valeur de leurs propres ouvrages a tellement varié à travers les âges et les pays qu'il y aurait quelque présomption à ériger le jugement d'une époque et d'une région déterminées en critère absolu. Lorsque au sommet de son diagramme l'auteur place le Parthénon comme le point culminant et jamais égalé à quoi l'effort humain ait abouti, on ne peut s'empêcher de se rappeler que Rabindranath Tagore, de passage à Athènes, n'a même pas voulu se donner la peine de monter sur l'Acropole ! Et comment oublier que les artistes de l'Europe ont vécu pendant de longs siècles à l'ombre des cathédrales gothiques sans en soupçonner la beauté ! L'ouvrage de M. Sofianos gagnerait sans doute à se dépouiller de sa présomption d'universalité et à ne s'offrir que comme le témoignage d'un européen moyen au début du XXème siècle. X. L.

Dans «*Minerva*» l'excellente revue publiée à Tirana par M. Nebil Cika, intéressant article de M. *Kakariki*, économiste et industriel distingué, sur la Banque Nationale d'Albanie. L'auteur suggère que l'Etat utilise les fonds destinés à la création de la Banque Agricole pour acheter les actions de la Banque Nationale qui se trouvent entre les mains étrangères. Cette opération qui coûterait quelque trois millions de frs. or, aurait pour effet, suivant l'auteur, de faire de la Banque Nationale d'Albanie un institut de crédit essentiellement albanais.

Dans le «*Srpsky Knjizevni Glasnik*», revue littéraire de Belgrade, notice critique de M. *Bogdan Raditsa* sur l'œuvre du poète grec Constantin Cavaphi. L'auteur y annexe la traduction de plusieurs poèmes, parmi les meilleurs du poète disparu.

Dans l'«*Adévérul*», le grand quotidien de Bucarest, article de M. *Victor Eftimiu* sur le poète grec Costis Palamas.

Dans «*le Mouvement pacifiste*», organe du Bureau international de la Paix, excellent compte-rendu succinct des travaux de la Conférence de Salonique. Se référant aux réserves de la Délégation bulgare l'auteur écrit entre autres :

«Le Pacte prévoit certes l'égalité parfaite pour tous les Etats des Balkans. Mais ce n'est peut-être pas tout à fait à cela que se rapporte la réserve bulgare. C'est en vérité du Traité de Neuilly qu'il s'agit. Il y aurait évidemment à cet égard beaucoup de choses à dire. Il y aurait notamment à relever que l'Union Balkanique ne saurait avoir pour but d'abolir les traités de paix. Elle peut aboutir avec le temps à en atténuer les rigueurs, on ne saurait lui en demander davantage. Quant à la

question des minorités, elle perdra évidemment de son acuité le jour où les relations entre les différents Etats balkaniques s'amélioreront au point que les parties attachent une plus grande valeur aux intérêts de l'ensemble de la péninsule qu'à leurs intérêts nationaux.

Quand, en 1803, fut proclamée l'indépendance du canton de Vaud, les Bernois, dont il avait été pays sujet pendant trois siècles et à qui fut donné en échange une partie de l'Evêché de Bâle, pays de pâturages et de forêts, disaient : « On nous a pris nos caves, on nous a donné en échange des galetas », par quoi ils entendaient dire que le troc ne leur avait pas été particulièrement avantageux. Mais ils se sont vite consolés. Si le canton de Berne avait en effet été diminué, la Confédération helvétique avait été agrandie et consolidée. Ceci valait bien cela. Et ils ont traité cette minorité qui n'avait ni la même langue qu'eux, ni la même religion, — le Jura bernois est, ainsi que chacun le sait, de langue française et de religion catholique, — avec un tel respect de ses droits, avec une telle générosité que, un siècle plus tard, le mouvement séparatiste qui se dessina pendant la guerre fut combattu par la population jurassienne elle-même.

Nos amis des Balkans ne pourraient-ils pas imiter cet exemple ? Quand les minorités sont traitées comme elles doivent l'être, elles constituent pour l'ensemble d'un pays une richesse.

Dans le « *Slowo Polskie* », quotidien de Lwow, article éditorial consacré au mouvement balkanique. L'auteur, M. le Dr. H. Batowski, conclut en ces termes :

« Du point de vue polonais nous ne pouvons qu'en exprimer notre satisfaction, car toute action, visant le renforcement des garanties de la paix en Europe et de la confiance internationale, est entièrement conforme avec la politique extérieure de la Pologne. Nous souhaitons aux apôtres du mouvement unioniste dans les Balkans le meilleur succès de leurs efforts estimables ».

Dans l'*Orient Observer* de Londres, article sur le Mouvement balkanique, par M. G. Mercouris, ancien ministre, Athènes. Voici les passages essentiels de ce substantiel article paru à la veille de la IVe Conférence :

« En raison de leur position géographique, de leur structure ethnique et de leurs différences de race — qui parfois se sont manifestées avec beaucoup de véhémence — les Balkans appellent sans cesse l'intérêt du monde et constituent encore un objet d'antagonisme, isolé ou combiné parmi les Puissances de l'Ouest, aussi bien qu'entre celles-ci et la Russie. Les guerres balkaniques marquent la maturité de ces peuples, lorsque prenant en mains le façonnement de leurs propres destinées, et devenant conscients de la nécessité de coopérer pour l'amélioration de leurs fortunes, ils réussirent à réaliser, partiellement ou intégralement, leurs rêves séculaires et aspirations nationales. Les résultats généraux de cette action conjointe furent la retraite de la Turquie de la plus grande partie de ses possessions européennes et, parallèlement, l'extention territoriale de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, et la libération de l'Albanie.

Une des premières causes de la guerre mondiale fut l'antagonisme de l'Autriche et de la Russie en regard de la Péninsule Balkanique.

Survenant à un moment où les États balkaniques étaient déjà considérablement fatigués pas suite du rude combat qu'ils venaient de soutenir entre eux-mêmes, cette guerre ruineuse causa des pertes beaucoup plus graves aux États balkaniques qu'à la plupart des autres contrées, le résultat final étant que les États balkaniques, qui se rangèrent du côté de la coalition victorieuse, furent abandonnés dans une condition aussi épuisée et saignante que ceux qui s'étaient alliés avec les Puissances vaincues.

Des cendres de la grande catastrophe, cependant, jaillit, plus vivant que jamais, l'idéal balkanique, qui s'exprime par la formule : « Les Balkans pour les peuples balkaniques » ; et cet idéal fut accompagné par le désir de la paix et le sentiment de sa nécessité.

Cet état d'esprit est certainement, dans une grande mesure, le résultat des épreuves cruelles qui furent infligées à ces peuples dans le courant de cette guerre horrible ; mais il est également dû à quelques autres événements qui exercèrent une influence sur le monde entier. Parmi ceux-ci, un événement capital fut l'établissement de la Société des Nations, ce flambeau qui répand sa douce lumière de Paix à travers le monde, évoquant encore une fois la vision de l'humanité unie. Dans ces circonstances, des pionniers inspirés commencèrent à travailler pour l'idée d'un rapprochement entre les peuples balkaniques ; et ces efforts individuels en principe purent bientôt se développer dans un mouvement extensif et organisé. Il est vrai que des influences, dérivant des politiques d'après-guerre, et la position géographique particulière de la Yougoslavie et de la Roumanie, placèrent ces deux États dans des circonstances spéciales, et menèrent ainsi à la création de la Petite Entente. Malgré ce fait, toutefois, l'idéal balkanique exerce une influence fondamentale sur la manière d'agir des États. Cette vue est corroborée par l'encouragement puissant qui fut octroyé à la troisième Conférence Balkanique, tenue en Octobre 1932, à Bucarest. Les plus chaleureuses expressions de sympathie vinrent de la part de l'homme qui dirige la politique extérieure roumaine, le Ministre des Affaires Étrangères, Mr. Titulescu, qui est connu comme un des pionniers internationaux du mouvement pacifiste. Une autre expression, dans le même esprit, doit être vue dans les récents voyages de S. M. le Roi de Yougoslavie, un défenseur de coeur de l'idéal balkanique et de l'émancipation des Balkans de toute influence étrangère.

En parlant des Balkans, nous entendons les six États européens, y compris la Turquie asiatique, qui ont pris la place du vieil Empire Ottoman, i. e. la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie, l'Albanie, la Turquie et la Grèce. Toutes ces Nations sont représentées dans l'Union Balkanique. Dans les trois Conférences successives, qui furent tenues en 1930, à Athènes, en 1931, à Constantinople, en 1932, à Bucarest, elles ont manifesté d'une façon solennelle de désir unanime et la volonté des peuples qu'elles représentaient, de se rapprocher et de s'émanciper d'influences étrangères.

L'idée du rapprochement Balkanique est en fait une idée d'avant-guerre ; elle fut caractérisée à sa première apparition comme une utopie à cause des différends ethniques terribles, qui prévalaient encore parmi

les peuples balkaniques. Personne ne contesta, cependant, l'utilité de cette conciliation, aussi bien au point de vue de son aspect économique, qu'à celui de sa signification de contribution réelle vers un renforcement du mouvement pacifiste. Les obstacles sur la voie de sa réalisation étaient certainement énormes mais les efforts déployés pour surmonter ces obstacles furent couronnés par une série de succès, de sorte qu'il y a lieu d'espérer que le plan d'un accord du type de Locarno, qui fut en discussion durant deux ans et a été déjà accepté unanimement par la Conférence Balkanique, pourra bientôt être réalisé.

L'accord qui fut voté constitue un bond formidable vers le rapprochement des États Balkaniques, et la conclusion du Pacte gréco-turc est un des meilleurs augures qui font espérer que le reste des États Balkaniques suivront son exemple. Lorsque ceci aura lieu, le rapprochement des Balkans sera une réalité qui contribuera plus que toute autre chose au progrès et au bien-être des peuples de la Péninsule.

Le Pacte politique balkanique, proposé et tracé par la Délégation grecque, ne diffère pas essentiellement des Pactes bilatéraux d'amitié et non-agression qui ont été adoptés par la Société des Nations, ou du Pacte de Locarno qui a été déjà accepté par la Grèce. Eu raison de son extension limitée, cependant, et en vue de l'émancipation des Balkans d'influences étrangères, il varie du modèle des Pactes multilatéraux en quelques détails, qui ne contreviennent pas aux principes fondamentaux adoptés par la Société des Nations.

Après avoir passé en revue les résolutions politiques des Conférences, M. *Mercouris* poursuit et conclut :

« Il est beaucoup à regretter que la ligne de conduite suivie par le Gouvernement bulgare paraît être d'une extrême réserve concernant tous projets visant à un accord général parmi les États balkaniques. Nous n'ignorons pas certainement les difficultés spéciales contre lesquelles le Gouvernement bulgare a à combattre dans son propre pays. Par dessus tout, l'organisation dite « Macédonienne » exerce une influence tellement considérable, qu'aucun Gouvernement bulgare ne serait capable de l'ignorer. Mais, en dehors de ceci, on doit reconnaître, qu'une portion considérable du peuple bulgare ne s'est pas encore familiarisée avec les pertes que la Bulgarie a subies dans la seconde guerre balkanique, et, plus tard, dans la guerre mondiale. En d'autres mots, ils n'ont pas atteint l'état d'esprit qui les rendrait capables d'abandonner l'idée d'une revanche. C'est exactement ce que la Grèce et la Turquie ont fait en signant le premier Pacte gréco-turc d'amitié, et encore plus définitivement en concluant le dernier Pacte en septembre dernier. Elles ont réglé les contestations accumulées, les jalousies et tous les ressentiments causés par des pertes de l'un ou de l'autre côté, dans la conviction que les questions ou difficultés qui peuvent encore exister ou s'élever entre elles, trouveront leur meilleure solution dans la nouvelle atmosphère d'amitié et de confiance qu'elles viennent de créer. Les mêmes conditions s'appliqueraient à la Bulgarie, si elle se décidait à suivre cet exemple. Cette politique serait la manière la meilleure et la plus sûre pour la soulager de ses griefs. La bonne volonté de la part de la Grèce n'a pas manqué. On sait que la Grèce a offert à la Bulgarie

les mêmes avantages et facilités à Salonique que ceux accordés à la Yougoslavie, à l'effet de satisfaire au désir de la Bulgarie pour une sortie à l'Égée.

Le Parti politique que j'ai l'honneur de diriger suit une politique extérieure bien définie, qui vise à assurer par tous les moyens une paix longue et ininterrompue, par le maintien de relations absolument amicales avec toutes les autres contrées et tout particulièrement avec nos voisins. Nous nous rejouissons donc du renforcement des liens qui unissent notre contrée avec le reste des États balkaniques, et sommes particulièrement heureux de la nouvelle tournure que prennent les relations politiques des États Balkaniques, avec une tendance vers une plus grande amélioration. Cela est d'autant plus vrai, que, personnellement, j'ai toujours été un admirateur et un pionnier de l'idée balkanique, dont la réalisation nous procurerait, avec les autres bienfaits de la paix, un progrès dans les conditions de vie des peuples balkaniques comme conséquence de leur union économique».

---

## CONFÉRENCE BALKANIQUE

### DOCUMENTS

publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie  
pour la Paix Internationale.

#### LA QUATRIÈME CONFÉRENCE BALKANIQUE

##### A.— COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

La Quatrième Conférence Balkanique s'est réunie à Salonique, du 5 au 12 novembre, sous la présidence de M. A. Papanastasiou.

Comme d'usage la séance d'inauguration a été précédée, le 14 novembre, d'une séance du Conseil de la Conférence.

##### LA SESSION DU CONSEIL

La séance a été ouverte à 17 heures.

M. Papanastasiou (Président) s'excuse d'avoir dû faire remettre la date de la réunion de la Conférence pour les raisons que l'on connaît. Il aurait été impossible à plusieurs groupes d'y prendre part au mois de septembre. Il n'en est pas moins vrai que les statuts n'ont pas été observés. Aussi conviendrait-il d'envisager un amendement qui rendrait la disposition y relative moins rigide.

M. le Président met en discussion la fixation définitive de l'ordre du jour adopté par le Conseil réuni à Bucarest.

M. Yovanovitch, se référant au No 1 de l'ordre du jour de la Commission de rapprochement politique relatif à l'application des résolutions des Conférences précédentes, estime qu'il n'est pas opportun de mentionner spécialement celles concernant les minorités, puisque ce ne sont pas les seules résolutions qui n'aient pas reçu d'application. Il convient, dit-il, de ne pas trop souligner les questions qui sont irritantes. Il va sans dire qu'il ne s'oppose nullement à ce qu'on en discute au sein de la Commission, tout comme pour les autres résolutions non appliquées jusqu'ici.

M. Sakizov relève l'importance que la question des minorités possède aux yeux de la délégation bulgare. Celle-ci, dit-il, n'accepte de prendre part aux Conférences balkaniques qu'à condition qu'on examinera tous les différends pouvant faire obstacle au rapprochement entre les peuples balkaniques. Or, ainsi qu'on en a fait la constatation à Athènes, il y a trois ans, la question des minorités est un de ces obstacles.

M. Yovanovitch explique que sa remarque avait tout simplement pour but d'attirer l'attention sur l'utilité de ne pas chercher à trop brusquer la solution de questions qui seront sans doute réglées un jour, mais qui ne sont pas encore mûres.

M. le Président constate qu'il n'y a pas dans le fond de désaccord et passe à la question de la modification des statuts. Il estime à ce sujet qu'il y a lieu de procéder d'abord à la modification des statuts de la Conférence et d'examiner ensuite la question de rédaction d'un statut modèle pour tous les groupes nationaux. Cette question sera donc en fait à renvoyer à la prochaine Conférence. Le Conseil est d'accord à ce sujet.

Sur la proposition de M. Papanastasiou le Conseil décide de charger la Commission Juridique, au lieu de la Commission de rapprochement politique, de l'étude de la question d'unification des conventions consulaires.

Après un court échange de vues, le Conseil est d'accord pour que la question de la création d'une Chambre d'agriculture soit rayée de l'ordre du jour de la Commission économique, pour être renvoyée à la 5<sup>me</sup> Conférence, conformément à la décision qui a déjà été prise de ne pas créer de nouveaux organismes tant que ceux qui ont été déjà créés par la Conférence ne fonctionneront pas pleinement.

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour fixé à Bucarest, le Conseil est d'accord pour les maintenir et décide que, sous réserve des modifications ci-dessus mentionnées, l'ordre du jour qui lui est actuellement soumis est maintenu à titre définitif.

Le Conseil est d'accord pour la distribution suivante des présidences:

Commission Politique: Président M. Pella.

Commission d'organisation et Juridique: Prés. M. Yovanovitch.

- > Économique: Prés. Hassan Bey.
- > des Communications: Prés. M. Sakisov.
- > de Rapprochement intellectuel: Prés. M. Natchi.
- > de Politique Sociale et d'Hygiène: Prés. M. Papanastasiou.

M. Petkoff observe qu'il y a une omission dans l'ordre du jour. Il n'est pas fait mention de la question des cimetières, alors qu'à Bucarest il avait été décidé, au cours d'une séance présidée par M. Pella, de la renvoyer à la 4<sup>ème</sup> Conférence.

M. Pella ne se rappelle pas qu'une pareille décision ait été prise.

Rouchen Echref Bey affirme qu'il n'y a pas eu de pareille décision.

M. Papanastasiou fait remarquer que l'ordre du jour qui a été soumis au conseil lui a été envoyé par la Présidence par la 3<sup>ème</sup> Conférence.

M. Arghyropoulos croit qu'il y a une confusion. Il est hors de doute, dit-il, qu'on avait discuté cette question mais il est également hors de doute qu'on n'a pas décidé de la faire porter à l'ordre du jour de la 4<sup>ème</sup> Conférence.

M. Petkoff prie, au nom de la délégation bulgare qui a préparé un rapport à ce sujet, que la question soit portée à l'ordre du jour.

M. Pella ne s'opposerait pas personnellement, attendu que la Roumanie n'est pas visée dans le mémoire bulgare. Toutefois il ne croit pas que les délégations soient préparées pour une telle discussion.

Hassan bey s'oppose personnellement à la proposition bulgare. Il estime qu'il n'y a aucune utilité pratique, bien au contraire, à soulever de

ire un

pareilles questions. Il est certain, pour sa part, que son Gouvernement ne permettrait pas que de tels monuments soient érigés en Turquie. Pensons dit-il à l'avenir et ne soulevons pas de questions ayant trait au passé.

M. Papanastasiou prie la délégation bulgare de ne pas insister. La meilleure réponse dit-il au désir bulgare est la cérémonie qui s'est déroulée cet après-midi devant la maison où naquit Moustapha Kémal Pacha. De pareils gestes doivent être laissés à l'initiative spontanée des peuples. Si la Turquie l'avait demandé il est possible que la cérémonie n'aurait pu avoir lieu.

M. Petkoff fait remarquer que ce que la délégation bulgare demande n'est que l'exécution d'une obligation déjà assumée par les traités existants.

Après un court échange de vues le Conseil est d'accord, sur la proposition de M. Papanastasiou, que la question des cimetières soit renvoyée à la 5ème Conférence pour être étudiée par la Commission de Rapprochement intellectuel qui sera appelée «Commission de Rapprochement intellectuel et de Désarmement moral».

M. le Président donne connaissance du programme des travaux de la Conférence lequel est adopté après un court échange de vues.

### L'ordre du jour

L'ordre du jour définitivement établi est le suivant:

#### *Commission d'Organisation et juridique.*

1. Modification des statuts de la Conférence.
2. Unification des conventions consulaires.

#### *Commission de rapprochement politique.*

1. Application des résolutions des Conférences précédentes, y compris celles concernant les minorités.

#### *Commission de rapprochement intellectuel.*

1. Enseignement des langues balkaniques dans chacun des pays participants à la Conférence.
2. Semaine pédagogique consacrée aux pays balkaniques.
3. Création d'une sous-commission pour la coopération des organisations d'éducation physique et sportive.

#### *Commission Economique.*

1. Avant-projet de convention pour la coopération économique des pays balkaniques.
2. Questions agricoles :
  - a) Problème du crédit agricole balkanique ;
  - b) L'agriculture balkanique et le commerce international ;
  - c) Projet de statuts de l'Office balkanique de la coopération.

#### *Commission de Communications.*

1. Statuts de la section maritime de la Chambre de Commerce inter-balkanique.
2. Développement et amélioration des services aéronautiques civils balkaniques.

3. Constitution d'un programme de routes de grande communication interbalkaniques, reliées aux grands réseaux internationaux.

4. Revision et coordination des conclusions des trois premières Conférences au sujet des communications terrestres, maritimes et aériennes et du tourisme.

5. Exécution des résolutions prises par les Conférences précédentes concernant le tourisme.

*Commission de Politique Sociale et d'Hygiène.*

1. Statuts de l'Office balkanique du Travail.

2. Conventions sanitaire et vétérinaire.

3. Protection du travail de la femme.

4. L'hygiène à la campagne.

## LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

La IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique a tenu le 5 novembre, à 11 heures, sa séance d'ouverture, dans l'Aula de l'Université de Salonique, en présence des délégués des six nations, du ministre des Affaires étrangères de Grèce, du ministre-gouverneur de la Macédoine, des représentants diplomatiques des six Etats accrédités à Athènes, des observateurs étrangers, des autorités de la ville et d'une foule d'invités.

Avant l'ouverture des travaux un chœur d'étudiants et la musique de la garnison exécutèrent l'hymne balkanique.

En ouvrant la séance, M. Papanastasiou prononce le discours suivant :

### Le discours de M. Papanastasiou Président de la Conférence.

«Le groupe hellénique, je puis même dire notre peuple tout entier, considère comme un honneur suprême que cette ville historique de Salonique ait été choisie pour siège de notre IV<sup>me</sup> Conférence. Il se sent particulièrement heureux de voir l'empressement avec lequel vous avez accouru, animés des meilleures dispositions, résolus à faire avancer, au cours de cette Conférence, l'oeuvre sacrée que nous avons commencée sous de si heureux auspices à Athènes et à Delphes et que nous avons ensuite continuée avec tant d'application à Istanbul et Ankara, à Bucarest et à Sinaïa, résolus de rapprocher encore davantage les peuples que nous représentons, ces peuples que la Providence a placés dans le monde pour être frères et que les imperfections et les défauts humains ont séparés pour leur malheur.

Au nom du groupe hellénique je vous adresse, à tous, le plus fraternel, le plus cordial salut de bienvenue.

J'exprime nos plus vifs remerciements aux six Gouvernements balkaniques qui ont appuyé l'action des groupes nationaux et qui ont bien voulu suivre nos travaux, en se faisant représenter par d'éminentes per-

sonnalités diplomatiques. Nous savons spécialement gré au Gouvernement hellénique de nous avoir si volontiers prêté son appui pour l'organisation de cette Conférence et d'avoir, par la présence de M. le Ministre des Affaires étrangères et des autres Ministres, témoigné son vif intérêt en faveur de la Conférence et montré son désir de la voir revêtir un prestige aussi grand que possible.

Nous devons aussi remercier vivement le Secrétariat Général de la S. D. N. qui a bien voulu, cette fois encore, répondre à notre invitation et nous envoyer un observateur spécial, ayant porté son choix sur une personne dont la présence parmi nous ne renforce pas seulement l'autorité de la Conférence, puisqu'elle démontre à quel point l'organisme de Genève approuve et apprécie notre effort, entièrement conforme à l'esprit de la Société des Nations, mais nous sera aussi particulièrement précieuse, M. Taylor étant un connaisseur des questions balkaniques et, notamment, de nos conditions et de nos besoins économiques.

Pour le même motif nous devons rendre grâce au Bureau International du Travail et à l'Union Interparlementaire qui suivront nos travaux par des observateurs spéciaux.

La présence parmi nous du vétéran du pacifisme, M. Quidde, représentant du Bureau International de la Paix, auquel nous devons, nous ne saurions l'oublier, l'initiative de l'organisation de nos Conférences, nous remplit le coeur de joie.

Nous avons également parmi nous le représentant d'un autre grand organisme pacifiste qui a témoigné, dès le début, un très vif intérêt en faveur de notre mouvement et qui nous a prêté un appui considérable au double point de vue moral et matériel. Cet organisme pacifiste—vous l'avez deviné—c'est la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale. Elle est représentée ici par son éminent Directeur-adjoint, M. le Dr. Earle Babcock qui a su gagner par la bienveillance qu'il a toujours montrée envers notre Conférence, les sympathies, l'estime et la reconnaissance de nous tous.

Je dois, enfin, remercier le décanat de cet Institut supérieur qui nous a offert si aimablement l'hospitalité. L'Université de Salonique est toute jeune mais elle porte le nom d'un philosophe de la plus haute antiquité, qui a exercé sur l'évolution spirituelle du monde entier une influence énorme, peut-être la plus grande de tous les philosophes. Le fait même, pour nous, d'être les hôtes de ce Temple des Muses placé sous le signe d'Aristote, accroît notre obligation de baser nos délibérations de la manière la plus scientifique et de ne jamais perdre de vue le but final vers lequel doivent tendre tous nos efforts : l'Union Balkanique.

L'année qui s'est écoulée depuis la Conférence de Bucarest est remplie d'événements importants ayant trait aux relations des peuples. Parmi ces événements ceux qui sont d'un intérêt plus général, dénotent un certain relâchement de l'esprit internationaliste, un certain affaiblissement de l'organisation de la paix ; tels sont les conflits en Extrême-Orient, l'impuissance de la S. d. N. à imposer sa volonté en présence du conflit sino-japonais, le retrait du Japon et de l'Allemagne de la Société des Nations, la suspension des travaux de la Conférence économique mondiale qui n'a pu aboutir à des résultats satisfaisants, malgré sa pré-

paration technique et en dépit de la crise affreuse qui frappe l'humanité (il suffit de rappeler que les chômeurs s'élèvent actuellement à 30 millions), enfin l'impasse dans laquelle s'est engagée la Conférence du désarmement, menacée d'un échec complet.

En revanche, dans nos pays, plusieurs événements dénotent un progrès considérable, soit dans notre propre mouvement soit dans le désir général de consolider la paix dans cette région naguère si tourmentée.

Les travaux de notre Conseil réuni en mars dernier à Bucarest avec la participation — il m'est agréable de le dire — des représentants du groupe national bulgare, qui s'était retiré pour les raisons que vous connaissez, des travaux de la III<sup>ème</sup> Conférence, se sont déroulés dans un esprit de parfaite cordialité. Le congrès fixa l'ordre du jour de la IV<sup>e</sup> Conférence et les «Semaines balkaniques» de l'année, examina l'exécution des résolutions antérieures et adressa un appel à tous les gouvernements balkaniques pour qu'ils adoptent lesdites résolutions. Au cours de cette même session, la délégation yougoslave et la délégation roumaine et, plus spécialement l'éminent diplomate qui dirige la politique extérieure de la Roumanie, M. Titulesco, ont donné l'assurance autorisée que la nouvelle forme que le Pacte d'organisation de la Petite Entente avait revêtu en février, n'empêchait en aucune façon la Roumanie et la Yougoslavie de participer aux Conférences balkaniques et d'adopter les résolutions de ces Conférences.

Ces déclarations officielles ont été écoutées avec une satisfaction particulière par toutes les autres délégations, car il est évident que, si par hasard ces deux Puissances s'éloignaient du mouvement balkanique, l'idée même de l'Union serait en quelque sorte amputée et nous tous en serions découragés. Notre collaboration aux Conférences balkaniques nous avait, en effet, affermis dans la conviction initiale que nous nous étions formée et qui dérive de l'histoire même et de la vie des peuples balkaniques, à savoir que ces six peuples constituent une vaste famille nationale et que des raisons suprêmes de morale et la nécessité pratique inéluctable d'améliorer leur situation, les poussent à marcher désormais la main dans la main.

Aussitôt après cette réunion du Conseil et conformément aux recommandations de la III<sup>ème</sup> Conférence et du Conseil, des rencontres eurent lieu, à Sofia, entre les représentants des groupes bulgare et grec ainsi que bulgare et turc. Ces rencontres aboutirent à la signature de protocoles identiques, aux termes desquels les groupes assumaient l'obligation de faire tout leur possible pour l'application, dans leurs pays respectifs, de toutes les résolutions des Conférences, pour le règlement, dans le plus bref délai, des différends économiques, politiques et financiers existants entre leurs pays et, en général, pour le rapprochement de tous les peuples balkaniques.

Voici maintenant les réunions organisées sous forme de «Semaines balkaniques», toutes avec un plein succès : a) en avril, une réunion de la sous-commission maritime, à Athènes. Celle-ci a élaboré un projet de statut de la section maritime qui fonctionnera auprès de la Chambre de Commerce interbalkanique d'Istanbul, b) en mai, une réunion du Conseil de cette même Chambre et du comité pour la rédaction d'un projet

d'union douanière, à Istanbul, dont les conclusions seront soumises à l'approbation de la Conférence. c) En juin, une réunion des sous-commissions des communications et du Tourisme, à Sofia. Celle-ci avait pour objet d'examiner les questions qui seront débattues par la IV<sup>me</sup> Conférence. d) Enfin en septembre une réunion de la sous-commission d'Hygiène à Belgrade.

Comme vous voyez, les «Semaines balkaniques» de cette année ne se sont pas bornées à mettre en contact des personnes ayant des occupations professionnelles identiques ou analogues: elles ont aussi cherché à préparer, d'une façon plus positive, l'œuvre de la IV<sup>me</sup> Conférence.

Mais, en dehors de tout ce mouvement, qui a sa source dans notre propre organisation, un autre mouvement interbalkanique officiel, d'une importance considérable s'est dessiné au cours de cette même année. Je me borne à rappeler les principaux événements.

Un nouveau pacte d'entente cordiale et de collaboration fut signé à Ankara, le 14 septembre, entre la Grèce et la Turquie. Les deux Républiques voisines se garantissent mutuellement leur commune frontière; elles s'engagent à s'entendre au préalable, dans toutes les questions internationales qui les intéressent et à se faire mutuellement représenter dans les réunions internationales à représentation limitée.

Ce Pacte est venu compléter le pacte d'amitié et de solution pacifique des différends, signé à Ankara, il y a trois ans, qui avait mis un terme définitif à l'antagonisme séculaire des deux peuples et qui leur avait ouvert une ère nouvelle d'entente sincère, ayant provoqué la surprise et l'admiration générales. Le nouveau pacte est d'une importance considérable, non seulement parce qu'il resserre davantage les liens entre les deux Etats et qu'il organise leur collaboration régulière en matière de politique étrangère, mais surtout parce qu'il repose sur des principes qui, s'ils étaient adoptés par tous les Etats balkaniques, pourraient former la base d'un Pacte multilatéral.

Aussitôt après la signature du Pacte gréco-turc, la Bulgarie et la Turquie ont renouvelé à Sofia le Pacte d'amitié et d'arbitrage entre les deux Etats. Puis ce furent le voyage des souverains yougoslaves en Roumanie, Bulgarie, Turquie et Grèce et celui du ministre roumain des Affaires étrangères en Bulgarie, en Turquie, où fut signé un pacte turco-roumain d'amitié et de solution pacifique des différends, ensuite en Grèce et en Yougoslavie et, enfin, il y a quelques jours, la rencontre du roi de Roumanie et du roi de Bulgarie.

Au cours de tous ces voyages et des entretiens officiels auxquels ils ont donné lieu, les deux plus grands Etats balkaniques ont manifesté leur intérêt au sujet des questions balkaniques, d'ordre général. Les entretiens ont, sans doute, eu pour objet l'entente générale des pays balkaniques.

A ces événements on doit ajouter l'accord intervenu au sujet de la signature d'un pacte d'amitié et d'arbitrage entre la Turquie et la Yougoslavie. De même l'accord entre la Bulgarie et la Grèce au sujet de la création d'une commission mixte chargée de chercher les moyens de résoudre les différends d'ordre économique qui existent entre les deux pays et, enfin, la décision du gouvernement hellénique de rétablir les

relations commerciales avec la Bulgarie. Il importe, en outre, de citer l'accord récemment intervenu entre la Bulgarie, la Grèce et la Turquie au sujet de leur collaboration pour la protection des tabacs orientaux et, enfin, la discussion qui eut lieu, fin août, à la Chambre hellénique, à l'occasion de la communication de notre part des décisions de la IIIe Conférence. Au cours de cette discussion, le président du Conseil, tous les chefs de partis et plusieurs députés ont pris la parole et se sont exprimés très favorablement au sujet de l'œuvre de la Conférence.

A l'issue du débat, il a été décidé que la Chambre hellénique adressât aux Gouvernements et aux Parlements des autres pays balkaniques un appel en faveur de l'œuvre de la Conférence, appel qui a reçu la réponse la plus satisfaisante.

Tout ce mouvement doit nous encourager, car il se trouve sur la ligne de direction que nous avons tracée et qu'il est dû en grande partie à l'esprit de conciliation que nous avons fait germer et, enfin, parce qu'il dénote le besoin qui, malgré les différends encore existants, pousse les peuples balkaniques à se rapprocher et à collaborer.

Cependant, quelque agréable que soit ce mouvement officiel interbalkanique, nous ne pouvons pas, nous autres, être entièrement satisfaits. Tel est du reste notre devoir : vouloir que les peuples s'acheminent vers l'entente. Les accords bilatéraux qui sont conclus ont assurément une importance exceptionnelle. Toutefois, ils n'instituent pas une collaboration systématique de tous les peuples balkaniques et, d'autre part, quant à l'étendue de leur objet et les garanties d'exécution des obligations assumées par eux, ces accords ne sauraient être comparés à un pacte politique balkanique multilatéral, tel que l'avant projet élaboré par notre Conférence.

C'est pourquoi, je suis sûr que la IV<sup>me</sup> Conférence relèvera, encore une fois, la valeur pratique d'un pareil pacte et exprimera le vœu que l'avant-projet en question soit accepté, de même qu'elle exprimera le vœu en faveur de l'application de toutes les autres décisions et recommandations des Conférences antérieures.

Quelque reconnaissants que nous puissions être pour la bienveillance que nos gouvernements nous témoignent, nous ne pouvons pas cependant dissimuler notre grief, du fait que la mise en vigueur de la plupart de nos décisions ou vœux ait été négligée, sans raisons plausibles, alors qu'elle ne se heurte pas à de sérieuses difficultés. Je me borne à citer le vœu exprimé à plusieurs reprises en faveur des rencontres des ministres des Affaires Etrangères des Etats balkaniques, l'Union postale balkanique à laquelle, malgré les promesses données, tous nos Etats n'ont pas encore adhéré, la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique dont le fonctionnement se heurte au fait que tous les Etats n'ont pas rempli pleinement leurs obligations vis à vis d'elle.

Je ne crois pas qu'il soit exagéré de demander, relativement aux décisions et aux organismes interbalkaniques que je viens de mentionner, que le Etats témoignent par des actes un intérêt égal à la bienveillance qu'ils ne manquent de manifester officiellement, toutes les fois, à l'égard de l'idée du rapprochement de nos peuples.

La IV<sup>me</sup> Conférence examinera la cause de retard apporté à la réa-

lisation de nos décisions antérieures ainsi que les mesures à prendre pour améliorer la situation. Si elle estime que, dans l'intérêt du but poursuivi, il convient d'apporter des modifications aux statuts de notre organisation, elle sera également saisie de cette question.

La IV<sup>me</sup> Conférence aura plus spécialement à s'occuper de la question de la collaboration économique de nos pays qui a fait l'objet d'une élaboration suffisante et qui, heureusement terminée, contribuerait grandement à consolider le rapprochement et la collaboration de nos peuples.

La Conférence ne négligera pas, cette fois-ci non plus, les autres questions qui figurent à son ordre du jour et qui se réfèrent au développement des communications interbalkaniques, au rapprochement intellectuel, à la collaboration en matière de politique sociale, d'hygiène, de protection de la femme, etc.

J'espère que l'assemblée excusera la dérogation faite cette année à la disposition de nos statuts qui fixe le mois d'octobre pour la convocation de la Conférence. Cette disposition est par trop rigide et je suis persuadé qu'elle sera modifiée. En tout cas je suis obligé de dire, pour justifier l'irrégularité commise, que la pensée initiale de convoquer la Conférence au 15 septembre, avait été conçue dans l'intention de faire coïncider la session de l'Assemblée avec la Foire de Salonique qui a, avant tout, un caractère interbalkanique. Mais cette idée a été abandonnée lorsqu'il a paru évident qu'il n'était pas facile à tous les groupes de participer à la Conférence à cette date. Les changements qui ont été apportés ultérieurement quant à la date de réunion de la Conférence sont dûs, d'une part, aux difficultés que certains groupes éprouvaient de se joindre à la Conférence si elle était réunie au mois d'octobre et, d'autre part, à l'idée qu'il était plus pratique que l'Assemblée se réunisse après la réalisation des rencontres des chefs d'Etat balkaniques et de leurs hommes d'Etat responsables qui avaient été annoncées.

Ce n'est pas par hasard que Salonique a été choisie comme siège de la Conférence, cette année-ci. C'est l'une des grandes villes balkaniques les plus centrales, elle possède des communications relativement bonnes et un caractère balkanique très prononcé. Son histoire, sa situation actuelle, la composition de sa population, sa vie économique, parlent d'elles mêmes. Elles indiquent combien les discordes entre nos peuples et les guerres leur ont été ruineuses, combien les circonstances objectives nous imposent la vie en commun, comme elles nous ont imposé, dans le passé, des destinées communes. C'est pourquoi, je suis sûr qu'en cette ville le milieu exercera une influence favorable sur nos travaux.

Certes, vous ne vous attendez pas à trouver ici, car cela n'est pas possible, quel qu'en soit notre désir, le fastueux, le magnifique accueil qui nous avait été réservé à Istanbul, à Ankara et à Bucarest.

Les inconvénients que ne peut que présenter une ville qui, il y 15 ans, a subi un terrible incendie et dont la population a été subitement doublée par suite de l'affluence des réfugiés, seront compensés, j'espère, par la plus grande liberté de travail que nous aurons ici. De même, si, dans la direction des travaux, je présente personnellement des lacunes—et je crains d'en présenter beaucoup—en comparaison avec mes éminents prédécesseurs, Hassan bey et M. Ciceo Pop, qui par le dévouement

qu'ils ont témoigné à l'égard de l'idéal balkanique, par leur autorité et par l'élévation de leur caractère ont su s'assurer la sympathie de tous les membres des deux Conférences précédentes et ont ainsi exercé une influence favorable sur leurs travaux, si dis-je, des lacunes se faisaient sentir, elles seront compensées par l'aimable concours des éminents chefs des autres délégations, qui se sont hautement distingués au cours des Conférences antérieures, par leur esprit de conciliation et leur dévouement à notre commun effort pour la Paix et pour l'Union de nos peuples.

Je regrette vivement que nous soyons privés cette-fois-ci de la collaboration de deux de nos collègues parmi les plus éminents, les présidents des groupes roumain et albanais, empêchés de se joindre à nous pour des raisons de santé. Nous leurs souhaitons tous un prompt rétablissement pour le bien de tous nos peuples.

Certes, la tâche que nous avons entreprise est ardue. Mais la foi que nous avons en nous, la foi qui peut transporter des montagnes nous aidera à surmonter tous les obstacles.

En somme, nous n'avons pas à lutter contre des forces naturelles indomptables, mais contre la volonté des hommes, source de tous les maux mais, aussi, de toutes les bonnes actions. Or, la volonté humaine n'est pas inaltérable. Par bonheur elle se laisse influencer par des sentiments humanitaires et par la logique des choses.

Eh bien ! tout ces facteurs du progrès humain sont avec nous; c'est à nous de les mettre en œuvre.

### **Le discours de M. Maximos Ministre des Affaires Etrangères de Grèce**

M. D. Maximos, ministre des Affaires Etrangères, prononce le discours suivant :

« En vous souhaitant, au nom du Gouvernement, la bienvenue, ma pensée se porte vers le noble idéal que vous venez servir. Je m'adresse donc à vous, en votre double qualité d'éminentes personnalités appartenant à des nations amies et de serviteurs d'une grande et belle cause, pour vous assurer que le Gouvernement hellénique, sincèrement attaché à l'idéal que vous poursuivez, sera heureux de faciliter vos travaux par tous les moyens dont il dispose.

La Grèce, de tout temps, berceau des idées libérales et larges, ne sera certes pas en retard sur le vaste mouvement de rapprochement et de compréhension qui se dessine actuellement sur la péninsule balkanique. Elle est fière de compter parmi ses nationaux d'éminents apôtres de l'idée balkanique et d'avoir prouvé par des actes concrets qu'elle entend en poursuivre l'application sur un terrain pratique. Elle est en même temps heureuse de constater que toutes les nations habitant cette partie de l'Europe sont animées du même esprit et que, par conséquent, le rapprochement que nous poursuivons, s'il n'a pu encore se consacrer par les décisions des Gouvernements, est déjà une réalité dans les esprits.

En effet, vivant depuis des siècles côte à côte, partageant souvent dans la dure nécessité de l'existence un foyer mal assuré, entraînés par

fois par des excès d'égoïsme dans des luttes fratricides, nos peuples ont appris à mesurer leur valeur et à mieux connaître leurs qualités.

Sur cette vaste péninsule, si riche par la diversité de ses aperçus et de ses horizons, la nature offre un champ propice au développement de toutes les particularités du caractère. C'est ainsi que nos cultures nationales, tantôt imprégnées des rudes conditions des plateaux, tantôt inspirées par la mobilité marine des côtes et des îles, ont conservé leur caractère propre en donnant à cette partie de l'Europe cet aspect d'imprévu et de pittoresque que nous lui connaissons. Mais, à travers ces diversités nationales, instruments puissants de notre culture, que nous sommes tous unanimes à vouloir défendre comme une partie essentielle de notre existence, une nouvelle et plus vaste patrie se dessine englobant tous les pays de la péninsule et harmonisant dans un ensemble parfait nos aspirations les plus diverses.

En effet, les mêmes conditions économiques et sociales, les mêmes aspirations et les mêmes dangers eurent vite fait de démontrer l'inanité des luttes fratricides et de réunir nos peuples dans un effort acharné de pacification et de détente.

Je n'ignore pas les difficultés qui jalonnent encore le chemin à parcourir. Mais nous attendrons avec calme et certitude la réalisation de l'idéal qui est au bout de nos efforts, car nous avons conscience du travail irrésistible qui se fait dans nos peuples et qui cimente entre eux des liens toujours plus forts.

Car l'œuvre que nous avons entreprise ne peut être assurée par les seules décisions de nos Gouvernements. Elle sera le fruit du travail opiniâtre qui se fait dans nos peuples, grâce aux efforts d'esprits élevés et généreux et surtout grâce aux liens de plus en plus étroits que la vie moderne crée tous les jours entre nous. Notre tâche, à nous gouvernants responsables, n'en est pas moins grande puisque en écartant les difficultés qui viennent parfois nous séparer, en nous efforçant d'éliminer les frictions et de donner l'exemple d'accommodements raisonnables et fructueux, nous fortifions le sentiment de solidarité entre nous et par cela même nous rendons possible le développement de vos efforts.

La Grèce s'est dévouée à cette tâche et par une série d'actes internationaux consolidant la paix et la bonne entente avec ses voisins, elle croit avoir accompli son devoir envers la noble œuvre que nous poursuivons. Elle a accordé la plus grande attention aux recommandations de vos Conférences et elle s'en inspirera dans toute la mesure du possible devant les rudes problèmes de l'heure présente. Elle sait que dans cet effort elle peut compter sur la bonne volonté de tous les Gouvernements des pays balkaniques. Mais c'est à vous surtout de préparer par le rapprochement des peuples et par le développement des contacts entre nos nations l'atmosphère morale et politique dans laquelle la tâche des Gouvernements sera assurée de son succès. Pour que cette atmosphère soit créée il faut un travail d'éclaircissement entre les peuples balkaniques à la fois opiniâtre et éclairé, qui sans se rebuter devant les difficultés éventuelles saura en même temps diriger ses efforts vers des voies positives et sûres. En effet, en face d'un problème si délicat, hérissé de tant d'obstacles, l'enthousiasme seul ne saurait suffire ; il faut y met-

tre aussi le sens des réalités et de la mesure qui nous permettront seuls d'avancer sur un terrain solide.

Connaissant la belle ardeur que vous avez mise dans la réalisation de l'idéal qui nous est si cher, je ne doute pas que la présente session de la Conférence Balkanique s'avèrera des plus utiles et des plus fructueuses.

Dans cet espoir, Messieurs, je souhaite le succès le plus brillant pour votre Conférence».

### Le discours de M. Natchi Chef de la Délégation Albanaise

M. Leonidas Natchi, chef de la délégation albanaise, prononce le discours suivant :

«Le chef de notre délégation, Mehmet bey Konitza, étant tombé malade juste avant notre départ pour Salonique, regrette vivement de ne pouvoir prendre part aux travaux de la 4<sup>ème</sup> Conférence. Il m'a chargé de vous donner lecture de ce qui suit :

Nous voici de nouveau sous le ciel de la belle Hellade.

C'est mon premier devoir d'exprimer, au nom de la délégation albanaise, notre profonde gratitude au Gouvernement de la République, au Peuple et au Groupe national hellènes, pour avoir bien voulu nous offrir encore une fois et si gracieusement l'hospitalité. Quant à notre cher et infatigable Président, Monsieur Papanastasiou, je peux l'assurer que toute la sympathie et la reconnaissance du peuple albanais vont vers lui.

C'est une satisfaction pour nous de constater que les dirigeants des pays balkaniques qui se contentaient de nous encourager et d'applaudir à notre travail, ont déployé ces derniers temps de grands efforts pour la réconciliation et le rapprochement des pays dont il président les destinées ; je dis des pays, parce que nos peuples sont déjà acquis à l'idée de l'union.

Tout en leur rendant hommage pour ces efforts très louables, il me semble que, par les méthodes employées, ils ont déplacé quelque peu l'axe de la Conférence Balkanique.

La Conférence, au prix de tant de difficultés, a réussi à mettre sur pied le projet d'un Pacte balkanique qui constitue les fondements de l'union de nos pays. Nos gouvernements ont trouvé que ce plat préparé par les cuisiniers de la Conférence paraissait être succulent, mais personne n'a osé y toucher ; ils soupçonnent, probablement qu'il contient quelque narcotique. Alors ils ont pensé qu'il serait plus sûr de faire cuisine à deux, et lorsque ils prépareraient ainsi une suite de plats, ils les mélangeraient ensemble et les présenteraient à leurs peuples. Cela serait une véritable salade macédonienne, et je doute fort si ce plat si compliqué pourrait convenir aux estomacs des peuples balkaniques, habitués à une nourriture simple.

Prenons le traité gréco-turc qui a fait tant de bruit. Au point de vue théorique, ce traité est un exemple frappant de sagesse, de volonté et de courage viril de la part des gouvernements des deux pays contrac-

tants d'oublier le passé si douloureux et de vivre à l'avenir dans la paix et dans une étroite amitié. Au point de vue pratique il n'offre rien pour l'ensemble des pays balkaniques, c'est un accord régional qui n'offre qu'une garantie relative aux parties contractantes. En effet il garantit l'inviolabilité d'une partie seulement de leur frontière.

Le but poursuivi par la Conférence est de former un bloc qui assurerait toutes les frontières des pays balkaniques contre toute agression éventuelle venant soit d'un membre de la famille balkanique, soit de l'Étranger. Le projet de Pacte balkanique qui donne en partie cette assurance peut être complété par nos gouvernements. Au traité gréco-turc sont allés se croiser des accords d'une autre nature, et d'autres vont suivre. En temps de paix ces accords peuvent avoir quelque valeur, mais il est fort douteux qu'ils puissent résister au premier coup de canon.

Le bloc dont je viens de parler ne devrait nécessairement pas s'isoler en se croyant fort, car d'autres blocs plus forts que lui pourraient se former. Au contraire, le bloc balkanique — comme un seul corps et non pas séparément — devrait chercher des amis hors de la Péninsule avec lesquels ses intérêts se combineraient et toujours dans le but du maintien de la paix en Europe.

Mesdames et Messieurs, il n'y a pas un homme sensé, tout optimiste soit-il, pour ne pas admettre que la situation dans notre Continent n'a jamais été aussi trouble et aussi critique qu'à présent. Les beaux discours et les demi-mesures ne peuvent pas changer cette situation.

Le ciel est trop chargé de nuages noirs et nos gouvernements ne doivent pas oublier qu'ils ont le devoir sacré de mettre leurs peuples à l'abri, avant que l'orage n'éclate.

### Le discours de M. Sakizov Chef de la Délégation Bulgare

M. Yanko Sakizov, président de la délégation bulgare prononce le discours suivant :

«C'est pour la deuxième fois que la nation hellénique reçoit chez elle la Conférence Balkanique.

Nous lui en sommes très reconnaissants et nous devons à cette assemblée dire tout ce que nous pensons.

L'atmosphère en Bulgarie était un peu brumeuse quand nous sommes partis.

Ici le ciel est beau et l'atmosphère est gaie, l'atmosphère est joyeuse. Elle nous donne l'espérance que l'atmosphère dans les Balkans sera aussi heureuse.

Nous sommes les représentants de l'opinion publique de nos pays. Nous voulons faire une politique d'idéalisme, de pur idéalisme. Parmi nous, notre éminent président Papanastasiou a pris l'initiative de la Conférence Balkanique; c'est lui qui l'a convoquée. Voilà déjà trois fois que nous faisons ce travail pour éclairer l'opinion publique. Notre politique idéaliste est suivie d'une politique réaliste des gouvernements. Mais, dans ces derniers temps, la politique gouvernementale dévance déjà

de quelques pas la politique d'idéalisme que nous suivons. Il y a plusieurs questions qui nous séparent, qui séparent nos pays, nos nations. Il faut être bien patients pour parvenir à éclairer l'opinion publique, c'est un travail très rude, c'est un travail bien fécond, nous le poursuivons avec ardeur, avec énergie. Mais les choses sont dures, les idées un peu différentes des choses et les affaires ne vont pas du même pas que nos idées.

Mesdames, Messieurs, son Excellence M. le Ministre des Affaires Etrangères de Grèce nous a dit que le Gouvernement hellénique fera tout son possible pour faciliter nos travaux. Nos Gouvernements respectifs font de même chez eux.

Comme je vous l'ai déjà dit, les choses que les siècles nous ont léguées en héritage sont très favorables à l'Union Balkanique. Mais les nouvelles phases dans lesquelles l'humanité se trouve ouvrent devant nous des perspectives que nous devons étudier, sur lesquelles nous devons réfléchir, que nous devons nous efforcer d'adapter aux besoins de nos nations. C'est ce que nous faisons. Mais il faut aussi que de notre côté, du côté des Conférences Balkaniques, nous donnions plus d'impulsion, plus de bonne volonté, afin d'aplanir les différends qui restent encore entre nos populations, entre nos nationaux. Si dans cette Assemblée solennelle je soulève la question de ces différends c'est que j'en ai la mission, c'est parce que je veux être fidèle à cette tâche à laquelle nous sommes dévoués. Il y a des différends, il y a des difficultés, ces différends et ces difficultés peuvent être surmontés avec patience, avec un labeur assidu, avec une bonne volonté énergique quotidienne; en finissant mon discours je souhaite que tous les représentants de la Conférence Balkanique prêtent leur attention à ces différends et à ces difficultés. Ce qui nous unit c'est le Passé, ce qui nous désunit c'est aussi le Passé. Il faut être les grands laboureurs de la Péninsule balkanique pour que ces difficultés s'aplanissent, pour que les différends disparaissent.

En souhaitant encore une fois que nos efforts tendent au rapprochement de nos points de vue, je salue le peuple hellénique, le peuple de Thessalonique, le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement hellénique et notre Président Mr. Papanastasiou, qui nous guide avec cette bonne volonté qui nous conduira à des fins très humaines, dans le domaine balkanique, pour l'avenir des pays de la Péninsule.»

### Le discours de M. I. Raducano Chef de la Délégation roumaine

M. I. Raducano, président de la délégation roumaine, prononce le discours suivant:

«Au nom de la Délégation roumaine, je suis heureux de pouvoir exprimer notre satisfaction la plus vive pour les progrès réalisés, notamment dans les derniers temps, par l'action de nos groupes et de la Conférence Balkanique qui se réunit de nouveau dans sa IVème session, sur le sol hospitalier de ce beau pays qu'est la Grèce, grâce surtout à

l'initiative, à l'enthousiasme et à la persévérance inégalables de notre éminent collègue et ami M. Papanastasiou, auquel nous sommes profondément reconnaissants.

Son ample exposé nous dispense d'insister sur l'importance des événements qui ont eu lieu dans ces derniers temps en liaison avec le but poursuivi par nous tous.

Il me reste seulement à souligner avec toute la modestie nécessaire, la contribution apportée par la Roumanie, fidèle à sa tradition, à l'œuvre de rapprochement sincère des pays balkaniques.

Cela est affirmé pleinement par les efforts déployés récemment par l'homme d'Etat et Ministre des Affaires Etrangères, Mr. Titulesco, efforts qui ont été mentionnés si aimablement par notre Président. Ses visites dans les capitales balkaniques viennent justement de confirmer les paroles qu'il a prononcées à l'ouverture de la III<sup>ème</sup> Conférence à Bucarest :

«La paix ne se proclame pas, la paix se conquiert».

D'ailleurs son action est l'expression du sentiment général de la nation roumaine.

Car, toutes les fois que nous enregistrons des tendances vers une nouvelle vie des pays balkaniques, toutes ces tendances sont nées ou ont été soutenues par l'atmosphère propice du milieu spirituel et de la terre roumaine.

C'est chez nous, collègues grecs, que votre Rigas Ferréos, l'apôtre de l'Union Balkanique, a essayé la réalisation de cette idée. C'est aussi un de nos plus grands poètes, Michael Eminescu, qui a proclamé, il y a plus d'un demi siècle, la Confédération Balkanique comme un instrument de défense, comme la voie la plus sûre vers l'affranchissement réel de nos peuples.

Dans le domaine des faits les pactes turco-roumain d'amitié et de solution pacifique des différends, pactes qui sont une conséquence de la convention de Londres concernant la définition de l'agresseur, ont été le produit du même esprit qu'ouvrira l'avant-projet de pacte balkanique.

Ces divers accords consacrant le caractère perpétuel de l'obligation de non-agression, ont rendu un grand service à la paix.

Dans ce même esprit je salue également la conclusion du pacte gréco-turc.

Je suis persuadé que nous serons obligés de tenir compte de ces principes dans l'adaptation de notre pacte aux nouvelles circonstances.

Mais, pour assurer l'application de ces conventions écrites, la préexistence de l'accord moral est indispensable.

Tous nos efforts doivent donc concourir à atteindre ce but, à savoir l'esprit pacifique de nos peuples et leur conception similaire de vie.

Aux paroles de Goethe, que cette partie de l'Europe est une source de troubles sanglants, nous allons opposer aujourd'hui notre ferme volonté de solidarité et de culture, fondée sur l'affirmation et le respect de la personnalité humaine.

Peuples balkaniques. Vous êtes appelés à effacer les tristes et douloureux vestiges du passé pour créer par vos efforts présents un avenir meilleur de réelle fraternité.»

**Le discours de Hassan Bey.  
Chef de la Délégation turque.**

**Hassan bey, président de la délégation turque, prononce le discours ci après :**

«La crise, que nous avons tous convenu d'appeler la crise générale, exige la collaboration de tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté unis contre ce mal commun.

Nous, les artisans de la Conférence Balkanique, nous sommes les éveilleurs d'opinion, les mainteneurs de la pensée balkanique chez nos peuples, nous faisons appel aux esprits et aux cœurs et nous leur expliquons nos raisons d'espérance. C'est à nous, pionniers de cette idée, de renseigner l'opinion publique encore mal éclairée, peut-être, dans certains pays, et espérons que bientôt l'on verra s'accroître dans le monde l'importance matérielle et morale des Balkans unis.

L'opinion publique des Balkans est trop éveillée pour ne pas se rendre compte que la politique que nous poursuivons est une politique de paix et que nous voulons gagner la paix par des procédés pacifiques éliminant toute arrière pensée de pression. Notre idéal ne vise point à constituer un bloc de combat, pas plus qu'une alliance factice et précaire des Gouvernements, mais une union intime des nations cherchant uniquement leur salut et leur prospérité dans une compréhension réciproque et la soudure de leurs intérêts.

La pensée des peuples balkaniques était, en effet, parvenue à un de ces tournants où elle devait se déclarer inféconde et renoncer à soi-même ou bien se prouver et se vérifier en agissant.

L'activité des Ministères des Affaires Etrangères des Etats Balkaniques que nous avons eu le plaisir de constater dans le cours de cette année démontre clairement combien prend corps l'idée de l'entente de nos peuples frères. Et les ententes partielles conclues jusqu'à présent par mon pays sont à tel point essentiellement pacifiques qu'elles laissent la porte ouverte à l'adhésion des autres Etats balkaniques, ce qui prouve une fois de plus le désir profond de concorde qui anime les initiatives de notre politique étrangère.

Jamais jusqu'à cette fois-ci nous n'avions pu espérer d'avoir parcouru pendant l'année écoulée entre nos deux Conférences une si grande partie de l'espace qui nous sépare. Quand on se remémore les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre de la Conférence Balkanique, il n'y a pas moyen de ne pas se rappeler avec plaisir la création de la Section Maritime Interbalkanique, la création de l'Union Médicale Balkanique et le plein succès obtenu cette année-ci par la Semaine Médicale de Beograd. Continuons et ajoutons aux forces matérielles de nos pays cette force morale qu'est l'amitié balkanique à laquelle nous ferons produire une abondante moisson longtemps après qu'elle nous aura donné sa première récolte.

Des discours prononcés et des vœux émis jusqu'à présent dans nos diverses réunions une idée bien nette se dégage. C'est que nous désirons tous une fructueuse collaboration dans une paix bien assurée.

Et la paix bien comprise ce n'est pas uniquement l'absence de la guerre mais c'est surtout une compréhension sans arrière pensée, une entente exempte de tracasseries, une douce collaboration des peuples dans les domaines politique, intellectuel, social et économique. Notre but c'est d'assurer le plein développement de la civilisation balkanique en ménageant le libre développement de nos nations.

Nous nous trouvons dans un moment où plus que jamais nous avons besoin de la paix. Les États balkaniques sont tenus de faire leur possible pour s'assurer cette paix d'une façon définitive et, pour cela, le point d'appui de toutes nos ententes et le terrain solide sur lequel il faut bâtir toutes nos réalisations, doivent avoir pour base une entente politique.

Ce que doit être l'Union Balkanique, un jour, dans une de nos réunions tenues à Ankara, de la voix la plus libre et avec l'éclat du génie, S. E. Gazi Mustafa Kémal l'a déclaré. N'oublions pas, ainsi qu'il nous le rappelait, que nos peuples ont des ancêtres communs, qu'ils sont de races parentes et que nous avons vécu une vie commune de plusieurs siècles. Tout cela forme des liens pour nous rapprocher et nous unir.

Nous savons bien que la marche vers la réalisation de cette idée, qui n'a que trois ans d'existence, est encore assez difficile et demande la solution d'un tas de problèmes dénommés balkaniques.

A ce propos j'avais émis un principe auquel non seulement je veux rester fidèle mais encore que je voudrais renforcer dans l'esprit de mes collègues. Qu'il me soit permis sinon de développer, du moins d'énoncer la conviction que j'ai déjà exprimée l'année dernière dans notre réunion de Bucarest, réunion qui nous a laissé à tous un si charmant souvenir.

Je suis persuadé qu'il faut concevoir l'Union balkanique comme une conséquence naturelle de l'évolution historique et nationale des peuples balkaniques. C'est le sentiment que nous aurons de nos destinées communes, de notre interdépendance et de notre fraternité de race, qui nous conduira vers l'entente, qui reste le plus court et le plus droit chemin pour résoudre nos différends et toutes les questions qui restent encore entre nous en suspens. L'essentiel est tout d'abord de nous accorder sur le terrain politique. Le reste viendra naturellement, par surcroît.

La délégation turque est persuadée que la condition de réussite de nos autres ententes reste cette entente politique préalable. Et il n'est pas besoin de souligner que tant que cette entente ne sera pas premièrement obtenue, il nous sera très difficile de réaliser une œuvre collective.

Mesdames et Messieurs, quand on a l'ardent désir de voir se réaliser notre œuvre, comment ne pas remercier le pays qui, pour la seconde fois dans l'espace de trois années, nous a préparé une si large hospitalité pour rendre notre séjour encore plus agréable et notre effort plus fécond. C'est pour moi un impérieux devoir que de renouveler notre hommage de respect et d'admiration pour la nation hellène dont la vieille culture et la profonde civilisation nous procure une fois de plus une ambiance si favorable pour la poursuite de nos travaux.

Nous ne pouvons que reconnaître également avec reconnaissance la bonne foi et la sincérité avec laquelle les Gouvernements de nuances

différentes qui se sont succédé en Grèce ne cessent d'accueillir et d'encourager l'éclosion et le développement du concept balkanique.

J'éprouve un grand plaisir de constater que tous les chefs des autres groupes nationaux ont aussi une large part dans la bonne marche de nos travaux communs.

Et c'est vraiment le cœur plein de reconnaissance affectueuse que je me tourne du côté de mon cher ami, notre Président Monsieur Papanastasiou, qui par un labeur admirable, par un courage inlassable et par un enthousiasme communicatif a fait tout le possible pour la réussite de notre Conférence. Nous devons remercier aussi son actif secrétaire général M. Papadopoulos qui a été l'un des ouvriers de la première heure pour notre tâche. Nous savons que l'organisation de cette Conférence, retardée à deux reprises par les empêchements de certains des Groupes nationaux les ont contraints à un travail de mise au point assez dur. Qu'ils trouvent ici l'expression la plus chaleureuse de nos remerciements.

Mesdames, Messieurs, les nombreuses rencontres, entrevues et conférences des dirigeants de la politique extérieure de toutes les nations, la signature d'accords et de pactes d'entente qui se succèdent ne sont point de vaines manifestations protocolaires mais répondent à l'impérieux soin qu'éprouvent toutes les nations de chercher à se comprendre, à s'entendre, pour éviter les épouvantables conséquences des malentendus et des intrigues et pour améliorer dans la mesure du possible un sort qui leur est, malgré tout, commun.

C'est à nous, mes collègues, de faire en sorte que nos réunions ne soient pas de vaines et stériles discussions mais que, tout au contraire, grâce à la sincérité de nos efforts, elles deviennent une source de réalisations profitables pour nos nations. Tâchons et espérons que nous mériterons l'estime de nos peuples qui fondent sur nous et sur le résultat de nos efforts tant de magnifiques espérances.

Il me semble que personne d'entre nous ne peut encourir la responsabilité de contrecarrer, de retarder, d'empêcher la réalisation de ces émouvantes espérances humaines, alors que des millions d'yeux sont attentivement fixés sur nous et qu'ils illuminent nos consciences.

L'avenir, mes chers collègues, doit appartenir non à la haine et à la guerre mais à la Paix et à l'union des nations affranchies des préjugés séculaires et surannés.

### Discours de M. V. Yovanovitch Chef de la Délégation Yougoslave

M. V. Yovanovitch, président de la délégation yougoslave, a prononcé le discours que voici :

«L'idée du rapprochement entre les pays des Balkans fait son chemin. Les symptômes très visibles qui se sont fait jour ces derniers temps le démontrent abondamment.

Et le sourire des sceptiques disparaît pour faire place à l'expression sérieuse des gens qui commencent à comprendre ce que — il n'y a pas longtemps — ils ne comprenaient pas.

Voyez le nombre des délégués des groupes nationaux qui, dans certaines délégations, a dépassé ce que nous avons été habitués à voir.

Voyez le nombre des parlementaires qui sont venus nous apporter leur précieux concours.

Ecoutez la presse de l'Occident qui cesse de nous considérer comme un foyer d'irritation, le centre de gravité de complications possibles s'étant éloigné de nous.

Nous sommes fiers de pouvoir dire qu'après les accords passés entre certains de nos pays, nous nous sommes acheminés à grands pas, vers la consolidation dans les Balkans, transformant notre péninsule en un facteur de paix dans l'Europe Centrale.

Et le plaisir que nous avons éprouvé, en nous écriant «habemus pactum» à la Conférence de Bucarest, s'est accentué, malgré les réserves qui ont été formulées, au sujet du Pacte, car, en dépit de ces réserves et quoiqu'on en dise, nous sommes tous là présents à travailler à l'œuvre de rapprochement entre nous.

Et c'est la sagesse même qui a dicté l'introduction du paragraphe 2 dans le programme de nos travaux, paragraphe qui prévoit l'application des résolutions prises au cours des Conférences précédentes. Quand nous parlons d'application de résolutions nous nous rendons bien compte que cette application ne dépend pas de nous, mais que nous devons user de toute notre influence auprès des officiels pour qu'elle soit prise en considération et soit réalisée aussitôt que l'occasion s'en présentera. Aussi est-il de bon augure de voir un nombre inusité de parlementaires prendre part à nos travaux donnant ainsi plus d'autorité et beaucoup de poids à tout ce que nous aurons fait.

Parmi ces résolutions il y en a certainement qui ont été prises prématurément. Mais ne nous décourageons pas. Rappelons-nous les difficultés que l'on rencontre rien qu'en essayant de coordonner les tendances d'ordre culturel, social et économique d'une simple commune, organisme infiniment simple et petit comparé à notre Institution, pour comprendre les difficultés que nous éprouvons quand il s'agit de coordonner les tendances qui se font jour au sein d'un organisme qui englobe six pays ayant une histoire tellement tourmentée.

Ne nous décourageons pas et marchons de l'avant sans trop regarder en arrière. Il y a un intérêt commun qui devra primer tout intérêt particulier; c'est la défense de l'indépendance économique et politique de chacun d'entre nous. Les Balkans doivent rester aux Balkaniques. Mais pour atteindre ce but, ne nous occupons pas de questions où l'accord paraît difficile pour ne pas dire impossible et occupons-nous de celles qui facilitent le rapprochement.

Le groupe yougoslave, pénétré de cette idée, s'est consacré tout entier à l'étude des questions d'ordre social, culturel et économique. Il vous présentera à part les rapports qui se trouvent déjà déposés sur les bureaux de la présidence, d'autres qu'il vous fera connaître au cours des travaux de la IVème Conférence et qui se rapportent à toutes les questions mises à l'Ordre du Jour.

Notre groupe s'est surtout attaché à l'étude des questions se rapportant à la collaboration économique des peuples des Balkans et tout par-

ticulièrement à celles concernant l'accord économique qui pourrait nous conduire vers le but final qui serait l'Union douanière. Pareille union serait, à notre avis, une solution idéale de nos efforts : cependant, nous nous rendons compte que le but ne pourra être atteint que petit à petit et par étapes.

La première étape consisterait dans l'établissement de rapports commerciaux entre ceux de nos pays qui n'en ont pas et cela au plus tôt. Malheureusement, ces rapports n'ont pas encore été établis, en dépit des résolutions déjà prises à l'occasion des trois Conférences précédentes.

Le seconde étape serait une convention douanière partielle, en vue de protéger les produits balkaniques, sur la base d'un tarif préférentiel, entre pays des Balkans et d'une politique commerciale à établir d'un commun accord.

Il est bien entendu que l'élaboration d'un pareil projet devra être le résultat d'un travail préalable entrepris à la suite de réflexions bien mûries, sinon le succès serait irrémédiablement compromis.

La Yougoslavie, pays agraire par excellence, prendra une attitude particulière au cours des discussions qui s'engageront au sujet des questions mises à l'Ordre du Jour ; telle celle du crédit agricole, la création d'une Chambre d'Agriculture, la coopération entre coopératives, par ce que toutes ces organisations intéressent au plus haut point nos producteurs agricoles, élément le plus important de notre vie économique.

En disant ceci nous ne perdons pas de vue la prédominance de l'agriculture dans les autres pays des Balkans ; il faudra donc coordonner nos efforts en vue d'obtenir le maximum des résultats au profit de tous et particulièrement de celui qui, dès l'aube, pendant que nous dormons encore, se lève avec les premiers rayons du soleil pour ensemercer la terre, unissant ses efforts à la mère Nature, pour produire ce qui nous donne notre pain quotidien.

Unissons nos efforts pour accomplir la tâche que nous impose le devoir envers la postérité à qui nous devons paix et sécurité.

### Discours de M. Royal Taylor représentant de la S. d. N.

M. Royal Taylor, observateur de la Société des Nations, prononce l'allocution suivante :

« Ainsi qu'aux occasions précédentes, vous avez bien voulu adresser au Secrétariat général de la Société des Nations l'invitation de se faire représenter à cette Conférence. Je suis heureux de vous apporter ses vœux les plus cordiaux pour la pleine réussite de vos travaux.

Il ne m'a pas été donné d'assister à vos délibérations précédentes, mais je les ai suivies à distance avec attention et avec la sympathie qu'ont apportée les amis de la cause de collaboration internationale.

Vos efforts, on le voit maintenant, ont été couronnés de succès ; je n'en suis que plus heureux de les observer de plus près.

### Le Bureau International du Travail.

Au nom du Bureau International du Travail, M. **Vladesco-Racoassa** dit ce qui suit :

J'apporte à la IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique le salut du Bureau International du Travail et de notre Directeur actuellement absent en Amérique. Nous formons des vœux pour le succès des travaux de cette Conférence dédiée à une œuvre de paix qui nous tient tellement à cœur.

### Le discours de M. le prof. Quidde Représentant le Bureau International de la Paix.

M. le prof. **Quidde**, vice-président du Bureau International de la Paix, prononce le discours suivant :

« J'ai l'honneur d'être chargé par le Bureau International de la Paix, comme remplaçant de notre président vénéré, Henri La Fontaine, de vous transmettre les vœux les plus chaleureux et les plus sincères pour le succès de vos travaux.

Vous savez que nous nous ventons d'avoir engendré les Conférences Balkaniques. Comme déjà à Stamboul et à Bucarest, je vous le rappelle, au risque de vous ennuyer et de vous molester par la répétition perpétuelle de cette allégation. L'endroit de la conception était Athènes et la date, le mois d'octobre dix neuf cent vingt neuf. La recherche de la paternité est inderdite par le code Napoléon, mais non pas par le droit international, ni par la science historique. J'espère donc que vous reconnaissez cette parenté.

Nous en sommes très fiers. Le Bureau International de la Paix existe depuis plus de quarante ans. Mais, de toutes ses actions, il regarde cette création des Conférences Balkaniques comme la mieux réussie et autorisant les meilleurs espoirs.

Pour nous, comme représentants du pacifisme, le temps présent et très triste et décourageant. La faiblesse de la Société des Nations, manifestée dans le conflit sino-japonais et dans le conflit du Chaco, la faillite honteuse de la Conférence mondiale économique, la crise pitoyable de la Conférence de désarmement, l'abandon de la Société des Nations, effectué d'abord par le Japon et puis par l'Allemagne, le refus de l'Allemagne de continuer à prendre part aux travaux de la Conférence de désarmement, ce sont des faits qui paraissent justifier un pessimisme profond.

Moi personnellement je suis optimiste quand même, non pas optimiste pour demain ou après-demain, mais à long terme. Le besoin absolu des peuples de jouir d'une paix consolidée et d'être assurés contre le danger d'une guerre, qui grâce aux moyens infernaux de la science moderne serait la ruine de tous—ce besoin travaille pour nous.

Un proverbe allemand dit que le chemin de l'enfer est pavé de bonnes résolutions. J'ai dit déjà quelquefois et je tiens à le répéter dans l'intérêt des timides : le chemin du succès est pavé par des déceptions. Il faut avoir courage. Perdu le courage, dit Goethe, tout est perdu.

Dans les vicissitudes de nos jours le moment encourageant c'est l'amélioration évidente de la situation internationale dans les Balkans. J'en tire les conclusions. C'est à vous maintenant de donner à l'Europe pleine de discorde, l'exemple d'un rapprochement sincère et durable, d'une organisation de la paix. Les rôles sont changés, Autrefois les Balkans étaient le foyer dangereux de troubles et de conflits. Soyez maintenant le foyer de la conciliation et de la paix».

### Un message de M. Lafontaine Président du bureau de la Paix

Lecture est ensuite donnée de la lettre suivante de M. H. Lafontaine, président du Bureau International de la Paix :

Monsieur le Président,

«A nouveau et à mon très vif regret, je me trouve dans l'impossibilité de me rendre dans les Balkans et de venir à Salonique exprimer en personne mes sentiments d'admiration et de sympathie pour l'œuvre déjà accomplie par la Conférence Balkanique.

J'aurais voulu dire, en cette heure où tant de tristesse et tant d'inquiétudes pèsent sur le monde, toute la joie que j'éprouve à voir les efforts concordants des élites des peuples du Proche Orient aboutir à des institutions et à des propositions de la plus haute portée sociale et humaine.

Les espoirs qu'en 1930 je formulais à Athènes, la politique dont je me suis permis de tracer les perspectives à grands traits, se concrétisent et s'affirment dans les faits. J'applaudis donc de tout cœur aux résultats déjà acquis, gages de succès plus considérables encore. J'entrevois l'ascension de vos pays unis, grâce à une entente cordiale, respectueuse des caractères propres à leurs populations, vers une union féconde et une affirmation collective de leurs droits à une vie élargie et prospère. Les espérances et les prévisions sont en voie de se trasmuer en certitudes. Et je me permets d'émettre un souhait, celui de voir les autorités publiques de vos divers pays, qui vous ont offert une si large hospitalité, vous apporter une collaboration de plus en plus entière et directe dans les domaines multiples envisagés par vous.

Je persiste dans la conviction, qui est mienne et qu'il me tient tout particulièrement au cœur de voir triompher, que le Proche Orient, par la coopération la plus étendue entre ses gouvernements et ses peuples, est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la pacification universelle du monde.

Soutenus et exaltés par un tel idéal, le succès doit répondre à vos efforts avec prodigalité.

Avec mes sentiments de bien sincère et cordiale amitié.»

(s) H. Lafontaine

### Lecture de dépêches.

Lecture est ensuite donnée de la dépêche suivante de M. P. Tsaldaris, Président du Conseil des Ministres de Grèce :

«A l'occasion de l'ouverture des travaux de la IVème Conférence Balkanique et me trouvant dans l'impossibilité d'assister personnellement à sa première séance, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour son succès. Le Gouvernement hellénique a donné récemment des preuves tangibles combien il est profondément inspiré par l'idéal du rapprochement des peuples balkaniques ; il ne manquera pas de faire à l'avenir tout son possible pour aplanir toutes les difficultés éventuellement existantes et, en rendant plus étroites les relations entre les peuples des Balkans, faire avancer la réalisation du noble idéal que vous poursuivez. Pour cela il faut avant tout un effort conscient de la part des peuples mêmes. Aussi, je salue avec une joie particulière la présence à Salonique de tant de personnalités éminentes représentant les peuples balkaniques décidés à concentrer leurs efforts en vue de cet idéal.

Je vous prie de bien vouloir leur transmettre les vœux les plus chaleureux du Gouvernement hellénique qui espère que la IVème Conférence Balkanique marquera une étape sensible dans l'évolution de la grande idée que vous poursuivez».

(s) Tsaldaris

Lecture est aussi donnée d'une dépêche de *M. Mehmet Konitza*, président du groupe national albanais pour la Conférence Balkanique qui empêché, pour des raisons de santé, d'assister aux travaux de la Conférence, exprime ses vifs regrets et adresse ses vœux les plus chaleureux pour le succès des travaux de la Conférence.

### L'Union Interparlementaire.

*M. Papanastasiou* fait part des regrets du Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire d'avoir été retenu à Genève et de n'avoir pu assister aux travaux de la IVe Conférence Balkanique, auprès de laquelle il charge *M. Papanastasiou* même de le représenter.

### La présidence de la Conférence.

*M. V. Pella* (Roumanie), au nom du Conseil, propose que *M. A. Papanastasiou*, dont l'inaltérable abnégation pour la noble cause de la Conférence synthétise, pour ainsi dire, l'effort déployé dans les Balkans en faveur de l'Union, soit élu président de la IVe Conférence.

La proposition est acceptée par acclamations.

*M. Papanastasiou* remercie et propose à son tour que, conformément à la tradition établie, la présidence d'honneur de la Conférence soit offerte au premier Ministre Hellène, *M. P. Tsaldaris*, ainsi qu'aux Présidents du Conseil des États des Balkans.

La proposition est acceptée par acclamations et le Bureau est chargé de communiquer la décision de la Conférence aux six présidents du Conseil.

*M. Papanastasiou* rappelle aussi que, conformément à l'usage, chaque chef de Délégation préside une des six commissions de la Conférence et exerce les fonctions de vice-président de l'Assemblée.

La séance est ensuite levée aux sons de l'Hymne de la Paix.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS  
COMMISSION DE RAPPROCHEMENT POLITIQUE

— Séance du 6 novembre —

La commission politique a tenu sa première séance sous la présidence de M. Pella.

A l'ouverture de la séance, M. Pella a proposé l'élection de M. Arghyropoulos comme vice-président. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

M. Pella fait ensuite un exposé des questions dont la commission aura à s'occuper, insistant sur la première de ces questions : l'application des décisions antérieurement adoptées. Dans cet ordre d'idées, il propose de renouveler le vœu formulé par les trois Conférences précédentes en faveur de l'organisation des rencontres régulières des ministres des affaires étrangères des pays balkaniques en vue de renforcer leur solidarité.

M. P. Arghyropoulos souligne l'importance toute particulière de ce vœu et l'utilité qui résulterait de la rencontre des représentants officiels des Etats dirigeant la politique extérieure des pays balkaniques, naturellement sans fixer au préalable les questions à examiner.

Le chef de la délégation bulgare, M. Sakizov, exprime la crainte que dans ces conditions les rencontres ne soient purement académiques, relevant la nécessité de fixer au préalable l'objet des conversations et tout particulièrement de prévoir le règlement des différends séparant encore certains Etats balkaniques. Il est impossible, a-t-il ajouté, de faire progresser l'idée de l'entente balkanique sans le règlement antérieur de ces différends. Il conclut en proposant la rencontre des ministres des affaires étrangères par groupes de deux Etats, c'est à dire des Etats intéressés dans les questions à examiner.

M. Maccas relève qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour que ce vœu soit mis en application par les gouvernements balkaniques. A cet effet, les parlementaires faisant partie des groupes nationaux pourraient provoquer un débat à ce sujet, en interpellant les ministres compétents, ce qui aurait comme effet de faire rapprocher la question de sa solution.

M. Mercouris insiste sur la nécessité de renouveler le vœu exprimé par les Conférences précédentes, étant donné que si ce vœu était accepté par les gouvernements compétents ceci ne se produira certainement pas avant des négociations diplomatiques tendant à préparer le terrain. Il combat ensuite la proposition de M. Maccas tendant à interpellier les gouvernements, d'autant plus que la Chambre hellénique, sur la proposition de M. Papanastasiou, s'est saisie de la question et s'est prononcée en faveur du vœu, demandant aux autres Chambres des Balkans d'en faire autant, ce qui a été obtenu.

Le délégué turc **Mouzafer bey** exprime l'avis que le vœu doit être renouvelé, étant donné que grâce à la conclusion d'accord bilatéraux favorisés par le gouvernement turc, le terrain est déjà préparé pour une rencontre générale.

M. Exindaris déclare que la proposition Sakizov serait sans effet. L'adoption du point de vue bulgare signifierait une regression de l'œuvre entreprise; du moment que le vœu exprimé au cours des Conférences antérieures en faveur des rencontres des ministres des affaires étrangères n'a pas été réalisé par les Gouvernements, il serait opportun d'attirer l'attention de ces derniers et des peuples eux-mêmes sur les avantages qui résulteraient de ces rencontres. Ceci ne peut pas être vu de mauvais œil par les Gouvernements que les décisions de la Conférence n'engagent pas d'ailleurs et aura cet avantage qu'une opinion publique favorable sera créée, à la pression de laquelle aucun Gouvernement ne pourra échapper.

M. Arghyropoulos a de nouveau pris la parole et a longuement exposé son point de vue, relevant que la Conférence n'a pas à fixer les questions qui feront l'objet des rencontres ministérielles. Je reconnais moi aussi, a dit le délégué hellène, l'utilité de ces rencontres ministérielles et des pactes bilatéraux, mais l'une question n'a rien à voir avec l'autre. Nous sommes obligés d'insister sur les rencontres des ministres des six Etats balkaniques.

M. Papanastasiou a pris ensuite la parole et a relevé qu'il serait bon de dire les choses sans détours. M. Sakizov revient sur une ancienne idée qui a constitué le leit-motif dans la discussion du Pacte Balkanique et qui n'a pas été acceptée par la Conférence.

Il suppose que nous pouvons avancer plus vite dans la voie de la réalisation de l'union balkanique en réclamant préalablement des accords bilatéraux et des rencontres à deux. Personne ne nie l'utilité de ces rencontres bien qu'il existe des cas où les rencontres à deux peuvent provoquer des mécontentements et des malentendus. Mais, par ces rencontres, on ne peut pas atteindre ce que peuvent atteindre les accords multilatéraux et les rencontres de tous les ministres, qui constituent le prélude de l'organisation de l'Union Balkanique.

Il existe, il est vrai, des questions en suspens entre certains Etats. Mais rien n'empêche de mettre ces questions sur le tapis au cours des rencontres entre les six ministres et celles-ci n'empêchent pas les rencontres à deux. L'idée de restreindre l'objet de ces rencontres à six aurait comme effet de rendre difficile leur réalisation. Il faut laisser aux ministres eux-mêmes de fixer les questions à examiner et rien que des rencontres régulières entre ceux-ci constitueront une importante étape dans l'évolution des relations entre les Etats Balkaniques et l'organisation systématique de leur collaboration. M. Papanastasiou a conclu en priant M. Sakizov de retirer sa proposition.

M. Pella dit qu'on peut progresser dans le domaine du rapprochement des pays balkaniques aussi bien par la voie de contacts restreints que par la voie de contacts plus larges entre les représentants des six pays. Evidemment ces derniers sont plus importants mais on ne peut nier que les contacts ou accords bilatéraux servent beaucoup à l'aplanissement des différends et qu'ils ouvrent ainsi la voie à des accords plus larges. Je crois, dit-il, que les deux points de vue soutenus ne sont pas aussi opposés qu'ils le paraissent à première vue, puisque personne parmi ceux qui ont insisté pour les rencontres des six mi-

nistres ne nie l'importance des efforts déjà déployés par les chefs d'Etat et les ministres des affaires étrangères dans des rencontres ou des accords bi-partites. Conséquemment j'estime que nous pourrions formuler notre vœux pour la rencontre des six ministres, tout en reconnaissant en même temps l'importance des rencontres et des accords bi-partites pour la solution des différends intéressant deux pays.

M. Sakizov croit que M. Papanastasiou ne l'a pas bien compris. Il n'a pas fait de proposition, il a seulement critiqué celle qui a été faite pour l'organisation de rencontres des six ministres. Pour que ces rencontres ne dégénèrent pas en réunions purement académiques, il est nécessaire qu'elles aient pour objet de discussion la solution de différends existants. Mais, dans ce but, les rencontres bilatérales sont plus pratiques. Nous autres Bulgares, nous avons cette manière de penser parce que la Bulgarie n'est pas dans la même situation que les autres pays balkaniques. Nous n'avons pas de litiges avec tous les Etats balkaniques et ce qui nous intéresse par dessus tout c'est la solution des différends qui nous séparent avec certains de ces pays. Je reconnais, poursuit M. Sakizov, que dans la Conférence nous avons appliqué une autre méthode, mais il y a une différence entre la Conférence et les gouvernements. En tous cas je crois que la proposition de M. Pella est un compromis que je peux accepter.

M. Papanastasiou dit qu'il a bien compris M. Sakizov et regrette que ce dernier continue à insister sur l'idée de faire dépendre l'entente et le rapprochement général des Etats balkaniques de la solution préalable des différends existants entre deux pays. Cette méthode n'est pas du tout conforme à la tactique adoptée par les Conférences et ne faciliterait point la solution rapide des différends en question. Mais, puisque M. Sakizov accepte la solution de M. Pella, nous pourrions constituer un comité de quatre ou cinq membres pour la rédaction de la résolution conformément à cette proposition. Je partage aussi, ajoute M. Papanastasiou, l'opinion exprimée qu'on ne saurait préciser les moyens par lesquels chaque groupe s'efforcera de persuader son gouvernement en faveur de l'adoption de la recommandation de la Conférence.

M. M. Arghyropoulos, Mercouris et Maccas précisent ensuite de nouveau leurs points de vues déjà exprimés et adhèrent à la proposition de constituer un comité de rédaction.

La Commission procède à la constitution dudit Comité et la séance est levée.

— Séance du 7 novembre —

M. Pella, président de la Commission, donne lecture du projet du vœu concernant la réunion des ministres des Affaires étrangères des Etats balkaniques et rédigé par le Comité spécial désigné à la séance de la veille:

«La quatrième Conférence Balkanique, constatant avec une grande satisfaction les échanges de vue qui ont eu lieu récemment aussi bien entre les chefs d'Etat qu'entre les ministres des affaires étrangères de certains Etats balkaniques.

Reconnaissant le grand intérêt que présentent de telles rencontres

pour la solution des questions pendantes et pour l'œuvre du rapprochement des Etats balkaniques.

Considérant que le rapprochement général des Pays Balkaniques serait puissamment renforcé par les réunions annuelles de ces ministres des Affaires Etrangères des six Etats Balkaniques.

Renouvelle ardemment le vœu émis par les Conférences Balkaniques antérieures en faveur de la réalisation de ces réunions.

La Commission se déclare d'accord.

M. Pella dit ensuite que l'autre résolution de la Conférence précédente qui devrait être renforcée par un renouvellement de vœu, c'est celle du Pacte balkanique pour lequel la IIIème Conférence a voté un avant-projet.

M. Sakizov déclare que la délégation bulgare a fait, lors de l'adoption de l'avant-projet du pacte, des réserves en ce qui concerne la solution des questions pendantes entre les nations balkaniques et notamment de la question des minorités. Nous avons fait aussi, dit-il, une seconde réserve en ce qui concerne le chapitre 4 relatif à la procédure pour la solution de la question des minorités et une troisième réserve en ce qui concerne la question de l'égalité des peuples balkaniques.

L'orateur trouve que, dans certains cas, tous les Etats balkaniques ne sont pas égaux. Tant que ces conditions ne sont pas remplies nous ne pouvons pas adhérer au Pacte balkanique.

M. Papanastasiou se rappelle bien que la délégation bulgare avait fait certaines déclarations, plutôt que des réserves, pendant l'examen de l'avant-projet de Pacte par le Comité spécial, à Istanbul, sur les questions mentionnées tout à l'heure par M. Sakizov. Il croit toutefois devoir observer que, d'après la procédure de la Conférence, les décisions sont prises à la majorité, attendu qu'il ne s'agit pas d'un organisme officiel.

D'ailleurs, la délégation bulgare, à la séance du Conseil tenue à Bucarest en Mars dernier, a pris l'obligation, ainsi que les autres groupes, de déployer ses efforts dans son pays et auprès de son gouvernement en faveur de l'application des résolutions des Conférences, parmi lesquelles figure celle de l'avant-projet du Pacte. Conséquemment il ne peut être question d'adhésion ou de non-adhésion à cette résolution de la Conférence. Au surplus, les réserves que M. Sakizov a formulées ne sont pas fondées, d'abord parce que l'avant-projet du Pacte est basé sur l'égalité absolue des six pays et par conséquent, on ne peut formuler de plainte d'inégalité en connexion avec le Pacte.

Pour ce qui est de la question des minorités la délégation bulgare n'a pas formulé de réserves quand cet avant-projet fut voté par le Comité spécial; elle a seulement fait la déclaration qu'elle considère comme essentielle la protection des minorités. Le Comité d'abord et la Conférence pus tard ont inséré dans le projet initial de l'avant-projet du Pacte un chapitre qui institue une nouvelle procédure pour la question des minorités. Il est possible que la délégation bulgare ne soit pas entièrement satisfaite de cette procédure qui constitue néanmoins un

grand progrès, mais, les discussions que nous eûmes jusqu'à présent ont démontré qu'il serait possible de faire quelque chose de plus encore, sans s'exposer à un grand danger de rupture de la Conférence. Pour cette raison M. Papanastasiou ne voit pas de quelle nécessité il serait à présent de proposer des amendements aux dispositions de chapitre IV de l'avant-projet. Cet avant-projet d'ailleurs n'est pas le dernier mot sur la question et les gouvernements sont toujours libres de proposer ce qu'ils estiment nécessaire. Mais ce serait augmenter les difficultés de la conclusion d'un tel Pacte que d'y ajouter des clauses qui ne seraient pas acceptées par tout le monde. Même la mention des réserves faites de nouveau en connexion avec le Pacte affaiblirait notre position, notre tâche d'influencer l'opinion publique et les gouvernements pour qu'ils procèdent à la conclusion d'un Pacte multilatéral qui formerait la première organisation de l'Union Balkanique.

Le Pacte, tel qu'il a été adopté par la Conférence dans son ensemble, devra être soumis aux Gouvernements qui prendront certainement en considération les points de vue exposés par les Délégations nationales respectives et qui sont consignés dans les procès-verbaux. M. Papanastasiou prie donc M. Sakizov de ne pas insister sur les réserves qu'il a formulées.

M. Yovanovitch déclare que la délégation yougoslave est d'accord sur les principes du Pacte, y compris ceux des minorités. Nous avons fait seulement des réserves, dit-il, au sujet du chapitre 4 relatif à la procédure à suivre. Les groupes nationaux peuvent attirer l'attention de leurs gouvernements sur les réserves faites par eux.

M. Pella estime qu'il y a un malentendu au sujet de la déclaration de M. Sakizov. Il faut tenir compte que nous ne sommes pas un organisme officiel, des représentants autorisés à conclure le Pacte. Nous faisons un travail préparatoire. Chaque groupe peut soumettre à son gouvernement l'avant-projet en attirant son attention sur ses réserves lorsque les gouvernements seront en mesure de discuter la question de la conclusion d'un Pacte. L'essentiel de notre travail c'est que nous avons voulu affirmer l'idée de la nécessité des pactes plurilatéraux, élaborant même un avant-projet. Mais chaque groupe a la faculté de mettre son gouvernement au courant de ses réserves. Maintenant il s'agit seulement de renouveler le vœu. Toutes les réserves faites antérieurement sont renouvelées de droit, sans qu'il soit nécessaire de les répéter.

L'orateur fait ensuite une déclaration au nom du groupe roumain relevant que son groupe attirera, en soumettant l'avant-projet à son gouvernement, son attention sur le fait qu'il ne correspond plus en certains points à l'état actuel du développement du droit international.

La Turquie, la Roumanie et la Yougoslavie ont signé par exemple la convention de Londres relative à la définition de l'agresseur. Notre groupe demandera donc que les dispositions de cette convention soient introduites dans le Pacte.

M. Papanastasiou estime qu'il n'est pas conforme à la procédure de la Conférence Balkanique que les divers groupes nationaux fassent part à la Conférence des communications particulières qu'ils se pro-

posent de faire à leurs gouvernements respectifs car cela peut donner lieu à des discussions inutiles. D'ailleurs la question ne figure même pas à l'ordre du jour. Les groupes nationaux ont assumé l'obligation morale les uns envers les autres de travailler afin que le Pacte soit adopté par leurs gouvernements.

M. Yovanovitch interrogé par M. Pella déclare que celui-ci n'a pas fait une proposition mais une simple déclaration, et que la Délégation yougoslave s'y rallie. De même Hassan bey déclare au nom de la Délégation turque que, puisque les trois pays ont signé la convention de Londres, il est naturel que l'on cherche à harmoniser le Pacte balkanique avec cette convention.

M. Arghyropoulos ne comprend pas la raison pour laquelle M. Pella a fait sa déclaration. La Grèce, dit-il, a signé un accord avec la Turquie. Mais cela n'est pas une raison pour que la Délégation hellénique fasse des déclarations à ce sujet au sein de la Conférence. La déclaration de M. Pella fait surgir une question qui ne peut pas être discutée actuellement car elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

La séance est ensuite suspendue sur la proposition de M. Papanastasiou, président de la Conférence, pour donner le temps au Conseil de tenir une séance afin d'examiner la question soulevée.

### LA SÉANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Conférence s'est réuni sur la prière de la Commission politique, en deux séances successives et s'est notamment occupé des questions soulevées au sein de ladite Commission.

La Délégation bulgare a commencé par réitérer le point de vue qu'elle a défendu au sein de la Commission concernant le vœu pour la conclusion du Pacte balkanique. Cependant, sur l'insistance des autres Délégations, le Conseil reconnut qu'il n'y a pas lieu pour le moment, de procéder à une révision de l'avant-projet au sein de la Conférence et la Délégation bulgare convint de ne pas faire mention de ses réserves si l'on tombait d'accord pour créer une Commission spéciale qui aurait pour mission d'adapter l'avant-projet déjà voté et, notamment les dispositions concernant les minorités aux circonstances actuelles. Cette proposition de la Délégation bulgare ne fut pas acceptée par les autres Délégations. Celles-ci ont fait observer qu'aucune proposition d'amendement n'était formulée et que, par conséquent, il ne serait pas possible d'apprécier à quel point les travaux d'une Commission spéciale d'adaptation aboutiraient à des résultats plus satisfaisantes.

Ensuite la Délégation bulgare modifia sa proposition en suggérant de constituer une Commission de conciliation qui serait chargée d'aplanir les différends en suspens entre deux ou plusieurs Etats balkaniques. Les autres Délégations s'opposèrent aussi à cette proposition en faisant observer que le Conseil de la Conférence fait actuellement fonction de Commission de conciliation et qu'au surplus la question ne pourrait être débattue sans un examen préalable au sein des groupes nationaux, puisqu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour.

Afin de concilier les points de vue opposés, la Délégation roumaine

fit alors la proposition de formuler le renouvellement du vœu pour la conclusion du Pacte de façon qu'il apparaisse qu'une amélioration de l'avant-projet par les gouvernements, si elle était possible, serait souhaitable et, aussi, que le vote du vœu en faveur du Pacte soit unanime, la Délégation bulgare se bornant simplement à réitérer ses déclarations concernant l'égalité des Etats et la protection des minorités.

La Délégation bulgare et les autres Délégations s'étant ralliées à cette proposition, le Conseil approuva finalement à l'unanimité le texte d'un projet de résolution concernant le renouvellement du vœu pour le Pacte, à soumettre à la Commission de rapprochement politique.

### COMMISSION DE RAPPROCHEMENT POLITIQUE

(Suite)

— Séance du 9 novembre —

La séance est ouverte à 13 heures.

Mr Pella rappelle qu'à la dernière séance on avait fait certaines déclarations et précisions sous forme de réserves concernant le renouvellement des restrictions de l'an passé. Cette question a été portée devant le Conseil. Le Conseil, après discussion en est arrivé à une formule qui a reçu l'assentiment de ses membres. Evidemment les réserves qui ont été faites l'année passée, ainsi que celles formulées par les Délégations bulgare et yougoslave avant la 3<sup>me</sup> Conférence de Bucarest au Conseil d'Istanbul, demeurent. La Délégation roumaine a, d'autre part, exprimé le désir que, lorsque son Gouvernement serait en mesure d'étudier ce pacte, il prenne en considération les progrès qui ont été entretemps réalisés dans le Droit International. Le Conseil s'est trouvé d'accord pour reconnaître que, pour le moment, la Conférence ne saurait procéder à la révision du Pacte. C'est là une question d'avenir.

La formule adoptée tient compte de tous les points de vue exprimés. En voici la teneur :

«La Conférence reconnaissant le grand intérêt que présente la conclusion d'un Pacte multilatéral entre les six Etats balkaniques.

Renouvelle la résolution de la 3<sup>me</sup> Conférence concernant le Pacte balkanique en priant les Gouvernements respectifs de conclure un Pacte multilatéral sur les bases des principes de l'avant-projet adopté par la 3<sup>me</sup> Conférence. Elle exprime en outre le vœu que les Gouvernements améliorent les dispositions de cet avant-projet, par rapport aux différentes circonstances et aux progrès qui seraient réalisés dans ce domaine».

Le crois devoir fournir l'explication que le terme «seraient réalisés» se réfère aux progrès réalisés dans le passé, le présent et l'avenir.

M. Sakizov donne lecture d'une déclaration qu'il se propose de renouveler en séance plénière, au moment du vote de la résolution par l'Assemblée (V. cette déclaration dans le compte-rendu de la 4<sup>me</sup> séance plénière).

M. Pella déclare le projet de la décision adopté à l'unanimité. Il propose en outre que M. Léon Maccas qui a brillamment accompli sa mission de rapporteur à Bucarest soit à nouveau nommé rapporteur pour les deux questions qui ont fait l'objet des débats de la Commission. Cette proposition est également adoptée à l'unanimité.

## COMMISSION ÉCONOMIQUE

— Séance du 6 Novembre —

La première séance de la Commission Economique s'est ouverte le 6 novembre 1933 à 10 h. du matin, sous la présidence de Hassan Bey, président du groupe national turc, et en présence de Monsieur Papanastasiou, président de la IV<sup>me</sup> Conférence Balkanique.

La Commission constitue unanimement son Bureau de la façon suivante :

Hassan Bey, président,  
M. Bacalbassis, vice-président,  
Rapporteur général, M. Simonides,  
Secrétaire, M. le Dr Codresco.

Monsieur Papanastasiou, dès l'ouverture de la séance, propose que tous les rapports présentés par les délégués soient déposés au Bureau de la Conférence pour qu'on puisse prendre connaissance de leur contenu avant la discussion.

Ensuite M. Papanastasiou communique à la Commission que la Délégation roumaine dépose un projet de statut pour l'office coopératif balkanique.

M. Raducano, dépose au Bureau de la Commission un projet de statut pour la création d'un office coopératif des pays balkaniques (1).

On procède à la constitution de la sous-commission qui s'occupera des rapports présentés par chaque groupe national en vue de la création d'un office coopératif des pays balkaniques : Bulgarie: M. Raskoff, Grèce: M. Evelpidis, Roumanie: M. Pienesco, Turquie: M. Ibrahim Fazil, Yougoslavie: M. Novakovitch.

La sous-commission pour l'union douanière est constituée également comme il suit: Albanie: M. Anghiopoulos, Bulgarie: M. Kremensky, Grèce: M. M. Bacalbassis et Simonides, Roumanie: Dr. Codresco et N. Manesco, Turquie: Midat bey, Yougoslavie: Dr. Tomichitch.

M. Bacalbassis est élu président de la sous-commission.

Le président de la Commission lève la séance à 11 h. en annonçant que les sous-commissions tiendront séance dans l'après-midi de 3 h. à 5 h. et la Commission de 5 h. à 7 h.

— Séance du 7 Novembre —

La Séance est ouverte à 10 heures du matin sous la présidence de M. Hassan bey le bureau étant complété par M. le Dr Codresco secrétaire.

M. Evelpidis: donne lecture de l'Introduction et projet de Statuts de l'Office coopératif des pays balkaniques rédigés par la sous-commission composée de M. Pienesco, Evelpidis et Raskoff, ainsi que des vœux proposés.

M. Navakovitch: accepte en principe le projet de statuts, mais demande qu'on précise le texte.

M. Raducano, propose qu'un comité de rédaction soit formé de M. Evelpidis, Novacovitch, Pienesco.

M. Bacalbassis propose qu'on accepte le projet et que, seulement, s'il ne donne pas de bons résultats, on le modifie.

(1) V. ce texte plus bas parmi les «Mémoires soumis à la IV<sup>e</sup> Conférence».

On accepte à l'unanimité le projet de statuts.

Ensuite on passe à la seconde question inscrite à l'ordre du jour «l'agriculture dans les Balkans, en connexité avec le commerce international».

M. le **Dr. Ivan Sakazov** donne lecture du rapport présenté au nom de la Délégation bulgare.

M. **Bacalbassis** demande que la Délégation bulgare fasse des propositions concrètes.

M. **Evelpidis**: commente le rapport présenté par M. D. Sidéris au nom de la Délégation grecque.

M. **Michailovitch** donne lecture du rapport présenté par la Délégation yougoslave.

### *Sous-Commission pour l'Union douanière*

—Séance du 6 Novembre 1933—

La séance est ouverte à 3.30 de l'après-midi par M. Bacalbassis (président) qui donne la parole à M. Simonides.

M. **Simonides** (Grèce) fait un large exposé historique de l'avant projet d'accord préliminaire concernant l'Union douanière partielle entre les Etats balkaniques qu'il présente au nom du Groupe hellénique, parle de son but, de la méthode à suivre, du contingent préférentiel et enfin du mode de fixation de ces contingents. L'article 3 de ce projet pose le principe que le contingent est réglé d'après l'état réciproque de la balance commerciale, c'est-à-dire que le contingent des exportations préférentielles que chaque pays balkanique (A) pourra envoyer vers un autre (B), sera équivalent ou proportionnel, pour chaque année, au montant de la valeur des importations que ce même pays A aura inversement effectuées en provenance de l'autre pays contractant B, au courant de l'année précédente.

M. **Tomichitch** donne lecture du rapport yougoslave sur le projet d'union douanière partielle.

M. **Codresco** donne lecture, au nom de la Délégation roumaine, d'un rapport présenté par le Comité roumain d'études pour l'Union douanière européenne.

M. **Kremensky** donne également lecture, au nom de la Délégation bulgare, d'un mémoire sur le projet de pacte multilatéral présenté par M. Simonides et déclare que, dans la forme actuelle, il n'est pas possible, de l'accepter.

M. **Bacalbassis** (Grèce) propose qu'on admette en principe le projet de M. Simonides.

M. **Codresco** déclare que le projet présenté par M. Simonides s'éloigne considérablement des résolutions unanimes de la III<sup>e</sup> Conférence Balkanique de Bucarest, car il prévoit l'application du tarif préférentiel seulement pour des quantités réduites de marchandises, c'est-à-dire qu'on prévoit des plafonds pour les exportations, tandis que les vœux de la dernière Conférence Balkanique prévoyaient simplement l'institution d'un tarif préférentiel interbalkanique. Le projet de pacte plurilatéral présenté par M. Simonides, ne répond pas donc au

but envisagé d'augmenter les échanges économiques interbalkaniques, car en réduisant le bénéfice du tarif préférentiel à un volume de marchandises de beaucoup plus réduit que celui des échanges économiques actuels même réduits par la crise, on n'activerait pas du tout le commerce entre les six pays balkaniques.

Il s'agit en effet de les relever et, dans ce sens, M. Codresco, pense que, loin de fixer une corrélation quelconque entre les importations et les exportations réciproques entre les pays dont on s'occupe, il faudrait par contre procéder à l'institution d'un tarif préférentiel pour toutes les quantités importées ou exportées. Après avoir donné des exemples de ce que deviendraient les échanges économiques entre les pays balkaniques, si l'on admettait le principe de l'avant-projet présenté, M. Codresco propose que, si par impossible il fallait admettre le principe du contingentement, il est nécessaire qu'on l'établisse *sur la base des quantités moyennes de marchandises échangées durant les années normales 1927-1930, comprenant même une marge annuelle supplémentaire de 10-25 % sur les quantités importées ou exportées et non pas sur leur valeur, comme dans le projet.*

M. Mainesco (Roumanie) attire l'attention sur les frêts qu'on paye dans les ports de la Roumanie aux bateaux battant pavillon hellénique qui, d'ailleurs, représente un pourcentage assez élevé dans le tonnage des bateaux étrangers faisant le transport des produits roumains dans le bassin de la Méditerranée.

Il demande que la somme totale payée comme frêts soit prise en considération lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur des échanges dans le but surtout de déterminer la sortie et l'entrée des devises.

M. Simonides (Grèce) se félicite que les objections présentées par M. Codresco sur le point du projet qui prévoit le mode de fixation d'un contingent pour les échanges bénéficiant du tarif préférentiel, ne nous disent pas que la Délégation roumaine combat le projet mais qu'elle veut seulement que les avantages préférentiels prévus dans le projet soient bien plus larges et non contingentés. Evidemment ce serait brûler les étapes et nous conduire bien plus rapidement au but de l'union douanière complète.

Mais, de l'avis du rapporteur général, de telles propositions n'ont aucune chance d'être acceptées par les gouvernements intéressés; les gouvernements reculeraient sans doute de peur, à l'idée qu'ils auraient à ouvrir d'un seul coup leurs frontières à des importations sous tarif réduit et sans aucune limite. Ce serait une véritable révolution économique dans tout le système de production d'industrie, etc. de chacun de nos pays intéressés. C'est dans cet esprit que le projet prévoit un traitement préférentiel mais seulement sur des quantités limitées de marchandises et qui iront en augmentant peu à peu.

M. Tom'chitch (Yougoslavie) formule ses objections concernant le projet présenté.

Midhat bey (Turquie) développe le point de vue turc de la façon suivante:

La 3ème Conférence Balkanique a décidé l'élaboration, pour un comité spécial, d'un projet de convention multilatérale à conclure entre les Etats balkaniques sur base: 1) d'un tarif préférentiel interbalkani-

que et 2) d'une politique commerciale concertée pour le commerce extrabalkanique.

Le comité préparatoire pour l'Union douanière, lors de sa réunion à Istanbul, a pris connaissance d'un avant-projet d'accord préliminaire présenté par la Délégation hellénique. Le temps matériel a fait défaut pour examiner à fond ce problème fondamental de politique commerciale. On a pris la décision qu'avant la 4ème Conférence le comité se réunirait de nouveau à Salonique pour connaître l'avis et les propositions des autres Délégations et préparer le texte définitif.

La politique économique des Balkans doit être envisagée sous deux aspects distincts : interbalkanique et extrabalkanique. Le commerce interbalkanique doit être régi par les principes d'une collaboration intense allant jusqu'à une Union douanière partielle et même parfaite. Pour les relations économiques extrabalkaniques, c'est l'application d'une politique concertée qui doit être la règle.

ce double point de vue, l'étude du problème présente des aspects économiques et juridiques que la Délégation turque estime utile et même nécessaire de soumettre à l'appréciation de la Conférence.

La conclusion d'une convention générale soulève immédiatement le problème de la clause de la nation la plus favorisée. En général, l'opinion est en faveur du maintien de la clause sous sa forme inconditionnelle et illimitée. Toutefois, il y a une forte tendance en faveur de l'admission d'exceptions tendant à abaisser les barrières économiques, telles que les conventions régionales; pour atteindre ce résultat, il faut appliquer des méthodes saines permettant d'avancer pas à pas et ne pas chercher à anticiper sur les possibilités du présent.

En effet, la baisse des barrières douanières doit être progressive pour ne pas éveiller la défiance chez les peuples qui aspirent, très légitimement d'ailleurs, à s'industrialiser. Les moyens qui doivent être employés, dans cette politique de compénétration balkanique, doivent être surtout des moyens économiques.

Ces moyens sont :

1.—Le développement du réseau balkanique des transports et communications. Tandis que l'abaissement des barrières douanières détermine chez les peuples de fortes résistances, le développement des transports n'éveille aucune méfiance.

2.—L'organisation du marché monétaire balkanique. Le perfectionnement du mécanisme de l'échange et du crédit est indispensable pour le développement des relations économiques et commerciales.

3.—Le développement des Ententes entre producteurs balkaniques. Dans un milieu où les transports, les échanges et le crédit sont développés, les Ententes se réalisent beaucoup plus facilement.

En repartissant les débouchés internationaux, ces Ententes parviennent à maintenir la production au niveau des besoins, à baisser les conditions générales de la production et à stabiliser autant que possible les prix.

C'est en combinant la réduction des droits de douane avec la création de services communs, d'économie mixte, d'ententes de producteurs, que l'on peut espérer arriver à l'Union complète. Cette poli-

riques.

tique économique commune doit être orientée de façon à jouer un rôle utile dans le développement et l'enrichissement de chaque Etat balkanique. L'Union ne sera que la résultante de ces mesures habilement appliquées et fortement combinées.

La Délégation turque pense que la réalisation de ce problème vaste et complexe nécessite l'existence d'un plan d'action dont l'application doit être rigoureusement suivie.

Pour obtenir progressivement ce résultat, il faut chercher à établir d'abord un marché unique balkanique et fixer un délai raisonnable pendant lequel les Etats balkaniques doivent procéder à la réalisation de l'Union Economique et Douanière.

Pour cela, la Commission ad hoc devra rassembler toutes pièces et documentations permettant d'étudier, dans le détail, les multiples marchandises et denrées qui font l'objet du commerce interbalkanique et établir un état comparatif des échanges interbalkaniques: cette étude comparative doit se rapporter aux catégories suivantes: 1) aux matières premières, 2) aux produits agricoles et 3) aux produits industriels.

Elle permettra de faire la distinction entre les produits complémentaires et les produits concurrents.

On peut prévoir qu'il n'y aura pas de grandes difficultés en ce qui concerne les matières premières ainsi que les produits complémentaires. En effet, on peut envisager, sans grandes difficultés, la diminution des droits de douane pour les matières premières et pour les produits qui sont complémentaires.

Pour les produits concurrents, la solution est plus difficile: elle réside surtout dans des ententes réciproques entre producteurs.

Quant au tarif préférentiel, réserve faite des difficultés juridiques exposées, on doit s'inspirer du principe d'égalité et de réciprocité parfaite; en effet, il serait difficile de faire admettre par les Gouvernements nationaux des tarifs qui créeraient des inégalités soit dans le volume, soit dans la valeur des échanges réciproques.

Pour les produits monopolisées, seuls les Gouvernements doivent être considérés compétents pour toutes négociations y relatives.

En ce qui concerne nos échanges extrabalkaniques, l'observation d'une politique commerciale concertée est le seul moyen qui puisse sauvegarder la protection et l'écoulement de nos produits. Toutefois, la Délégation turque pense que dans ce domaine aussi, on devrait laisser aux Etats la faculté de pouvoir prendre en considération les nécessités et les exigences du commerce national, qui parfois l'oblige pour parer autant que possible aux méfaits de la crise, de traiter individuellement et d'utiliser les possibilités dont il dispose pour la sauvegarde de l'économie nationale.

Un système trop absolu pourrait, dans les circonstances économiques actuelles, produire des effets difficiles à concilier avec l'intérêt national.

Vu ces considérations, la Délégation turque prie le Comité d'apporter, en conséquence, les modifications nécessaires au texte définitif qui sera soumis, pour approbation, à la 4<sup>me</sup> Conférence Balkanique.

M. Bacalbassis demande qu'on reconnaisse la nécessité du principe de contingent pour les tarifs préférentiels, ou bien, au moins, le principe du tarif préférentiel.

M. **Codresco** déclare au nom de la Délégation roumaine qu'il accepte le principe des tarifs préférentiels, mais qu'en ce qui concerne les contingents et leur fixation, il présentera un mémoire.

M. **Tomichitch**, au nom de la Délégation yougoslave, M. **Midhat** pour la Délégation turque, M. **Kosturkoff** pour la Délégation bulgare et M. **Anghiopoulos** pour la Délégation albanaise déclarent admettre en principe les tarifs préférentiels.

M. **Bacalbassis** prend note de ces déclarations et lève la séance à 6 heures p. m.

— Séance du 7 Novembre —

La séance est ouverte à 9 heures du matin sous la présidence de M. **Bacalbassis** qui annonce qu'on a déposé au Bureau deux nouveaux mémoires sur l'avant-projet d'Union douanière partielle, un roumain et un yougoslave.

M. **Manesco** donne lecture du «Mémoire complémentaire sur le projet d'accord préliminaire concernant l'Union douanière partielle entre les Etats balkaniques, en réponse aux propositions faites dans la séance du 6 novembre de la Sous-Commission Economique», présenté au nom de la Délégation roumaine par MM. Dr. Florin Codresco et Nicolas Manesco (1). M. Manesco pense que, si par impossible il fallait envisager l'application du tarif préférentiel à un certain contingent, il faut que ce contingent soit calculé, non pas en proportion avec le rapport des importations aux exportations entre les pays cités, mais au contraire il doit être établi sur la base des quantités moyennes de marchandises échangées durant les trois dernières années normales (1927-1930) comprenant même une marge annuelle supplémentaire de 10-25 % sur les quantités importées ou exportées au cours de l'année moyenne, sans aucun égard quant à l'équilibre de la balance des échanges commerciaux entre les Pays balkaniques. M. Manesco demande donc que les Pays balkaniques ne cherchent pas à réaliser d'une manière absolue des balances commerciales exclusivement favorables avec les Pays de la Péninsule mais laissent simplement se déplacer les déficits résultant des échanges commerciaux avec un Etat extra-balkanique vers un Etat intra-balkanique. A la fin de son exposé il renvoie au rapport de M. Codresco (V. *Les Balkans* Vol. IV, p. 878 et suivantes).

M. **Simonides** (Grèce) répond à M. Manesco en donnant des explications sur l'avant-projet du groupe hellénique et soulignant que si les échanges interbalkaniques restent réduits c'est qu'il existe une grande inégalité de leur balance commerciale entre eux.

La principale objection roumaine est le mode de la fixation du contingentement.

Le point de vue hellénique qui ne pourrait pas varier c'est qu'il ne pourrait y avoir aucun avantage et aucun bénéfice si on n'établissait pas un rapport proportionnel dans la fixation et l'application du tarif préférentiel pour les échanges des Pays balkaniques entre eux.

M. **Codresco** (Roumanie) passe en revue la balance commerciale de la Grèce envers la Roumanie. Il constate que, durant l'année dernière, en ce qui concerne son importation et notamment celle de fro-

(1) V. ce rapport plus bas, parmi les «Mémoires présentés à la IV<sup>e</sup> Conférence.

ment les Pays balkaniques en ont fourni une quantité très réduite, environ un dixième, tandis que de grosses quantités de froment ont été importées des Pays extra-balkaniques. M. Codresco pense qu'il y a là un fait regrettable et incompréhensible, du moment qu'on pourrait chercher en Roumanie, en Yougoslavie ou en Bulgarie toutes les céréales dont la Grèce a besoin. Il faudrait arriver à éliminer toutes les importations d'origine extra-balkanique et les remplacer par des achats aux pays balkaniques. Le même phénomène se produit en ce qui concerne les importations de la Turquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie. Le délégué de la Roumanie estime qu'une amélioration rapide de cette situation et une augmentation considérable des échanges commerciaux entre les six pays qui prennent part aux Conférences Balkaniques est réalisable. La conclusion de traités de commerce entre ceux des Etats balkaniques qui ne sont pas encore liés mutuellement par de tels traités aurait grandement aidé à ce que les échanges économiques interbalkaniques prennent l'essor attendu. De même la liaison des Pays balkaniques par le raccordement des réseaux ferroviaires etc.

**Fazil Bey** (Turquie): Il y a deux principales questions qui émergent des débats, la première c'est la question du tarif préférentiel; là-dessus nous sommes tous d'accord. La seconde c'est la question du contingentement pour les marchandises qui bénéficieraient du tarif préférentiel. Sur ce point je propose qu'on laisse la fixation du pourcentage du contingentement au Gouvernement intéressé.

**Mihat Bey** (Turquie) attire l'attention de la Commission sur le point suivant: la question du tarif préférentiel ne peut être envisagée entre deux Pays balkaniques séparément mais entre tous les Etats balkaniques pris comme un ensemble. Quant à la question du contingentement le Délégué de la Turquie est d'avis qu'on peut laisser sa solution soit aux Gouvernements eux-mêmes soit à la «Commission Permanente» qui serait créée éventuellement.

**M. Codresco** (Roumanie) déclare de nouveau qu'il n'y a pas d'objections de la part de la Délégation roumaine sur l'institution du tarif préférentiel et peut-être même pour la fixation d'un contingentement de la part du Gouvernement. Mais il croit que la Conférence Balkanique ne doit pas énoncer des formules qui ne puissent répéter que des choses qui existent déjà, mais poser sur des bases solides et réelles tous ses projets. Au nom de la Délégation roumaine il propose que chaque délégué nomme un rapporteur spécial chargé d'étudier et de faire un rapport sur les échanges des pays balkaniques et de dresser une liste de tous les articles et produits balkaniques qui peuvent être importés ou exportés, de ou dans les pays de la Péninsule.

**Fazil bey** (Turquie) répondant à **M. Codresco** trouve que sa proposition est réalisable.

**M. Bacalbassis** (Grèce) propose que la «Commission Permanente» ait la compétence de régler la question de contingentement au lieu des Gouvernements.

**M. Kremensky** (Bulgarie) donne lecture au nom de la Délégation bulgare de la déclaration suivante:

«La Délégation bulgare renouvelle sa déclaration faite hier qu'elle

accepte en principe l'idée d'une Union douanière balkanique mais qu'elle regrette de n'être pas à même d'entrer dans la discussion sur le projet qui nous est soumis pour une telle Union douanière, avant la conclusion au préalable entre les différents Pays balkaniques de traités de commerce bilatéraux à la base des tarifs préférentiels. Avant la conclusion de ces traités la Délégation bulgare estime que ce n'est pas le moment de discuter les détails sur n'importe quel projet d'Union douanière. Par conséquent la Délégation bulgare exprime le désir que ces vœux pour une conclusion très prochaine de traités de commerce bilatéraux ainsi que le règlement anticipé de tous les différents économiques entre les Pays balkaniques soient mentionnés dans une résolution spéciale de la séance plénière de la quatrième Conférence balkanique.

La Délégation bulgare déclare de même qu'elle donnera tout son appui à l'occasion de l'étude de toutes les autres questions économiques, figurant dans l'ordre du jour de la Conférence.

**Fazil bey** (Turquie) déclare que les Délégations sont ici afin d'arriver à la conclusion d'un traité de commerce multilatéral. Il pense que la question de la conclusion des traités bilatéraux est une affaire des Gouvernements.

**M. Bakalbassis** (Grèce) souligne que ce n'est pas la première fois qu'on parle des traités bilatéraux, mais il pense que la réunion de la Commission a pour but d'arriver à une Union douanière partielle par la conclusion d'un traité multilatéral. La déclaration bulgare laisse de côté toutes les décisions déjà prises par les trois Conférences précédentes ; pourtant, durant ces Conférences, la Délégation bulgare s'était pleinement mise d'accord avec les Délégations des autres pays. En sa qualité de membre de la Commission Economique, il déclare à la Délégation bulgare qu'il veut bien travailler avec eux pour la conclusion des traités bilatéraux et à cet effet formuler des vœux pour la conclusion de traités bilatéraux entre la Bulgarie et les autres Etats balkaniques. Mais en dehors de ces vœux il demande aux délégués de la Bulgarie de se rallier au point de vue grec sur l'Union douanière, afin de pouvoir faire avancer la question. Comme il a été déjà dit, l'avant-projet ne fait autre chose que cristalliser les décisions prises par les Conférences précédentes. **M. Bakalbassis** lève la séance et exprime l'espoir d'aboutir par la suite à une solution favorable.

— Séance du 7 Novembre (après-midi) —

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Bacalbassis**, à 4 h. de l'après midi.

**Fazil Bey** (Turquie) fait remarquer qu'il n'y a pas de différence essentielle entre le projet grec et yougoslave ;

**M. Bacalbassis** (Grèce) : Je ne sais pas si le point de vue de **Fazil Bey** est accepté par les Délégations présentes. Si les différences entre les deux projets étaient secondaires l'entente ne présenterait pas de difficultés. Malheureusement je ne peux pas partager son opinion. Le projet yougoslave met en avant la clause de la nation la plus favorisée et oppose un refus absolu à la création d'une Commission permanente qui serait l'organe suprême de cette Union douanière.

**Fazil Bey** (Turquie) déclare qu'il accepte le tarif préférentiel comme il accepte aussi le projet grec, sous la réserve formulée dans le rapport supplémentaire déjà soumis à la Commission de la part de la Délégation turque.

**M. Tomitchitch** (Yougoslavie) souligne qu'il n'est pas possible d'accepter la formation d'une Commission permanente qui pourrait porter atteinte à la souveraineté nationale.

**M. Bacalbassis** (Grèce) fait remarquer que la Délégation yougoslave qui maintenant refuse l'acceptation d'une Commission permanente, l'avait déjà acceptée dans la séance du matin. D'ailleurs, déclare-t-il, la Commission peut n'avoir qu'un caractère consultatif : par conséquent elle n'engagerait pas immédiatement les Etats, tout comme on a fait entre les Etats balkaniques producteurs de tabac, la Bulgarie, la Turquie et la Grèce en ce qui concerne la création d'un Office dirigé par un Conseil d'Administration qui fixerait la politique de ces trois Etats en matière de tabac. Le Conseil de l'Office central de tabac a un caractère consultatif et c'est ce caractère que nous pouvons donner à cette Commission permanente.

**M. Sbarounis** (Grèce) est également d'accord sur le caractère consultatif de la Commission Permanente.

**M. Wrbanitch** (Yougoslavie) après les éclaircissements fournis par M. Bacalbassis déclare accepter la création de la Commission permanente mais à la condition de lui laisser un caractère consultatif ; pour éviter tout malentendu quelconque nous avons l'honneur, dit-il, de présenter notre opinion sous forme de la déclaration suivante :

«La Délégation Yougoslave déclare qu'elle ne peut pas accepter la Commission permanente prévue par la proposition grecque, étant donné que les attributions de cette Commission, telles qu'elles sont fixées dans le dit projet, sont de nature à atteindre et même restreindre la souveraineté des Etats qui y adhèreraient.

Une Commission qui aurait de telles attributions et dont le vote ne serait pas purement consultatif n'est pas acceptable au point de vue yougoslave».

**M. P. Andjiopoulos** (Albanie) déclare qu'il approuve le projet de M. Simonides et la formation de la Commission permanente.

**M. Raducano** (Roumanie) est d'accord avec la Délégation bulgare sur la question de la conclusion de conventions commerciales. Mais cette situation anormale de la Bulgarie envers ses voisins ne doit pas empêcher la conclusion d'un traité multilatéral. La proposition yougoslave exprime le désir de voir se réaliser la convention douanière partielle sur la base de la clause de la nation la plus favorisée. Mais dans le fond je ne vois pas de différence entre le point de vue bulgare et le point de vue yougoslave, contenu dans le projet yougoslave.

**M. Rascoff** (Bulgarie) dit que la Délégation bulgare partage l'avis exprimé par M. Raducano, mais désire que les différences qui la séparent du projet yougoslave soient au préalable aplanies.

**M. Bacalbassis** (Grèce) suspend la séance pour 10 minutes.

A la reprise de la séance, le délégué de la Bulgarie réitère ses déclarations, c'est à dire il se déclare pour l'Union douanière partielle à condition que des traités bilatéraux soient conclus auparavant.

**M. Raducano** (Roumanie) estime que la forme de la déclaration bulgare est cassante.

**M. Codresco** déclare, au nom de la Délégation roumaine, qu'elle accepte les suggestions présentées, dans la précédente séance, par la délégation yougoslave.

**M. Bacalbassis** (Grèce) propose, en vue d'avancer dans la discussion, que la prise d'une décision soit ajournée jusqu'à ce que les représentants du groupe bulgare puissent consulter le chef de leur groupe.

Le délégué grec pense que, selon toute probabilité, les suggestions yougoslaves seraient acceptées de la part des délégués de la Bulgarie, une fois que cette proposition aura été discutée par leur groupe. A cet effet un Comité de rédaction est formé en vue de concilier les points de vue soutenus par les diverses Délégations.

#### Séance du 9 Novembre 9 h. a. m.

**M. Simonides** (Grèce), Rapporteur général, présente le nouveau projet sur l'Union douanière partielle qui provient de la fusion des projets présentés à la Sous-Commission, c'est-à-dire surtout du projet grec et des suggestions yougoslaves. Après la discussion par article à laquelle prennent part notamment MM. Codresco et Manesco (Roumanie), Ibrahim Fazil Bey et Ahmed Mithat Bey (Turquie), Tomitchitch (Yougoslavie), Sakazov, Kremensky et Rascoff (Bulgarie), Andjiopoulo (Albanie) et Bacalbassis, Simonides et Sbarounis (Grèce), le texte du nouveau projet est adopté à l'unanimité. Ce projet porte le titre suivant : «Projet d'Entente Economique Régionale des Etats Balkaniques».

#### Dernière séance de la Commission Economique.

Après un courte suspension, la Sous-Commission cède la place à la Commission Economique, que préside Hassan Bey (Turquie).

La Commission Economique adopte à l'unanimité les décisions de la Sous-Commission Economique sur l'Union douanière partielle.

Pendant la discussion de l'article 2 certains délégués demandent si le paragraphe 1, d'après lequel les Etats signataires s'engagent à insérer dans leurs traités commerciaux une clause de dérogation à la clause de la nation la plus favorisée, dite clause balkanique, n'est pas superflue, étant donné qu'aussi bien la théorie que la pratique internationales sont unanimes à reconnaître que cette exception est implicite et sous-entendue, même sans être expressément formulée dans le traité, puisqu'il s'agit d'une faveur spéciale accordée entre pays limitrophes, en vertu d'une entente douanière et économique régionales.

**M. le rapporteur général** propose, et la commission approuve, de faire insérer dans les procès-verbaux la déclaration explicative que : la remarque ci-dessus formulée par certains délégués est juste mais l'engagement du paragraphe premier est néanmoins inséré dans le texte du projet, en vue de mieux marquer cette idée et de rendre plus manifeste la notion de l'unité économique des Balkans.

Le Président de la Commission Economique félicite la Sous-Commission Economique pour sa besogne et constate que tous les points

de vue des diverses Délégations ont pu être conciliés dans le nouveau texte d'Entente Economique des Etats Balkaniques

M. Sakazov (Bulgarie), d'accord avec ses collègues yougoslaves, lit la déclaration suivante sur le travail accompli par la Commission au sujet de l'Agriculture balkanique et le Commerce international.

**«L'Agriculture Balkanique et le Commerce International»**

La IV<sup>e</sup> Conférence balkanique constate que les peuples balkaniques éprouvent unanimement le besoin de soulager dans une large mesure leurs peuples de la crise agricole dont ils souffrent et de relever leur bien-être par une collaboration étroite et mutuelle pour le placement de leurs articles agricoles.

Elle émet donc les vœux :

1) De s'assurer le marché intérieur des pays balkaniques en activant dans une grande mesure le commerce interbalkanique par l'adoption des mesures de préférence.

2) d'assurer une revalorisation des produits agricoles dans les pays importateurs de l'Europe, en créant un front commun de producteurs balkaniques pour la vente de leurs produits.

3) De voir les Etats balkaniques conclure au plus tôt possible des traités de commerce avec ceux des Etats balkaniques avec lesquels ils ne sont pas encore liés.

Une proposition de la Délégation yougoslave pour la standardisation des produits agricoles n'est pas acceptée par la Commission. Par contre la Commission approuve à l'unanimité la suppression du paragraphe 1 de la déclaration lue par M. Sakazov. Le reste de la déclaration est adopté à l'unanimité. Sur la proposition de M. Tomitchitch parlant au nom de M. Novacovitch (Yougoslavie), la Commission décide de transmettre au Conseil le vœu suivant :

«La IV<sup>me</sup> Conférence balkanique, vu que la résolution de la III<sup>me</sup> Conférence concernant la question du crédit agricole n'a pu être mise en œuvre pour des raisons d'ordre technique, répète son désir qu'on aborde l'étude de ce problème de manière aussi complète que possible et dans le plus bref délai.

A cette fin, le groupe yougoslave est prié d'élaborer et de remettre aux autres groupes nationaux jusqu'à la fin de l'année courante un questionnaire englobant les matières suivantes :

1) Données générales sur la participation de l'agriculture dans l'économie et le commerce du pays respectif.

2) Organisation actuelle du crédit agricole.

3) Création d'un organe de coopération des pays balkaniques en vue d'une action concertée sur ce point.

Les groupes nationaux seront tenus de remettre leurs réponses respectives jusqu'à la fin du mois de mai 1934 au groupe yougoslave qui les transmettra aux autres groupes.

Avant la V<sup>me</sup> Conférence balkanique, en Octobre 1934, un Comité spécial, composé de deux membres de chaque groupe national, se réunira à Belgrade et sera appelé à procéder à l'étude approfondie du matériel réuni et à élaborer un rapport détaillé soumettre à la Conférence même.

La date précise de cette réunion sera fixée par le Conseil.

Cette proposition sera portée comme vœu à la prochaine Conférence.

Au milieu des applaudissements, le Président Hassan Bey, lève la séance en félicitant les Délégués qui ont pris part aux séances de la Sous-Commission et de la Commission économique. Sont désignés comme rapporteurs spéciaux devant la séance plénière, en dehors du rapporteur général, M. M. Sakazov (Bulgarie), et Evelopidi (Grèce).

### COMMISSION DU RAPPROCHEMENT INTELLECTUEL

— Séance du 6 novembre —

La commission du rapprochement intellectuel réunie sous la présidence de M. Natchi qui s'est fait suppléer par M. le Dr Saratsi, a d'abord pris connaissance d'un exposé fait par Ahmed Fazil bey sur les travaux antérieurs de la Commission. Le délégué turc a passé en revue toutes les résolutions de trois premières Conférences et communiqué ce que la Délégation turque a déjà effectué pour la réalisation de ces résolutions. Particulièrement en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire, le délégué turc a exprimé sa satisfaction de constater que presque tous les pays balkaniques ont réussi à en extirper les tendances chauvinistes. Il déplore néanmoins qu'en Bulgarie ces tendances n'aient pas entièrement été écartées de l'enseignement historique et doute que les autorités turques puissent indéfiniment persévérer dans la directive qu'elles ont imprimée à l'enseignement de l'histoire.

Les rapports soumis à la Commission ont été ensuite distribués. Ils seront étudiés par les membres et la discussion reprendra à la séance suivante.

— Séance du 7 novembre —

La Commission de rapprochement intellectuel s'est réunie dans la matinée et dans l'après-midi du 7, sous la présidence de M. le Dr Saratsi, vice-président. Ahmet Fazil bey est élu rapporteur général.

Elle aborda en premier lieu la question de l'enseignement des langues balkaniques figurant à l'ordre du jour.

Ahmet Fazil Bey (Turquie) et M. Lascaris (Grèce) estiment que l'enseignement des langues balkaniques ne serait praticable que dans l'Instruction supérieure. Encore se heurterait-il à de nombreuses difficultés d'ordre financier qui pourraient à la rigueur être détournées par un échange de professeurs. Mais, surtout, ils craignent que si on en fait une matière d'option, ces cours ne seraient pas suffisamment fréquentés et par conséquent n'atteindraient par leur but.

Mme Bogdanovitch estime que le meilleur moyen pour arriver à une connaissance mutuelle serait l'insertion dans les livres de lecture de morceaux choisis (traduits) des autres littératures balkaniques.

M. Hadji-Tachkovitch croit que la commission s'écarte de l'ordre du jour qui ne prescrit pas en général les moyens du rapprochement intellectuel mais précise qu'il s'agit de rechercher le rapprochement par la voie de l'enseignement des langues qui est, du reste, le meilleur moyen de la connaissance des peuples. Il reconnaît que cet enseignement ne serait pas possible dans l'instruction primaire et secondaire mais que

rien n'empêcherait la création de Chaires facultatives auprès des Universités.

**M. VI. Popovitch** propose que des lecteurs—et non des professeurs—de langues balkaniques soient nommés auprès des Universités balkaniques. Telle n'est pas son opinion personnelle mais celle du groupe yougoslave.

**M. Lefcoparidis** (Grèce) rappelle que la nécessité de l'enseignement des langues balkaniques a été reconnue dès la première Conférence et si la question est remise aujourd'hui sur le tapis c'est apparemment pour rechercher les moyens pratiques, le mécanisme de l'enseignement. C'est, croit-il, dans ce sens qu'il faudrait que la Commission délibère.

**M. Vélitch** (Yougoslavie) en convient; aussi propose-t-il comme moyen d'application pratique, pour ce qui concerne la Yougoslavie, que l'on s'adresse à de jeunes professeurs sur place ou à des professeurs retraités dont la rétribution serait modérée et qui seraient échangés contre d'autres professeurs analogues des autres pays balkaniques.

**Ahmed Fazil bey** constate aussi que personne n'est contraire à l'enseignement des langues balkaniques, qui est en principe acquis dès la première Conférence. Mais, depuis 4 ans nous n'avons pas réussi, dit-il, à créer des chaires spéciales dans nos pays. Le temps n'a pas été gaspillé à la vérité, puisque, si nous n'avons pas de résultats positifs dans ce sens nous en avons plusieurs dans le sens négatif, c'est-à-dire dans le sens de la pacification des esprits et de l'épuration de l'enseignement. Hier encore, dit-il, je faisais remarquer que, dans tous les pays balkaniques, de grands progrès ont été réalisés dans ce domaine. Si la Bulgarie n'a pas encore réussi à extirper entièrement de son enseignement scolaire cet esprit que nous voulons tous voir disparaître, j'ai la conviction qu'avec la collaboration de nos collègues bulgares au sein de la Conférence la moindre trace de cet esprit ne tardera pas à disparaître des livres de lecture bulgares.

L'orateur conclut en priant les membres d'indiquer les moyens pratiques de réaliser l'enseignement en question.

**M. Kostourkov** (Bulgarie) croit qu'il faudrait insister auprès des gouvernements qui, eux, trouveraient les moyens d'application.

**MM. Delmouzos et Lascaris** (Grèce) estiment qu'il faudrait laisser à chaque Université la latitude d'organiser l'enseignement des langues et littératures selon sa propre organisation. **M. Delmouzos** attire l'attention sur la création déjà décidée d'un Institut balkanique attaché à l'Université de Salonique.

**M. Cuza** (Roumanie) se déclare d'accord avec **M. Lascaris** et pense qu'un tel enseignement ne serait guère suivi par les élèves. Il pense que le meilleur moyen serait l'échange d'étudiants.

**M. Saratsis** (vice-président) ne croit pas que l'enseignement des langues balkaniques répond aux nécessités pratiques de la vie moderne. La connaissance mutuelle de nos peuples serait mieux servie si, au lieu de chaires de langues, on créait des chaires d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques.

**M. Iassonidis** propose la création de sociétés privées subventionnées

par les gouvernements ou par des particuliers. Ces sociétés auraient pour mission de choisir et de publier des morceaux choisis des littératures balkaniques traduits dans les langues respectives. Au surplus ces sociétés pourraient se charger en général de tous les problèmes relatifs au rapprochement intellectuel.

M. **Delmouzos** fait remarquer qu'on s'éloigne de l'ordre du jour.

M. **Soulioti** demande aussi que la commission se prononce d'abord sur la question de l'ordre du jour.

Après une courte interruption le Président demande que l'on formule des propositions concrètes de résolution.

Sur la proposition de M. **Lascaris** la Commission adopte unanimement le texte de projet de résolution suivant :

«En conséquence du vœu formulé à la Première Conférence, la IV<sup>e</sup> Conférence demande l'introduction dans un avenir prochain de l'enseignement des langues et littératures balkaniques dans les Universités, en laissant bien entendu toute latitude à chaque Université de régler les modalités de cet enseignement selon sa propre organisation».

La Commission passe au second point de l'ordre du jour : «La semaine pédagogique».

MM. **Hadji-Tachkovitch**, **Saratsi** et **Lascaris** exposent le contenu des rapports qu'ils ont déposé au Bureau.

Un échange de vues approfondi intervient, au cours duquel M. **Kos-tourkov** (Bulgarie) se référant aux paroles prononcées hier par **Ahmet Fazil bey** assure que son collègue turc a été dans l'erreur en affirmant que les livres scolaires bulgares contiennent des passages chauvinistes.

**Ahmet Fazil bey** sait gré à son collègue bulgare d'avoir manifesté son impression. En ami sincère de la Bulgarie l'orateur déplore que dans certains livres de lecture scolaires bulgares l'exposé des faits ne soit pas effectué dans l'esprit des résolutions de la Conférence. Il pourrait communiquer à son collègue bulgare une liste des passages en question qu'il tient à sa disposition. Il a la conviction que ce sont là des erreurs regrettables et qu'à l'avenir elles ne se reproduiront plus.

Mme **Théodoropoulo** propose la création d'une sous-commission qui examinerait les propositions faites et concurremment la question de l'épuration des manuels.

Au cours de la séance de l'après-midi, M. **Cuza** (Roumanie) exprime l'opinion que les ministères n'adopteraient pas les vœux de la commission proposée si celle-ci entrait dans le détail du programme de la semaine pédagogique. Il croit préférable que les groupes se chargent de faire instituer ces semaines par leurs ministères respectifs.

M. **Ahmet Fazil bey** craint que cette commission ne comporte des frais et des difficultés pratiques qui en rendraient la réalisation difficile. Au reste il faudrait que les délégations s'engagent avant de provoquer l'institution de nouvelles commissions à soumettre des rapports annuels sur la réalisation des résolutions déjà adoptées.

M. **Lefcoparidis** tout en reconnaissant qu'il faut éviter la création de nouvelles institutions estime que cette commission pourrait être réunie à l'occasion d'une «Semaine Balkanique» de sorte qu'elle ne comporte point de frais supplémentaires.

Il propose en conséquence le texte de résolution suivant, qui lui paraît réunir les lignes générales qui se dégagent des débats :

«La Conférence décide d'instituer une commission formée de deux membres pour chaque pays, désignés par les groupes nationaux et chargée :

1) de fixer les lignes générales d'un programme de Semaine Pédagogique (Fête Scolaire Interbalkanique) commun dans les six pays, d'en préciser la nature et d'en définir les proportions, en tenant compte des suggestions contenues dans les rapports soumis à la commission par MM. Saratsi, Hadji-Tachkovitch et Lascaris.

2) De suggérer l'époque la plus opportune pour la réalisation de cette Semaine Pédagogique qui, en tous cas, devra avoir lieu dans le courant de l'année scolaire 1934-1935.

En vue de faciliter la réunion de cette commission la Conférence suggère au Conseil qu'une des Semaines Balkaniques de l'année soit consacrée à la réunion de la dite commission».

La Commission adopte ce projet de résolution.

**Ahmet Fazil bey** déclare que le Gouvernement turc, à qui le groupe s'est adressé, au sujet de l'Institut de recherches historiques qui avait fait l'objet d'une résolution l'année dernière, a répondu que ses archives sont accessibles à tous ceux qui veulent en prendre connaissance et que par conséquent la création d'un institut spécial était inutile. L'exemple nous montre, dit **Ahmet Fazil bey**, qu'il faut avancer avec beaucoup de circonspection dans la création de nouvelles institutions.

**M. Lascaris** prend acte avec regret de cette dernière communication de son collègue turc et voudrait que la commission, en dépit des difficultés éventuelles, maintienne son vœu de voir réaliser au plus tôt l'Institut en question.

Le président prie les membres de ne pas s'écarter de l'ordre du jour et passe au troisième point : Collaboration des Associations Sportives.

**M. Grigoriadès** propose de formuler le vœu que les Jeux balkaniques soient aussi organisés à Salonique de façon qu'ils coïncident avec la Foire annuelle Internationale dont le caractère est, comme on sait, plutôt interbalkanique.

**Ahmet Fazil bey** estime que les Associations intéressées sont plus compétentes pour apprécier les convenances d'organisation de jeux balkaniques à Salonique.

Il propose donc que la Commission constate avec satisfaction que la collaboration des organisations sportives est déjà pratiquée avec un succès remarquable, et qu'elle exprime le vœu que cette collaboration soit renforcée dans la mesure du possible.

La Commission adopte cette proposition.

La Commission ayant ainsi épuisé son ordre du jour adopte par surcroît les vœux suivants :

1) Sur la proposition de M. le Président Saratsi : la Conférence exprime le vœu en faveur de la création d'une chaire d'Histoire de la civilisation des peuples balkaniques dans les Universités des capitales.

Sous la proposition de M. **Ahmet Fazil Bey** : 1) Que le Conseil fasse figurer à l'ordre du jour de la prochaine Conférence la revision et la

mise au point de toutes les résolutions prises jusqu'ici en matière de rapprochement intellectuel.

2) Que, conformément aux Statuts, les Délégations s'engagent à présenter tous les ans et à temps utile un rapport sur l'application des résolutions prises dans chaque pays.

La Commission remercie son Président et le rapporteur, Ahmet Fazil bey, qui veut bien se charger de rédiger son rapport sur la base des débats qui précèdent.

### COMMISSION DE POLITIQUE SOCIALE

La Commission de Politique Sociale s'est réunie, une première fois, sous la présidence de M. Papanastasiou. Ayant constitué son bureau elle s'est scindée en trois sous-commissions pour l'examen des questions suivantes qui lui étaient dévolues: Office de travail, collaboration sanitaire, travail des femmes. Après l'examen de ces points au sein des sous-commissions, la Commission s'est réunie en deux séances successives, le 8 et le 9 novembre sous la présidence de M. Papanastasiou.

La Commission, sur l'exposé de M. Zaccas, approuva l'avant-projet d'une convention pour la création d'un Office du travail, avec certaines modifications.

Sur l'exposé de Akil Mouhtar bey la Commission approuva aussi le rapport de la sous commission d'hygiène qui propose entre autres, de créer une sous-commission, rattachée à la commission économique et ayant pour mission d'étudier les questions vétérinaires.

La Commission examina et approuva enfin le rapport de la sous-commission sur le travail des femmes (1).

### COMMISSION DES COMMUNICATIONS

La Commission, conformément à l'ordre du jour, s'est scindée en 4 sous-commissions, lesquelles, après délibération ont présenté à la Commission des rapports et des conclusions unanimement adoptées.

L'ordre du jour était déterminé par les résolutions de la sous-commission des Communications et du Tourisme prises à la séance du 17 juin 1933 à Sofia et comportait les points suivants qui sont successivement mis en discussion.

\*1) La sous-commission du tourisme portera en même temps la dénomination de sous-commission des sports, c'est-à-dire qu'elle s'appellera désormais sous-commission de tourisme et de sports, conformément aux résolutions de la IIIème Conférence de Bucarest.

2) La question de la concurrence du rail et de la route devra faire l'objet d'une étude de chaque Délégation en vue d'arriver à une réglementation uniforme de la circulation automobile par la coordination des différents projets présentés jusqu'à la prochaine Conférence

3) Chacun des groupes nationaux de la Fédération Balkanique du

---

(1) Voir les textes adoptés plus bas parmi les «Résolutions».

Tourisme invitera l'Union hôtelière de son pays respectif à se faire représenter à la semaine balkanique de Tourisme qui aura vraisemblablement lieu en mai prochain à Belgrade en vue d'arriver à la création d'une Union hôtelière balkanique.

4) De même, la sous-commission serait d'avis de faire inviter par les soins de la Fédération les agences de voyage officielles ou officieuses des pays balkaniques à se réunir par la même occasion à Belgrade en vue d'y établir la base d'une collaboration plus intense entre la dite agence et les organisations touristiques.

5) Se prévalant de la promesse de principe faite par la présidence de la Conférence de la session de Bucarest, la sous-commission prie l'Assemblée plénière de vouloir bien concrétiser d'une façon formelle et définitive le mode de secours que la Conférence serait disposée à accorder à la Fédération pour ses besoins de propagande commune.

6) La sous-commission, reprenant les décisions non-appliquées jusqu'ici des précédentes Conférences, demande à nouveau qu'un délégué de la Fédération du tourisme figure auprès de la Chambre de commerce d'Istanbul. Ce délégué pourrait à la fois représenter la Fédération auprès de la section maritime.

7) En attendant la réalisation malaisée et qui paraît lointaine d'une Union douanière balkanique, la sous-commission recommande au moins d'ores et déjà l'adoption des formalités uniformes douanières pour les voyageurs dans les six pays balkaniques.

A ce propos, la sous-commission renouvelle la suggestion qu'elle avait jadis faite de créer aux frontières des postes de douane et de police mixtes, de nature à éviter la répétition des mêmes contrôles à quelques centaines de mètres de distance.

8) La sous-commission sollicite une fois de plus l'intervention de la Conférence et des groupes nationaux intéressés auprès de leurs gouvernements respectifs pour la réfection le plus tôt possible des tronçons nationaux de la fameuse route Londres-Stamboul dont il est inlassablement parlé depuis 5 ans dans tous les congrès internationaux et balkaniques.

La sous-commission estime qu'il serait inopportun, voire ridicule, de parler de tout autre projet de construction de route ou autre, avant l'achèvement de celui-ci qui relève du prestige international des pays balkaniques.

9) La sous-commission décide de s'occuper à la réunion de la semaine balkanique de Tourisme, du concours d'affiches pour lequel on adopterait le règlement du concours similaire du Conseil central de Tourisme international. A ce même sujet la sous-commission sollicite du bureau de la Conférence l'allocation d'une somme spéciale destinée aux prix à accorder et à l'impression de l'affiche.

10) M. Boeresco aura l'obligeance de préparer pour la semaine balkanique un projet de statuts pour la tâche sportive de la sous-commission.

11) La sous-commission, appréciant l'importance de la question des devises non seulement pour le développement, mais même pour l'existence du tourisme, décide de demander à la Conférence qu'elle veuille bien recommander aux gouvernements respectifs l'adoption des mesures

requis pour l'échange des montants nécessaires au tourisme moyen entre pays balkaniques.

La sous-commission maintient également les résolutions des Conférences précédentes non mentionnées ci-dessus au sujet des enseignes, des pancartes, des échanges de renseignements, des groupes scolaires et des billets circulaires individuels et par groupe, d'articles dans la presse, des conférences, des films, des calendriers, des prospectus, des itinéraires de voyage, ainsi que de la franchise douanière de matériel touristique, des facilités à accorder aux Congressistes etc.

Sur la base de ces points, la Commission établit une série de projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée plénière par M. **Bochcov**, qui est élu rapporteur de la Commission.

Elle a pris connaissance avec le plus vif plaisir de la déclaration des Postes yougoslaves, concernant la reprise des pourparlers avec les autres Etats Balkaniques en vue de la conclusion d'une Convention Postale.

M. **Spiro Tricoupis**, député, vice-président de la Chambre hellénique, propose qu'afin d'intensifier les rapports entre les pays balkaniques, chacun des Etats faisant partie de la Conférence Balkanique mette à la disposition de la Conférence quinze billets de libre parcours sur ses réseaux ferroviaires, à l'usage des membres des groupes nationaux. Dans le cas où cette proposition serait acceptée, l'orateur déclare que la Grèce mettra à la disposition de la présidence de la Conférence ce nombre de billets. Cette proposition a été adoptée.

### COMMISSION JURIDIQUE ET D'ORGANISATION

La Commission juridique et d'organisation s'est réunie sous la présidence de M. **Papanastasiou**.

M. **Novakovitch** expose son rapport relatif au projet de modification des statuts de la Conférence et proposant que la Conférence soit désormais dénommée «Union pour l'Entente Balkanique» et les groupes nationaux «Associations pour l'Entente Balkanique». Selon ce projet, les délégations seraient élues par les membres des associations. Les décisions de la Conférence seraient adoptées à l'unanimité. Les personnes et les organismes poursuivant des buts contraires à ceux de la Conférence balkanique seraient exclus des associations.

M. **Papanastasiou** expose les raisons pour lesquelles la Conférence a d'abord pris un caractère semi-officiel qui s'est manifesté par les dispositions aux termes desquelles la composition des délégations de chaque groupe est réglée après accord avec son gouvernement respectif; le président de chaque délégation est de droit président du groupe; les représentants diplomatiques assistent aux Conférences à titre d'observateurs; les groupes nationaux sont tenus d'entretenir un contact permanent avec les gouvernements et avec les représentants diplomatiques des autres Etats balkaniques; les membres des délégations, qui doivent être désignés après entente avec le gouvernement, deviennent ipso jure membres des groupes nationaux. Cette organisation a grandement aidé jusqu'ici l'œuvre de la Conférence, parce qu'elle a facilité le concours des gouvernements et la formation des délégations des meilleures personnes possibles.

Si le projet Novakovitch, a dit M. Papanastasiou, était accepté, il aurait comme effet de donner à la Conférence un caractère tout à fait privé, ce qui amoindrirait son autorité.

On ne peut donc pas accepter en principe les dispositions du projet Novakovitch, qui comprend par ailleurs certains autres points d'une valeur pratique. L'expérience a prouvé qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Conférence, mais ces modifications doivent avoir lieu de telle façon que l'autorité de la Conférence en soit augmentée. Ceci peut être atteint si la Conférence acquiert un caractère plus parlementaire, tout en n'excluant pas la participation et l'activité des personnes extra-parlementaires. Autrement, nous courons le risque de voir, avec le temps et si les décisions de la Conférence ne sont pas rapidement appliquées, le prestige de cette dernière grandement amoindri. Par conséquent, la plus large participation des parlements et des parlementaires, qui représentent leurs peuples, s'impose

M. Papanastasiou, ayant soumis un rapport à ce sujet, propose que la Conférence adopte en principe une modification des statuts, en vue de donner à son organisation un caractère plus parlementaire, et charge le Conseil de former un Comité qui préparera un projet de modification dans ce sens.

M. Raducano a appuyé le point de vue de M. Papanastasiou relevant que la plus grande participation des parlementaires à la Conférence contribuera à en rehausser le prestige et à activer l'acceptation de ces décisions.

M. Pella convient qu'il est désirable que les parlementaires participent dans une mesure plus large à la Conférence, mais il croit qu'il ne serait pas pratique d'accepter dans le groupe la participation de tous les parlementaires sans une demande préalable d'eux-mêmes qui prouverait l'adhésion aux principes et aux buts de la Conférence, adhésion nécessaire pour le bon fonctionnement du groupe. En plus, on devrait en tous cas conserver la collaboration effective des non-parlementaires qui peuvent rendre de grands services à la Conférence.

M. Popovitch propose que la Commission procède à la lecture du projet de modification yougoslave qui, comme il est reconnu, contient des idées pratiques.

M. Arghyropoulos se déclare contre cette proposition, puisque l'idée de rendre la Conférence entièrement privée est contestée par les autres groupes.

M. Novakovitch dit, qu'il est aussi pour la plus grande participation des parlementaires, chose qui n'est pas contraire au projet yougoslave de modification.

M. Papanastasiou a l'impression que le projet yougoslave, quoique contenant des dispositions pratiques, est fondé sur l'idée de rendre la Conférence une organisation tout à fait privée, ce qui n'est pas du tout conciliable avec sa proposition tendant à donner à la Conférence un caractère plus parlementaire, un caractère plus officieux.

Ce caractère n'aurait jamais comme résultat d'exclure la collaboration des non-parlementaires, laquelle s'est démontrée extrêmement précieuse. Pour toutes ces raisons il croit qu'il ne serait pas utile de procéder à la lecture du projet yougoslave.

M. **Yovanovitch** est d'accord pour qu'on facilite la collaboration de parlementaires sans exclure la collaboration des non-parlementaires.

M. **Sakizov** s'exprime aussi dans le même sens.

M. **Pella** est d'avis que le comité proposé par M. Papanastasiou examine aussi le projet yougoslave. Il propose de former un sous-comité composé des chefs des délégations qui auront le droit de s'adjoindre un délégué chacun, pour rédiger une motion recommandant la modification des statuts en vue d'élargir la participation et l'intérêt des parlements et des parlementaires pour la Conférence et de soumettre toute autre motion tendant à la modification des statuts.

Le Comité en question réuni a formulé le projet de résolution suivant:

«La Commission estime que les Statuts de la Conférence devront être révisés pour assurer une part aussi large que possible aux parlementaires au sein des groupes nationaux et des Conférences.

Le Conseil est chargé de constituer un comité de revision pour donner suite à cette décision.

Par conséquent le projet présenté par la délégation yougoslave ainsi que tout autre projet d'amendements aux Statuts seront envoyés au dit Comité».

Le professeur Spiropoulos a présenté ensuite son projet d'unification des conventions consulaires des pays balkaniques. A la suite d'un bref échange de vues la Commission décide d'ajourner l'examen du projet soumis et de proposer à l'Assemblée Plénière de prier les groupes nationaux de communiquer au groupe grec leurs observations éventuelles sur le susdit projet, afin qu'elles soient prises en considération par le groupe grec, chargé de rédiger le texte qui fera la base de la discussion à la prochaine Conférence.

---

## LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

— 9 Novembre —

La séance est ouverte sous la présidence de M. Papanastasiou à 5 h. p. m. Le secrétaire général donne lecture des dépêches et communications suivantes :

### Dépêches et communications.

1) Télégramme de M. *Pandéli V'anghéti*, président du Conseil albanais, conçu en ces termes:

«Je vous prie de recevoir mes plus vifs remerciements et en même temps de vouloir bien être auprès des membres de la Conférence l'interprète de mes sentiments de reconnaissance pour le grand honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant comme président d'honneur.

A cette occasion je vous prie de recevoir mes vœux les plus sincères que

je forme pour la réalisation du grand et noble idéal poursuivi par les groupes nationaux représentant les peuples balkaniques».

2) Télégramme de M. *Mouchanov*, président du Conseil bulgare :

«J'exprime mes vifs remerciements d'avoir été élu président d'honneur de la IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique à laquelle je souhaite une activité féconde et efficace.

Rendant hommage aux efforts inlassables des Conférences Balkaniques dans leur désir de créer une atmosphère de concorde et de paix dans les Balkans, j'ai la foi profonde qu'en dépit des difficultés existantes elles sauront parvenir à une solution équitable de toutes les questions qu'elles se posent».

3) Télégramme de M. *P. Tsaldaris*, président du Conseil hellénique :

«Je vous prie de vouloir bien agréer et transmettre à la Conférence mes plus vifs remerciements pour mon élection à la Présidence d'honneur de la Conférence Balkanique».

4) Télégramme d'*Ismet Pacha*, président du Conseil de Turquie :

«C'est avec une réelle joie que j'ai reçu votre aimable communication et je vous en remercie de tout cœur. Mes plus vifs remerciements également aux honorables membres de la Conférence pour l'honneur qu'ils ont bien voulu me faire en m'élisant à la présidence d'honneur de la Conférence.

«Je suis heureux qu'une nouvelle occasion vienne se présenter pour me permettre de vous dire combien vive est la sympathie que porte le Gouvernement de la République à la Conférence et combien profonds sont les sentiments de confiance dont il s'est toujours montré animé quant aux résultats de ses travaux.

Je souhaite plein succès à la Conférence dans son œuvre de rapprochement qui est le noble idéal des peuples balkaniques et à la réalisation duquel se trouvent dirigés tous mes souhaits».

5) Télégramme de M. *Sirkitch*, président du Conseil yougoslave :

«Très touché par la marque d'attention que la quatrième Conférence balkanique manifeste à mon égard, je vous remercie sincèrement de vos félicitations. Je vous prie de bien vouloir exprimer à la Conférence mes vifs remerciements avec les vœux que je forme pour l'aboutissement de ses efforts à une entente solide et durable entre tous les peuples balkaniques».

6) Télégramme de M. *Vénizélos*, ancien président du Conseil de Grèce :

«Je regrette vivement de ne pouvoir assister personnellement à la quatrième Conférence balkanique. Je transmets par votre entremise mes vœux les plus vifs pour que la Conférence réussisse à nous rapprocher d'un pas encore dans la voie de l'union des peuples balkaniques qui, seule, assurera leur prospérité.

7) Télégramme de M. *Macropoulos*, ministre de l'Assistance publique :

«En vous remerciant de votre aimable invitation, je regrette de n'avoir pu participer à l'ouverture des travaux et souhaite le succès des efforts que vous déployez pour la paix et la collaboration des peuples balkaniques, efforts qui correspondent aux sentiments du peuple grec.»

Lecture est également faite des communications suivantes parvenues au Bureau de la Conférence :

I) Dépêche du groupe universitaire grec pour la Conférence Balkanique. Les étudiants grecs font un éloquent appel aux délégués pour qu'ils ouvrent la voie à l'émancipation intégrale des six peuples.

II) Dépêche de félicitations des députés MM. Lévandis, Tziridis et Birakis.

III) Dépêche de félicitations des sénateurs et députés du parti agraire-ouvrier MM. Kritikas, Papaghéorgiou, Michail, Rosakis et Contaxis.

IV) Dépêche de félicitations de M. Grégoire Pazonis, maire de Drama.

V) Dépêche de protestation de M. le Dr. Skévos Zervos.

Le signataire proteste au nom du Dodécanése contre l'attitude des autorités italiennes et ses méthodes d'administration.

VI) Dépêche de la Communauté conventuelle du Mont-Athos qui se félicite de la prochaine visite des membres de la Conférence en formant des vœux pour le succès de leurs travaux.

VII) Communication du soldat grec Triandaphyllos Théodoridis qui propose la création dans les principales villes des pays balkaniques de clubs de la jeunesse balkanique placés sous les auspices des groupes nationaux.

VIII) Communication de l'Union des fonctionnaires de l'enseignement secondaire de Salonique, transmettant une motion par laquelle elle adresse un salut cordial aux membres de la Conférence en leur donnant l'assurance que les professeurs grecs élèvent les nouvelles générations dans l'idéal de la paix et de l'estime mutuelle des peuples balkaniques.

IX) Dépêche des élèves de gymnase de la région dévastée par les tremblements de terre de Chalcidique. Ils prient les membres de la Conférence de transmettre aux élèves des écoles des autres pays balkaniques un salut fraternel et formulent leurs vœux de voir aboutir au plus tôt le noble but que les Conférences se proposent.

X) Communication de la Ligue d'amitié gréco-turque à Salonique saluant les délégués balkaniques de la Conférence.

XI) Dépêche de félicitations du personnel de la Société Industrielle de houille P. Panayotopoulos, de Patras.

XII) Lettre de félicitations des conseillers municipaux de Kilkis MM. Théodossiades et Photiadès.

XIII) Lettre de félicitations du professeur d'histoire M. Péristéris.

M. **Papanastasiou** est persuadé que l'Assemblée est d'accord pour autoriser le Bureau à remercier M. Vénizélos pour l'appui qu'il a toujours prêté à l'œuvre de la Conférence.

L'Assemblée se déclare d'accord par acclamations. Elle accepte aussi que le Bureau exprime à la Communauté Conventuelle du Mont-Athos les remerciements de l'Assemblée.

M **Papanastasiou** communique avec regret à l'Assemblée, la mort de M. Liaptchev, ancien président du Conseil bulgare, qui a toujours prêté son appui à l'œuvre de la Conférence, notamment en 1930. M. Liaptchev fut, dit-il, un homme d'Etat remarquable et la Conférence considère comme un capital commun les hommes d'Etat balkaniques. M. Papanastasiou demande ensuite que l'Assemblée se lève et se recueille une minute en souvenir de l'homme d'Etat disparu. Il propose de plus que le Bureau soit autorisé à exprimer les condoléances de la Conférence au gouvernement bulgare et à la famille de M. Liapchev.

L'Assemblée adhère à ces propositions.

La présidence passe ensuite à **M. L. Natchi**, chef de la délégation albanaise, et **M. Ahmed Fazil bey** prend la parole pour communiquer les conclusions de la Commission du rapprochement intellectuel.

### **Le rapport de la Commission du Rapprochement Intellectuel.**

« Cette année-ci la Commission ne déversera pas sur l'Assemblée une avalanche de résolutions. L'expérience déjà acquise lui a enseigné qu'il convenait de se borner aux points fixés à l'ordre du jour, car, si légitime que soit le désir de propulser dans tous les sens le mouvement de rapprochement intellectuel, encore faut-il s'attacher constamment aux possibilités de réalisation. A ce point de vue, tout au moins, les résolutions de la Commission de rapprochement intellectuel que j'aurai l'honneur de soumettre à l'Assemblée ne comportent presque pas de difficultés appréciables de réalisation »

La Commission de rapprochement intellectuel a tenu trois séances consécutives sous la présidence de Mr. le Dr. Saratsi.

Elle avait le mandat d'examiner les trois points fixés par l'ordre du jour de la Conférence :

1) Enseignement des langues balkaniques dans chacun des six pays.

La Commission fut presque unanime à convenir, suivant les conclusions du remarquable rapport soumis par le délégué yougoslave Mr. Vl. Popovitch, que l'enseignement des langues balkaniques ne saurait être introduit dans l'instruction primaire, ni dans l'instruction secondaire. Mais les avis furent très partagés quand il fallut déterminer les modalités de cet enseignement aux Universités. La Commission examina tour à tour sans s'y arrêter définitivement plusieurs suggestions de ses membres qui, toutes, essayaient d'obvier par des propositions judicieuses aux difficultés d'ordre financier que cet enseignement comportera. A la suite d'un long échange de vues la Commission résuma ses conclusions dans le projet de résolution suivant :

« En conséquence du vœu formulé à la Ière Conférence, la IVE Conférence Balkanique demande l'introduction dans un avenir prochain de l'enseignement des langues et littératures balkaniques dans les Universités, en laissant bien entendu toute latitude à chaque Université de régler les modalités de cet enseignement selon sa propre organisation ».

2) Le second point de l'ordre du jour comportait l'Institution d'une « Semaine Pédagogique », en d'autres termes d'une fête scolaire interbalkanique qui aurait notamment pour but de répandre parmi les jeunes élèves la connaissance mutuelle des peuples voisins, l'idée de leur rapprochement et l'amour de la paix.

La Commission fut heureuse d'examiner le rapport circonstancié soumis à ce sujet par le délégué Yougoslave M. Gr. Hadji-Tachkovitch, le mémoire éloquent de son président M. Saratsi et, aussi, le rapport soumis par M. le prof. Laskaris sur les manuels d'histoire, question qui ne figurait pas à la vérité dans l'ordre du jour, mais dont la Commission a cru devoir tenir compte, à cause de l'étroite connexité qui la rattache à celle de la Semaine Pédagogique.

Sur la base de ce rapport la Commission examina un grand nombre de suggestions remarquables, mais faute de temps et, surtout, faute d'un nombre suffisant de spécialistes, elle a cru préférable de confier l'examen des modalités d'application de la Semaine Pédagogique à des experts. Aussi a-t-elle abouti au projet de résolution suivant :

«La Conférence décide d'instituer une commission formée de deux membres pour chaque pays, désignés par les groupes nationaux, et chargée :

a) de fixer les lignes générales d'un programme de semaine pédagogique (fête scolaire interbalkanique), commune dans les six pays, d'en préciser la nature et d'en définir les proportions, en tenant compte des suggestions contenues dans les rapports soumis à la commission par M. M. Saratsi, Hadji-Tachcovitch et Laskaris.

b) De suggérer l'époque la plus opportune pour la réalisation de cette fête scolaire interbalkanique qui en tout cas devra avoir lieu dans le courant de l'année scolaire 1934-1935.

Afin de faciliter la réunion de cette commission, la Conférence suggère au Conseil qu'une des semaines balkaniques de l'année soit consacrée à la réunion de ladite commission.

Les groupes nationaux respectifs désignent comme premier membre de cette commission M. L. Natchi pour l'Albanie, le prof. Ivan Gueorgoff pour la Bulgarie, le prof. A. Delmouzos pour la Grèce, le prof. N. Iorga pour la Roumanie, le prof. Ahmed Fazil bey pour la Turquie et le prof. Hadji Tachkovitch pour la Yougoslavie».

3) En ce qui concerne le troisième point de l'ordre du jour, à savoir la collaboration des associations sportives, la Commission a certes reconnu la contribution des rencontres athlétiques à l'œuvre du rapprochement des peuples mais elle a estimé qu'il ne lui appartenait pas de s'immiscer dans le détail des organisations respectives, qui du reste, ont admirablement pratiqué jusqu'ici la collaboration balkanique. Tout en prenant acte avec un vif intérêt du rapport soumis à ce sujet par le délégué yougoslave, M. le Dr. Sv. Zifkovitch, la Commission a donc abouti au projet de résolution suivant :

«La Conférence constate avec satisfaction que la collaboration des organisations sportives est déjà pratiquée avec un succès remarquable et exprime le vœu que cette collaboration soit renforcée dans la mesure du possible».

L'ordre du jour fixé par le Conseil étant ainsi épuisé, la Commission aurait terminé ses travaux. Mais elle n'a pas cru dépasser les pouvoirs qui lui étaient délégués en soumettant à l'approbation de l'Assemblée trois vœux dont l'importance n'échappera pas sans doute à l'attention de la Conférence.

Le premier, émis sur la proposition de M. Saratsi, est ainsi conçu :

«La Conférence exprime le vœu qu'une chaire d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques soit créée dans les Universités des capitales».

Les deuxième et troisième vœux ont été émis sur la proposition du rapporteur, qui, ayant participé aux travaux de cette Commission dès la Ière Conférence, a eu l'occasion de constater qu'un très petit nombre des résolutions prises ont été appliquées jusqu'ici, que pour plusieurs de ces résolutions il serait peut-être nécessaire de procéder à une nouvelle mise au point et que, d'autre part, la Commission n'est pas régulièrement tenue au courant des efforts déployés dans chaque pays dans le sens de cette application. C'est ainsi, par exemple, que seule la Délégation turque a soumis cette année un rapport

sur l'activité déployée dans ce sens. La Commission a partagé sans réserve, l'opinion de son rapporteur et adopté les deux textes-projets ci-après :

«La Conférence prie le Conseil de bien vouloir faire figurer dans l'ordre du jour de la prochaine Conférence la question de la révision et de la mise au point de toutes les résolutions antérieures en matière de rapprochement intellectuel».

«La Conférence engage les groupes nationaux à se communiquer mutuellement et à temps utile des rapports annuels sur l'activité déployée au sein de chaque groupe national pour l'application dans les Pays respectifs des résolutions antérieurement prises en matière de rapprochement intellectuel».

Telles sont brièvement exposées les délibérations de la Commission de rapprochement intellectuel et les résolutions qu'elle a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée».

**M. Papanastasiou** félicite la Commission d'avoir réduit le nombre de ses résolutions. Quant à leur forme il aurait à faire observer que le terme de «commission» devrait être changé en «comité» dans la deuxième résolution et que le dernier paragraphe concernant la désignation des membres du dit comité devrait être supprimé pour permettre la désignation des délégués directement par les groupes nationaux. Après ces remarques de pure forme **M. Papanastasiou** réitère à la Commission toutes ses félicitations

**M. Pella** ajoute que la première résolution devrait être complétée par sa référence.

**Ahmed Fazil** bey répond que la Commission sera heureuse de tenir compte des suggestions de MM. Papanastasiou et Pella.

Avec ces amendements les projets de résolutions sont adoptés

### **Le rapport de la Commission des Communications**

**M. Bochkov** donne lecture du rapport de la Commission des Communications :

«La Commission des Communications de la Conférence Balkanique, se référant aux décisions de principe adoptées dans toutes les réunions précédentes et conformément à l'ordre du jour de cette Conférence, s'est scindée en quatre sous-commissions lesquelles après délibération ont présenté leurs rapports et leurs résolutions que nous avons adoptées et avons l'honneur de soumettre à l'acceptation de l'Assemblée plénière».

**M. Bochkov** donne lecture des projets de résolutions proposés.

**M. Papanastasiou** propose que l'adoption des résolutions proposées soit ajournée à la prochaine séance pour que tous les membres aient, dans l'intervalle, la possibilité de prendre connaissance du rapport.

Ainsi, la discussion et le vote de ces résolutions sont renvoyés à la prochaine séance plénière.

La présidence passe à **M. Sakizov**, chef de la Délégation bulgare.

### **Le rapport de la Sous-Commission d'Hygiène**

(Commission de la politique sociale)

**M. Kiriazidès** prend la parole pour exposer le rapport de la

sous-commission d'Hygiène et donne lecture des projets de résolutions proposés à l'Assemblée.

**Akil Mouhtar** bey expose ses vues sur les trois questions discutées et souhaite qu'en ce qui concerne la question vétérinaire des spécialistes soient adjoints à la sous-commission. Il souligne aussi l'importance d'une convention sanitaire interbalkanique et exprime le vœu que les groupes nationaux fassent des démarches auprès de leurs gouvernements en faveur de la conclusion d'une telle convention.

Pour la question de l'hygiène rurale, l'orateur demande qu'à la prochaine Conférence chaque Délégation présente un projet qui doit être envoyé le plus rapidement à la présidence.

A la suite d'un court échange de vues les résolutions suivantes proposées par la sous-commission d'Hygiène sont adoptées :

«La Conférence charge les groupes nationaux de faire aussitôt que possible les démarches nécessaires auprès de leurs gouvernements respectifs pour que les services sanitaires compétents se mettent en relations par les voies ordinaires, afin de préparer et de conclure une convention sanitaire interbalkanique conforme à l'art 9 de la Convention sanitaire internationale de 1926.

La Conférence charge les groupes nationaux de faire préparer par des spécialistes un rapport sur l'activité de leur pays respectif dans le domaine de l'Hygiène rurale et d'envoyer ces rapports à temps à la présidence de la prochaine Conférence.

La Conférence prend acte du vœu exprimé par la sous-commission d'Hygiène pour qu'une Semaine vétérinaire soit organisée dans le plus bref délai possible avec la participation de tous les Pays balkaniques.

Dans le but de faciliter de la manière la plus large les échanges d'animaux et de produits d'origine animale entre les pays balkaniques la Conférence trouve nécessaire la conclusion d'une Convention vétérinaire multilatérale».

---

## LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

— 10 novembre —

La séance est ouverte à 11 h. sous la présidence de M. Saizov.

Au début de la séance M. **Papanastasiou** exprime la joie de la Conférence de voir assister à ses travaux Mr le Ministre des Affaires étrangères d'Abyssinie, un fervent admirateur de l'union des peuples, dont la présence est particulièrement appréciée par tous les membres de la Conférence.

**Le Ministre des Affaires Etrangères** d'Abyssinie remercie vivement Mr Papanastasiou et l'Assemblée.

Le Secrétaire Général donne lecture de deux communications :

1) L'Union des Agronomes de Macédoine et de Thrace adresse un salut cordial aux membres de la Conférence et se met à la disposition des spécialistes agronomes des autres Délégations pour une collaboration éventuelle en vue du développement des relations économiques entre les Etats des Balkans.

2) Mme Karina, fondatrice de l'Union des femmes bulgares, adresse un appel aux intellectuels des pays balkaniques en faveur de la réalisation des Etats-Unis des Balkans.

### Commission des Communications.

(Suite)

**M. Bochkov**, rapporteur de la Commission des communications, redonne lecture de son rapport présenté à la séance précédente.

**M. Papanastasiou**, fait part d'un vœu des sénateurs et députés grecs communiqué par N. Sp. Tricoupis, vice président de la Chambre Hellénique, priant la Conférence d'émettre elle-même le vœu que les gouvernements balkaniques accordent à tous les parlementaires balkaniques la liberté de parcours dans les chemins de fer de six Etats, en dehors des billets qu'ils sont priés d'accorder à chaque groupe national.

Cette proposition est adoptée.

Le chef de la Délégation grecque souhaite aussi qu'on ajoute aux vœux de la Commission celui de voir tous les Etats des Balkans adopter la convention postale mise en vigueur partiellement.

**M. Papanastasiou** propose aussi qu'au parag. IV le mot «adopté» soit remplacé par le mot «demande».

**M. Yovanovitch** fait observer que les liaisons énumérées dans les résolutions proposées ne mentionnent pas les communications de la Yougoslavie avec les autres pays balkaniques

**M. Bochkov** explique que toutes les liaisons entre les pays balkaniques sont importantes, mais que si on a mis en avant celles qui sont énumérées dans les résolutions c'est que celles-là sont particulièrement défectueuses.

**M. Arghyropoulos** note que même pour la Yougoslavie les communications sont défectueuses, de sorte que la résolution devrait être amendée dans ce sens.

**M. Agapitos** dit que si dans tous les pays balkaniques les communications sont défectueuses, parfois elles sont inexistantes. C'est pourquoi on a cité particulièrement les cas de Bulgarie—Roumanie, Bulgarie—Grèce, Grèce—Albanie etc.

**M. Vouchkovitch** propose de citer d'abord et en général toutes les liaisons ferroviaires entre les pays balkaniques comme d'un grand intérêt et d'insister particulièrement sur celles qui sont spécifiées dans le projet de résolution.

**M. Mercouris** propose que, dans cet esprit, le rapporteur veuille bien amender le projet de résolution, l'Assemblée étant d'accord sur le principe. La proposition est amendée dans ce sens.

**M. Gr. Vassilescu** revenant sur la question de billets de libre parcours fait observer que ces billets devront se limiter aux communications ferroviaires. la question pouvant présenter des difficultés pour les communications maritimes

Concernant les questions du tourisme et des sports **M. Papanastasiou** estime qu'il ne faudrait pas les subordonner au tourisme mais plutôt au rapprochement intellectuel et il ne faut pas confondre les facilités accordées aux organisations sportives, qui nous ont du reste devancés dans l'organisation de

leurs réunions. Il s'agit pour nous seulement de savoir par quels moyens on pourrait utiliser les réunions sportives pour le rapprochement moral des peuples. C'est là une question pédagogique. C'est pourquoi il conviendrait de s'en tenir à la résolution de la 3ème Conférence qui subordonne cette question au rapprochement intellectuel.

**M. Saratsi**, qui a présidé la Commission intellectuelle, rappelle la résolution y relative prise hier et propose par surcroît que la question des sports, déjà organisée d'une façon satisfaisante, soit considérée comme étrangère aux travaux de la Conférence.

**M. Boeresco** fait observer que les sports ont été les pionniers du mouvement balkanique et constituent encore un facteur des plus importants de ce rapprochement. Qu'ils soient attachés à telle ou telle commission il n'importe, pourvu qu'on s'en occupe entretemps, jusqu'à ce qu'une Commission spéciale soit éventuellement formée.

**M. Arghyropoulos**, en qualité de président des Unions sportives de Grèce, estime que les sports, en tant que question pédagogique, doivent relever de la Commission de rapprochement intellectuel.

**M. Papanastasiou** croit que la Conférence doit prendre acte du vœu exprimé par les représentants d'organisations sportives afin que la question figure à l'ordre du jour de la prochaine Conférence, que le Conseil charge les groupes nationaux de présenter dans les six mois un rapport en la matière, et nomme un rapporteur général à ce sujet et, enfin, qu'une sous-commission spéciale soit créée auprès de la Commission de rapprochement intellectuel.

L'Assemblée se rallie à l'opinion de M. Papanastasiou et décide de modifier dans ce sens la résolution y relative sur le rapprochement intellectuel.

**M. Boeresco** revenant à la question des sports propose d'ajouter à la résolution y relative la phrase que voici : «Notamment en priant les groupes nationaux d'amener aux conférences des délégués qualifiés représentant le mouvement sportif des pays respectifs».

L'Assemblée se déclare d'accord.

Concernant le point relatif à la représentation de la Fédération du Tourisme, auprès de la Chambre Interbalkanique une discussion s'engage entre MM. Papanastasiou, Réchid Safet bey et Boeresco sur la forme qu'il convient de donner à ces points.

**M. Papanastasiou** fait remarquer que la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie est une organisation indépendante fonctionnant d'après ses statuts, qui ne peuvent être modifiés que par sa propre Assemblée. Conséquemment la Conférence ne pourrait qu'exprimer un vœu en faveur de la représentation de la Fédération du Tourisme auprès de ladite Chambre.

**Réchid Safet bey** fait observer que la 3e Conférence avait pris une résolution analogue.

### Une allocution de M. Taylor.

**M. Sakisov** interrompt les débats pour informer que M. Taylor représentant de la Société des Nations, devant quitter Salonique voudrait adresser à la Conférence quelques mots d'adieu.

M. Taylor s'exprime en ces termes :

«Les Balkans,,

rapprochement balkanique. La méthode des tête-à-tête et la méthode de la collaboration à six. Or, il est assez naturel que les diplomates plus circonspects naturellement que nous et obligés qu'ils sont de marcher sur un chemin dont ils veulent écarter d'avance toute embûche, préfèrent les conversations à deux, les tête-à-tête, qui du reste ont déjà démontré leur parfaite utilité, puisque d'une part ils permettent la solution de questions pendantes entre deux Etats déterminés et qu'ils peuvent former la base de mouvements balkaniques plus larges. Et dans cet ordre d'idées je n'ai pas besoin de signaler, de rappeler, de souligner l'importance du pacte gréco-turc dont nous avons été tout heureux d'apprendre le récent élargissement et qui sera certainement la base d'un rapprochement plus large encore des pays balkaniques pris dans leur ensemble.

•Mais pour notre Conférence, pour une Conférence qui a trouvé sa base même, comme je le disais tout à l'heure, dans le principe de l'universalité, il est absolument certain qu'à ces tête-à-tête, à ces conférences à deux nous devons préférer les conversations à six qui s'adaptent mieux à l'esprit balkanique dont nous sommes inspirés.

Les tête-à-tête sont peut-être bons pour les diplomates qui ont des questions précises intéressant les deux pays. Mais pour nous autres, il s'agit surtout de collaborer à six, il s'agit d'obtenir une collaboration d'ensemble, il s'agit de faire un bloc et pour faire un bloc balkanique je crois que la 4ème Conférence a bien montré que nous sommes déjà qualifiés. Il a été, en effet établi que nous avons enfin atteint le degré de maturité nécessaire, que les peuples balkaniques sont à l'heure actuelle mûrs pour se comprendre, pour s'entendre et pour collaborer.

Leurs six Ministres des Affaires étrangères peuvent donc parfaitement se rencontrer, se concerter et coopérer. Leurs rencontres annuelles, telles que nous les souhaitons, seront sans doute fructueuses. Il ne nous reste donc qu'à en provoquer l'initiative. Ou plutôt, qu'à en élargir l'initiative déjà prise. Car je ne veux pas oublier que M. Titulesco, l'éminent ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, n'a pas manqué, dans le vif esprit balkanique qui le distingue, d'ébaucher cette rencontre des six ministres, dans un déjeuner désormais historique à Genève, qui aura été comme le hors-d'œuvre des réunions futures.

Ces rencontres, nous les souhaitons aussi régulières que possible. Et nous les obtiendrons, sans nul doute. Car, j'en suis sûr, les délégués ici présents, retournant demain dans leur pays feront certainement tout le nécessaire, chacun dans le domaine qui est propre à son activité, pour que nous y arrivions. Parmi les moyens à employer, qu'il me soit même permis d'insister sur l'opportunité qu'il y aurait pour les parlementaires de le demander au Parlement même, à leurs ministres, afin que cette procédure de la réunion des six Ministres devienne une coutume balkanique, coutume dont l'exercice fera sûrement pour le rapprochement politique de nos peuples tout ce qu'on peut attendre d'une réunion de six personnes qualifiées, loyales, compétentes, assises autour d'une table sur laquelle flottera l'esprit de rapprochement, de l'entente et de l'union.

Le deuxième vœu que la Commission Politique a également adopté à l'unanimité est le suivant:

«La Conférence reconnaissant le grand intérêt que présente la conclusion d'un pacte multilatéral entre les six Etats balkaniques

Renouvelle la résolution de la IIIe Conférence concernant le pacte balkanique en priant les gouvernements respectifs de conclure un pacte multilatéral sur la base des principes contenus dans l'avant projet adopté par la 3e Conférence.

Elle exprime en outre le vœu que les gouvernements améliorent les dispositions de ce pacte par rapport aux différentes circonstances et aux progrès qui seraient réalisés dans ce domaine».

Au sujet de ce vœu, je dois faire observer à la Conférence qu'il y a eu à la Commission des rappels d'anciennes réserves. D'une part la Délégation yougoslave a rappelé les réserves qu'elle avait formulées sur la partie IV de l'avant projet du pacte à Bucarest, réserves qui ne l'ont pas empêchée de souscrire à ce projet. D'autre part, la Délégation bulgare a rappelé à son tour les réserves formulées sur l'avant-projet du pacte à Istanbul. Ces réserves, vous n'êtes pas sans le savoir, ont empêché la Délégation bulgare de signer cet avant-projet du pacte. La Commission estime que peut-être ces réserves s'inspirent d'un esprit un peu trop scrupuleux, un peu trop chatouilleux des intérêts que la Délégation bulgare croit devoir sauvegarder. Car dans le pacte, tel qu'il a été élaboré dans cet avant-projet, tout répond d'avance aux vœux qui sont les vœux de la Délégation bulgare. Ainsi l'avant-projet établit l'égalité morale entre les Etats balkaniques, ce que demande à juste titre la Délégation bulgare. Ce pacte établit d'autre part une procédure aussi complète que possible pour la solution des questions qui intéressent la Bulgarie. Si bien que la Délégation bulgare pourrait je crois faire confiance à l'avant-projet qui a été élaboré à la troisième Conférence. Car j'estime qu'il est évident que, le pacte une fois signé, l'atmosphère sera incontestablement telle qu'elle facilitera tous les règlements, et qu'ainsi nous verrons diminuer l'importance des questions qui peuvent encore nous diviser. Tant et si bien que, tout en étant obligé, comme rapporteur de la commission, de tenir acte des réserves de la Délégation bulgare, je crois devoir tout de même faire un appel ardent pour que nos amis bulgares retirent ces réserves dans le plus bref délai et qu'ils fassent unanimité avec nous, afin que nous montrions à nos gouvernements que nous sommes tous ici d'accord pour nous unir, pour nous liquer, que nous n'avons tous comme but que l'union de nos efforts pour le maintien de la paix et pour le développement de la confiance balkanique générale.

C'est en tout cas à la réalisation de ces vœux, à l'adoption de ces vœux par nos gouvernements respectifs, qu'une fois séparés, les délégués de la 4ème Conférence devront s'attacher et travailler. Nous ne sommes pas il est vrai, des personnalités officielles mais nous représentons tout de même une partie de l'opinion publique, et nous devons à ce titre mesurer à notre tour toutes nos responsabilités.

L'horizon est en effet assez sombre en Occident. Il est vrai que là, si la paix s'assombrit c'est parce que d'autres que nous se querellent. Et ceux-là ne sont autres que nos anciens tuteurs. Ce qui me fait même penser que, dans le passé aussi, dans les Balkans mêmes, quand nous-mêmes nous nous querellions, ce n'était réellement encore que nos tuteurs qui se faisaient la guerre par notre entremise!

Toujours est-il qu'à présent, de cette tutelle, nous nous trouvons dégagés. Nous nous sommes émancipés. Nous sommes devenus indépendants. Nous sommes même devenus nubiles. Et en vertu de cette nubilité nous avons procédé à diverses unions, l'union roumano-yougoslave, l'union gréco turque. De ces unions est même née, une idée encore plus rayonnante : l'idée de l'Union balkanique, dont notre cher M. Papanastasiou fut l'illustre parrain.

Cependant, cette idée, née il y a trois ans, n'est encore qu'un bébé qui a besoin d'infinie tendresse. Penchons-nous avec amour sur son berceau. Et faisons tous les efforts pour que le précieux berceau ne soit pas emporté par la tourmente qui nous vient de l'Ouest. Ce petit enfant si cher, préservons-le, car c'est de lui que naîtra à son tour, plus tard, ce à quoi, doivent tendre dès à présent toutes nos volontés : la prospérité de nos peuples réunis dans le travail, dans l'ordre et dans la paix.

**Hassan bey** prie M. Papanastasiou de vouloir bien, en qualité de président de la Conférence et du groupe grec, faire les démarches nécessaires auprès du Gouvernement hellénique, pour que celui-ci veuille bien prendre l'initiative de réunir les six ministres des Affaires Etrangères, conformément au vœu de la Conférence.

**M. Aurel Cosma Junior** (Roumanie) a écouté avec un très grand intérêt le rapport fait par Mr. Maccas et l'en félicite. Nous sommes, dit-il, tous convaincus de l'impérieuse nécessité de forger une paix sincère et parfaite entre tous les Etats des Balkans, nous sommes tous pénétrés du désir le plus ardent de travailler constamment pour la réalisation de notre but et nous sommes en même temps tous décidés de marcher toujours en avant pour aboutir le plus tôt possible à la consolidation pacifique de cette partie de l'Europe qui avait été au cours des siècles le foyer des troubles et des guerres. Mais cet édifice doit être construit sur le plan du respect de tous les intérêts nationaux de chaque pays participant. La structure de cette Entente Balkanique doit revêtir les formes les plus appropriées des aspirations des peuples balkaniques et doit renfermer l'harmonisation des intérêts généraux de la Péninsule avec les intérêts spéciaux de tous les Etats contractants. Nous voulons que les efforts déployés par nos peuples dans le cadre des Conférences Balkaniques puissent donner des résultats réels et pratiques. Nous voulons que notre travail nous conduise à la vraie réalisation de l'Entente Balkanique. Il ne suffit pas de se contenter seulement de répéter le vœu des Conférences précédentes. L'orateur propose en conséquence qu'à l'avenir on tâche d'employer tous efforts et toute influence pour la mise en œuvre de nos résolutions. On pourrait peut être fixer dans l'ordre du jour de l'une des Conférences prochaines cette question qui est d'une importance capitale pour l'utilité et pour la vitalité de nos rencontres périodiques. Il faut démontrer à l'opinion publique que les Conférences Balkaniques sont en effet une réalité vivante.

**M. Sakizov** déclare que les résolutions proposées ne satisfont pas entièrement la Délégation bulgare. Déjà au Conseil de Constantinople la Délégation bulgare avait fait des réserves sur les dispositions de l'avant-projet du pacte. A la Conférence de Bucarest, elle n'avait pas participé au vote. Aussi, au cours de la Conférence actuelle a-t-elle proposé de constituer une Commission chargée d'adapter le projet de pacte aux conditions politiques nouvelles.

Mais, la Commission n'ayant pas tenu compte de cette proposition, la Déléation bulgare se voit dans l'obligation d'y revenir.

M. Sakizov donne donc lecture d'un texte comprenant les réserves que la Déléation bulgare croit devoir faire au sujet du Pacte balkanique :

### **Déclaration de la Déléation bulgare.**

La Déléation bulgare, en se basant sur les principes de la non agression, du règlement pacifique des conflits internationaux et de l'assistance mutuelle, accepte un Pacte balkanique sous les réserves suivantes :

1) La reconnaissance à la Bulgarie du principe d'une pleine égalité juridique dans ses rapports avec les autres Etats balkaniques.

2) L'application loyale et intégrale des dispositions des clauses découlant des traités minoritaires assurant aux minorités bulgares, dans les pays balkaniques, une pleine et entière protection juridique, morale et culturelle.

En faisant cette déclaration M. Sakizov tient à ajouter que la Déléation bulgare reste fidèle à l'idéal tracé par les Conférences. Ce but sera poursuivi ardemment en Bulgarie mais il faut tenir compte des difficultés existantes et c'est pour surmonter ces difficultés que la déléation bulgare demande la collaboration de la Conférence.

M. Papanastasiou exprime sa satisfaction des déclarations de M. Sakizov, suivant lesquelles le groupe bulgare est disposé à poursuivre sa collaboration au sein de la Conférence, M. Sakizov vient de préciser les points qui lui semblent ne pas donner satisfaction aux désirata bulgares.

Pour ma part, dit-il, je crois que le pacte est un compromis avantageux, un pas décisif dans la voie de la solution. Ce qui importe en effet c'est de persévérer dans la collaboration pour arriver au plus tôt à des solutions plus parfaites. Aussi félicite-t-il la Commission et M. Sakizov.

M. Maccas fait remarquer que le désir de M. Sakizov de voir adapter le pacte aux nouvelles conditions trouve satisfaction dans un paragraphe de la résolution proposée.

M. Mercouris s'attache à mettre en relief le caractère de la Conférence qui, évidemment, ne saurait donner par sa nature même une satisfaction entière à tous les desiderata. Au moment où les Gouvernements respectifs nous feront l'honneur de consulter notre projet de pacte, il est certain qu'ils tiendront compte de toutes les réserves formulées. Ce qui importe pour nous c'est que malgré toutes les réserves, il ressort de nos délibérations que notre désir d'aboutir à l'union de nos peuples, est unanime.

M. Pella prend la parole et s'exprime en ces termes :

### **Le discours de M. V. V. Pella**

Vous me permettrez de parler aussi bien comme président de la Commission de rapprochement politique que comme chef de la Déléation

roumaine. En envisageant les différentes phases de nos délibérations ayant trait aux questions mises à l'ordre du jour, on pourrait avoir l'impression que de grandes divergences de vues se sont manifestées, aussi bien au sein du Conseil qu'au sein de la Commission politique.

Permettez-moi d'avoir à cet égard une opinion tout à fait différente. La situation du pays que je représente ainsi que l'expérience que j'ai forcément acquise dans les multiples réunions internationales auxquelles je participe continuellement depuis plus de dix ans, me donnent la possibilité d'émettre un jugement objectif sur les différentes situations.

Pour ce qui est des travaux de la Commission politique, celle-ci a estimé, à juste titre, devoir restreindre son ordre du jour en concentrant ses efforts sur deux questions importantes, à savoir Les rencontres annuelles des Ministres des Affaires Etrangères et le renouvellement de la résolution relative au Pacte Balkanique.

En réalité sur le fond de ces deux problèmes aucune divergence sérieuse ne s'est manifestée. Il n'y a eu de différence qu'en ce qui concerne les méthodes à employer pour aboutir à de tels résultats.

Une première conception a été défendue par la Délégation bulgare, qui, s'inspirant de considérations d'ordre pratique, considère que le résultat, aussi bien en ce qui concerne la rencontre des Ministres des Affaires Etrangères que celui relatif au Pacte Balkanique, pourrait être plus facilement atteint en préparant le terrain par des contacts bilatéraux. La seconde méthode, préconisée par M. Papanastasiou, et qui envisage les problèmes balkaniques dans leur ensemble, consisterait à suivre la voie des contacts multilatéraux englobant les six pays de la Péninsule.

A mon avis, ces deux méthodes peuvent se compléter de la manière la plus heureuse, car il faut tenir compte de la nature des problèmes : quelques-uns d'entr'eux intéressent plus particulièrement certains pays balkaniques, et pour leur solution, des contacts bilatéraux peuvent utilement permettre de débayer le terrain en vue d'un accord multilatéral.

Pour ma part, c'est le but final qui m'intéresse et non pas la méthode d'y parvenir. Or ce but final consiste, en dernière analyse, à trouver des solutions solidarisant l'ensemble des pays balkaniques. Et la preuve que les contacts bilatéraux peuvent dans certaines circonstances préparer le terrain et l'atmosphère propices à l'entente balkanique, nous est fournie par les rencontres qui ont eu lieu récemment entre les chefs d'Etat, d'une part, et d'autre part entre les ministres des Affaires Etrangères de certains pays balkaniques. Nul ne saurait contester que ces rencontres ont créé une atmosphère apaisante dans les Balkans et qu'on leur doit de beaucoup l'esprit conciliant qui a dominé la IV<sup>e</sup> Conférence. J'irai même plus loin et j'affirmerai, en me référant particulièrement au caractère des entrevues de M. Titulescu, lors de son récent périple dans les Balkans, que l'action de notre illustre ministre des Affaires Etrangères a dépassé le cadre des simples contacts bilatéraux intéressant seulement la Roumanie et chacun des pays visités pris à part. Du fait que M. Titulescu a cru devoir aller de capitale en capitale balkanique, il a par là même créé une atmosphère qui dépasse de beaucoup les rencontres ordinaires entre dirigeants de deux pays et

a donné naissance ainsi à une conception plus large à l'idée de collaboration entre les Nations balkaniques.

Les efforts de notre Ministre des Affaires Etrangères, j'en suis convaincu, ont eu pour résultat de créer un vaste courant de rapprochement entre tous les peuples représentés à cette Conférence.

C'est inspirée de cet esprit de conciliation qui envisage les deux méthodes préconisées que notre résolution reconnaît aussi bien l'efficacité des contacts bilatéraux pour la solution de questions pendantes et pour l'œuvre de rapprochement entre les pays balkaniques que la grande importance des rencontres multilatérales pour renforcer l'organisation de la paix dans cette région de l'Europe.

Il me reste maintenant à envisager la question du Pacte Balkanique. Aussi par rapport à ce Pacte, des discussions qui ont eu lieu une conclusion se dégage, à savoir : l'unanimité qui a été acquise en ce qui concerne la nécessité de la conclusion d'un tel accord.

Les points de vue différents qui ont été exprimés sur le contenu éventuel de ce pacte ne diminuent en rien l'importance de l'accord unanime. Evidemment certaines déclarations ont été faites, mais il ne faut en aucun cas exagérer leur portée. En effet, il ne faut pas oublier que la Conférence de Bucarest a préparé un avant-projet, émanation d'une institution libre comme la nôtre et qui est soumis à l'appréciation des gouvernements. Quant ces gouvernements seront en mesure d'envisager la possibilité d'une conférence diplomatique pour l'adoption du pacte multilatéral, cette conférence sera précédée d'une longue et laborieuse préparation qui débayera le terrain en éliminant les divergences sur des questions déterminées, divergences qui semblent aujourd'hui constituer, en quelque sorte, un obstacle insurmontable à la conclusion d'un tel accord.

Pour le moment ce qui doit nous intéresser ce ne sont pas les textes mêmes du pacte, mais les principes qui sont à sa base. Or, la résolution qui vous est présentée, tout en réservant la question des textes, susceptibles d'être améliorés par rapports aux différentes circonstances et aux progrès réalisés, affirme la nécessité de la conclusion d'un accord multilatéral. J'irai même plus loin en affirmant que le Pacte, tel qu'il a été voté l'an dernier, répondait à une situation déterminée. Les événements qui suivent leur marche et l'évolution qui se dessine vers un rapprochement entre Nations balkaniques ont pu, en certains points, dépasser l'avant-projet adopté l'an dernier. C'est d'ailleurs le sens des déclarations que j'ai faites au sein de la Commission, au nom de la Délégation roumaine, déclarations dont la portée a été saisie par la Commission. Celle-ci a donné pleine satisfaction au point de vue roumain, lorsqu'elle affirme dans la résolution que l'avant-projet doit être amélioré en tenant compte des progrès qui ont été réalisés ou qui le seront, dans ce domaine.

A cet égard je me borne à donner quelques exemples pour illustrer la thèse que j'ai défendue : l'avant-projet du pacte affirme le principe du non-recours à la guerre. Or, la notion de guerre semble aujourd'hui trop restreinte. De nombreuses nations font la guerre en prétendant qu'elles ne la font pas. Le conflit sino-japonais et certains autres conflits armés entre des pays de l'Amérique latine, nous ont donné la preuve

de cette nouvelle tendance. C'est d'ailleurs le rôle des juristes de trouver des formules pour soustraire l'Etat à la responsabilité, découlant d'une violation du Pacte Kellogg. C'est pourquoi, à la conférence du Désarmement on a adopté, cette année-ci, à l'unanimité, une déclaration concernant le non-recours à la force.

Avec cette déclaration, aucune controverse n'est désormais possible et je ne vois pas pourquoi on n'adapterait pas le Pacte Balkanique à cette nouvelle conception car la déclaration de non-recours à la force a été adoptée à l'unanimité, donc par tous les pays balkaniques.

Cette déclaration de non-recours à la force est d'ailleurs tout à fait conforme au Pacte Kellogg. Le texte le plus important de ce pacte n'est pas celui de l'art. I qui met la guerre, comme instrument de politique nationale, hors la loi, mais celui de l'art. II qui, en obligeant tous les signataires à ne recourir qu'à des moyens pacifiques pour la solution de tous les différends interdit, par là même, le recours à la force et à la violence pour leur règlement.

Je prends un autre exemple: le Pacte Balkanique prévoit la légitime défense. Or il est très difficile de savoir au juste en quoi consiste la légitime défense en droit international si on n'est pas en mesure de définir l'agression. On peut, sans une telle définition, donner la possibilité à certains pays de créer des situations leur permettant de recourir à la voie des armes et d'invoquer la légitime défense, c'est à dire d'employer la méthode concrétisée par les fameuses paroles de Frédéric le Grand: «Excellente occasion de me défendre, avec chances d'acquérir davantage!»

C'est pourquoi, j'ai insisté sur l'intérêt considérable que présente la Convention de Londres de juin 1933 pour la définition de l'agression, Convention qui donne implicitement une définition de la légitime défense. Par cette Convention et à la différence du Protocole de 1924, on a créé des présomptions «juris et jure» d'agression. La méthode de définir l'agression constitue le fondement de tout système de sécurité. Elle renforce considérablement l'autorité de l'interdiction du recours à la force pour la solution des différends internationaux et elle assure une détermination rapide et automatique du coupable. Je tiens, d'ailleurs, à préciser, que ce n'est pas une obligation complémentaire du Pacte Kellogg. C'est le sens de ce Pacte lui-même qui a été mis en évidence par la Convention de Londres, lorsque cette dernière a affirmé le caractère perpétuel de la non-agression.

Enfin, toujours en me référant à l'avant-projet du Pacte Balkanique qui excuserait en quelque sorte l'Etat ayant recours à la force comme suite à une provocation, il y a lieu pour moi de préciser que cette conception peut donner lieu à de graves malentendus si les actes d'agression ne sont pas définis.

En les définissant, ou bien l'attaque constitue un acte d'agression, et alors l'Etat victime d'une telle attaque est en légitime défense, ou bien l'attaque ne constitue pas un acte d'agression et dans ce cas là, la prétendue provocation ne saurait être considérée comme une excuse.

J'irai même plus loin en affirmant que les dispositions du Pacte Balkanique devront être améliorées en tenant compte de certains principes de l'accord greco-turc.

En effet, je signale, à titre d'exemple encore, l'idée d'une représentation commune dans les questions de politique étrangère. Or, si toutes les nations balkaniques arrivent à créer, entr'elles, des liens de solidarité si puissants, quel serait le témoignage le plus significatif de cette solidarité, par rapport aux Puissances extra-balkaniques, que cette représentation commune ?

Voici exposées à titre d'exemple quelques-unes des considérations qui imposent l'adaptation de l'avant-projet du Pacte Balkanique aux progrès réalisés depuis son adoption par la Conférence de Bucarest. Je tiens cependant à préciser qu'il n'a été nullement dans mon intention de diminuer la valeur de l'œuvre accomplie l'an dernier. A notre point de vue nous considérons le Pacte Balkanique comme un instrument puissant pour le renforcement de la solidarité entre nos pays. Aussi votons-nous de plein cœur le rappel à la résolution de l'an dernier.

Par un tel pacte, nous sommes convaincus, on contribuera à faire disparaître les frontières morales qui séparent nos peuples. Grâce à un tel accord nous pourrions agir plus efficacement pour que certains préjugés qui existent dans la profondeur de l'âme des peuples balkaniques disparaissent, et que les idées de paix passent de la région mobile de la pensée, dans la région stable des sentiments où s'élaborent les plus puissants mobiles de l'activité humaine.

M. Papanastasiou applaudit au discours de M. Pella. Il voudrait cependant qu'on en supprimât les interpellations, que l'orateur lui adresse personnellement à plusieurs reprises au cours de son discours.

Le chef de la délégation hellénique est en effet le premier à reconnaître que le Pacte n'est qu'une étape dans la voie poursuivie et que, si les Gouvernements l'adoptaient tout en l'adaptant aux conditions nouvelles, la Conférence en serait ravie. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que le Pacte en lui-même est un compromis très appréciable, surtout si l'on se rappelle, dit-il, les progrès énormes que nous avons réalisés depuis la première Conférence.

M. Sakizov voudrait que les améliorations fussent apportées au sein même de la Conférence.

M. Pella donne communication des résolutions ci-après :

1. — «La Conférence connaissant le grand intérêt que présente la conclusion d'un pacte multilatéral entre les six Etats balkaniques.

Renouvelle la résolution de la IIIe Conférence concernant le Pacte balkanique en priant les gouvernements respectifs de conclure un pacte multilatéral sur la base des principes contenus dans l'avant-projet adopté par la 3e Conférence.

Elle exprime en outre le vœu que les gouvernements améliorent les dispositions de ce Pacte par rapport aux différentes circonstances et aux progrès qui seraient réalisés dans ce domaine.

2. — «La IVe Conférence balkanique constatant avec grande satisfaction les échanges de vues qui ont eu lieu dernièrement aussi bien entre les chefs d'Etat qu'entre les Ministres des Affaires Etrangères de certains Etats balkaniques.

Reconnaissant le grand intérêt que présentent ces rencontres pour

la solution des questions pendantes et pour l'œuvre du rapprochement des États balkaniques.

Considérant que le rapprochement général des pays balkaniques sera considérablement renforcé par les rencontres annuelles des ministres des affaires étrangères des six États balkaniques.

Réitère le vœu formulé par les Conférences précédentes en faveur de la réalisation de ces rencontres.

M. Pella met ensuite aux voix les deux projets en question qui sont votés à l'unanimité, la Délégation bulgare y ayant seulement ajouté les réserves dont M. Sakizov a donné lecture.

La séance est ensuite suspendue pour être reprise dans l'après-midi à 5,30, sous la présidence de M. Yovanovitch (Yougoslavie).

### **Le rapport de la Commission d'organisation et juridique.**

M. Novacovitch (Yougoslavie) donne lecture du rapport de la Commission d'organisation rédigé comme suit :

«La Commission pour les questions d'organisation et juridique a été saisie d'un rapport sur les modifications à apporter aux Statuts de la Conférence ainsi que d'un texte concret des Statuts élaboré conformément aux modifications proposées et présenté au nom du groupe yougoslave par M. Novacovitch.

Le groupe yougoslave exprime dans ce rapport l'avis que l'organisation actuelle de la Conférence et des groupes nationaux, organisation qui correspondait entièrement à l'état de choses au commencement de notre activité et qui satisfaisait ses besoins initiaux, n'est plus appropriée aux circonstances du jour qui ont entretemps bien changé. D'après le groupe yougoslave la mise en application des décisions de la Conférence, la préparation des actions ultérieures ainsi que les résultats d'une propagande systématique ne sauraient être obtenus que par une activité constante dans les Pays intéressés garantie par l'existence d'une association permanente dans chacun d'eux. C'est pour cette raison que la Délégation yougoslave propose de remplacer les groupements changeants, rappelés à la vie une fois par an, par des associations permanentes et organisées. Ces associations devraient avoir une organisation uniforme et conforme aux principes adoptés dans les Statuts de la Conférence.

Les Délégations nationales composant la Conférence cesseraient d'être souveraines et deviendraient des organes représentatifs de leurs associations respectives. Les autres fonctions des associations seraient exécutées par les organes compétents autorisés par l'Assemblée générale de l'Association.

Quant à l'organisation du travail de la Conférence elle-même la Délégation yougoslave est d'avis qu'il faudrait mener les discussions des Commissions par étapes, de sorte qu'on établisse, d'abord et à la première Conférence qui s'occupe d'une nouvelle question, seulement les points fondamentaux et, pendant les Conférences suivantes, qu'on aborde la discussion détaillée sur la base des rapports élaborés en conformité avec les principes posés dans la discussion générale. De cette façon là, la Délégation yougoslave estime arriver à un examen plus systématique des

questions à l'ordre du jour et éviter les inconvénients de la procédure actuelle résultant du fait que les rapports présentés par une Délégation touchent les détails et envisagent quelquefois même des solutions définitives sans que les autres groupes aient eu la possibilité de connaître préalablement les principes, voire d'être préparés pour une discussion des détails.

C'est pourquoi la Délégation yougoslave dans sa rédaction du Règlement a proposé que les rapports sur les questions nouvellement abordées, ainsi que leur discussion lors de la première session qui s'en occupera, soient limités aux principes fondamentaux du problème. Après la discussion générale, un ou plusieurs rapporteurs spéciaux seraient nommés avec la charge d'élaborer pour la session suivante des rapports détaillés sur la base des principes qui se sont dégagés de la discussion générale. Lors de la suivante session on procéderait à la discussion détaillée et les décisions ou résolutions y relatives seraient prises.

L'ultérieure proposition de la Délégation yougoslave provient du désir qu'on fasse une distinction précise, entre les notions de «décision» et «résolution». D'après elle, les discussions sur les questions d'organisation, de propagande et sur d'autres objets dont la réalisation ne dépend que de la volonté libre de la Conférence elle-même, peuvent avoir pour résultat la prise d'une décision. Au contraire s'il s'agit d'autres questions, qui ne peuvent aboutir à une réalisation que par l'activité d'autres facteurs, indépendants de la Conférence, comme c'est le cas avec la plupart des questions économiques, juridiques, politiques etc., la Conférence n'est autorisée qu'à exprimer sous forme de résolution le vœu ou bien la recommandation que les facteurs compétents agissent dans un sens défini. Quant aux questions d'ordre politique la Délégation yougoslave croyait devoir aller encore plus loin et proposait que les résolutions sur ces questions ne puissent être prises qu'à l'unanimité de voix, étant donné le caractère tout à fait délicat de ces problèmes et vu que la majorité a sur ce point porté atteinte à l'autorité de telles résolutions sans pouvoir contribuer au moins à sa valeur du point de vue juridique.

Il y a encore une modification à laquelle la Délégation attachait une certaine importance, à savoir la notification de la composition des délégations pour la Conférence à toutes les associations nationales et l'institution d'une commission de vérification afin d'éloigner de toute collaboration dans la Conférence et dans les associations nationales, des éléments dont l'activité publique est contraire aux principes de notre mouvement.

Le projet yougoslave a suscité l'opposition de la Délégation hellénique. Tout en concédant que le projet est logiquement conçu et rigoureusement élaboré du point de vue juridique la Délégation hellénique trouve qu'il ne correspond pas aux tendances que l'on trouve à l'origine de la création de la Conférence balkanique. Celle-ci a été envisagée comme organe des collaborations des politiciens et des parlementaires et l'on devrait s'appliquer à renforcer l'influence et la participation de ces milieux et transformer peu à peu la Conférence en une organisation interparlementaire, à l'instar des autres organisations de ce genre. La

Délégation hellénique voudrait voir tous les membres des corps législatifs de nos pays comme membres de la Conférence de plein droit, vu que par leur intermédiaire l'on pourra exercer une influence plus efficace sur les facteurs dont dépendent les buts de la Conférence. La Délégation hellénique est d'avis que le projet yougo-slave, s'il était accepté, aurait comme effet de donner à la Conférence un caractère tout à fait privé ce qui amoindrirait son autorité et affaiblirait complètement son influence aussi sur l'opinion publique. Quand aux autres modifications proposées, il y en a qui pourraient être acceptées et qui présentent une réelle valeur pour l'efficacité des travaux mais, il y en a une que la Délégation hellénique ne saurait admettre, à savoir le principe de l'unanimité pour les résolutions d'ordre politique. C'est même dans le sein des institutions internationales officielles qu'on a constaté certaines difficultés quant à l'application de ce principe et l'on songe à l'abandonner même dans ce domaine.

La Délégation turque s'étant ralliée à l'opinion de la Délégation hellénique, tandis que la Délégation bulgare acceptait le point de vue yougoslave, la Délégation roumaine constata qu'il faudrait chercher une solution pour concilier les deux points de vue exprimés. Elle était d'avis qu'il n'était pas impossible d'aboutir à un accord commun, étant donné que le projet yougoslave ne modifie pas les dispositions actuelles des statuts concernant l'admission des membres de tout genre et par conséquent aussi des parlementaires. On ne saurait accepter le principe que les parlementaires deviennent membres de plein droit mais il n'y a pas d'obstacle à ce que tout parlementaire qui veut collaborer à notre œuvre y participe activement et nous les considérerons comme des collaborateurs bienvenus, ce que nous avons d'ailleurs fait toujours.

Reconnaissant qu'il serait utile d'apporter quelques modifications aux statuts et tenant compte qu'il y a dans le projet yougoslave des suggestions qui méritent d'être soigneusement examinées et que d'autres groupes nationaux auraient peut-être aussi quelques propositions à faire, la Délégation roumaine proposait d'accepter l'idée de la révision ainsi que la suggestion de la Délégation hellénique concernant la participation plus large des milieux parlementaires aux travaux de la Conférence. En espérant que les deux points de vue en apparence opposés pourraient de cette manière être rapprochés, la Délégation roumaine proposait de prier les chefs des Délégations de rédiger en comité privé avec l'assistance d'un membre de chaque Délégation respective le texte d'une résolution à soumettre à la Commission et après l'approbation de celle-ci à l'Assemblée plénière.

Après avoir entendu les résultats des travaux dudit Comité, la Commission d'organisation a approuvé à l'unanimité de voix et propose à l'Assemblée plénière de voter la résolution suivante :

«La Commission estime que les statuts de la Conférence devront être révisés et qu'il faudra à cette occasion assurer une part aussi large que possible aux Parlementaires au sein des groupes nationaux et des Conférences.

Le Conseil est chargé de constituer un Comité de révision pour donner suite à cette décision. Le Projet présenté par la délégation yougos-

lave ainsi que tout autre projet d'amendements aux statuts seront envoyés audit Comité.»

La seconde question dont s'est occupée cette Commission était la question d'un projet de convention consulaire multilatérale à conclure entre les États Balkaniques.

Le groupe hellénique au nom duquel M. Spiropoulos avait présenté son rapport, estime que l'examen de la possibilité de la conclusion d'une convention consulaire générale entre tous les États balkaniques correspond à un besoin pratique et réel étant donné qu'il n'existe pas de conventions consulaires spéciales entre les États des Balkans.

Les droits et devoirs des Consuls sont pour la plupart réglés par des dispositions se trouvant contenues dans diverses conventions de commerce, de navigation, d'établissement etc. sans que leur condition juridique soit réglementée de façon générale et complète. Dans l'élaboration du projet hellénique la constatation suivante a été décisive : Les conventions consulaires contiennent toutes sans exception des dispositions identiques ou presque identiques. Il a donc paru logique de prendre comme base du projet les dispositions des traités consulaires en vigueur et d'y apporter quelques modifications utiles aux besoins spéciaux de nos Pays.

Sur la proposition de la Délégation roumaine la Commission, après avoir entendu ce rapport, a décidé de prier le groupe hellénique de soumettre son projet à une révision et de le compléter éventuellement dans les points qu'il jugera nécessaire. Le projet ainsi remanié devrait être communiqué aux autres groupes nationaux. Ceux-ci sont priés de s'engager à le soumettre à une étude et à porter à la connaissance du groupe hellénique les amendements ou modifications éventuels en temps utile pour que le groupe hellénique puisse, en tenant compte de toutes les observations modifications ou amendements proposés—élaborer un projet qui servira de base pour une discussion détaillée à la prochaine Conférence.

Nous ne voudrions pas manquer d'insister sur le fait que les solutions exposées ci-dessus ont été acceptées dans la commission à l'unanimité de voix et nous vous prions, Messieurs, de les vouloir bien sanctionner par votre approbation».

Un court échange de vues intervient entre M. Arghyropoulos (Grèce) et le rapporteur.

Hassan bey fait remarquer que la phrase «... à cette occasion» de la résolution proposée, devrait être supprimée.

L'Assemblée adopte à l'unanimité avec l'amendement ci-dessus et et quelques légers amendements de forme, le projet des résolutions proposées.

### **Le rapport de la Commission de Politique sociale.**

M. Zaccas, rapporteur de la Commission de Politique sociale donne lecture du rapport suivant :

«En ma qualité de rapporteur de la Commission de l'hygiène et de la Politique sociale, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de convention concernant la création de l'Office Balkanique du Travail qu'elle a définitivement adopté.

Tout d'abord je dois vous dire que la Commission, prenant en considération que la Conférence dans ses sessions précédentes, s'est prononcée pour la création d'un Office balkanique du travail, a décidé de ne pas procéder à une discussion générale sur l'opportunité de la création d'un tel Office et de prendre pour base de ses travaux l'avant projet présenté par le groupe hellénique.

Cet avant projet, examiné d'abord par un comité spécialement constitué par la Commission et ensuite discuté par celle-ci article par article, a donné lieu à la présentation, surtout de la part du représentant du groupe roumain dans la Commission, de certains amendements, qui, presque tous, après une longue discussion, ont été adoptés.

Pour diverses raisons et surtout dans l'intention de ménager le temps relativement court de la Conférence, je me bornerai à analyser, aussi brièvement que possible, les textes définitivement adoptés par la Commission.

L'article 1 prévoit la création de l'Office et détermine, d'une manière générale, la tâche à lui confiée. En ce qui concerne la fixation du siège de l'Office, la Commission a cru opportun d'en laisser le soin aux gouvernements.

L'article 2 précise en détail l'activité que devra déployer l'office pour accomplir sa mission.

Il en résulte que la Commission s'est efforcée de prévoir tout ce qui pourra permettre à l'Office de devenir, dans un avenir rapproché, d'une part, le centre précieux de documentation et d'information sur les questions du travail et de la politique sociale intéressant les Etats balkaniques et, d'autre part, l'organe propre à exercer une certaine influence sur le développement et l'uniformité de la législation sociale dans les Balkans, ainsi que sur la répartition plus rationnelle de la main d'œuvre de la Péninsule.

L'article 3 a pour objet le mode d'administration de l'office.

Etant donné que nécessairement la haute direction de l'Office, à cause de sa nature, devra être confiée à un organe collectif, la composition de ce dernier sur la base du principe de la représentation égale des gouvernements, des employés et des travailleurs, a paru à la Commission comme la plus appropriée.

Les dispositions de l'alinéa 9 de l'article en question visent à donner au Bureau International du travail la faculté de suivre de près l'activité de l'Office et de lui assurer le concours précieux de sa riche expérience sur les questions sociales.

L'article 4 s'occupe de la constitution du Bureau, du Conseil d'Administration et de la convocation des sessions et fixe le lieu où elles devront se réunir.

L'article 5 autorise le Conseil d'administration à établir les règles de son fonctionnement et fixe la majorité et le quorum du Conseil.

L'article 6 s'occupe de l'organisation de l'Office en prévoyant la nomination d'un directeur responsable pour la bonne marche de l'Office.

L'article 7 stipule que le personnel de l'Office sera choisi par le directeur et régi par un règlement de service établi par lui et approuvé par le Conseil.

Par ces dispositions la Commission a voulu reconnaître au directeur qui, comme il a été déjà dit, sera le seul responsable pour le bon fonctionnement du service, le droit d'engager ses collaborateurs.

L'article 8 détermine les règles suivant lesquelles devra être établi l'ordre du jour de chaque session du Conseil.

D'après cet article une question pourra être portée à l'ordre du jour soit à la suite d'un accord entre le Président et le Directeur, soit à la suite d'une décision du Conseil d'Administration soit, enfin, sur la demande de six membres, au moins, de celui-ci.

L'article 9 détermine l'ordre des travaux du Conseil ainsi que l'établissement et l'approbation du budget annuel de l'Office et prescrit que les frais de son fonctionnement seront supportés par les Etats balkaniques.

L'article 10 affirme de nouveau le respect des Etats balkaniques pour les décisions de l'Organisation Internationale du Travail et tend à obliger l'Office d'être constamment en contact avec le Bureau International du Travail, en vue de profiter de son expérience.

L'article 11 a pour objet d'engager les Administrations et les Organismes du droit public qui, dans les Etats balkaniques, s'occupent des questions intéressant l'Office à lui prêter leur concours.

L'article 12 détermine le mode d'entrée en vigueur de la convention en question d'une façon pouvant faciliter la création de l'Office.

Telles sont, en brève analyse, les dispositions du projet de convention concernant la création de l'Office balkanique du travail. Ce projet, la Commission s'est efforcée, quoique pressée par le temps très court qui lui était laissé, de l'élaborer aussi minutieusement que possible et, inspirée du principe que développer la politique sociale c'est contribuer grandement à l'œuvre du rapprochement des peuples, recommande à la Conférence de l'adopter.

M. Zaccas donne ensuite lecture du texte de la résolution proposée :

M. Papanastasiou fait un bref exposé historique de l'évolution de cette question depuis la 1ère Conférence balkanique et fait remarquer que le texte proposé aujourd'hui est un avant projet de convention.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le texte proposé (1).

## LA QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

— 10 Novembre —

### COMMISSION DE POLITIQUE SOCIALE

(Suite)

Mme Théodoropoulos donne lecture du rapport de la Commission de politique sociale sur le travail des femmes :

« La Commission de Politique Sociale m'a chargée de l'honneur de présenter à la Conférence les vœux sur le travail des femmes, adoptés par la Commission. Avant d'entrer dans mon sujet, je tiens à exprimer, au nom de la Commission, nos regrets les plus vifs pour l'absence de femmes dans les délégations de trois pays, de l'Albanie, de la Bulgarie

(1) V. ce texte plus bas parmi les « Résolutions ».

et de la Roumanie. La Commission espère qu'à l'avenir tous les groupes nationaux comprendront des femmes dans leurs Délégations, ce qui facilitera et complètera considérablement le travail des Commissions.

Je crois tout d'abord nécessaire de répondre à des critiques déjà faites à la C. B. sur la place qu'elle donne dans les programmes de ses travaux à des questions sociales qui, à première vue, ne paraissent pas être de toute première importance, tandis que le but essentiel est l'union politique et économique qui, une fois obtenue, résoudra d'elle-même et automatiquement tous les autres problèmes. Heureusement qu'à la C. B. une opinion contraire a prévalu. Comme tout est lié dans la Société et il est difficile souvent de distinguer les causes de l'effet, il serait encore plus efficace, pour arriver même à cette Union balkanique, de travailler dans toutes les directions, d'organiser la collaboration entre tous les groupes de toutes les professions et de toutes les spécialités. On arriverait ainsi à effectuer la création d'un esprit balkanique qui faciliterait la réalisation du but final : l'Union politique et économique des pays balkaniques.

Il y a encore un avantage à étudier en commun tous les problèmes sociaux de nos pays et à travailler à l'unification de certaines conditions. L'exemple du pays le plus avancé sur un certain point aurait une influence bienfaisante sur les autres en créant une émulation entre eux pour arriver au même niveau.

Je considère donc comme d'une importance initiale l'attention qui a été donnée dans les Conférences balkaniques aux différentes questions concernant la situation de la femme dans nos pays respectifs.

Nous constatons avec satisfaction que l'importance du facteur féminin a été pleinement reconnus et à cause de l'intérêt qu'il a toujours montré envers tout mouvement organisé et sérieux contre le crime collectif qu'est la guerre et à cause de sa compétence en toutes les questions concernant spécialement la femme et l'enfant. C'est ainsi que dans toutes les Conférences balkaniques des questions vitales pour la femme ont été abordées et des résolutions très importantes ont déjà été adoptées sur la répression de la traite des femmes sur la protection de l'enfance, sur la nationalité de la femme et sur la législation de la femme mariée.

L'ordre du jour de la 4ème Conférence comprend le travail de la femme. Malheureusement nous n'avons pas eu de rapports sur ce sujet de la part de tous les pays balkaniques. Il n'y en a eu que deux : un de la Yougoslavie et un de la Grèce.

L'absence de femmes dans les trois délégations que j'ai déjà nommées a beaucoup nui aux travaux de notre Commission en nous privant de renseignements précis sur l'état actuel dans ces pays. La Commission a toutefois cru qu'elle pourrait bien envisager le problème sous un point de vue général et formuler des résolutions qui répondraient aux besoins actuels et aux difficultés du moment présent. Dans le monde entier la femme particulièrement est la victime de l'exploitation la plus cruelle. L'ouvrière est rétribuée presque partout avec des salaires de famine. Les lois mêmes qui soi-disant la protègent, ne font que lui aggraver sa situation, car, en lui accordant des privilèges, en l'excluant des travaux les mieux rétribués, en la classant toujours avec

Les mineurs, elles l'abaissent au marché du travail. Les législations qui interdisent aux femmes le travail avant et après leur couches ne prévoient pas partout de quelle manière cette femme trouverait le moyen de vivre pendant une période aussi difficile de sa vie.

Dans nos pays surtout où l'ouvrière est mal organisée, où elle n'a pas encore le moyen d'influencer par son vote la législation de son pays pour améliorer son sort, sa situation devient tragique.

Ainsi, la première résolution adoptée par la Commission vise à assurer à l'ouvrière sa subsistance avant et après ses couches. La seconde résolution demande la fixation de salaires minima qui seraient les mêmes pour les deux sexes. La troisième vise à établir pour la femme employée des conditions égales à l'homme et surtout à sauver la femme du danger d'être congédiée de son emploi à cause de son mariage. Il est bien connu qu'il y a partout un nouvement, dû surtout à la crise économique, de renvoyer les femmes mariées pour faire place aux hommes.

Les organisations féminines ont vivement protesté contre ces mesures injustes qui, tout en pénalisant le mariage, n'arrivent qu'à transférer le chômage d'une personne à une autre sans diminuer le nombre des chômeurs.

Nous espérons qu'une résolution prise à ce sujet par la C. B. sera un appui considérable pour les femmes qui travaillent et qu'ainsi leur droit à un travail honnête pour lequel elles se sont préparées pendant de longues années leur sera reconnu. J'ai l'honneur de donner lecture de ces vœux à la Conférence en la priant au nom de la Commission de les adopter».

Sur la proposition de M. Papanastasiou, quelques légers amendements de forme sont introduits aux textes des résolutions, qui sont adoptées à l'unanimité (1).

La présidence passe à Hassan bey (Turquie).

Sur la demande des médecins vétérinaires, membres de la Conférence, M. Papanastasiou demande à l'assemblée de voter le texte de résolution suivant :

1) La Conférence Balkanique, considérant que dans le domaine vétérinaire il existe toujours des questions d'une importance et d'une utilité professionnelle interbalkanique, estime nécessaire la création d'une Sous-Commission vétérinaire auprès de la Commission économique.

2) La Conférence prend acte du vœux exprimé par la Commission que dans un avenir le plus proche possible le Conseil décide d'organiser une semaine vétérinaire dans laquelle tous les pays balkaniques doivent être représentés.

3) La Conférence Balkanique, dans le but de faciliter de la manière la plus large possible les échanges d'animaux et des produits d'origine animale entre les pays balkaniques, trouve nécessaire la création d'une Convention vétérinaire multilatérale.

M. Kantardjef formule cette proposition.

La Conférence Balkanique prend acte du vœux exprimé par la commission d'Hygiène pour que dans un avenir le plus proche possible le

(1) Voir le texte plus bas parmi les «Résolutions».

Conseil décide d'organiser une semaine vétérinaire dans laquelle tous les pays Balkaniques doivent être représentés et elle considère comme nécessaire la création d'une convention vétérinaire multilatérale dans le but de faciliter de la manière la plus large possible les échanges d'animaux et de produits d'origine animale entre les pays interbalkaniques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec quelques amendements de forme.

### COMMISSION ÉCONOMIQUE

M. Bacalbassis (Grèce) donne lecture de son rapport sur l'activité et l'œuvre de la Commission économique :

«La première Conférence balkanique, en faisant ses recommandations sur le rapprochement économique a exprimé le vœu de l'élaboration d'un pacte de solidarité économique, qui serait le pendant du pacte de solidarité politique.

La solidarité politique s'est dès lors manifestée par la signature du pacte politique. Mais les problèmes économiques, beaucoup plus complexes, plus vastes et évoluant dans des conditions qui changent rapidement, exigent une étude très approfondie.

Pendant les Conférences précédentes on a précisé dans le domaine économique les directives à suivre, les questions qui feraient l'objet de recherches spéciales, et même les institutions qui pourraient être chargées d'une partie des fonctions délicates tendant à la réalisation de nos buts.

Dans le domaine des réalités nous sommes heureux de constater que deux des décisions des Conférences précédentes ont déjà été mises en exécution: L'institution de la Chambre de Commerce Interbalkanique à Istanbul et l'inauguration d'une politique concertée sur la protection des tabacs d'Orient.

A cette occasion, permettez-moi, Messieurs, de souligner, l'importance du fait que les Gouvernements de nos pays ont réservé un pareil accueil aux suggestions présentées par nous.

La formation d'un front unique par les trois pays producteurs de tabac d'Orient est certainement due à l'effort déployé par notre commission durant les Conférences balkaniques. Les résultats de cette politique concertée qui a abouti à l'institution d'un Bureau commun pour la protection du tabac d'Orient seront ressentis dans un avenir très proche. D'ailleurs, l'année dernière à Genève la déclaration commune des trois Etats producteurs de tabac d'Orient a porté ses effets.

Les travaux de la présente Conférence dans le domaine économique ne sont pas moins féconds. L'Ordre du jour concernant les objets de la Commission économique comprend les questions suivantes :

a) Projet de statuts de l'Office balkanique de coopération agricole.

Sur la demande de la délégation roumaine formulée par M. le prof. Raducano, notre Commission s'est saisie du projet de statuts d'un Office Interbalkanique de coopératives. Par ces statuts, sera créé un organisme ayant provisoirement son siège auprès de l'Office National de Coopération roumaine, qui servira de lien entre les coopératives des pays balkaniques. A cette occasion notre Commission a émis quelques vœux dont l'application faciliterait les travaux de cet Office.

Le rapporteur M. Evelpidis vous donnera un aperçu plus détaillé sur ces deux questions qui ne sont pas d'une importance secondaire.

b) L'agriculture balkanique et le commerce international.

La Commission a abordé également ce problème et a tâché de trouver des solutions pour organiser la production et le commerce de nos produits agricoles. A cet effet l'étude de la Commission s'est basée sur l'entente interbalkanique qui implique l'organisation du marché intérieur des Balkans soit par l'entente directe entre producteurs, soit par une entente entre producteurs et commerçants. Cette organisation une fois accomplie, l'écoulement de nos produits agricoles vers le marché international sera facilité. Le rapporteur M. Sakizov vous en donnera une analyse complète.

c) Avant-projet de convention pour la coopération économique des pays balkaniques.

Cette partie des travaux a retenu toute notre attention. Elle embrasse deux buts: entente douanière et politique commerciale concertée. Elle constituait la tâche la plus difficile à accomplir. Après un travail assidu du comité douanier, l'avant-projet présenté par le groupe hellénique forma la base de la discussion. Toutes les délégations se sont efforcées d'apporter les améliorations possibles à ce projet et ont soumis des propositions dignes de toute attention: Ces amendements ont été pris en considération de sorte que le projet final que j'ai l'honneur de soumettre à la séance plénière non seulement a été unanimement admis par tous les délégués mais peut être aussi considéré comme un ensemble harmonieux et comme la première étape vers l'union douanière parfaite de nos pays. Le rapporteur M. Simonides vous fera l'analyse de ce projet.

Tel fut, Messieurs, le travail accompli dans la Commission économique. Vous permettrez à la Commission de vous assurer que le sort heureux de certaines de ses suggestions du passé lui a inspiré et lui inspirera la foi en son œuvre et la conviction que ses efforts n'ont pas été et ne seront point vains.

Il est de mon devoir, enfin, de mettre en relief le zèle, la bonne volonté, et le feu sacré puis-je dire, des délégations, et notamment, de M. le Président Hassan bey qui n'ont rien épargné pour mener à bonne fin l'œuvre de la commission.

M. Evelpidi (Grèce) donne lecture de son rapport sur l'avant-projet de convention sur la collaboration coopérative des pays balkaniques;

«Lors de la Ière Conférence Balkanique, il a été décidé que l'encouragement du mouvement coopératif et la stimulation de la collaboration étroite des organisations coopératives parmi les pays balkaniques devraient être poursuivis dans le but du rapprochement économique des peuples balkaniques.

A la 2ème Conférence, M. le professeur Ion Raducanu, de la Délégation roumaine, a présenté un rapport pour concrétiser et rendre pratique cette décision un peu vague. Grâce à cette initiative, il a été pris à cette Conférence une résolution recommandant le «développement des organisations des producteurs de chaque pays en coopératives de vente et la création de groupements coopératifs nationaux, réunis à leur tour dans une union coopérative interbalkanique» en vue de la vente des ce-

réales. La résolution mentionnée recommande aussi la « création au sein de la Conférence Balkanique d'une sous-commission spéciale pour le développement de l'organisation coopérative agricole ».

Cette 2ème Conférence a exprimé aussi le vœu d'une rencontre des coopérateurs balkaniques, dans le but de préparer sur ce champ les travaux de la Conférence suivante. Cette rencontre a eu lieu à Bucarest le 16 avril 1932, après une autre préalable faite à Sofia le 11 décembre 1931; y ont été représentés les coopératives et les services coopératifs de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie, vu qu'il n'existe pas encore d'organisation centrale de coopératives dans les autres pays balkaniques.

A la 3ème Conférence balkanique, par suite des rapports plus détaillés présentés sur cette question par M.M. Gr. Mladenatz (Roumanie) et B. Djordjevitch (Yougoslavie), la résolution suivante a été adoptée :

« La IIème Conférence balkanique ayant examiné les problèmes communs des organisations coopératives des différents pays des Balkans et comme suite aux décisions prises aux Conférences antérieures, adresse au Conseil le vœu tendant à étudier et à préparer la création d'un « Office coopératif des pays Balkaniques » ayant le but de faciliter la documentation réciproque sur la structure et l'activité des organisations coopératives nationales, l'établissement de relations permanentes entre les institutions centrales du commerce coopératif, la concentration de l'importation des marchandises nécessaires aux sociétés coopératives, ainsi que la concentration de l'écoulement des produits coopératifs. Cette action concertée pour la vente des produits aura spécialement comme effet de faciliter le financement de l'agriculture des pays balkaniques.

L'Office National de la Coopération Roumaine de Bucarest est chargé des travaux préliminaires pour la constitution de l'Office Coopératif des pays Balkaniques. Un projet de statuts devra être soumis à l'approbation de la prochaine Conférence ».

En exécution de cette résolution, le groupe roumain a présenté à notre Conférence un rapport sur la création d'un Office coopératif des pays balkaniques, accompagné d'un projet de statuts rédigé par M. M. le prof. Ion Raducano, ancien ministre, Président du Conseil Général de la Coopération Roumaine, Président du Conseil d'administration de la Banque Centrale Coopérative, Le Prof. Gromoslav Mladenatz, Directeur Général de l'Office National de la Coopération Roumaine, Ioan Tatos, Directeur de la Centrale Coopérative d'importation et d'exportation à Bucarest.

Le groupe national bulgare a présenté aussi à notre Conférence un rapport sur cette même question, rédigé par le prof. Dr. G. Surakov. Enfin un troisième rapport nous a été présenté de la part du groupe hellénique par Mr. Th. Djordjakis.

Il est à noter que les points de vue développés dans ces trois rapports ne sont pas bien éloignés. Tous les trois admettent la nécessité de la collaboration des coopératives des Etats balkaniques; tous les trois reconnaissent le besoin de la création d'un organe qui s'occupera des questions coopératives, qu'il soit appelé Office, Bureau Intercoopératif ou Commission spéciale des questions coopératives.

Le groupe national roumain nous a présenté un projet de statuts de l'Office Coopératif; il ne nous reste qu'à compléter ces statuts en y englobant les points de vue des autres rapporteurs.

Nous avons en plus cru nécessaire de formuler certains vœux que nous proposons à la Conférence dans un double but :

a) De présenter les points de vue des coopérateurs dans le domaine de la collaboration économique.

b) De poser les questions afin qu'elles soient discutées à la prochaine Conférence Balkanique.

La Commission a adopté à l'unanimité aussi bien le projet des statuts de l'Office coopératif des pays balkaniques que les vœux qui faciliteront le travail de cet Office.

Je crois interpréter les sentiments de tous les coopérateurs, en remerciant l'Office National de la coopération roumaine qui a bien voulu assurer pour ses débuts à l'Office balkanique les moyens de son fonctionnement auprès de lui<sup>(1)</sup>.

Le professeur Sakizov (Bulgarie) donne lecture du rapport suivant :

« Jetant un coup d'œil sur les ordres du jour des trois Conférences Balkaniques qui ont eu lieu jusqu'à présent on acquiert la conviction que les organisateurs de nos Conférences ont beaucoup médité et agi pour la réalisation même lente d'une collaboration économique de nos pays. Le développement arriéré de ces pays a posé et pose chaque jour une multitude de problèmes, dont la solution cependant, se heurte invariablement à des difficultés plus ou moins grandes.

Une question primordiale de ce genre est la collaboration des pays balkaniques en vue de la défense et de l'assistance mutuelle de la production agricole des Balkans tendant à assurer des marchés stables et plus importants dans notre continent.

La baisse rapide et incroyable des prix des produits agricoles a reprimé l'essor du développement des pays balkaniques. Plus pauvres en comparaison avec les autres contrées, ces pays se trouvent en présence de perspectives d'un relèvement économique encore plus difficile. La réduction rapide du pouvoir d'achat du paysan balkanique le rend inapte à subvenir à tous les besoins conommatifs. La déchéance économique de la population agricole met en danger son état moral et culturel.

Ainsi se pose devant les représentants de la pensée économique à la IV<sup>e</sup> Conférence le problème de la participation de la production agricole des pays balkaniques dans le commerce international.

La concurrence que les Etats balkaniques se font actuellement et l'isolement des uns par rapport aux autres ont eu une répercussion néfaste sur la standardisation et le contingentement de la production.

Certains Etats balkaniques tirent quelques produits à des prix onéreux et de qualités médiocres tout en évitant l'importation de la production de bonne qualité et de bon marché de leur voisin. Cette anomalie n'est possible que faute d'une entente économique voire même de traités de commerce les plus ordinaires. Tout ceci est au détriment de

(1) V. les textes plus bas parmi les « Résolutions ».

la population des consommateurs. Jetant un coup d'œil sur les statistiques du commerce interbalkanique, on s'aperçoit jusqu'à quel point la politique économique mutuelle de ces États a été erronée et néfaste.

Il faut noter que la part de commerce interbalkanique ne représente à l'heure actuelle que 7 pour cent de leur commerce extérieur total.

Les pays balkaniques doivent vouer aussi une attention toute spéciale à la grande concurrence des pays d'outre-mer, en ce qui concerne les céréales. En observant les statistiques du commerce des produits agricoles entre l'Europe et le Nouveau Monde, on s'aperçoit que plus de 80 pour cent de ces produits sont importés d'outre-mer.

En résumant, les nations balkaniques ressentent tout le besoin d'un soulagement sur une grande échelle de la crise dont elles souffrent et d'un relèvement de leur niveau de prospérité, par une collaboration économique plus intime par une solidarité économique et une orientation commune de leur politique de commerce extérieur.

La Commission économique après avoir longuement discuté sur cette situation des pays Balkaniques a unanimement approuvé la résolution dont j'ai l'honneur de vous donner lecture<sup>(1)</sup>.

M. B. Simonide, rapporteur sur la question de l'Union douanière, expose les phases que cette question a traversées avant d'aboutir à l'avant-projet d'entente économique régionale soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il donne ensuite lecture du texte de l'avant-projet établi par la Commission.

L'Assemblée plénière adopte à l'unanimité les résolutions proposées<sup>(2)</sup>.

## LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLOTURE

— 11 Novembre —

La Séance est ouverte sous la présidence de M. Papanastasiou.

Lecture est donnée d'une dépêche de M. Malinov président de la Chambre bulgare, remerciant la Conférence pour les condoléances exprimées pour la mort de M. Liaptchew, ancien président du Conseil.

Lecture est également donnée d'une lettre des «Amis de la Paix par la T.S.F. suggérant diverses mesures tendant à l'emploi de la radio à l'œuvre du rapprochement des peuples balkaniques.

Le président M. Papanastasiou prend ensuite la parole et prononce le discours que voici :

### Le discours de M. Papanastasiou

«Nous voilà à la fin de nos travaux. Quand nous avons décidé de convoquer cette année la 4<sup>ème</sup> Conférence, des doutes ont été exprimés de plusieurs parts concernant la possibilité d'une réunion de notre assemblée, cette année-ci.

Nos travaux ont démontré suffisamment que ces doutes étaient tout à fait dénués de fondement.

Je n'ai pas besoin de relever l'importance tout à fait exceptionnelle

(1, 2) V. texte plus bas parmi les «Résolutions».

de nos délibérations et des résolutions auxquelles nous avons abouti. Nous l'avons fait suffisamment avant hier et hier. On n'a qu'à lire les résolutions adoptées pour se rendre compte des grands progrès que nous avons réalisés dans cette Conférence depuis Bucarest. Notre accord sur le rapprochement politique et la résolution respectivement adoptée à l'unanimité seraient suffisants pour donner à cette Conférence une place exceptionnelle dans la série des Conférences. De même notre résolution sur la coopération économique prouve quel pas en avant nous avons fait ici à Salonique. L'importance des autres résolutions n'est pas moindre.

Mais ce qui caractérise cette Conférence c'est l'esprit de concorde, c'est l'esprit d'une collaboration cordiale qui a prédominé dans nos travaux. Evidemment des vues opposées ont été exprimées, nous avons eu dans nos délibérations des oppositions, mais ces oppositions n'ont rien de commun avec les orages que nous avons eu un peu à Athènes, un peu aussi à Istanbul, un peu peut-être plus à Bucarest. Ces oppositions étaient plutôt un écho des divergences du passé. C'est pour cette raison qu'on pourrait considérer cette Conférence de Salonique comme un arc-en-ciel précurseur de temps meilleurs.

On pourrait se demander d'où provient cet esprit de concorde qui caractérise cette Conférence. Est-ce parce que nous croyons que nos résolutions sont parfaites, que les résolutions que nous avons données sont absolument satisfaisantes pour tous les membres? Certes, non! Nos résolutions ont des lacunes. Nos projets peuvent être améliorés et il est à souhaiter qu'ils le soient.

Cet esprit de concorde est certes dû à la persuasion acquise que, de tous les côtés, il a été fait preuve des meilleures dispositions, à la conviction que nous nous sommes formée que seulement par la collaboration de nous tous, nous pourrions aboutir aux solutions les plus satisfaisantes.

Pour tout ce travail accompli, pour cet esprit de concorde qui a prédominé dans nos travaux et auquel toutes les délégations ont eu une part égale, j'exprime ma gratitude la plus profonde et des félicitations cordiales spécialement à ceux de nos collègues qui ont élaboré les rapports mis à la base de nos délibérations et tout particulièrement aux chefs des autres délégations dont les efforts déployés pour mener à bonne fin nos travaux, sont au dessus de tout éloge.

Je voudrais encore relever quelques faits qui caractérisent cette Conférence. D'abord l'intérêt plus vif qui a été démontré de la part de la population. Dans aucune des Conférences précédentes nous n'avons senti un intérêt plus grand de la part de la population elle-même que dans cette Conférence.

De plus nous avons remarqué cette fois parmi les délégués une proportion plus grande de hauts fonctionnaires d'Etat et de parlementaires. Nous nous réjouissons de cette collaboration. Nous voulons que nos délibérations et nos résolutions soient cimentées sur un terrain solide et qu'elles puissent être adoptées par les gouvernements.

Nous nous réjouissons de la présence d'un plus grand nombre de parlementaires, car notre ambition est de devenir, peu à peu, un vrai parlement des peuples balkaniques.

Un autre fait qui caractérise cette Conférence c'est la participation à nos travaux d'un plus grand nombre de jeunes gens. Jamais à nos Conférences antérieures nous n'eûmes un nombre aussi grand de jeunes hommes d'Etat et de science. Nous sommes heureux de leur présence. Nous avons confiance en nos jeunes, à la volonté ferme, dont la main ne tremble pas, dont le regard n'est pas embué par les préjugés du passé, qu'anime l'idéal de la démocratie des peuples, et qui pour cette raison, pourraient servir d'exemple aux jeunesses d'autres pays.

La presse aussi, qui reflète l'opinion publique, a témoigné un intérêt plus grand pour nos travaux : les journaux d'Athènes, de Salonique et de tous les pays balkaniques s'y sont intéressés. C'est là une preuve que l'opinion publique est gagnée à notre cause. Naturellement il y a eu aussi quelques voix discordantes, ce sont les dernières clameurs des passivistes, de gens aveugles qui ne voient pas ou ne veulent pas voir la vérité, la lumière qui éclaire notre chemin.

Notre satisfaction est aussi plus grande cette fois, puisque nous avons vu que les gouvernements balkaniques ont senti la nécessité de suivre la route que nous avons tracée.

Tout cela nous renforce, nous encourage à poursuivre nos efforts d'une volonté plus ferme, jusqu'à la réalisation du nouvel idéal des peuples balkaniques : leur Union.

La musique joue l'hymne hellénique, écouté debout par l'assistance.

### Le discours de M. Natchi (Albanie)

La parole est ensuite accordée à M. Natchi, président de la délégation albanaise, qui prononce le discours suivant :

« Nous voilà après ces quelques jours de labeur commun, où nous avons mis le meilleur de nos efforts pour atteindre le grand idéal que nous voulons si ardemment et si profondément, nous voilà dis-je, réunis pour la dernière fois, en séance de clôture, où il nous faudra faire nos adieux, serrer des mains et nous souhaiter vivement la pleine réalisation de la noble tâche que nous poursuivons tous et dont nous sommes imbus.

Vous conviendrez que c'est dans une atmosphère remarquable, dans une ambiance superbalkanique où planaient constamment, comme de divines protectrices, la cordialité et la franchise, que nous nous sommes liés, forts et confiants, et que nous avons remportés une grande victoire des plus méritoires, celle d'avoir banni de nous tous l'esprit de discorde, de méfiance et de convoitise, ennemis dangereux et destructeurs, capables de semer le malheur et l'affreuse misère, mais ennemis qu'hier le vent qui souffla soudain sur Thessalonique emporta loin, très loin au large.

Et c'est précisément, pour cette raison, que je vous vois tous ici réunis, radieux, satisfaits et joyeux, avec la sensation nette d'être sur la bonne voie et d'avoir beaucoup contribué à l'union de nos peuples frères, laquelle incontestablement se fera un jour qui n'est pas lointain.

Il m'est fort agréable de vous répéter une fois encore, avant de nous séparer, et c'est avec peine que j'envisage ma séparation de tant et tant des bons amis balkaniques, il m'est dis-je fort agréable de vous répéter, de vous rédire la phrase finale de mon discours d'ouverture de notre

Conférence dont vous concluez une fois encore que l'Albanie a été et est attachée à notre noble idée, et qu'elle est animée des meilleurs sentiments, pour l'entente et la collaboration entre nos pays frères.

«Nous sommes persuadés avais-je dit, que le gouvernement albanais se rendant compte de ces réalités et désireux de voir l'union de nos pays s'accomplir au plus tôt est prêt à accepter et serait heureux d'entrer en contact avec les autres gouvernements si ceux-ci étaient pénétrés de la même pensée.

Nous pouvons affirmer d'ores et déjà, que l'idée de l'union balkanique est une réalité, qu'elle est enracinée dans les âmes de nos peuples respectifs et que c'est à nous, à nos gouvernements, qu'incombe la belle tâche de continuer, de persévérer dans la voie tracée par nos quatre Conférences.

On se rappelle en effet notre première Conférence qui eut lieu à Athènes, chargée de passions, toute de méfiance et de doutes, et où nous passâmes des moments critiques. Nous étions menacés de toutes parts, et notre édifice semblait prêt à s'écrouler à la première attaque, car alors nos peuples n'étaient pas encore préparés et n'avaient pas la foi en la réussite de notre œuvre.

Mais, en combinant nos efforts, en nous unissant, nous sauvâmes la situation et nous nous séparâmes persuadés de réussir.

A Istanbul, lors de notre deuxième Conférence nous avions les mêmes craintes, les mêmes appréhensions, mais là encore nous vainquimes les obstacles.

A Bucarest, notre troisième Conférence nonobstant les moments par trop critiques traversés, nous sembla avoir des fondements plus solides, et nous étions alors presque certains de pouvoir éviter les attaques brusques et de ressortir indemnes des situations compliquées.

Ici à Thessalonique, à notre quatrième Conférence, il me semble qu'il me sera superflu de vous dire que déjà les heureuses prémices pour notre réussite s'annoncent resplendissantes.

Il est hors de doute, honorable et chère assistance, que nous évoluons et notre évolution qui est toute à notre honneur est merveilleuse, et plus encore profondément ressentie par nos chers peuples frères des Balkans.

La cinquième Conférence je la prévois déjà meilleure dans l'accord le plus parfait de nos désirs sacrés, et je sens que la sixième sera le couronnement complet de nos efforts.

Je le souhaite vivement de tout cœur et j'unis mes vœux aux vôtres pour l'entière réalisation de notre grand idéal.

En terminant il est de mon devoir de remercier chaleureusement notre cher Président Monsieur Papanastasiou de nous avoir si aimablement réunis dans cette belle ville de Thessalonique, les autorités, l'Université et la population hospitalière, ainsi que mes chers et honorables collègues pour les nobles efforts qu'ils prodiguèrent pour le plein succès de la quatrième Conférence».

La musique joue l'hymne albanais écouté debout par l'assistance.

### **Le discours de M. Sakizov (Bulgarie).**

M. Sakizov, président de la délégation bulgare, prend à son tour la parole et dit :

«Nous voici à la fin de nos travaux. On peut dire que cette Conférence a été la plus fructueuse de toutes. Notre but est vaste ; c'est celui d'unir six peuples qui ont un grand passé si lourd de divergences, en une union politique et économique. C'est une tâche peut-être trop grande pour nos forces et la voie qui y mène est hérissée de difficultés. Cependant il faut parcourir le chemin. Comment y parvenir? En écartant les difficultés. Sous l'empire ottoman nous formions une grande unité politique ; nous avons maintenant six politiques et six économies qu'il faut concilier. Commencé à Athènes, notre effort a avancé à Istanbul. A Bucarest, les cinq nations ont avancé dans la signature du pacte, la Bulgarie s'en étant abstenue parce que ces difficultés précisément n'étaient pas encore écartées. Et voici maintenant que nous nous rencontrons de nouveau tous ensemble pour constater que nous pouvons et même que nous devons parcourir la voie que nous avons encore à suivre jusqu'au but final.

Nous avons donc collaboré nous autres Bulgares, à tous les travaux des Commissions. Si dans toutes les Commissions nous avons beaucoup obtenu, reconnaissons qu'en matière politique nous sommes restés un peu en arrière. Il faut cependant que tous nos efforts soient déployés pour que dans ce domaine aussi nous parvenions à des résultats heureux. Certes la politique est la région la plus épineuse mais je crois que nous pouvons trouver une issue en aplanissant les difficultés que nous devons entourer de tous nos efforts pour arriver à une entente. Souhaitons que dans l'intervalle qui nous sépare de la cinquième Conférence l'opinion publique de nos pays soit suffisamment préparée pour que des solutions heureuses interviennent aussi dans le domaine politique. Le terrain sera alors tout à fait prêt pour élever l'édifice de la fédération, de l'union balkanique».

La musique joue l'hymne bulgare écouté debout par l'assistance.

### Le discours de M. V. Pella (Roumanie).

«Il y a de la mélancolie et des regrets dans toute séparation. Celle-ci ne saurait manquer à une règle inflexible des choses.

Nous nous séparons toujours après chaque Conférence, c'est-à-dire au moment où nous avons appris à mieux nous connaître.

Tous nos travaux ont été cependant animés par un haut idéal.

Ils se sont poursuivis sous le signe de la paix, de cette paix, qui ne peut s'affermir que si les hommes d'Etat s'efforcent de la transformer en une réalité vivante.

Nos Conférences balkaniques pourraient évidemment — comme toute institution affranchie des responsabilités de l'action gouvernementale — nos Conférences pourraient être portées à suivre sans contrainte, toutes les sollicitations de l'optimisme.

Elles ont su échapper à ce risque.

En effet, sur un terrain aussi limité elles ont eu toujours la maîtrise élémentaire que constitue en politique le sens des possibilités.

Elles n'ont jamais forcé le cours naturel des choses.

Elles n'ont fait que fortifier le sens de la solidarité qui unit toutes les nations balkaniques.

On ne saurait d'ailleurs contester que les pays que nous représentons forment un tout intégral et indivisible.

Nos nations doivent comprendre qu'elles ne peuvent exister isolément.

Nos civilisations nationales se complètent, s'équilibrent et constituent un système.

C'est la prudence, c'est la sagesse qui a dominé les travaux de la 4<sup>ème</sup> Conférence balkanique.

Dans le domaine économique, toutes les résolutions adoptées par notre Conférence sont animées du sens réel des possibilités.

Les difficultés de l'heure, dans ce domaine, il ne faut pas l'oublier, sont d'autant plus douloureuses, qu'elles suivent à une période de prospérité facile, qui a disparu hélas sans retour, mais en nous laissant l'héritage de ses illusions, de ses conceptions irréfléchies, de ses méthodes improvisées.

Les nations balkaniques, et les résolutions ayant trait aux problèmes économiques en donnent la preuve évidente, les nations balkaniques dis-je, ont été parmi les premières à comprendre qu'elles doivent se plier désormais à la réalité et à la raison, et que c'est dans leur propre solidarité et dans leur union qu'elles doivent chercher le salut.

Dans le domaine intellectuel, nous sommes convaincus que si un effet est donné aux résolutions de la 4<sup>me</sup> Conférence, comme aux résolutions ayant trait aux mêmes questions des Conférences antérieures, toutes ces résolutions pourront contribuer à la suppression des frontières morales qui séparent nos peuples.

Enfin dans le domaine politique, nous nous sommes efforcés à vérifier la portée de nos résolutions antérieures.

Nous avons choisi quelques-unes de ces résolutions estimant qu'elles devaient être répétées.

Nous avons tout spécialement réitéré notre vœu en vue de la conclusion d'un pacte multilatéral de non-agression et d'amitié—instrument suprême de pacification des Balkans.

En dernière analyse, c'est bien la réalisation de l'idée de justice, dans le sens le plus noble de cette expression, que nous poursuivons nos Conférences.

N'oublions pas, Mesdames, Messieurs, que la justice n'est plus dans la vie des peuples, un fantôme indécis dont l'illusion a voilé tant d'iniquités au cours des siècles passés.

Dans l'organisation internationale actuelle, l'image que la justice évoque, s'est nettement dessinée

Elle s'est dessinée, dans les clartés nouvelles dont la conscience universelle s'est illuminée, et d'irrésistibles courants d'idées en attestent la vérité.

Permettez-moi de saluer aussi, une expression vivante de cette idée de justice, les idées qui sont à la base du Pacte Balkanique.

Et en parlant de l'œuvre complète et hardie qui a attiré l'attention des grandes institutions internationales, telles que la Société des Nations et le Bureau international du Travail ou enfin la Dotation Carnegie qui par son appui moral et matériel, témoigne de la sorte du grand intérêt

qu'on attache à cette œuvre, en parlant de l'œuvre de nos Conférences balkaniques, comment pourrai-je oublier son initiateur ?

Un jour viendra, qu'à l'homme de lumineuse intuition et d'action intrépide qu'est M. Papanastasiou, on pourra, avec toute la solennité et la profondeur de cette expression austère, lui décerner le titre qu'il a «mérité de toutes les nations balkaniques».

La délégation roumaine qui est l'expression d'un pays si profondément attaché à toute œuvre de paix, donnera sa collaboration loyale et illimitée aux efforts des Conférences balkaniques.

D'ailleurs notre groupe national est fier d'avoir trouvé chez les dirigeants de la Roumanie la plus large compréhension des problèmes balkaniques.

Elle est fière d'avoir trouvé dans l'homme qui a voué son âme et son génie à l'œuvre de l'organisation de la paix, d'avoir trouvé dans la personne de son ministre des Affaires Etrangères M. Titulesco, cette forte volonté de réalisation d'une paix solide dans les Balkans.

En remerciant la Grèce, qui a abrité les travaux de notre IV<sup>e</sup> Conférence, en remerciant le gouvernement Hellénique pour l'intérêt qu'il a témoigné à nos travaux, en remerciant M. le Gouverneur de Macédoine, en remerciant la ville de Salonique pour l'accueil si cordial qu'elle nous a réservé, enfin en exprimant nos sentiments de gratitude au président de la section du groupe hellénique de cette ville, M. Spiropoulos, et à la cheville ouvrière de notre Conférence M. Papadopoulos, permettez-moi en concluant de réitérer ma foi ardente dans l'œuvre des Conférences balkaniques, qui ont pour but suprême de faire régner dans les rapports entre les nations le seul droit auquel elles aspirent et doivent aspirer : le droit de la paix».

### Le discours de Ruschen Eschref bey (Turquie).

M. Ruschen Eschref, secrétaire général de la délégation turque, prononce le discours ci après :

«Sur ce sujet que pourrais-je exprimer de nouveau qui ne fût déjà maintes fois répété» disait l'autre jour un orateur. Juste constatation, mais tant soit peu décourageante pour celui qui prend la parole, surtout devant une assemblée d'élite comme la vôtre. Toutefois, je ne me laisse pas gagner par le désespoir, car je crois en la valeur émotive des plus simples mots et des plus humbles idées, quand on les destine à décrire la spontanéité d'une âme. Et peu de lieux au monde suscitent dans l'âme autant d'évocations que cette ville. En effet, est-ce par amour pour la belle Thessalonique que Cassandre l'a fondée, ou l'a-t-il bâtie pour couvrir par un geste de dévotion ostentatoire le sang d'Olympias qu'il avait fait couler lors du partage de l'empire de son maître Alexandre ? Je ne sais. En tout cas il eût la main heureuse en l'installant sur l'arc de cette rive. Qu'elle soit née d'un élan lyrique du cœur ou du repentir calculé d'un esprit agissant, cette ville ne laisse pas moins d'être l'œuvre d'une ardeur et d'une passion. Et telle elle nous apparaît durant des siècles, elle, qui n'a jamais été neutre. Je ne sais quel est ce mystère que contient son air qui assouvit l'imagination par intervalles

pour ensuite lui donner une fougue, quelque chose comme ce vent du Vardar qui s'élève soudainement au milieu du calme et bouleverse cet apaisement qui tout à l'heure berçait l'esprit dans une cadence de recueillement et de rêverie, à la vue de cette atmosphère diaphane estompant en vapeur les montagnes lointaines, confondant la ligne de la plaine avec celle de la mer et étincelant les eaux en mille écumes de lumière. Ah! comme on se sent alors si près de l'Olympe où l'imagination antique avait situé la demeure terrestre des Dieux. Cette lumière sereine rappelle leur sourire et ce vent semble exprimer leur colère.

Est-ce cette interposition du calme et de la fougue qui tient toujours l'âme en éveil? Et n'est-ce pas aussi ce clair-obscur qui caractérise l'aspect de son histoire si riche et si variée en images? Salonique, nouvelle ville macédonienne jouissant des bienfaits de l'aurore de sa vie. Salonique ville romaine célébrant dans ses temples le culte de l'empereur avec plus d'ardeur que la capitale. Salonique, refuge du judaïsme exilé des autres rives de la Méditerranée, refuge de cette religion ambulante qui reprend ici une force au point de convertir les païens sinon à sa croyance déiste, du moins en des adeptes «craignant Dieu». Salonique, port accueillant où le zélé Paul jette l'ancre du christianisme et d'où il prêche la nouvelle foi qui depuis a envahi l'Europe et qui a transformé sa physionomie autant par l'art que par l'esprit. Salonique, où l'orgueil du romain Galère s'érige en arc de triomphe, tandis que le sang convaincu de Démètre martyrisé féconde le germe qui finira par détruire le paganisme agonisant. Salonique, l'un des foyers les plus ardents du Byzantinisme et de sa subtile théologie. Salonique, champ de massacre du croyant et du cruel Théodose. Cité convoitée où viennent se heurter les grandes tempêtes des Goths, des Visigoths, des Avars, des Huns. Ville prospère dans le vaste empire de Justinien. Port hanté par les corsaires sarrasins, par les galéons vénitiens, catalans. Salonique, ville de Cyrille et Méthode qui dotèrent d'un alphabet le monde slave. Salonique, centre du royaume latin. Salonique et ses environs, peuplés par les Turcs Ogouzes et Kumans, par les Vardariotes. Salonique, voyant devant ses remparts et sur ses rives le va et vient des vagues de Normands, de Croisés, de Serbes, de Bulgares. Salonique, champ d'actions des Hesycates et des Zélotes. Salonique et ses remparts, peut-être les plus épais boucliers du moyen âge que les flèches des armées de l'Empire Ottoman percent pour y introduire la parole de Mahomet et pour y ériger les lances de ses minarets. Et ainsi ce groupe dans son sein cette tétralogie du Tora, de l'Evangile et du Coran, lui donnant un aspect d'une sorte de Jérusalem européenne. Salonique, voyant naître dans son sein l'esprit séparatiste de tous les Balkans, champ d'action de toutes les revendications nationales, centre de la Révolution de l'Union et Progrès contre le Sultan d'Istanbul, source d'essai d'un dernier effort de relèvement de l'Empire branlant, point de départ de l'armée d'opérations qui a sauvé la Constitution en renversant le trône du despote et en le ramenant ici comme prisonnier, Salonique, voyant le retrait de l'Empire Ottoman de la Macédoine. Salonique, seconde capitale de la République Hellénique.

Mesdames et Messieurs, il faudrait avoir à la fois et l'éloquence

d'un Démosthène, de cet architecte de la parole qui nous a bâti le Parthénon du Verbe et l'éclat d'or de la phrase cadencée, du sonore latin Cicéron, dont cette ville a entendu la voix, et la ferveur de Paul dont la phrase avait le pouvoir magique de convertir les gens en une nouvelle foi, pour transformer cette simple énumération rapide en un grand tableau multicolore afin d'expliquer l'extraordinaire et multiple sens de cette ville.

Espoirs, lutte, magnificence, calamité, prospérité, misère, compréhension, antagonisme, incendie, réédification, que de qualificatifs ne pourrait-on employer pour définir sa longue destinée, dont l'ensemble caractériserait une ardente virilité.

C'est alors seulement que son amphithéâtre situé entre la rive et le mont Hortadj, dont la moitié a aujourd'hui l'aspect d'une belle ville moderne et occidentale, tandis que l'autre moitié conserve encore sa douce physionomie nostalgique et orientale, son amphithéâtre, disais-je qui a vu se dérouler toutes ces scènes et qui a conservé le vestige de tant de style, apparaîtrait aux yeux beaucoup plus grandiose et beaucoup plus significatif que l'Olympe, ornement majestueux de son horizon.

Point de jonction de bien des intérêts, si Salonique, par sa situation unique, reliant le Nord des trois continents entr'eux, attira sur elle les vents de toutes les passions, elle fut aussi a son tour la source d'où jaillirent tant de génies. Et quelle preuve plus éclatante peut-on montrer à ce sujet sinon le grand Mustafa Kémal, ce prodige d'intelligence et de volonté qui a vu le jour ici, qui a passé sa jeunesse ici, qui a reçu ici ses premières inspirations politiques, Mustafa Kémal, notre sauveur, Mustafa Kémal démolisseur des préjugés et constructeur de la nouvelle société libre et pacifiste, apte a se donner à toutes les idées de bon accord et d'entente. Chers amis Grecs, quel geste noble et digne de votre glorieux passé, si fécond en sagesse, et qui a laissé sur la terre tant de miraculeux vestiges, oui, quel geste incomparable vous avez accompli en respectant le lieu ou ce grand homme a goûté les premières jouissances de sa vie si féconde en travail et en espoir. Ce faisant vous avez conquis le cœur de toute une Nation, car Mustafa Kémal en est l'orgueil et la fierté, vous avez donné l'exemple immortel de l'avènement de l'ère nouvelle d'entente et d'amour mutuel en nous prouvant que le prestige d'un génie dépasse les frontières de sa patrie et que ses souvenirs sont conservés au sein même d'une autre nation que la sienne. Nous voyons dans votre geste un symbole significatif de cette haute mentalité pour le règne de laquelle nous travaillons une fois de plus, nous tous les représentants de ces nations au sein de cette ville et encouragés par la sincère et cordiale bienveillance de ce milieu hospitalier. Nous avons traité à cœur ouvert les sujets qui intéressent nos pays, nous avons encore avancé d'un pas vers le but final, vers l'union de nos six pays. Mon illustre chef qui n'a jamais prononcé une parole qui ne soit réalisable et qui ne fût réalisée, vous avait fait part de son idée dans son discours qu'il avait prononcé quand vous étiez à Ankara. Sa parole revêt une plus grande importance dans cette ville et prend à nos yeux la forme d'une foi inébranlable.

Au milieu des tempêtes du moment actuel nous ne quittons pas ce

port de salut comme un groupe de naufragés qui, sur un radeau, se resserrent les uns contre les autres devant l'invasion des flots. Nous devons ouvrir chacun nos voiles pour nous diriger vers nos patries comme des apôtres ayant juré de propager l'idée de l'union à chacun des six pays de la Péninsule, afin de grandir le hinterland spirituel de notre idéal.

Cette ville qui nous enseigne par son histoire l'exemple démolisseur de tous les antagonismes, nous enseigne aussi comment chaque espoir qui est parti d'elle a contenu le germe créateur. Et bien, c'est dans cette atmosphère d'optimisme que nous répétons que l'union qui est la garantie de la paix et de la prospérité de nous tous se fera tôt ou tard.

Nous ressentons une joie toute particulière à formuler ce vœu dans ce temple d'idées et de culture et devant la jeunesse éclairée qui y reçoit la plus haute instruction, qui est non seulement destinée à faire continuer la vie d'aujourd'hui, mais qui est surtout appelée à donner l'essor voulu pour créer la société nouvelle. C'est à elle que je dis : «L'union des Balkans n'est ni une vaine expression, ni un simple souhait poétique, mais c'est une nécessité engageante à la réalisation de laquelle tu dois t'appliquer de toutes tes forces, toi qui es l'aurore de l'avenir !»

Quant à nous, le mot d'ordre que Salonique nous inspire est ceci : En avant et pleins d'espérance !

C'est cet étendard que nous emportons de votre chère ville en retournant sur les hauteurs de l'Anatolie.

La musique joue l'hymne turc écouté debout par l'assistance.

### **Le discours de M. Michailovitch (Yougoslavie).**

Au nom de la délégation yougoslave M. le Dr. Michailovitch prononce le discours suivant :

«La coopération des pays balkaniques qui est notre but suprême et pour la réalisation de laquelle toutes les conditions sont données, est de nature, d'après notre profonde conviction, à améliorer considérablement la situation économique de ces pays, car si pour la solution de tant de nos problèmes économiques vitaux, on se bornait à la coopération pacifique et à des efforts communs en vue de vaincre toutes ces difficultés économiques et financières contre lesquelles nous nous débattons aujourd'hui, certainement les conditions s'amélioreraient également dans les autres domaines, notamment dans le domaine politique et culturel.

On a souvent répété à nos Conférences balkaniques que si les petits pays savaient ce mettre d'accord sur un pareil travail commun constructif ils pourraient servir d'exemple aux grands États, ce qui serait en tous cas une preuve de leur maturité.

Au point de vue économique la IV<sup>e</sup> Conférence balkanique peut constater un grand succès dans ses travaux.

Nous avons élaboré et accepté par unanimité le texte d'une entente économique régionale des pays balkaniques comme le premier pas sérieux vers l'Union douanière balkanique.

Comme maçons de notre grand édifice commun d'une collaboration économique des pays balkaniques encore plus étroite à l'avenir, nous

avons posé les fondements solides et même nous sommes montés au rez de chaussée de ce monumental édifice. Le fondement est l'application de la clause de la nation la plus favorisée pour tous ceux de nos pays qui ne sont pas même encore en relations économiques régulières. Mais nous n'y sommes pas restés, nous sommes montés même plus haut par la clause balkanique, nous avons ouvert des possibilités pour les traitements préférentiels et en vue de favoriser un plus grand échange de nos produits balkaniques. Une Commission permanente des experts nommés par nos Gouvernements sera formée pour étudier et rassembler la documentation pour toutes les questions de notre politique commerciale commune et dans un court laps de temps nous espérons pouvoir mettre le toit sur ce nouvel édifice: l'Union douanière balkanique.

Voilà des résultats concrets de nos délibérations à Salonique, cette ville hospitalière, qui nous a rassemblés à la IV<sup>e</sup> Conférence d'une manière si généreuse.

Au nom de la délégation Yougoslave je me permets de présenter au Gouvernement hellénique à la présidence, au bureau de la IV<sup>e</sup> Conférence, ainsi qu'à tous nos chers collaborateurs des peuples fraternels, nos remerciements les plus chaleureux pour leur précieux appui dans nos travaux si heureusement accomplis.

La musique joue l'hymne national yougoslave écouté debout par l'assistance.

### Le siège de la Ve Conférence

M. Papanastasiou informe l'Assemblée que le Conseil a désigné Belgrade comme siège de la prochaine Conférence.

La décision est accueillie par acclamations.

M. Jassonidis, sénateur, demande la parole et prononce le discours suivant :

### Discours de M. Jassonidis (Grèce)

«En ma qualité de sénateur, représentant avec d'autres éminents et chers collègues, députés et sénateurs, cette vaste circonscription électorale dans la capitale de laquelle—dans cette ville historique de Salonique—tient ses assises notre quatrième Conférence Balkanique, j'ai l'honneur et le plaisir de déclarer que l'idée sublime et heureuse du rapprochement et du resserrement des liens indissolubles entre les nations et les Etats de la Péninsule Balkanique nous est très chère et que, dans nos travaux et nos milieux parlementaires, nous poursuivrons ardemment la belle tâche de la réalisation complète de cet idéal suprême.

Dans cette même qualité d'interprète autorisé de l'opinion publique et de représentant qualifié et responsable des aspirations pacifistes de notre pays hellène, nous affirmons notre décision inébranlable d'accorder franchement tout notre appui à la balkanisation de nos directives intellectuelles, politiques et économiques. Cette affirmation se trouve pleinement compatible avec notre mission issue du suffrage universel. Et pour balkaniser les nations, il faut d'abord les galvaniser.

La tendance de notre peuple, vous avez eu l'occasion de la constater dans les manifestations en votre faveur de la part de la population la-

borieuse de Salonique et dans les applaudissements spontanés et chaleureux de la ville industrielle et ouvrière de Naoussa, la ville-frontière de notre circonscription électorale.

Dans vos personnes, Messieurs les délégués, et dans cette Conférence nous saluons la pléiade des grands artisans d'un meilleur avenir, le synode des grands animateurs d'un mouvement utile et nécessaire, le concile d'émancipation d'un douloureux passé.

Alexandre le Grand, à la veille de son expédition mémorable jusqu'aux Indes, ayant distribué tout près d'ici, dans sa capitale de Pella, tous ses biens parmi ses amis, fut questionné par sa mère étonnée : «*et pour toi-même qu'est-ce que tu réserves, mon fils ?*»

«*Mère, pour moi-même, je garde l'espérance*» répondit Alexandre.

Si nos Conférences ne sont que des espérances, gardez-les quand-même, Messieurs, pieusement et nourrissez-les inlassablement. Des gouttes d'eau sont à même de creuser des pierres, dit un ancien proverbe grec.

Espérez et persévérez. Et, avec cet optimisme salutaire, recevez de nous et transmettez à vos populations les salutations cordiales et sincères de la Nation Hellène.

Et maintenant, permettez-moi, chers collègues, de clôturer et couronner les résolutions prises et signées, avec les mêmes souhaits qu'ont fait autrefois, en l'an 569, il y a 1365 ans, les délégués de l'Empire Byzantin et ceux du Hagan du Turkestan, à l'occasion de la première convention commerciale turco-byzantine sur les produits manufacturés de soie :

«*Ἀγαθὰ τε μένοι καὶ ἀπερίσπαστα ἔσαι, ἀπέστω δέ, ὡς πορρωτάτω, βασκανία τις, οἷά τε οὖσα διαρρηγνύναι τοὺς τῆς φιλίας δεσμούςς*», c. à d. :

«*Puisse ces conventions rester à jamais invulnérables et imperturbables ; puisse ces traités rester, autant que possible, très loin de tout œil mauvais qui aurait pu rompre les liens de l'amitié contractés.*»

### Le discours du Gouverneur Général de Macédoine.

M. Dragoumis, Ministre-gouverneur général de Macédoine prend ensuite la parole et prononce le discours suivant :

«*Son Excellence le Président du Conseil des Ministres, M. Tsaldaris, m'a chargé d'exprimer encore une fois tous ses regrets de n'avoir pas réussi, malgré son vif désir, de venir à Thessalonique pour vous saluer personnellement au nom du peuple hellénique. Il le regrette d'autant plus qu'il prend tellement à cœur le but vers lequel vous tendez avec tant de persévérance et d'enthousiasme. Il vous envoie aussi ses félicitations chaleureuses pour le succès que vous avez remporté en menant à bon terme les travaux de la quatrième Conférence Balkanique.*

Je me joins à lui dans l'expression des vœux les plus sincères pour l'accomplissement de l'union et pour le bonheur des peuples des Balkans.

Sans doute, le résultat de vos efforts pendant toute une semaine est en lui-même d'une valeur essentielle pour l'étude des besoins com-

plexes des six peuples et pour le resserrement de plus en plus étroit de liens de tout genre qui doivent les unir sur le plan économique social et politique.

Mais, à part ce gain concret, la collaboration incessante de personnalités représentant toutes les branches de l'activité nationale de chacune des nations balkaniques et leur contact amical a engendré un bien d'une plus grande portée : *La discipline spirituelle et morale de nos sentiments et pensées à l'idéal de l'Union balkanique.*

Cette discipline psychique dont vous êtes imbus doit maintenant être transmise aux peuples auxquels vous appartenez. Afin que cette grande idée devienne vraiment féconde, il est nécessaire, qu'elle soit répandue et cultivée parmi les masses populaires de nos pays.

Il est indispensable que celles-ci s'en pénètrent à un tel point que leur organisme national dans n'importe quelles circonstances, réagisse spontanément et d'une manière conforme à l'idéal. Ainsi la reconnaissance de l'Union comme nécessité primordiale se transmuera chez nos peuples dans tous leurs actes sociaux et nationaux en seconde nature, en réflexe.

C'est alors seulement que tous les obstacles disparaîtront comme par miracle et tout ce qui encore maintenant nous semble insurmontable se réalisera dans toute son étendue.

Avec cette foi profondément enracinée en vous, Messieurs les délégués, vous serez en état d'entreprendre avec l'aide et protection de vos Gouvernements respectifs, la culture de la grande idée de l'Union auprès des masses populaires de nos pays.

Le Gouvernement grec ressent avec gratitude l'honneur que vous nous avez fait en acceptant l'hospitalité de la capitale macédonienne et a la certitude que l'étape importante effectuée par les travaux de la IV<sup>e</sup> Conférence assurera le progrès futur vers le but final commun.

En vous saluant cordialement, je vous prie de vouloir bien transmettre aux peuples que vous représentez les sentiments d'estime et d'amitié du peuple hellénique ainsi que de son Gouvernement».

La musique joue encore l'hymne hellénique que l'Assemblée écoute debout.

M. Papanastasiou croit répondre aux sentiments unanimes de la Conférence en exprimant à S. Exc. le Ministre-gouverneur général de Macédoine les vifs remerciements de l'Assemblée pour l'accueil que les délégués ont reçu à Salonique.

Il invite ensuite le Secrétaire Général à donner lecture du Message aux peuples et gouvernements balkaniques.

M. Papadopoulos, secrétaire général, donne lecture du Message suivant :

### **Message aux Peuples et aux Gouvernements Balkaniques**

De Salonique — cette ville historique qui fut l'objet de tant d'antagonismes, de convoitises et de guerres — nous adressons un salut fra-

ternel à tous les peuples des Balkans, un ardent appel de paix, d'amour et d'Union.

Notre collaboration au sein de la IVe Conférence nous a affermis dans la conviction que c'est uniquement dans l'entente et dans l'Union que consiste le salut de nos six peuples, leur relèvement matériel et moral—cette conviction qui nous animait à Athènes et à Delphes et qui conduisait nos travaux à Istanbul, Ankara et Bucarest.

Dans cette 4ème Conférence un vaste travail préparatoire a été complété pour la coopération des six peuples et des Etats dans le domaine de leur vie politique et économique, dans celui de leur rapprochement intellectuel, du relèvement du niveau de vie des travailleurs, de la protection de la femme, de l'Hygiène et du développement de nos communications. Ce qui caractérise les progrès réalisés au cours de l'année qui s'achève, c'est que l'esprit de solidarité et de concorde s'est manifesté avec plus d'intensité que par le passé. Il est vrai qu'on a pu signaler cette fois aussi des divergences de vues, mais l'œuvre accomplie par la IVe Conférence Balkanique nous donne le ferme espoir qu'elles seront bientôt aplanies. Ce n'est pas que les solutions que nous avons données, les compromis auxquels nous avons abouti, les projets de conventions que nous avons élaborés soient absolument parfaits, absolument satisfaisants, qu'ils représentent le dernier mot dans les domaines traités; c'est que nous reconnaissons tous, c'est que la preuve a été faite que, de tous les côtés, se manifeste la même bonne volonté de collaboration; c'est que nous sommes tous persuadés que seule notre collaboration peut atténuer les différends qui nous séparent encore et nous conduire aux solutions les plus satisfaisantes.

C'est pourquoi nous nous adressons aux hommes d'Etat responsables des six pays et, faisant appel à eux nous leur demandons de se mettre en contact, de mettre en application les conventions multilatérales, de fonder et de renforcer les institutions interbalkaniques pour lesquelles nous avons élaboré des avant-projets pouvant servir de base de discussion.

Ces projets de conventions multilatérales et d'institutions interbalkaniques peuvent certes présenter des lacunes; il appartient aux Gouvernements de les améliorer. Ce qui importe c'est de poursuivre l'organisation de la coopération des six peuples par la conclusion de conventions multilatérales et par la fondation des institutions interbalkaniques,

La situation internationale nous en fait un devoir de plus. Tous les peuples balkaniques en sont persuadés et c'est pour cela que, de tous les côtés, on voit se manifester cette même volonté de collaboration qui, ces derniers temps, a été consacrée par les rencontres des chefs d'Etat et des dirigeants balkaniques, ainsi que par la conclusion d'accords bilatéraux.

Nous sommes fiers de constater qu'à un moment où, ailleurs, l'organisation de la paix s'affaiblit et des nuages menaçants s'amoncellent, dans notre région à nous, on voit se manifester la volonté de paix et d'union. Nous sommes sur la bonne voie que pendant des siècles nous avions abandonnée. C'est pour nous un devoir suprême d'avancer plus

vite encore dans cette direction qu'illumine l'idéal de l'Union complète des six Nations balkaniques».

M. Papanastasiou remercie les délégués pour leur concours et souhaite à ceux qui rentrent dans leur pays un bon voyage.

La séance est ensuite levée.

---

*N. B.* Concernant le paragraphe 7 des résolutions adoptées sur la proposition de la Commission des Communications (communications aériennes) on est prié d'ajouter au procès-verbal y relatif (V. p. 59) la déclaration suivante de la délégation yougoslave :

«La délégation yougoslave déclare qu'elle ne peut pas se rallier à la décision prise, concernant l'art. 7, estimant que la Sous-Commission des communications aériennes n'a pas la compétence de prendre des décisions sur les sujets qui, en principe, sont déjà réglés par les traités et conventions internationaux existants».

---

## B. — RÉSOLUTIONS DE LA IV<sup>e</sup> CONFÉRENCE BALKANIQUE

### QUESTIONS D'ORGANISATION ET JURIDIQUES

#### Statuts de la Conférence

La Conférence estime que les Statuts de la Conférence devront être révisés et qu'il faudra assurer une part aussi large que possible aux parlementaires au sein des groupes nationaux et des Conférences.

Le Conseil est chargé de constituer un Comité de révision en vue de donner suite à cette décision. Le projet présenté par la délégation yougoslave, ainsi que tout autre projet d'amendements aux statuts, seront envoyés audit Comité.

#### Unification de conventions consulaires.

Concernant le projet de convention consulaire, la Conférence décide d'ajourner l'examen du projet soumis et adopte la proposition de la Commission juridique par laquelle les groupes nationaux sont priés de communiquer en temps utile au groupe hellénique leurs observations éventuelles sur le susdit projet, afin qu'elles soient prises en considération par le groupe hellénique chargé de rédiger le texte qui fera la base de la discussion à la prochaine Conférence.

### RAPPROCHEMENT POLITIQUE

#### Rencontres des ministres des Affaires étrangères.

La Conférence, constatant avec une grande satisfaction les échanges de vues qui ont eu lieu récemment aussi bien entre les chefs d'Etat qu'entre les ministres des Affaires étrangères de certains Etats balkaniques,

Reconnaissant le grand intérêt que présentent de telles rencontres pour la solution des questions pendantes et pour l'œuvre de rapprochement des Etats,

Considérant que le rapprochement général des pays balkaniques serait puissamment renforcé par les réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères des six Etats balkaniques,

Renouvelle ardemment le voeu émis par les Conférences balkaniques antérieures en faveur de la réalisation de ces réunions.

#### Pacte Balkanique.

La Conférence connaissant le grand intérêt que présente la conclusion d'un Pacte multilatéral entre les six Etats balkaniques,

Renouvelle la résolution de la III<sup>e</sup> Conférence concernant le Pacte balkanique en priant les gouvernements respectifs de conclure un

Pacte multilatéral sur la base des principes contenus dans l'avant-projet adopté par la IIIe Conférence.

Elle exprime en outre le vœu que les gouvernements améliorent les dispositions de ce Pacte par rapport aux différentes circonstances et aux progrès qui seraient réalisés dans ce domaine.

## RAPPROCHEMENT ECONOMIQUE

### Projet d'Entente économique régionale

#### Sommaire

*Préambule — objet de l'accord. — Traitement bilatéral et général de la nation la plus favorisée. — Traitement préférentiel intra-balkanique. — Application du traitement de préférence intra-balkanique. — Prerogatives de la préférence intra-balkanique. — Régime des relations commerciales en dehors du traitement préférentiel. — Régime spécial des marchandises tenues en monopole ou en régie. — Unification des nomenclatures et des formalités douanières. — Politique commerciale concertée. — Chambre de compensations pour les échanges internationaux. — Commission Permanente. — Composition et fonctionnement de la «Commission Permanente». — Durée de l'entente — clause exitoire.*

#### Préambule-objet de l'accord.

Les gouvernements des Etats balkaniques, inspirés du désir :

1) de développer au plus large degré possible les échanges de produits et de services entre les marchés nationaux des pays balkaniques, et 2) de coopérer pour la protection la plus efficace de leurs principaux produits sur les marchés extra-balkaniques.

s'engagent à conclure, dans un délai d'une année, une entente économique régionale, comme première étape de l'union douanière balkanique, sur les bases suivantes :

#### *Article 1.*

#### Traitement bilatéral et général de la nation la plus favorisée.

I. Les Etats contractants s'accordent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée pour l'échange des produits provenant de leurs pays respectifs.

#### *Article 2.*

#### Traitement préférentiel intra-balkanique.

I. Etant donné le caractère spécial intra-balkanique de cette entente régionale, les Etats signataires s'engagent à insérer dans leurs traités commerciaux avec les Etats extra-balkaniques une clause formelle de dérogation à la clause de la nation la plus favorisée, dite «Clause Balkanique».

Les Etats signataires s'accordent de même, mutuellement, un traitement spécial et des droits préférentiels, c'est-à-dire des droits inférieurs à leurs tarifs minima respectifs, pour les articles qui intéressent particulièrement leurs économies nationales.

3. La nature et le nombre de ces articles, le pourcentage de réduction à accorder sur le tarif minimum dont ils sont taxés, ainsi que leur quantité sur laquelle le traitement préférentiel doit être appliqué, dans chaque Etat importateur, sont réglés suivant les dispositions de l'article 3.

*Article 3.*

**Application du traitement de préférence intra-balkanique.**

1. Le traitement préférentiel intra-balkanique sera appliqué aux exportations d'un des pays balkaniques vers un autre, jusqu'à concurrence d'un contingent préférentiel dont le montant total et la composition par articles seront déterminés par voie d'ententes intervenues entre les Gouvernements intéressés, après consultation de la «Commission Permanente».

2. Ces ententes peuvent être soumises à des revisions périodiques selon les besoins et sur la demande des parties intéressées.

3. Pour les produits agricoles, la revision, dans le cas où l'on viserait un changement quelconque, doit être faite, autant que possible, dès que les résultats des récoltes respectives sont connus à la fin de chaque campagne.

*Article 4.*

**Prérogatives de la préférence intra-balkanique.**

1. Pour autant que le commerce d'importation et d'exportation entre deux des Etats signataires est règlementé par des restrictions ou conditions spéciales quelconques, ces mesures seront réglées, en ce qui concerne le domaine du traitement préférentiel prévu dans l'art. 3, après consultation de la Commission Permanente et en même temps que la fixation du contingent préférentiel.

*Article 5.*

**Régime des relations commerciales en dehors du traitement préférentiel.**

1. Les relations commerciales entre Etats signataires, en dehors des matières traitées dans le présent accord, tombent à tout point de vue sous le régime autonome, pour autant qu'il n'existe pas entre eux un traité de commerce bilatéral.

*Article 6.*

**Régime spécial des marchandises tenues en monopole ou en régie.**

1. En ce qui concerne les échanges commerciaux portant sur des produits ou marchandises en général, soumis au régime du monopole d'Etat ou de lois spéciales instituant un monopole d'importation ou d'exportation, les administrations respectives s'entendront directement entre elles et avec les Gouvernements intéressés.

*Article 7.***Unification des nomenclatures et des formalités douanières.**

1. En vue de faciliter l'application uniforme des principes de cette entente régionale, une sous-commission spéciale d'experts au sein de la «Commission Permanente», sera chargée de préparer dans un délai d'un an à partir de la mise en vigueur de l'entente, un projet pour l'unification de la nomenclature des tarifs douaniers des Etats signataires—du classement tarifaire des marchandises en raison de leurs transports—des règlements et formalités douanières—des méthodes d'évaluation pour les statistiques du commerce international, etc.

*Article 8.***Politique commerciale concertée**

1. Les Etats signataires concerteront leurs efforts, dans leur politique commerciale envers les Etats extra-balkaniques, pour la protection la plus efficace et la défense des intérêts d'exportation sur les marchés étrangers, en vue d'assurer l'écoulement le plus large des principaux produits intéressant les pays balkaniques.

2. Dans ce but, les Etats signataires, avant de conclure un accord commercial avec un Etat extra-balkanique, procéderont chaque fois préalablement, au sein de la «Commission Permanente» à un échange de vues entre eux.

3. En outre, les Etats signataires aviseront en commun aux mesures d'ordre pratique à prendre en vue d'une action concertée pour la protection des principaux produits communs à toutes ou à quelques-unes des parties intéressées.

4. Les Etats balkaniques s'engagent de même à se prêter leur concours mutuel pour faciliter l'exportation de leurs produits à l'étranger en assurant leur transport libre, direct et aux meilleures conditions, sur la base de l'égalité de traitement.

*Article 9.***Chambre de compensations pour les échanges internationaux**

1. Pour faciliter (surtout pendant la durée des restrictions du transfert de devises) les échanges de leurs produits et le règlement des paiements et transferts résultant du trafic de marchandises sur la base du traitement préférentiel intra-balkanique, —ainsi que pour permettre de réaliser, au plus large degré possible, toutes combinaisons (bilatérales, tripartites ou multilatérales) d'échanges internationaux de marchandises ou de faveurs particulières, dans l'esprit du présent accord et, surtout, de l'article 8,— les Etats signataires s'engagent à créer, auprès de la «Commission Permanente», une «Chambre de compensations du commerce international des pays balkaniques».

2. Les projets d'organisation de cette Chambre, les modalités de son fonctionnement etc. seront élaborés et proposés aux Gouvernements intéressés par la «Commission Permanente».

*Article 10.***«Commission Permanente»**

1. En vue de réunir la documentation nécessaire et d'aviser aux moyens d'encourager le commerce extérieur des pays balkaniques, surtout entre eux, une «*Commission permanente du commerce international des pays balkaniques*» est instituée.

2. La «*Commission Permanente*», pouvant agir aussi bien sur sa propre initiative, que sur la proposition des groupes nationaux de la Conférence balkanique, ou sur la demande d'un des Gouvernements des Etats signataires, est chargée d'examiner les questions concernant les rapports commerciaux des pays balkaniques, surtout quant à l'application du traitement préférentiel, ainsi qu'à la coordination de leur politique commerciale—d'élaborer des avis consultatifs sur ces questions et de formuler des propositions concrètes à soumettre aux Gouvernements intéressés.

3. La tâche principale de la «*Commission Permanente*», sera surtout d'aviser aux moyens d'éliminer les entraves au commerce intra-balkanique et de faire avancer le rapprochement économique des pays balkaniques. Dans ce sens la Commission Permanente soumet aux Gouvernements intéressés des propositions et des projets de traités à conclure ou d'autres mesures à prendre en faveur du développement des économies nationales et des relations commerciales des Etats signataires.

*Article 11.***Composition et fonctionnement de la «Commission Permanente».**

1. La «*Commission Permanente du Commerce international des Etats Balkaniques*», est composée de trois délégués de chaque Etat signataire, la présidence étant annuellement exercée à tour de rôle par le premier délégué de chacune des parties contractantes.

2. La Commission élaborera elle-même les statuts, ainsi que le règlement de ses travaux et de ses services.

*Article 12.***Durée de l'entente—clause exitoire.**

1. L'Entente régionale à conclure entrera en vigueur trois mois après l'échange des instruments de ratification, et aura une durée illimitée.

2. Les Etats signataires ne peuvent dénoncer cette entente qu'après l'expiration d'un délai minimum de deux ans et sur préavis de douze mois.

**Projet de statuts de l'Office Coopératif Balkanique.***Article 1.*

Conformément à la résolution de la III<sup>ème</sup> Conférence Balkanique (Bucarest), il est créé un *Office Cooperatif des Pays Balkaniques* ayant son siège provisoire à Bucarest auprès de l'Office National de la Coopération roumaine.

*Article 2.*

Le but de cet Office est :

a) de faciliter par tous les moyens adéquats la documentation réciproque des organisations coopératives adhérentes sur la législation concernant la coopération dans les Pays balkaniques, sur la structure, les méthodes de travail et l'activité des organisations nationales ;

b) de faciliter l'établissement de relations économiques permanentes entre les institutions centrales du commerce coopératif de chaque Pays participant ;

c) de faciliter la concentration de l'importation en marchandises nécessaires aux sociétés coopératives, ainsi que la concentration de l'écoulement des produits coopératifs ;

d) de faciliter l'échange du personnel des institutions coopératives, l'échange de professeurs et d'étudiants entre les instituts supérieurs de l'enseignement coopératif, ainsi que les voyages d'études des coopérateurs ;

e) d'éditer un Bulletin de la Coopération à caractère informatif des Pays balkaniques, ainsi que d'autres publications statistiques et documentaires ;

f) de contribuer à la création et à l'unification de la statistique coopérative des Pays balkaniques ;

g) de propager parmi les coopératives l'esprit de l'entente des peuples balkaniques ;

h) d'exécuter, avec la collaboration des Comités nationaux, ainsi que celle des organes de la Conférence Balkanique, les travaux préparatoires pour les réunions de la Commission Coopérative de la Conférence Balkanique.

*Article 3.*

Sont membres de l'Office les organisations nationales de la coopération de second et troisième degrés, dans les Pays qui ont adhéré à la Conférence Balkanique.

*Article 4.*

L'Office coopératif des Pays balkaniques est administré par un Conseil composé de deux délégués de chaque pays intéressé :

a) un représentant des organisations coopératives centrales ;

b) un représentant des institutions coopératives compétentes.

Dans le cas où il n'existe pas encore de Centrale de coopération dans certains pays balkaniques, le groupe national compétent désignera l'organisation coopérative qui représentera aussi les autres organisations coopératives du pays.

Les attributions du Conseil sont :

a) de diriger les travaux et d'administrer les fonds mis à la disposition de l'Office ;

b) de décider, s'il est nécessaire, la convocation de réunions extraordinaires ;

c) de nommer le Secrétaire ainsi que l'autre personnel nécessaire aux travaux de l'Office.

*Article 5.*

Le Secrétaire est chargé de tous les travaux qui incombent à l'Office ; ils sera éventuellement aidé par le personnel nécessaire.

*Article 6.*

Le fonds social se compose des cotisations des institutions affiliées, de subventions et de donations.

Il sera administré par le Conseil d'administration selon un budget adopté par la Commission coopérative de la Conférence Balkanique,

**Vœux**

La IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique émet les vœux :

- 1) Que les Etats balkaniques favorisent la formation des coopératives et le mouvement coopératif, tout en laissant à ces organisations leur initiative et leur autonomie.
- 2) Que des Unions Centrales des Coopératives émanant directement de ces organisations, soient créées dans les Etats balkaniques où il n'en existe pas encore.
- 3) Qu'il soit accordé aux organisations coopératives des pays balkaniques échangeant leurs produits entre elles, une exemption des droits d'entrée ou, tout au moins, une réduction de ces droits.
- 4) Que le *crédit agricole* (à court terme) soit organisé dans tous les pays balkaniques sur la base coopérative.
- 5) Que les Banques Agricoles des pays balkaniques apportent leur appui en vue de l'échange des produits entre les coopératives de ce pays.

**L'Agriculture balkanique et le Commerce International.****I**

«La IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique constate que les peuples balkaniques éprouvent unanimement le besoin de soulager dans une large mesure leurs peuples de la crise agricole dont ils souffrent et de relever leur bien-être par une collaboration étroite et mutuelle pour le placement de leurs articles agricoles.

Elle émet donc les vœux :

- 1) d'assurer une revalorisation des produits agricoles dans les pays importateurs de l'Europe, en créant un front commun de producteurs balkaniques pour la vente de leurs produits.
- 2) De voir les Etats balkaniques conclure au plus tôt possible des traités de commerce avec ceux des Etats balkaniques avec lesquels ils ne sont pas encore liés».

**II**

«La IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique, vu que la résolution de la III<sup>e</sup> Conférence concernant la question du crédit agricole n'a pu être mise en oeuvre pour des raisons d'ordre technique, répète son désir qu'on aborde l'étude de ce problème de manière aussi complète que possible et dans le plus bref délai.

A cette fin, le groupe yougoslave est prié d'élaborer et de remettre aux autres groupes nationaux jusqu'à la fin de l'année courante un questionnaire englobant les matières suivantes :

- 1) Données générales sur la participation de l'agriculture dans l'économie et le commerce du pays respectif,
- 2) Organisation actuelle du crédit agricole.

3) Création d'un organe de coopération des pays balkaniques en vue d'une action concertée sur ce point.

Les groupes nationaux seront tenus de remettre leurs réponses respectives jusqu'à la fin du mois de mai 1934 au groupe yougoslave qui les transmettra aux autres groupes.

Avant la V<sup>e</sup> Conférence Balkanique, en Octobre 1934, un Comité spécial, composé de deux membres de chaque groupe national se réunira à Belgrade et sera appelé à procéder à l'étude approfondie du matériel réuni et à élaborer un rapport détaillé à soumettre à la Conférence même.

## RAPPROCHEMENT INTELLECTUEL

### Enseignement des langues balkaniques.

Renouvelant le vœu de la 1<sup>ère</sup> Conférence, la IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique demande l'introduction dans un avenir prochain de l'enseignement des langues et des littératures balkaniques dans les Universités, en laissant bien entendu toute latitude à chaque Université de régler les modalités de cet enseignement selon sa propre organisation.

### Semaine pédagogique.

La Conférence décide d'instituer un Comité formé de deux membres pour chaque pays, désignés par les groupes nationaux et chargé :

a) de fixer les lignes générales d'un programme de «Semaine pédagogique» (Fête scolaire interbalkanique), commune dans les six pays, d'en préciser la nature et d'en définir les proportions, en tenant compte des rapports soumis à la Conférence ;

b) de suggérer l'époque la plus opportune pour la réalisation de cette fête scolaire interbalkanique qui, en tous cas, devra avoir lieu dans le courant de l'année scolaire 1934-1935.

Afin de faciliter la réunion de ce Comité, la Conférence suggère au Conseil qu'une des Semaines balkaniques de l'année soit aussi consacrée à la réunion dudit Comité.

### Collaboration des Associations sportives.

La Conférence constate avec satisfaction que la collaboration des organisations sportives est déjà pratiquée avec un succès remarquable et exprime le vœu que cette collaboration soit renforcée dans la mesure du possible, notamment en priant les groupes nationaux d'amener aux Conférences des délégués qualifiés, représentant le mouvement sportif des pays respectifs.

Elle prend acte du vœu exprimé par les représentants des organisations sportives afin que la question figure à l'ordre du jour de la Conférence, que le Conseil charge les groupes nationaux de présenter dans les six mois un rapport en la matière et nomme un rapporteur général à ce sujet et, enfin, qu'une sous-commission spéciale soit créée auprès de la Commission de rapprochement intellectuel.

### **Enseignement de l'Histoire de la civilisation.**

La Conférence exprime le voeu qu'une chaire d'Histoire de la civilisation des peuples balkaniques soit créée dans les Universités des capitales.

### **Révision des résolutions antérieures.**

La Conférence prend acte du voeu exprimé par la Commission de rapprochement intellectuel de voir figurer à l'ordre du jour de la prochaine session la révision et la mise au point de toutes les résolutions antérieures en matière de rapprochement intellectuel.

### **Rapports annuels sur l'application des résolutions.**

La Conférence engage les groupes nationaux à se communiquer mutuellement et à temps utile des rapports annuels sur l'activité déployée au sein de chaque groupe national pour l'application dans les pays respectifs des résolutions antérieures prises en matière de rapprochement intellectuel.

---

## **QUESTIONS DE COMMUNICATIONS**

### **Communications terrestres.**

#### **A. Chemins de fer**

A. La Conférence considère comme d'un intérêt primordial les liaisons ferroviaires entre tous les pays balkaniques et surtout comme plus urgentes, parce que plus défectueuses, celles, d'une part, entre la Grèce la Bulgarie et la Roumanie et, d'autre part, entre la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie.

Pour remédier à cette lacune la Conférence indique la nécessité de la réalisation d'une liaison directe ferroviaire entre Salonique - Sofia - Bucarest, par la construction simultanée d'un tronçon de lignes entre Sidirocastro - Koula - Dounnitza et d'un pont sur le Danube, pour la liaison ci-dessus et pour la liaison avec la Turquie.

De plus, la Conférence considère comme également importante la liaison directe entre la Grèce, l'Albanie et la Yougoslavie pour la réalisation d'un pont sur le Danube avec les raccordements nécessaires.

La Conférence considère nécessaire que les Administrations des Chemins de fer se réunissent avant les Conférences Internationales des horaires et des voitures directes afin de proposer un plan d'horaires embrassant tous les intérêts balkaniques.

Ce plan devra surtout poursuivre l'établissement de voitures directes entre les Capitales et autres centres importants balkaniques et veiller à ce que ces voitures soient attelées autant que possible à des trains rapides.

La Conférence demande qu'il soit effectué une révision des tarifs exagérés des lignes du réseau des chemins de fer Orientaux.

### B. Routes

La Conférence propose de compléter ou d'améliorer les routes existantes afin d'obtenir les réseaux ci-dessous :

Les routes caractérisées comme internationales par l'Association Internationale des Automobiles-Clubs reconnus, soit :

1) Posthumia et Subotica - Beograd - Sofia - Istanbul.

2) Oradea - Alba - Sofia - Julia - Brasov - Bucarest - Plewen - Salonique - Athènes.

La Conférence considère ces deux routes comme plus importantes que les autres.

3) Beograd - Oreova - Craiova - Constanta.

4) Nich - Skoplje - Bitolj - Servia.

La Conférence considère que ce tronçon doit être remplacé par celui : Nisch - Skoplje - Gevgielija - Salonique.

5) Ceranti - Bucarest.

6) Donya Lendava - Zagreb.

La Conférence considère comme routes balkaniques d'une importance égale les suivantes :

1) Dela - Tirnovo - Harmanli.

2) Salonique - Drama - Edirne.

3) Durazzo - Tirana - Koriza - Florina - Salonique et Tirana - Struza - Bitolj - Salonique.

La Conférence considère comme routes d'intérêt balkanique les suivantes :

1) Nisch - Negotin - Kladovo - Turnu - Severin.

2) Sofia - Kustendil - Koumanovo et Skoplje - Struga.

3) Tirana - Scutari - Potgoritsa - Kragujevatz.

4) Potgoritsa - Kotor - Metkovic - Susak et Metkovic Sarajevo - Kraljevo et Sinj - Split.

5) Tirana - Valona - Yannina - Livadia.

### II. Communications postales.

La Conférence prend note avec satisfaction de la déclaration de la Délégation yougoslave au sujet de l'adhésion éventuelle de l'Administration des Postes T. T. de ce pays à l'Union postale balkanique, à laquelle ont déjà adhéré la Grèce et la Turquie et exprime le voeu que les autres Etats balkaniques adhèrent à l'Union postale balkanique.

### III. Travaux publics.

La Conférence prend acte du voeu de la Commission des Communications que dans l'ordre du jour de la prochaine réunion soit incluse la question des travaux publics d'intérêt balkanique et notamment ceux de nature hydraulique et hydroélectrique.

La Conférence décide que dorénavant la Commission portera le titre de «Commission des Communications, des travaux publics et du tourisme».

### IV. Communications aériennes.

La Conférence demande que les mesures suivantes soient prises :

1) Réglementation et protection de la navigation aérienne balkani-

que par la réduction au strict minimum des zones interdites dans l'intérieur du pays, des zones frontières, et par la fixation de commun accord des passages frontières propices.

2) Mesures à prendre pour assurer l'exercice de la souveraineté des Etats balkaniques dans leurs territoires respectifs, par la réglementation de la procédure à suivre pour l'application de la convention portant réglementation de la navigation aérienne de 1919.

Cette réglementation portera sur l'établissement des responsabilités et des sanctions à prendre en cas d'infraction à la convention.

3) Conclusion des conventions bitatérales portant réglementation de la navigation aérienne entre pays balkaniques qui n'ont pas encore signé entre eux de pareils accords.

4) Création de conditions de nature à faciliter les liaisons radio-électriques et l'échange de tous les renseignements concernant la protection de la navigation aérienne.

5) Mesures à prendre pour que le personnel employé par les entreprises aériennes étrangères dans les pays balkaniques, soit en majorité recruté parmi les sujets de ces pays.

6) Création d'un office aéronautique dont les statuts et le règlement seront présentés à la prochaine Conférence par les soins de la Commission aérienne désignée à cet effet.

7) Reconnaissance du principe de l'égalité des droits des Etats balkaniques entre eux, dans le domaine de l'aviation civile, afin de permettre le développement normal des communications aériennes interbalkaniques.

#### V. Communications maritimes.

La Conférence, après examen des Statuts de la Section maritime de la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique élaborés par le Comité réuni à Athènes le 20 avril, conformément aux résolutions des Conférences précédentes, les approuve dans la forme suivante :

#### *Statuts.*

##### *Article 1.*

**Buts :** Il est fondé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique, une section maritime qui a pour but de contribuer à l'organisation plus complète et au développement de la marine marchande des Etats balkaniques, en vue de défendre en commun leurs intérêts maritimes.

Ce but sera poursuivi surtout par les moyens suivants :

1) L'institution, en commun avec les autres sections de la Chambre interbalkanique, d'une politique commerciale et maritime commune ayant pour but d'unifier les activités dispersées et de désigner les moyens appropriés à cette fin.

2) L'échange de vues sur les expédiences des Entreprises Maritimes et l'organisation d'une propagande en commun en faveur des marines respectives et du tourisme.

4) La publication régulière de statistiques, informations et études maritimes.

4) Le traitement sur un pied d'égalité parfaite de toutes les marines marchandes des pays balkaniques dans les eaux de ces pays, exception faite du droit de cabotage de chaque pays.

5) L'utilisation dans la plus grande mesure possible des marines marchandes des pays balkaniques pour leurs transports, étant donné que cette utilisation est hautement nécessaire non seulement pour le développement des marines marchandes balkaniques mais aussi pour l'établissement d'un équilibre en matière d'échanges commerciaux.

6) L'encouragement économique des entreprises maritimes balkaniques au moyen d'un Office interbalkanique de crédit maritime.

7) L'organisation de l'exploitation en commun de lignes desservant le commerce des pays balkaniques.

8) L'étude de la possibilité de la défense par voie législative des marines marchandes balkaniques contre une concurrence déloyale pouvant conduire à des conséquences désastreuses.

9) La protection des marines marchandes balkaniques contre la concurrence des primes d'assurance exorbitantes, par la collaboration à cette fin des assureurs balkaniques et par l'institution d'un Office balkanique d'assurances.

10) L'étude de la possibilité de l'institution d'un contrôle technique des navires à pavillon balkanique (Registre interbalkanique ou Bureau Véritas interbalkanique) en collaboration avec des organisations pareilles balkaniques et étrangères dont les certificats respectifs soient reconnus comme valables pour tous les pays.

11) L'institution d'une ligue d'armateurs balkaniques de protection et d'indemnité, à l'instar des organisations anglaises "Protection and indemnity Associations,,".

12) L'application des conventions internationales de travail et d'une politique sociale commune.

13) Diminution en commun des charges diverses imposées sur les marines balkaniques.

#### *Article II.*

**Conseil.** Afin d'assurer le fonctionnement de la section maritime le nombre de membres du Conseil de la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique est augmenté d'un membre pour chaque pays participant, spécialiste en matière maritime. Ce membre est désigné par le groupe national de chaque pays et jouit des mêmes droits que les autres membres du Conseil.

#### *Article III.*

**Commission administrative.** Les membres maritimes du Conseil, réunis sous la Présidence successive de chacun des six représentants balkaniques, constituent la Commission maritime spéciale de la C.C.I.I. Cette Commission émet un avis consultatif sur toute question que le Président de la dite Chambre lui soumettrait.

La Commission peut aussi se réunir ipso jure sur convocation de son Président ou à la demande de 3 membres, pour étudier des questions de son ressort sur lesquelles elle soumet des rapports au Conseil. Les décisions sont prises suivant les dispositions des statuts de la Chambre relatifs à la procédure.

*Article IV.*

**Secrétariat:** Un secrétaire est adjoint par la Section Maritime au Secrétariat Général de la C.C.I.I. Ce fonctionnaire aura recours, pour communiquer avec les pays participants, à l'«employé-commissaire» (voir statuts de la C.C.I.I.) respectif, lequel est obligé de mettre à sa disposition les renseignements statistiques ou autres qui lui seraient nécessaires. Ce secrétaire dépend du Président de la Section maritime.

*Article V.*

**Cotisations:** Les entreprises maritimes balkaniques sont tenues de participer aux cotisations annuelles de chaque pays à la C.C.I.I.

*Article VI.*

**Documentation et arbitrage:** La section de la C.C.I.I. aura soin d'étudier les divers types de chartes maritimes qui sont en vigueur pour les transports maritimes balkaniques, soit connaissements, soit contrats d'affrètement, et procédera à la publication de ces types adaptés aux conditions spéciales balkaniques d'importation et d'exportation. Pour faciliter les transactions, la Section donnera à ces contrats des dénominations spéciales.

Tout différend pouvant surgir au sujet de transactions maritimes balkaniques sera tranché suivant un règlement à rédiger par les soins de la Section maritime en tenant compte de l'arbitrage de la Section Commerciale.

**VI. Tourisme.**

1) La Conférence charge le Conseil d'inviter les Unions hôtelières ainsi que les Agences de voyage officielles et officieuses de chaque pays à se faire représenter à la semaine balkanique de Tourisme en vue d'une collaboration plus étroite.

2) Charge le Conseil de communiquer à la C.C.I.I. la résolution des Conférences relative à la représentation du Tourisme au sein de ladite institution et demande que cette représentation soit accréditée auprès de la section maritime de la C.C.I.I.

3) Recommande l'adoption de formalités uniformes douanières pour les voyageurs dans les six pays balkaniques et notamment la création de postes mixtes de douane et de polices aux frontières.

4) La Conférence insiste auprès des groupes nationaux intéressés afin qu'ils interviennent auprès de leurs gouvernements respectifs, pour la réfection urgente des tronçons nationaux de la route Londres-Istanbul.

5) Appréciant l'importance capitale pour le tourisme de la question du change, demande aux groupes nationaux d'intervenir auprès de leurs Gouvernements pour l'adoption urgente des mesures adéquates en vue de faciliter l'échange des montants nécessaires pour le tourisme des classes moyennes entre les pays balkaniques.

6) Rappelle aux groupes nationaux l'application des résolutions des sessions antérieures relatives à la suppression des visas de transit, à l'adoption des plaques, insignes et panonceaux uniformes, à l'échange de renseignements et de groupe scolaires, aux billets circulaires, individuels et par groupes, aux articles dans la presse, conférences et

films, à l'élaboration de calendriers sportifs et touristiques, de prospectus et itinéraires de voyages communs, à l'obtention de la franchise douanière pour le matériel touristique de propagande, ainsi qu'aux facilités à accorder aux membres des Congrès balkaniques.

### VII. Réunion préparatoire.

La Conférence prend acte du désir de la Commission des Communications pour la convocation d'une réunion technique préparatoire pour les questions des Communications (terrestres, maritimes fluviales, aériennes), les travaux publics, les postes et télégraphes, le tourisme, au printemps prochain, en vue de faciliter, à l'instar du passé, l'étude pour la Vème Conférence des travaux qui nécessitent des échanges de vues techniques.

---

## POLITIQUE SOCIALE

### Office Balkanique du Travail

(Projet de Convention)

La Quatrième Conférence Balkanique, considérant que la coordination et le développement de la politique sociale des pays balkaniques constituent un moyen des plus efficaces pour la compréhension mutuelle des peuples respectifs et pour le resserrement de leurs relations économiques aussi bien que politiques, et ayant en vue que la Conférence précédente a décidé en principe la création d'un Office balkanique du travail, recommande aux Gouvernements la prise en considération du projet de convention suivant :

#### CHAPITRE I

#### Dénomination, siège, buts.

Art. 1. a) il est fondé un Office Balkanique du Travail chargé de travailler au développement et à la coordination de la politique sociale des six Etats Balkaniques.

b) L'Office Balkanique du Travail sera établi à ...

Art. 2. Pour mener à bonne fin sa mission l'Office Balkanique du Travail est chargé :

a) De centraliser les informations et la documentation concernant le travail dans les pays balkaniques et de les mettre à la disposition des Gouvernements respectifs et des organisations professionnelles balkaniques.

b) De procéder à des études sur des questions de politique sociale intéressant les Etats balkaniques et de publier, au moins en français, des statistiques et des renseignements comparatifs concernant le marché et les conditions du travail, le problème du logement dans les pays balkaniques, les migrations interbalkaniques, ainsi que le développement et l'activité des Institutions balkaniques d'assurance ou d'assistance sociale.

c) D'être en contact avec les organisations professionnelles des pays balkaniques et de leur fournir toute information concernant son activité.

d) De préparer des projets de convention ayant pour objets principalement :

1) l'égalité de traitement, en matière de protection des travailleurs, au profit des salariés d'un pays balkanique qui travaillent dans le territoire d'un autre pays balkanique,

2) la conservation des droits acquis ou des droits en cours d'acquisition pour les pensionnés ou les assurés qui passent d'un pays balkanique à un autre,

3) l'organisation en commun des mesures propres à rendre plus efficace la protection des ressortissants des Etats balkaniques dans les pays d'émigration,

4) la réglementation des conditions du travail dans les pays balkaniques sur la base des principes contenus dans la Partie XIII du Traité de Versailles,

5) de fournir régulièrement aux Services compétents et aux milieux intéressés des pays balkaniques des informations aussi exactes que possible sur la situation du marché du travail dans lesdits pays, de prendre des initiatives tendant à faciliter et à mieux organiser les migrations dans les Balkans et, enfin, d'entreprendre, sur la demande des Gouvernements, l'organisation et la surveillance de telles migrations.

## CHAPITRE II

### Organisation, fonctionnement et finances.

Art. 3. a) L'Office Balkanique du Travail sera placé sous la direction d'un Conseil d'Administration, composé de trois représentants de chaque Etat balkanique ayant ratifié la présente Convention, dont un sera le délégué du Gouvernement et dont les deux autres représenteront, d'une part, les employeurs, d'autre part, les travailleurs.

b) Les délégués non gouvernementaux seront désignés d'accord avec les organisations les plus représentatives soit des employeurs, soit des travailleurs, sous la réserve que de telles organisations existent.

c) La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration sera de trois ans.

d) Les correspondants du Bureau International du Travail dans les différents pays balkaniques ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'Administration comme observateurs.

Art. 4. a) Le Conseil d'Administration élira chaque année parmi ses membres gouvernementaux un Président et, parmi ses membres, cinq vice-présidents.

Le Président et le vice-président, doivent être de nationalité différente.

Le Conseil sera convoqué pour la première fois par le Ministre qui est chargé des questions du travail et de la prévoyance sociale de l'Etat dans le territoire duquel siège l'Office. Ce même ministre dirigera les travaux du Conseil jusqu'à l'installation du premier Président.

b) Le Conseil se réunira régulièrement une fois par an, par les soins du Président. Une session spéciale devra être tenue, chaque fois que six membres du Conseil, au moins, auront formulé une demande écrite à ce sujet.

c) Le Conseil tiendra ses sessions au siège de l'Office Balkanique du Travail, à moins qu'il n'en décide autrement d'une manière expresse.

Art. 5. a) Le Conseil formulera les règles de son fonctionnement.

b) Le Conseil décide à la majorité absolue des suffrages exprimés; chaque membre du Conseil n'a qu'une voix.

c) Aucun vote n'est valable si le nombre des suffrages exprimés, affirmatifs ou négatifs, est inférieur aux deux tiers du nombre total de membres du Conseil.

Art. 6. a) Un Directeur sera placé à la tête de l'Office.

b) Il sera désigné par le Conseil d'Administration.

c) Le Directeur sera responsable vis-à-vis du Conseil de l'exécution des instructions reçues et de la bonne marche de l'Office.

d) Il assistera aux séances du Conseil d'Administration.

e) Il présentera au Conseil, à chaque session ordinaire, un rapport sur l'activité de l'Office au cours de l'année écoulée.

Art 7. a) Le personnel de l'Office sera choisi par le Directeur.

b) Le personnel de l'Office sera régi par un règlement de service établi par le Directeur et approuvé par le Conseil.

Art 8. a) L'ordre du jour de chaque session du Conseil d'Administration est établi par le président d'accord avec le Directeur.

b) Toute question que le Conseil d'Administration aura décidé, au cours d'une de ses sessions, d'inscrire à son ordre du jour, sera mise à l'ordre du jour de sa prochaine session.

c) Six membres du Conseil, au moins, ont le droit de demander au président d'ajouter à l'ordre du jour d'une session des objets entrant dans le cadre d'activité de l'Office et présentant un caractère d'urgence.

d) L'ordre du jour doit être communiqué aux membres du Conseil au moins quinze jours avant l'ouverture de session extraordinaire et au moins un mois avant les sessions ordinaires.

Art. 9. a) Au cours de chaque session ordinaire le Conseil d'Administration discute le rapport du Directeur de l'Office ainsi que les questions inscrites à l'ordre du jour et fixe, d'une manière générale, les travaux de l'Office jusqu'à la prochaine session.

b) Le budget annuel de l'Office est établi par le Directeur et approuvé par le Conseil d'Administration.

c) Les frais de l'Office seront supportés par les Gouvernements des Etats balkaniques au prorata, ou dans la proportion décidée par le Conseil d'Administration.

### CHAPITRE III

#### Relations

Art. 10. a) L'activité de l'Office ne pourra, en aucun cas, restreindre les engagements des Etats balkaniques envers l'organisation Internationale du Travail, ni affecter les dispositions de la Partie XIII du Traité de Versailles et les dispositions correspondantes des autres Traités de paix, ainsi que les conventions adoptées par les Conférences Internationales du Travail.

b) L'Office sera en contact constant avec la Bureau International

du Travail, dont il demandera, chaque fois que besoin sera, les avis et le concours.

Art. 11. a) Les Services du Travail, de la Prévoyance Sociale et de la Statistique, ainsi que les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Travail et, en outre, les institutions d'Assurance ou d'Assistance Sociale des Etats balkaniques sont tenus de communiquer à l'Office leurs publications, d'être en contact régulier avec lui et de lui fournir les informations et avis demandés par le Directeur et pouvant contribuer au succès de la tâche à lui confiée.

#### CHAPITRE IV.

#### Dispositions finales.

Art. 12) La présente convention entre en vigueur aussitôt adoptée par au moins deux Etats balkaniques, l'adoption ultérieure par les autres pays étant toujours libre à tout moment.

#### Questions d'Hygiène

La Conférence charge les groupes nationaux de faire aussitôt que possible les démarches nécessaires auprès de leurs gouvernements respectifs pour que les services sanitaires compétents se mettent en relations par les voies ordinaires, afin de préparer et de conclure une convention sanitaire interbalkanique conforme à l'art. 9 de la Convention sanitaire internationale de 1926.

La Conférence charge les groupes nationaux de faire préparer par des spécialistes un rapport sur l'activité de leur pays respectif dans le domaine de l'Hygiène rurale et d'envoyer ces rapports à temps à la présidence de la prochaine Conférence.

La Conférence, considérant que dans le domaine vétérinaire il existe des questions d'une importance et d'une utilité professionnelle interbalkanique, estime nécessaire la création d'une sous-commission vétérinaire auprès de la commission économique et charge les groupes nationaux de se faire représenter aux Conférences par des spécialistes vétérinaires.

La Conférence prend acte du vœu exprimé par la sous-commission d'Hygiène pour qu'une Semaine vétérinaire soit organisée dans le plus bref délai possible avec la participation de tous les Pays balkaniques.

Dans le but de faciliter de la manière la plus large les échanges d'animaux et de produits d'origine animale entre les pays balkaniques, la Conférence trouve nécessaire la conclusion d'une Convention vétérinaire multilatérale.

#### Travail de la femme

La Conférence, considérant que tout travailleur homme ou femme, devrait toucher une indemnité pour incapacité de travail à cause de maladie.

Que la femme ouvrière en couches se trouve dans ce même état d'incapacité temporaire et par conséquent a droit à une pareille indemnité,

Que le moyen le plus efficace pour lui assurer cette indemnité est le système des assurances sociales appliquées déjà dans plusieurs pays,

Demande:

I. — Que dans chacun des pays balkaniques une loi sur les assurances sociales soit votée et appliquée pour assurer à la mère ouvrière et à son enfant leur entretien pour les six semaines avant et six après ses couches, pendant lesquelles la loi lui interdit tout travail salarié.

II. Que les Gouvernements des pays balkaniques s'engagent à adopter l'institution de salaires minima dont le taux serait le même pour les deux sexes.

III. Que toutes les possibilités d'étude, d'entrée et d'avancement dans toutes les carrières soient égales pour hommes et femmes, qu'aucune mesure ne soit prise pour priver la femme mariée de son droit au travail rémunéré et qu'en cas de licenciement de personnel pour cause de crise économique, il soit tenu compte des aptitudes et de la situation économique de ce personnel sans distinction de sexe.

IV. Décide que tous les groupes nationaux devraient s'efforcer de nommer des femmes dans leurs délégations aux Conférences.

### V o e u

Dans le but de renforcer les décisions déjà prises dans les Conférences Balkaniques précédentes sur l'abolition de la réglementation et de la traite des femmes et des mineurs, la Commission de Politique Sociale demande au Conseil de mettre à l'ordre du jour de la Ve Conférence Balkanique l'étude des moyens les plus efficaces pour la suppression du trafic des femmes et des mineurs qui continue à se faire entre les Pays Balkaniques.

---

## C. AUTOUR DE LA CONFÉRENCE

---

### **La maison natale du Président de la République Turque.**

Le 4 Novembre, à la veille de l'ouverture de la Conférence, eut lieu à Salonique l'inauguration de la plaque commémorative apposée sur la maison natale du Président de la République Turque, Moustapha Kémal.

La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre-gouverneur de la Macédoine, du ministre de Turquie à Athènes, du maire de la ville, des autorités, des membres des Délégations nationales à la Conférence et d'un grand nombre d'invités.

Le chef de la délégation grecque, M. Papanastasiou prononça devant la maison natale du l'illustre président turc l'allocution suivante :

«Au nom du groupe hellénique de la Conférence Balkanique, j'ai l'honneur d'inaugurer la plaque commémorative posée sur la maison où naquit Moustapha Kémal, à l'occasion du 10ème anniversaire de la République turque.

Moustapha Kémal n'est pas seulement le Chef d'une nation amie mais aussi le grand homme politique des pays balkaniques qui ayant sauvé sa patrie a su, en rénovant la nation turque, rendre possible son rapprochement avec toutes les autres nations balkaniques, pour devenir le champion le plus ardent de l'union de nos peuples.

Cette modeste maison où vit le jour Moustapha Kémal montre quelles difficultés le grand homme d'Etat a dû surmonter, quelles luttes entreprendre pour accomplir la grande œuvre que nous admirons tous. Ces difficultés et ces luttes rendent encore plus grande la gloire du héros national turc.

Celle ville historique de Salonique dont l'histoire est pleine de luttes pour la liberté et pour les réformes sociales est fière de compter parmi ses enfants Moustapha Kémal.

Le fait qu'ici, dans cette ville naquit Moustapha Kémal démontre combien sont justifiées les paroles que lui même a prononcées à Ankara en relevant que, tous les peuples balkaniques, nous avons la même provenance, nous sommes tellement entremêlés que nous formons une famille nationale. Nous pouvons donc dire que chaque peuple balkanique peut revendiquer comme sienne une part de la gloire de Moustapha Kémal qui est déjà à jamais tracée dans l'histoire de l'humanité. Vive Moustapha Kémal! vive la nation turque! »

La plaque apposée porte l'inscription suivante :

*«Ici vit le jour le Gazi Moustapha Kémal, rénovateur de la Nation Turque et champion de l'Union Balkanique ».*

A la suite de M. Papanastasiou, M. Spiropoulo prononça quelques mots de circonstances au nom du groupe de Salonique. Le ministre-gouverneur de Macédoine, M. Dragoumis et le ministre de Turquie à Athènes, Enis bey, ont pris finalement la parole pour mettre en lumière la portée de cette cérémonie commémorative.

## Réceptions et Banquets

Les congressistes ne s'attendaient pas cette année aux réceptions fastueuses qui leur avaient été réservées aux Conférences antérieures. La ville de Salonique, ainsi que M. Papanastasiou l'a rappelé dans son discours d'ouverture relève à peine du terrible incendie qui l'avait presque entièrement détruite, il y a une quinzaine d'années. Néanmoins, l'accueil dont les congressistes furent l'objet ne l'a point cédé en cordialité à ceux des années précédentes. Dès leur arrivée, les membres des Délégations ont été conviés à un banquet offert en leur honneur par le ministre-gouverneur de Macédoine.

Au dessert, le ministre des Affaires étrangères, M. Maximos, a levé un toast au succès de la Conférence.

Il a exprimé sa joie de voir réunis tous les représentants balkaniques autour de la table. Les paroles de ce matin sont, dit-il, d'un bon augure pour la réussite des travaux. La tâche des délégués est facilitée par les conférences précédentes et les circonstances actuelles.

M. Tricoupis, vice-président de la Chambre hellénique, a parlé ensuite.

— Au nom de la Chambre des députés hellènes, dit-il, j'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue aux délégués et de leur transmettre mes meilleurs souhaits et les salutations cordiales de mes collègues. L'idée de l'Union Balkanique, cultivée au début dans des cercles restreints, commence déjà à gagner les parlementaires de tous les pays balkaniques. Cette évolution est la meilleure preuve que cette idée ne représente plus un idéal lointain, mais qu'elle correspond à des nécessités pratiques, à des intérêts vitaux de nos pays. Nous sommes persuadés que si vous continuez vos efforts avec la même ardeur et la même foi, le jour ne sera pas loin où ce qui semble aujourd'hui encore un but difficile à atteindre, deviendra demain une réalité. Dans vos discours de ce matin, vous avez tous fait appel, et à juste titre, au concours des gouvernements, car seule la bonne volonté de ceux-ci peut garantir le succès final. Soyez donc certains que vos vœux trouveront un écho sympathique parmi les membres du parlement hellénique qui espèrent que les parlementaires de tous les pays balkaniques seront animés par le même désir et la même volonté. Je lève mon verre en l'honneur des délégués de la quatrième Conférence balkanique».

Le délégué albanais, M. Natchi, a parlé ensuite en un grec impeccable, souhaitant plein succès à la Conférence.

M. Pénacof a levé un toast au nom de la délégation bulgare.

M. Pella, délégué roumain, a bu au bonheur de la jeune Université de Salonique et de la nouvelle génération intellectuelle qui en sortira et qui travaillera pour consolider la paix et pour briser les forces destructrices de la guerre.

Hassan bey, premier délégué de Turquie, rendit hommage à l'esprit pacifique de la Grèce. Tout ce qui ailleurs, dit-il, est considéré comme une utopie, en Orient se réalise comme par miracle.

M. Yovanovitch, délégué de Yougoslavie a aussi porté un toast enthousiaste.

Les toasts portés par chaque orateur étaient suivis par les hymnes nationaux respectifs

L'Université de Salonique dont les vastes bâtiments avaient été gracieu-

sement mis à la disposition de la Conférence, a organisé dans la soirée du 6, un concert suivi d'une réception en l'honneur des congressistes. Le concert dont le programme était uniquement composé d'œuvres balkaniques fut organisé par les soins du conservatoire de la ville, avec le gracieux concours de M. et Mme Loris Margariti, M<sup>lle</sup> Papadopoulo, M. Condos et Mme Calamarioti.

Le recteur de l'Université, M. Stilpon Kyriakidis, adressa à ses hôtes l'allocution suivante :

«L'Université de Thessalonique est très heureuse d'avoir l'honneur et le plaisir de vous offrir l'hospitalité, à l'occasion de la IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique

Facteurs pacifiques de civilisation et foyers de la science, laquelle ne connaît point de confins nationaux, mais constitue un bien commun de l'humanité, les Universités ne peuvent qu'applaudir et approuver de tout cœur des œuvres telles que la vôtre, qui ont pour mission de supprimer les différends et les oppositions entre les nations, de les conduire vers l'entente et la collaboration sur tous les domaines de l'activité humaine, d'extirper le fléau affreux et ruineux de la guerre et lui substituer une paix prospère. Cette conception, généralement admise, s'applique à plus forte raison à l'Université de Thessalonique par rapport à votre œuvre.

En effet, vous vous réunissez pour dissiper des préjugés, renouer des liens d'amitié et de collaboration entre des peuples, qui furent unis non seulement par un contact étroit et un sort commun pendant de longs siècles, mais aussi par la foi, la science, l'art et une civilisation commune; en plus, ces peuples furent nourris et animés par des vœux communs et d'espoirs identiques.

Vous vous réunissez pour installer l'Economie, la Justice et la Paix, ces filles précieuses de la sage Thémis, sur la terre glorieuse de nos ancêtres, dont un foyer vivifiant fut toujours et est encore la glorieuse cité macédonienne qui vous hospitalise et dont notre Université porte le nom.

Nous apprécions pleinement les nobles désirs qui inspirent votre grande œuvre; et nous souhaitons chaleureusement que notre Université, si favorablement placée à ces fins, puisse contribuer à vos efforts et devenir le lien intellectuel de l'entente et de la collaboration que vous vous efforcez d'établir entre nos peuples.

En vous saluant, au nom de l'Université de Thessalonique, Messieurs les délégués, je souhaite que votre noble œuvre pacificatrice, dont vous avez déjà posé les fondements, puisse progresser sous ce toit et être bientôt couronnée de succès pour le bien et le bonheur des peuples frères balkaniques».

Un autre dîner réunissait le lendemain les congressistes dans la salle des fêtes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Salonique.

Au dessert, le président honoraire de la Chambre de Commerce, M. Macris, a prononcé un discours saluant les délégués au nom du monde commercial et industriel et les remerciant d'avoir choisi Salonique, ce centre commercial entre l'Orient et l'Occident, comme siège de la IV<sup>me</sup> Conférence. Le monde commercial et industriel, a dit M. Macris, fonde de grands espoirs sur votre œuvre et souhaite son plein succès.

Le délégué albanais, M. Turtulli, a relevé la joie que ressent sa délégation.

tion de se trouver parmi les commerçants et industriels de la belle cité de Salonique, le plus important fournisseur du marché albanais. Il a exprimé l'espoir que la Conférence contribuera au développement des relations commerciales interbalkaniques.

Le délégué bulgare, M. Kirkof, a relevé l'importance commerciale que Salonique a toujours eue et a souligné que les peuples balkaniques doivent beaucoup à cette ville qui a servi depuis longtemps de trait d'union commercial entre la péninsule et les autres pays.

Le délégué roumain, M. Codresco, a mis en relief les effets de la crise économique mondiale, relevant que les pays du sud-est européen travaillent et que leurs délégués se sont réunis à la IV<sup>ème</sup> Conférence balkanique pour réaliser les mesures d'ordre pratique, grâce auxquelles on pourrait aboutir au rapprochement économique dans cette région. L'orateur a signalé la précieuse contribution de la Chambre de commerce de Salonique au développement des échanges économiques entre les six pays balkaniques, relevant que seule l'adoption de tarifs préférentiels donnera l'essor voulu à ces échanges.

Le délégué turc, Ahmet Midhat bey, a fait ressortir l'importance de la tâche qui incombe à la Conférence dans le domaine économique, relevant que les peuples balkaniques ne peuvent assurer leur salut qu'en comptant sur eux-mêmes. Les peuples balkaniques doivent s'empressez de s'unir et de supprimer leurs frontières économiques pour créer un marché unique six fois plus grand.

Le délégué yougoslave, M. Dranevitch, a remercié la ville de Salonique pour son accueil si hospitalier, relevant que les efforts de la Conférence balkanique seront couronnés de succès seulement si tous les facteurs de la vie nationale aident son œuvre.

Enfin, M. Arghyropoulos, délégué grec, rappella le passé agité de la ville de Salonique, relevant que les délégués à la Conférence Balkanique sont maintenant à Salonique pour construire l'avenir, pour le construire avec des méthodes pacifiques. Nous ne devons pas, a-t-il dit, nous décourager. Nous fonderons les États-Unis des Balkans ou quelque chose d'approchant. Pour y parvenir écrivons en lettres d'or aux lieux de nos réunions — et dans nos cœurs — la devise courageuse que Guillaume d'Orange, le fondateur des Provinces-Unies bataves avait écrit sur les drapeaux de ses légions. « Je n'ai pas besoin d'espérer pour entreprendre et de réussir pour persévérer » et nous fonderons l'Union balkanique.

Le lendemain, les membres de la Conférence participèrent à un déjeuner offert en leur honneur au Méditerranéen par la Zone Franche.

Au dessert, le président du Commissariat de la Zone Franche, M. Grigoriadès, a prononcé un discours exprimant sa joie de pouvoir entrer en contact avec les personnalités distinguées qui constituent les délégations des États balkaniques, soulignant le choix de Salonique comme siège de la IV<sup>ème</sup> Conférence et relevant que notre ville constitue le trait d'union entre les États balkaniques. M. Grigoriadès a ensuite relevé ce que l'État hellénique a fait pour desservir le commerce des pays voisins et a exposé l'activité de la Zone Franche hellénique, en relevant qu'après la jonction ferroviaire gréco-bulgare et la construction du pont sur le Danube, la Zone sera à même d'accomplir sa tâche d'une façon plus parfaite.

Le représentant de l'Albanie a ensuite pris la parole.

Puis M. Bochkow a déclaré au nom de la délégation bulgare que les chemins de fer bulgares sont disposés à réaliser tout de suite la jonction ferroviaire gréco-bulgare à Koula. De même, a-t-il dit, nous sommes disposés à examiner la possibilité de l'organisation d'un service régulier d'autos pour les communications entre Sidirocastro et Doupnitsa ainsi qu'à participer aux frais de construction d'un pont sur le Danube qui permettra l'écoulement par notre port des produits de la Pologne, de la Roumanie et de la Bulgarie.

Le délégué roumain, M. Sfintzesco, a ensuite relevé que les zones franches sont une solution pratique et ingénieuse du problème du transit et de l'entrepôt de marchandises et que la Z.F.H. a contribué au grand développement du port de Salonique. Grâce à cette zone, tous les pays environnants trouvent à présent dans le port de Salonique des facilités exceptionnelles qui attirent leur transit vers les pays d'outre-mer.

Le délégué turc, M. Vesfi Rachid, a interprété les sentiments d'admiration de sa délégation pour l'organisme que la sagesse hellénique a su créer à Salonique et qui est la réalisation la plus concrète de la conciliation des intérêts nationaux avec ceux des voisins.

Le délégué yougoslave, M. Michaïlovitch, a relevé l'importance du travail accompli à Salonique par la Zone franche hellénique. Salonique, a-t-il dit, de par sa situation géographique privilégiée, est le port naturel de tous les pays balkaniques. Sa mission ne sera accomplie d'une façon parfaite qu'au moment où tous les pays balkaniques auront été amenés à s'en servir pour leurs exportations aussi bien que pour leurs importations.

Enfin, le professeur de l'Université de Salonique, M. Spiropoulos, a prononcé un discours au nom du groupe de Salonique de la Conférence balkanique faisant les éloges des chefs des délégations et passant en revue les événements internationaux depuis leur dernier séjour à Salonique. L'orateur a relevé le contraste existant entre l'Occident et l'Orient, soulignant le fait que dans les Balkans on travaille à la consolidation de la paix.

Dans la soirée eut lieu à la Chambre de Commerce la réception organisée par le Comité de la Foire Internationale en l'honneur des délégués à la Conférence balkanique.

Des jeunes filles de la «Makédoniki Adelfotis», habillées en costumes macédoniens ont exécuté des danses locales très admirées

La Ville de Salonique a aussi offert un dîner en l'honneur des membres de la Conférence Balkanique.

Au dessert, le Maire M. Cosmopoulos, a prononcé un discours exprimant la reconnaissance de la Ville de Salonique pour l'honneur qui lui a été fait et priant les délégués de transmettre à leurs peuples l'affirmation que la ville historique de Thessalonique est un pionnier fervent des tendances pacifistes et croit au triomphe des principes adoptés et développés par la noble pléiade des délégués des pays balkaniques.

Le délégué albanais, M. Nebil Cita, a exprimé l'émotion ressentie par les délégués pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé à Salonique et a souligné les progrès réalisés par cette ville au cours des dernières vingt années. Il a conclu en adressant son salut au noble peuple de Salonique.

Le délégué bulgare, M. Petkov, a relevé le grand passé de Salonique,

berceau du christianisme en Europe, et sa situation toute particulière comme centre intellectuel et commercial.

— Nous espérons, a-t-il dit, que cette même cité, avec cette Université qui représente la pensée hellénique, sera un nouveau centre intellectuel sur le rivage de la Mer Egée, centre d'où rayonnera la noble idée d'une large tolérance balkanique basée sur le respect de la personne humaine, la reconnaissance des droits du citoyen balkanique, la conscience des intérêts moraux et matériels qui unissent les patrimoines balkaniques.

Le délégué roumain, M. Vladesco Racoasa, a déclaré que la Conférence balkanique compte sur l'appui des villes des Balkans pour mener à bien sa tâche. Nous sommes heureux, a-t-il dit, de voir Salonique nous prêter son concours précieux pour le resserrement des relations économiques.

Le délégué turc, Réchid Savfet bey, évoqua le passé de la ville, rappela les exemples de tolérance que ses maîtres successifs ont donné et conclut en remerciant la Mairie de son hospitalité.

La déléguée yougoslave, Mlle Bogdanovitch, a ému l'assistance en rappelant l'anniversaire de l'armistice célébré ce jour même. Je ne puis, a-t-elle dit, empêcher mes pensées d'aller à ceux dont les ossements ont trouvé le dernier repos à Zeitenlik. Le rapprochement des peuples n'est pas une affaire de pur sentiment, mais aussi de sens politique, de raison. Mais tout cela ne vaudra pas grand' chose s'il n'est pas nourri par les sources divines de l'âme et c'est de ces profondeurs de l'âme que s'élève le cri : plus de guerre !

Le vice-président de la Chambre, M. Tricoupis, a tenu à relever le rôle de la presse dans l'œuvre de rapprochement balkanique et à remercier cette sixième puissance pour le précieux concours qu'elle a prêté à la Conférence.

L'ingénieur, M. Agapitos, a ensuite parlé de l'incendie de Salonique et de la ténacité qu'a mise M. Papanastasiou à faire reconstruire cette ville sur base d'un plan tout à fait moderne, en relevant que M. Papanastasiou s'applique avec la même ténacité à élever l'édifice de l'Union balkanique.

Enfin, M. Papanastasiou a clôturé la série des discours en faisant un parallèle entre Salonique d'avant l'incendie et Salonique actuelle. « Dans l'ancienne Salonique a-t-il dit, les petits égoïsmes ne voulaient pas céder la place à la communauté balkanique, mais l'incendie est venu et a détruit tout cela. L'ingénieur Mawson m'avait dit un jour : Quel grand architecte que l'incendie de Salonique ! Tâchons de détruire nos petits égoïsmes nationaux pour ne pas succomber comme les maisonnettes de Salonique. Délaissons les égoïsmes et les préjugés nationaux pour laisser la place libre à toute la communauté ».

Enfin, à l'issue des travaux de la Conférence, le ministre-gouverneur de Macédoine et Mme Dragounis réunissaient encore une fois les congressistes en une brillante réception d'adieux dans leur domicile.

Deux belles excursions ont été aussi organisées en l'honneur des congressistes, la première dans la ville de Naoussa, la seconde au Mont Athos.

Les congressistes se sont rendus par train spécial à Naoussa où ils furent salués par les autorités et par la population qui s'était répandue dans les rues pavoisées. Les congressistes qui furent à déjeuner les hôtes de la Mairie visitèrent ensuite les célèbres usines textiles de la ville et rentrèrent dans la soirée avec les impressions les plus agréables.

L'excursion au Mont Athos eut lieu du samedi soir au lundi matin,

après la fin des travaux de la Conférence. Par bateau spécial les excursionnistes se rendirent aux monastères de la «Grande Lavra» et de «Vatopédi» où ils furent reçus avec les témoignages de la plus vive sympathie.

Une Délégation de la Communauté conventuelle adressa aux congressistes une allocution touchante. Après avoir rappelé que «l'Arche de la vie monastique, au cours de son existence agitée plus que millénaire, a souvent attiré l'intérêt universel, que les Empereurs et les hauts dignitaires de Byzance ont entouré de leur sollicitude ce lieu de retraite, y ayant même parfois revêtu la robe monacale, qu'une pleiade de Sultans et de personnages illustres de l'Empire Ottoman lui prodiguèrent toute sorte de bienfaits et respectèrent ses antiques privilèges», la Délégation de la Communauté religieuse a exprimé sa foi ardente dans l'idéal de la paix et de l'Union des peuples et ses vœux pour le succès de l'œuvre entreprise.

Conduits par l'éminent professeur M. Zannis Papadopoulo, les congressistes visitèrent ensuite les reliques et les trésors de ces monastères historiques et s'en retournèrent en côtoyant le Mont Athos. De retour à Salonique, les délégués de toutes les nations balkaniques se sont exprimés dans les termes les plus enthousiastes pour l'admirable réussite de cette excursion.

---

**D.—MÉMOIRES SOUMIS A LA IV<sup>e</sup> CONFÉRENCE (1)**  
(Suite)

---

**Groupe Roumain** (Suite)

**La création d'un Office Coopératif  
des Pays Balkaniques**

---

**Présenté, au nom du Groupe roumain,  
par le Prof. ION RADUCANO**

**Ancien Ministre, Président du Conseil général de la Coopération  
Roumaine, Président du Conseil d'administration  
de la Banque Centrale Coopérative.**

**Le Prof. GROMOSLAV MLADENATZ,  
Directeur général de l'Office National de la Coopération Roumaine.**

**IOAN TATOS,  
Directeur de la Centrale Coopérative d'Importation et d'Exportation.**

En présentant — dans l'annexe de notre rapport — un projet de statuts pour *L'Office Coopératif des Pays Balkaniques*, rédigé conformément à la résolution de la III<sup>ème</sup> Conférence Balkanique (Bucarest, 1932) — nous estimons utile de rappeler sommairement la marche de l'idée concernant cet organisme intercoopératif.

C'est à la II<sup>ème</sup> Conférence réunie à Istanbul en 1931, que l'idée fut émise pour la première fois par un bref rapport rédigé par le professeur *Ion Raducano* (Bucarest) et appuyé par nombre de délégués de quelques pays représentés à cette réunion.

Après discussions on a inséré dans la résolution concernant le rapprochement économique (Chapitre : «Protection des céréales») un alinéa par lequel on recommande :

*«Développement des organisations des producteurs de chaque pays en coopératives de vente et création de groupements coopératifs nationaux, réunis à leur tour dans une union coopérative interbalkanique».*

La résolution mentionnée recommande aussi la *«création au sein de la Conférence Balkanique d'une Sous-Commission spéciale pour le développement de l'organisation coopérative agricole».*

On voit donc que le problème coopératif a trouvé une solution — certainement satisfaisante — mais tout de même une solution partielle, ce problème étant traité comme une annexe d'autres questions, à savoir de l'organisation agricole, spécialement la vente des céréales.

Le problème de la création d'un organisme à caractère permanent, ayant comme objet l'étude des problèmes communs et le rapprochement économique des organisations coopératives nationales des pays balkaniques, fut repris

---

(1) V. notre dernier numéro.

à l'occasion de la III<sup>ème</sup> Conférence Balkanique (Bucarest, 1932) par suite d'un assez ample rapport présenté par le Prof. Gr. Mladenatz, Directeur général de l'Office National de la Coopération Roumaine.

Ce rapport cherche à encadrer le problème des relations intercoopératives des pays balkaniques dans la conception coopérative et dans les solutions qu'elle offre pour la rationalisation de l'économie mondiale, par la création de relations économiques directes entre les organisations coopératives des différents pays.

Afin de parvenir à cette rationalisation, il est nécessaire en premier lieu de réaliser une concentration des entreprises coopératives sur le plan national et, par suite, de créer des blocs économiques ou tout au moins des ententes régionales. Le travail intercoopératif doit par conséquent se développer d'abord dans ces cadres plus modestes, mais d'autant plus efficaces.

En concluant, le rapport propose de commencer les travaux préparatoires pour la création de l'Union coopérative permanente des pays balkaniques.

Cette Union aura à stimuler la réalisation d'un bloc économique, ayant un double rôle :

- a) l'établissement de relations permanentes entre les institutions centrales du commerce coopératif de chaque pays participant ;
- b) la concentration de l'exportation des produits coopératifs, ainsi que de l'importation des marchandises nécessaires aux sociétés coopératives

Le rapport mentionné expose aussi les travaux des quelques réunions intercoopératives qui ont eu lieu ces dernières années en dehors des Conférences Balkaniques. Telles la Conférence qui a eu lieu à Sofia en décembre 1931 entre les représentants de l'Union générale des coopératives agricoles bulgares et les représentants de la Centrale Coopérative d'Importation et d'Exportation de Bucarest, ainsi que la Conférence des délégués de la coopération agricole de Bulgarie, de Yougoslavie et de Roumanie, qui s'est réunie à Bucarest les 16 et 17 avril 1932.

Comme suite au rapport Mladenatz on a inséré dans la résolution adoptée à la Conférence Balkanique de Bucarest le texte suivant :

*«La III<sup>ème</sup> Conférence Balkanique, ayant examiné les problèmes communs des organisations coopératives des différents pays des Balkans et comme suite aux décisions prises aux Conférences antérieures, adresse au Conseil un vœu tendant à étudier et à préparer la création d'un Office Coopératif des Pays Balkaniques ayant le but de faciliter la documentation réciproque sur la structure et l'activité des organisations coopératives nationales, l'établissement de relations permanentes entre les institutions centrales du commerce coopératif, la concentration de l'importation des marchandises nécessaires aux sociétés coopératives, ainsi que la concentration de l'écoulement des produits coopératifs. Cette action concertée pour la vente des produits aura spécialement comme effet de faciliter le financement de l'agriculture des pays balkaniques.*

*L'Office National de la Coopération Roumaine de Bucarest est chargé des travaux préliminaires pour la constitution de l'Office Coopératif des pays balkaniques. Un projet de statuts devra être soumis à l'approbation de la prochaine Conférence».*

\* \* \*

Chargés par l'Office National de la Coopération Roumaine de l'exécution de ces travaux préparatoires, nous avons rédigé le projet ci-joint pour les

statuts de l'Office coopératif des pays balkaniques, que nous avons l'honneur de soumettre aux délibérations de la IVème Conférence Balkanique.

L'objet de cet institut est précisé dans l'art. II, rédigé dans l'esprit de la résolution de Bucarest qui a décidé sa création.

La présente Conférence aura à fixer le siège de l'Office (Art. I du projet)

Nous estimons que ce siège doit être fixé auprès d'un institut d'études et de direction coopératives, à caractère de permanence, pour motifs d'économie.

L'art. III du projet qui suit s'occupe des membres de l'Office. Nous avons opiné pour le système des membres collectifs, c'est-à-dire des institutions centrales du mouvement coopératif dans les différents pays balkaniques. La Conférence est appelée à décider s'il y a nécessité de déterminer d'une manière encore plus précise les institutions admises à adhérer, éventuellement la dénomination de ces institutions dans le texte même des Statuts.

Dans les art. III - VI sont réglementés d'une manière succincte les organes ainsi que la gestion de l'Office.

## Projet de Statuts de l'Office Coopératif des Pays Balkaniques

### *Article I.*

Conformément à la résolution de la IIIème Conférence Balkanique (Bucarest), il est créé un Office Coopératif des Pays Balkaniques, ayant son siège à . . . auprès de . . .

### *Article II.*

Le but de cet Office est :

a) de faciliter par tous les moyens adéquats la documentation réciproque des organisations coopératives adhérentes sur la législation concernant la coopération dans les pays balkaniques, sur la structure, les méthodes de travail et l'activité des organisations nationales ;

b) de faciliter l'établissement de relations économiques permanentes entre les institutions centrales du commerce coopératif de chaque pays participant ;

c) de faciliter la concentration de l'importation en marchandises nécessaires aux sociétés coopératives, ainsi que la concentration de l'écoulement des produits coopératifs ;

d) de faciliter l'échange du personnel des institutions coopératives, l'échange de professeurs et d'étudiants entre les Instituts supérieurs de l'enseignement coopératif, ainsi que les voyages d'études des coopérateurs ;

e) d'éditer un *Bulletin de la Coopération des Pays balkaniques* à caractère informatif, ainsi que d'autres publications statistiques et documentaires ;

f) d'exécuter, avec la collaboration des Comités nationaux, ainsi que celle des organes de la Conférence Balkanique, les travaux préparatoires pour les réunions de la *Commission Coopérative* de la Conférence Balkanique.

### *Article III.*

Sont membres de l'Office les organisations nationales de la coopération dans les pays qui ont adhéré à la Conférence Balkanique.

*Article IV.*

La Commission Coopérative de la Conférence Balkanique désigne annuellement, sur la proposition des délégations nationales, le Conseil de l'Office, formé d'un représentant de chaque pays.

Les attributions du Conseil sont :

- a) de diriger les travaux et d'administrer les fonds mis à la disposition de l'Office ;
- b) de décider, s'il est nécessaire, la convocation de réunions extraordinaires ;
- c) de nommer le secrétaire ainsi que l'autre personnel nécessaire aux travaux de l'Office.

*Article V.*

Le Secrétaire est chargé de tous les travaux qui incombent à l'Office ; il sera éventuellement aidé par le personnel nécessaire.

*Article VI.*

Le fonds social se compose des cotisations des institutions affiliées, de subventions et de donations.

Il sera administré par le Conseil d'administration selon un budget adopté par la Commission Coopérative de la Conférence Balkanique.

## Mémoire complémentaire sur le projet d'accord préliminaire concernant l'Union douanière partielle entre les Etats Balkaniques

**Présenté, au nom de la Délégation roumaine,  
par MM. Dr. FLORIN CODRESCO et N. MANESCO.**

Les tarifs préférentiels interbalkaniques ont été envisagés par la troisième Conférence balkanique dans le but bien déterminé de servir de stimulant à l'augmentation du volume des échanges économiques entre les Etats balkaniques.

Or, on ne pourrait pas faire augmenter ces échanges si, dès le début, on pose le principe général que le tarif préférentiel ne sera accordé qu'à un contingent de marchandises réglé d'après l'état réciproque de la balance commerciale, c'est à dire que chaque état balkanique (A.) ne sera en droit d'exiger le régime préférentiel pour ses exportations dans un autre pays balkanique (B.), que pour une quantité de marchandises équivalentes ou proportionnelles au chiffre des importations qu'il aurait réciproquement effectuées durant l'année précédente, de l'état B.

En vérité, si l'on considère dans leur ensemble les échanges économiques, on s'aperçoit aisément qu'il y a des pays, comme par exemple l'Albanie, la Bulgarie et la Grèce, dont les exportations dans les autres pays balkaniques ont été constamment (depuis 3 ans) de beaucoup au dessous de la valeur des importations qu'ils ont faites de ces mêmes pays.

Or, en admettant et en établissant le principe, selon lequel le régime préférentiel ne sera appliqué, pour les exportations des trois autres pays balkaniques dans ces états cités, qu'à une quantité de marchandises d'une valeur équivalente, ou même proportionnelle, (qui toutefois ne devra d'ailleurs pas dépasser une certaine proportion) à celle des importations faites par ces trois états de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Grèce, on réduit du coup le bénéfice de ce tarif préférentiel à un volume de marchandises, qui ne correspond nullement à la réalité des échanges actuels, lesquels doivent pourtant former, sinon la base mais au moins le point de départ pour l'application de ces tarifs préférentiels.

En appliquant les tarifs préférentiels seulement pour les contingents envisagés, on arriverait au résultat suivant :

P a y s	Contingents envisagés pour 1933	au lieu de : Valeur de l'importation en 1932
Albanie . . . . .	648.000 fr. or	4.654.200
Bulgarie . . . . .	79.247.000 levas	237.369.000 levas
Grèce . . . . .	124.200.000 drach.	938.709.000
Roumanie . . . . .	773.700.000 lei	302.259.000 lei
Turquie . . . . .	2.524.000 livr.turq.	1.899.000
Yougoslavie . . . . .	179.000.000 dinars	122.829.000

## Exportation

Albanie .....	4.654.200 fr. or	648.693
Bulgarie .....	2.374.369 levas	79.247.000
Grèce .....	938.709.000 drach.	67.565.000
Roumanie .....	302.259.000 lei	1.174.239.000
Turquie .....	1.889.000 livr.turq.	6.630.000
Yougoslavie...	122.829.000 dinars	167.234.000

Les résultats qu'on obtiendrait ne seraient pas des plus satisfaisants, vu que le tarif préférentiel appliqué seulement à une partie des importations et des exportations de marchandises entre les pays balkaniques ne sont pas à même de constituer une aide efficace pour l'augmentation de ces échanges, car on ne pourra pas les activer de cette façon, étant donné que le volume des échanges actuels s'est établi sans aucune concession douanière préférentielle. Si par contre on accordait le tarif préférentiel pour des quantités supérieures à celles qui forment les échanges actuels, il est certain qu'un relèvement des échanges serait tout de suite enregistré, étant donné qu'alors tout Etat s'efforcerait de profiter au maximum des tarifs préférentiels qui lui permettraient d'écouler un surplus de marchandises à un tarif douanier favorable.

C'est dans ce sens que nous croyons que, si par impossible, il faudrait envisager l'application du tarif préférentiel à un certain contingent, il faut que ce contingent soit calculé, non pas en proportion avec le rapport entre les importations et les exportations pour les pays cités, mais au contraire qu'il doit être établi sur la base des quantités moyennes des marchandises échangées durant les trois dernières années normales 1927 à 1930, comprenant même une marge annuelle supplémentaire de 10-25 % sur les quantités importées ou exportées au cours de l'année moyenne, sans aucun égard en ce qui concerne l'équilibre de la balance des échanges commerciaux entre ces pays balkaniques. En vérité, si au point de vue national, chaque pays balkanique cherche à avoir une balance commerciale favorable avec tous les autres pays des Balkans, au point de vue de l'intérêt du développement des échanges économiques interbalkaniques, il s'agit d'une augmentation rapide et constante des exportations et des importations de ces six pays, en dehors de toute considération d'équilibre entre ces deux postes de leur balance commerciale. La seule concession qu'on demande aux pays balkaniques est donc de ne pas chercher à réaliser, d'une manière absolue, des balances commerciales exclusivement favorables avec les pays de la péninsule, mais de passer outre sur cette politique commerciale. D'ailleurs pour la plupart des Etats balkaniques ce ne serait qu'un déplacement des déficits résultant des échanges commerciaux avec un état extrabalkanique, à des relations économiques avec un pays de la péninsule, la balance commerciale de ces pays balkaniques restant dans son ensemble, en général, absolument la même qu'avant. Le cas des pays ayant une structure économique telle qu'ils ne peuvent jamais avoir une balance commerciale active, est assez éloquent et nous prouve la véracité de nos affirmations en ce qui concerne le peu d'importance que peut avoir pour eux un simple changement de fournisseurs ou de clients.

Enfin, comme ce qui intéresse le plus, c'est l'augmentation des quantités de marchandises échangées et non par leur valeur, qui est variable et par conséquent peu concluente, il faut que les contingents se rapportent aux quantités et non pas aux valeurs, comme on l'envisage dans le projet d'accord sur la conclusion d'une convention plurilatérale, présenté par la délégation grecque.

C'est seulement par ce procédé, ou par un autre qui s'inspirerait de ce principe énoncé, que pourraient être activés les échanges balkaniques dans le sens des conclusions du rapport présenté par M. Florin Codresco dans la revue *«Les Balkans»* page 878-888.



## L'Automobilisme et ses possibilités dans les Balkans

---

Présenté par le Dr. FLORIN CODRESCO

Lauréat de la Faculté de Droit de Paris, Docteur ès sciences économiques et politiques de l'Université de Bucarest,  
Directeur du journal «Curierul Automobilist».

Le moyen le plus efficace, par lequel les relations économiques, culturelles, amicales et touristiques, peuvent être établies et resserrées, en vue d'une large collaboration générale, c'est la création de moyens de communications directes et rapides.

Or, ayant été appelée seulement depuis quelques dizaines d'années à une vraie civilisation, la péninsule des Balkans manque encore de moyens de communications rapides et directes, imposées par les temps modernes et spécialement, par son importance capitale dans le transit des voyageurs et des marchandises entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique du Nord-Est.

Cette situation s'explique aisément lorsqu'on considère, tout d'abord, le fait que la péninsule des Balkans est compartimentée en un très grand nombre de cellules, par la montagné qui empêche les peuples y habitant d'entrecommuniquer.

Ensuite, il est indéniable, qu'une seconde cause principale de ce manque de communications est due à un certain esprit d'isolement et d'indépendance mal comprise, qui régna jusqu'à ces dernières années.

Le manque de capitaux, absolument nécessaires à l'amélioration des communications et à la construction de nouveaux chemins de pénétration, constitue le troisième motif pour lequel les communications dans la péninsule sont de beaucoup moins développées que dans les pays de l'Europe Centrale. Enfin, pendant les années d'avant guerre, chacun des Etats, ayant eu en vue le renforcement de sa propre défense militaire, a construit, vers ses frontières, des communications pouvant avant tout servir à des buts militaires, de sorte que les intérêts généraux et commerciaux ont été presque toujours mis de côté.

*Cette absence de prise en considération d'une future et possible collaboration économique interbalkanique* constitue la quatrième et la dernière cause pour laquelle les liens routiers ou de voie ferrée entre les pays balkaniques ne correspondent nullement aux nécessités réelles, imposées par une communication rapide et par le développement d'une vie économique même réduite.

Mais, comme actuellement la collaboration économique et celle dans le domaine de l'organisation et du perfectionnement des communications s'imposent, il est absolument nécessaire d'étudier les moyens de transport, les moins dispendieux, mais les plus à même de relier rapidement, directement et confortablement les capitales de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Roumanie, de la Turquie et de la Yougoslavie, ainsi que tous les centres économiques de ces pays.

Une brève image de la situation actuelle générale du réseau ferroviaire des six pays, ressort au mieux des chiffres compris dans ce tableau spécialement établi : (1)

Pays	Longueur du réseau en Km.	pour 100 Km <sup>2</sup>
Albanie.....	37	0,1
Bulgarie.....	3.156	3,0
Grèce.....	3.192	2,5
Roumanie.....	11.213	3,8
Turquie d'Europe.....	414	1,5
Turquie entière.....	5.317	0,7
Yougoslavie.....	10.014	4,0

Il en ressort donc que le réseau ferroviaire des pays balkaniques, en tant qu'unité, est très peu développé (moyenne 2,5 Km de chemin de fer pour 100 Km<sup>2</sup>), restant loin en arrière des pays de l'Europe Centrale en ce qui concerne la densité du réseau (9,59 pour 100 Km<sup>2</sup> en Tchécoslovaquie et 5,05 Km pour 100 Km<sup>2</sup> en Pologne). — Mais, en dehors de cet état de fait qui, à lui seul, conduirait à la conclusion logique que le réseau ferroviaire de la péninsule est insuffisant et qu'il doit être développé, il faut de même signaler qu'il est inégalement développé,—le plus faiblement vers le Sud-Est,—et qu'enfin les communications entre ces réseaux des pays balkaniques sont sensiblement peu développés ou même inexistantes. C'est le cas notamment du réseau bulgare qui n'a aucune communication avec celui de la Grèce. En ce qui concerne l'Albanie, elle n'a aucune liaison ferroviaire avec les autres pays de la péninsule et la seule voie ferrée en construction est entre Tirana et Durazzo.

Vu cette situation très peu satisfaisante du réseau ferroviaire des Balkans, on devrait envisager une rapide construction des tronçons de chemins de fer, appelés à réaliser des communications directes entre les capitales et les centres économiques de ces six pays, en tenant également en ligne de compte, le fait que ces améliorations entraînent à leur suite l'augmentation du transit international, mais dans la crise financière actuelle, il est fort peu probable que ces six pays puissent trouver des capitaux pour la construction des 3-400 Kms. de chemin de fer nécessaires, ainsi que pour les ouvrages d'art déjà proposés dans les rapports présentés (2) par des spécialistes à la IIIème Conférence balkanique, de sorte qu'on doit examiner la solution dans le cadre plus restreint des possibilités de réalisation qui ne nécessitent pas de grandes dépenses.

C'est justement dans ce sens, que l'automobile, qui ne nécessite

(1) *Handbook of Central and East Europe* 1931 pg. 18. *Società per lo Sviluppo Economico dell'Albania Relazione sul Bilancio al 31 Dic. 1932. Annuaire statistique de la Bulgarie* 1932 pg. 305. *Annuaire statistique de la Grèce* 1931. *Bulletin statistique C. F. R.* Avril. 1933 pg. 35. *La Yougoslavie économique* 1932.

(2) *M. Nicoiaiu, Etablissement d'un plan de travaux publics interbalkaniques* 1932. *Rechit Saffet Bey, Rapport* 1932. *Dr. Louis Karmansky, Organisation des communications ferroviaires entre les pays balkaniques.* Belgrad 1932. *Tiberiu Sfintzesco et Simion Filip, Rapport* No. 20. Bucarest 1932. *Slavko-Siriscevic, Le problème des communications aux pays des Balkans.* Belgrad 1932. *Z. Vaskovitch, Réseau ferroviaire des Balkans.*

aucune dépense aussi élevée que celles de la position du rail, de l'entretien et de la mise en circulation des trains, apparaît comme le moyen de transport le plus indiqué pour compléter le réseau ferroviaire de la péninsule car. par une utilisation harmonieuse du chemin de fer et de l'automobile, on peut obtenir, à frais presque nuls, une très sensible amélioration des communications actuelles.

D'ailleurs la traction automobile a bien pénétré en Grèce et en Roumanie, tandis qu'en Albanie, en Bulgarie, en Yougoslavie et en Turquie, le nombre des autovéhicules est assez réduit par rapport à l'étendue de ces pays. Voici le nombre des autovéhicules circulant dans les pays balkaniques, ainsi que la proportion qui existe, dans chaque état, entre le nombre des autovéhicules et sa population : (\*).

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>	<i>Habitants pour une auto</i>
Roumanie .....	36.633	506
Grèce.....	30.985	206
Bulgarie .....	3.700	1.585
Yougoslavie .....	12.800	1.038
Albanie .....	500	2.000

De ces chiffres il résulte que, si par le nombre total des autovéhicules, la Roumanie<sup>(4)</sup> se trouve en tête des pays balkaniques, elle n'est que la seconde lorsqu'on considère le nombre d'habitants pour une voiture, car en Roumanie on trouve une voiture pour 506 habitants, tandis qu'en Grèce<sup>(5)</sup> on a une voiture pour 206 habitants seulement. En ce qui concerne la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, ces pays se trouvent loin derrière la Grèce et la Roumanie, ayant une voiture pour 1033, 1585 et 3000 habitants, respectivement. La Turquie d'Europe qui comprend également la capitale Istanbul, a un nombre assez élevé d'autovéhicules, mais il est impossible de le prendre en considération, car si on le rapportait seulement à la population de la Turquie européenne, on obtiendrait une proportion trop grande et irréaliste, vu que ces mêmes voitures d'Istanbul circulent beaucoup dans la Turquie d'Asie, et si, d'autre part, on voulait considérer ce rapport comme valable pour la Turquie entière, on commettrait la plus grosse erreur car il y a encore des voitures, malgré la rareté des autovéhicules, dans les régions de l'Asie Mineure. D'ailleurs Istanbul est relié par des communications ferroviaires directes avec les capitales et les centres économiques des Balkans, de sorte que le nombre d'autovéhicules de la Turquie européenne peut être considéré comme satisfaisant les besoins de la région. En tout cas, le nombre des autovéhicu-

(\*) Bulletin statistique de la Roumanie. Avril-Juin 1933. pg. 130. Annuaire statistique de la Grèce 1931. pg. 224. C. Osiceano. Mémoire sur l'exportation des produits pétroliers de Roumanie dans les pays balkaniques de 1922 à 1931. Bucarest 1932. pg. 5-6. Statistiques officielles des pays respectifs.

(4) Les autovéhicules de Roumanie se répartissent comme il suit selon leur type : 24.425 autos de tourisme, 6,171 camionnettes et camions, 2,877 autobus, 48 citernes, 59 pompes d'incendie, 32 ambulances, 2211 motocycles et 810 autovéhicules divers. (Bulletin Statistique de la Roumanie. Avril-Juin 1933. pg. 130).

(5) Le nombre d'automobiles en Grèce se répartit ainsi par catégories : 18676 autos de tourisme, 6805 camions et 2572 autobus, (Annuaire statistique de la Grèce 1931. pg. 224).

les circulant dans les pays de la péninsule est de beaucoup plus important par rapport à la population, que dans d'autres États venant tout de suite après les pays de l'Europe Centrale.

Il est indéniable que l'automobilisme a pénétré tard dans la péninsule, mais il est certain aussi qu'en quelques régions des Balkans la traction automobile s'est introduite de beaucoup trop tôt par rapport à la situation et à l'état des routes, qui ne sont généralement pas assez adaptées à ce genre de communications rapides.

Actuellement, l'Albanie possède un réseau routier d'environ 1830 Km (6) que la Société Italienne pour le développement économique de l'Albanie (S. V. E. A.) est en train d'équiper et de refaire (890 Km. de routes principales et 939 Km. de routes secondaires). La longueur totale des routes de la Bulgarie (7) est de 16.642 Km. (1309 Km. de routes internationales,) dont 7723 Km. sont des routes de l'Etat et 9020 Km. sont communales. La Grèce possède un réseau routier de 10.560 kilomètres de routes en construction dont : 5475 kilomètres de routes nationales 3865 kilomètres de routes départementales et 1220 kilomètres de routes communales. Sur le nombre de kilomètres de routes nationales il faut ajouter 537 kilomètres de routes complètement terminées dont les 302 kilomètres sont asphaltées (8).

A son tour, la Roumanie possède 32.549 Km. de routes empierrées, 5042 Km. de terrassements et 13904 Km. de voies naturelles, soit en tout 50441 Km. de routes (9). La Turquie d'Europe a un réseau de 1892 Km. de routes, dont 1305 Km. de routes principales (243 Km. de routes internationales) et 344 Km. de routes secondaires (10).

Enfin la longueur totale des routes de l'Etat en Yougoslavie s'élève à environ 10.000 Km. et celle des routes des Banovines à environ 30.000 Km. ce qui fait un total de 40.000 Km. de routes carrossables (11).

Mais en dehors des routes classées comme internationales et d'environ 50% des routes principales, les autres routes des pays balkaniques, ne peuvent pas résister au poids et à la vitesse d'un trafic automobile, parce qu'elles ne sont ni assez larges, ni assez planes et par endroits presque impraticables.

Pour réaliser des communications rapides et directes par automobiles entre les centres économiques et les capitales des pays balkaniques, là où le rail n'existe pas, ou bien là où il fait un trop grand détour pour y arriver, il faut utiliser au maximum les routes principales et internationales pour réduire au minimum les dépenses nécessitées par un aménagement spécial des routes destinées à être parcourues par les autobus et les camions des futures lignes interbalkaniques. Dans ce sens, une forte amélioration des communications entre les capitales et les centres économiques des Balkans, par une harmonieuse collabora-

(6) Voir pour détails : Guide officiel de l'Association Internationale des Automobiles-Clubs reconnus A. I. A. C. R. Zurich 1923, cartes 35-40.

(7) Annuaire statistique du Royaume de Bulgarie 1933. pg. 312 et le Guide officiel cité, cartes 35-36.

(8) Guide officiel cité, cartes 35 et 40.

(9) Voir *Annuaire statistique de la Roumanie* 1930 pg. 160.

(10) Pour détails consulter le "Guide officiel de l'A. I. A. C. R.", carte 46.

(11) *Stanislav Josifovic*. Rapport sur les routes. Beograd 1932.

tion du rail avec l'automobilisme, nous paraît immédiatement réalisable, tout au moins sur les parcours que nous allons examiner dans la lumière des liaisons actuelles.

Il est reconnu, d'une manière unanime, que les liens de voie ferrée entre Bucarest et Belgrade ne correspondent en rien aux nécessités réelles d'un trafic rapide des marchandises et des voyageurs circulant entre ces deux capitales. En vérité, la distance actuelle par chemin de fer entre ces 2 villes est de 950 km. car le train fait un grand détour par Timisoara - Velika - Kikinda - Subotica. D'ailleurs, même les trains ne circulent pas assez vite, à cause du rail <sup>(12)</sup>, de sorte qu'un voyageur, met 24 heures pour couvrir cette distance (615 Km en Roumanie, parcourus en 11 heures, et 335 en Yougoslavie, parcourus en 13 heures). Comme les travaux pour la construction d'un pont sur le Danube et pour la construction d'un tronçon de chemin de fer, appelés à raccourcir de plus de 330 Km. la route ferroviaire Belgrade-Bucarest, ne sont qu'en projet, il est certain que des transports par un itinéraire d'autobus et de camions peuvent être établis dès à présent pour raccourcir appréciablement la durée de ce trajet. Dans ce sens, on devrait établir des courses régulières d'autobus et de camions sur l'itinéraire suivant : *Mehadia—Prilipet—Oravita—Bela Crkva—Jasenovo—Alibunar—Pancevo—Belgrade*. Ce parcours, d'une longueur d'environ 210 Km. pourrait être largement couvert en 5 heures par des autobus roulant à une moyenne modérée de 40-45 Km. à l'heure. Si l'on prenait des mesures pour moderniser cette route, qui se trouve même à présent dans un état relativement satisfaisant, on pourrait aisément raccourcir d'environ 10-12 heures la trajet Bucarest - Belgrade. Mais, pour que ces courses d'autobus donnent des résultats vraiment satisfaisants, il faudra s'arranger de façon que les voyageurs de Bucarest trouvent immédiatement à leur descente du train l'autobus qui les emmènera à Belgrade, c'est à dire que la partance des autobus de Mehadia soit en stricte connexion avec l'horaire des trains venant de Bucarest ou y allant. De même pour empêcher des retards et des complications qui déplaisent aux voyageurs, il faut que le prix de ce transport automobile par la route, soit compris dans le coût total du billet de transport Bucarest-Belgrade, payable aux caisses de billets de Bucarest, Belgrade ou autre ville intermédiaire. En ce qui concerne les concessionnaires de l'exploitation de cette ligne d'autobus, ils recevront le prix des transports (par personne, ou Kg. de marchandise), directement des caisses de billets de Mehadia ou de Belgrade, chaque jour ou toutes les huitaines, pour éviter des calculs et une paperasserie absolument inutiles <sup>(13)</sup>. Ainsi tout le monde sera mis à même de trouver son avantage, sans compliquer inutilement les choses. Le trajet sur l'itinéraire indiqué est le plus court de tous les autres qu'on peut envisager, soit

(12) Voir pour détails : *M. Tudoran Amplasamentul noului Pod peste Dunare. Libertatea* 19 . Bucarest.

(13) Le prix des transports sur chaque portion de ce trajet mixte doit être calculé d'avance, pour éviter des discussions et en même temps donner la possibilité, soit aux chemins de fer soit aux concessionnaires, de délivrer sur le parcours des billets pour toute localité intermédiaire.

sur la rive gauche, soit sur la rive droite du Danube ; si toutefois on voyait que l'aménagement des routes, coûterait plus que la mise en bon état des routes sur le bord du Danube, via Orsova—Moldova—Veche, on pourrait choisir ce dernier trajet, bien qu'il soit d'environ 25 Km. plus long que celui indiqué plus haut.

Une seconde liaison par l'automobile nous paraît également avantageuse et en même temps très facile à établir, entre Bucarest et Turnu-Magurale, pour abréger considérablement le trajet Bucarest-Sofia, via Giurgiu, qui est assez malaisé, vu qu'il faut changer de train et attendre la correspondance à Routhouk si l'on va par le chemin de fer. Si l'on organisait des courses d'autobus et de camions entre Bucarest et Turnu-Magurale (154 Km), pour que les voyageurs et les marchandises à destination de Sofia aient tout de suite la correspondance par le train à Nicopole, pour la capitale bulgare, il est certain que la durée du trajet entre Bucarest et Sofia se réduirait d'au moins 3-4 heures. Mais, pour que cette amélioration des communications soit réalisable, il faut mettre en fonction un bac à moteur d'une construction moderne, qui circulerait régulièrement entre Turnu-Magurale et Nicopole, pour que les voyageurs perdent le moins de temps possible et il faut également que la route principale Bucarest-Turnu-Magurale soit modernisée au plus vite, pour supporter un mélange de traction animale et à moteur. De son côté, l'Etat Bulgare devra lui aussi pourvoir à ce que le train Nicopole-Sofia, augmente sa vitesse et que ses partances et arrivées soient en étroite connexion avec l'horaire des courses d'autobus et de camions entre Bucarest et Nicopole.

Cette collaboration du rail bulgare et de l'automobilisme roumain, serait plus à même de desservir les intérêts des communications, car l'autre possibilité envisagée, d'une liaison automobile directe entre Sofia et Bucarest par Giurgiu, est par trop fatigante vu qu'elle comprend 410 Km. en automobile.

Dans l'itinéraire que nous indiquons, le voyageur fait une simple promenade en autobus d'environ 145 Km. pour prendre le train à Nicopole en direction de Sofia, où il peut être dans l'après-midi du jour même de son départ. En ce qui concerne le bac à moteur, en dehors de l'installation de celui de Turnu-Magurale, son importance ne consiste pas seulement dans le trafic entre Bucarest et Sofia, mais son intérêt principal résulte du fait qu'il établit la liaison entre Bucarest et Istanbul par la route internationale Londres-Budapest-Oradia-Cluj-Alba Julia-Sibiu-Brassov Bucarest-Giurgiu-Routhouk-Bjala, d'où elle conduit vers la capitale turque, par Tirnov-Stara Zagora-Harmanli-Edirné. Mais en dehors de ces deux grandes lignes d'autobus à créer pour perfectionner les communications entre trois capitales des pays balkaniques, il serait intéressant d'envisager encore deux courses d'autobus entre la Bulgarie et la Roumanie. La première de ces lignes, aurait un itinéraire assez intéressant au point de vue économique et touristique, car elle relierait le Sud-Est de la Roumanie à la capitale bulgare par des transports routiers rapides, — aujourd'hui le seul moyen pour voyager de Turnu-Severin à Sofia est de

prendre le bateau jusqu'à Vidin, d'où le train vous transporte plus loin à Sofia.

Or, en organisant des courses d'autobus de Turnu-Severin à Sofia par la route, on aurait à couvrir 210 Km. en 5 à 6 heures de voyage, la chaussée traversant les régions pittoresques du Danube (qu'on traversera par le bac à moteur mis en fonction depuis 1929 entre Calafat et Vidin), ainsi que les rochers de *Bélogradtchik*. Enfin la seconde ligne d'autobus à établir, serait d'un intérêt touristique remarquable, car les autocars circuleraient entre Constanza et Varna tout le long du littoral de la mer Noire et desserviraient ainsi toutes les stations balnéaires de la Dobrogea, ainsi que Varna même.

Les marchandises trouveraient également un avantage à être transportées de Bulgarie en Roumanie et vice-versa par ce littoral, vu que le trajet par chemin de fer est de presque deux fois plus long et que, d'autre part, le rail court à environ 40 Kms. du littoral.

Pour que ces courses d'automobiles soient possibles il faudra seulement qu'on modernise la chaussée Constanza-Mangalia-Balcic-Varna.

Si, dans tous ces quatre cas, dans lesquels l'automobilisme peut collaborer utilement avec le rail, pour raccourcir les trajets actuels entre les 3 capitales et les trois pays, les résultats sont appréciables, il y a plus au Sud une liaison automobiliste à réaliser, dont l'intérêt et l'importance, non seulement pour les pays balkaniques mais également pour le transit international, seront de beaucoup plus grands.

Il s'agit de la liaison entre Sofia et Salonique, d'une part, et des communications entre les capitales grecque et bulgare d'autre part, qui ne correspondent guère aux exigences des voyageurs, ni à celles du commerce en général. En vérité, on ne peut pas aller aujourd'hui de Sofia à Salonique par chemin de fer directement, à moins de faire un détour ou bien par le territoire yougoslave, ou bien par celui de la Turquie, bien que la Grèce et la Bulgarie soient des pays contigus et que le territoire bulgare s'approche jusqu'à environ 100 Km. de ce grand port grec. Ainsi, pour voyager de Sofia à Salonique il faut se diriger par Tsaribrod vers Nis, d'où un autre train vous emmène après avoir parcouru 480, Km. sur le territoire yougoslave, à Gjevgelija, frontière grecque, Enfin d'ici, au bout d'environ encore 90 Km., on arrive à Salonique, après avoir parcouru en tout 615 Km. et on peut se considérer encore heureux, car si on emprunte l'autre chemin par Plovdiv-Edirné-Demotika-Alexandropol-Drama-Serres, on doit parcourir approximativement 925 Km. soit 310 Km. de plus que sur le premier trajet.

Si maintenant on veut pousser jusqu'à Athènes, Sofia se trouve à 1125 Km. de la capitale grecque, par Nis, et à 1435 Km. par la route d'Edirné.

Or, cette situation est désastreuse pour les relations économiques, touristiques et culturelles entre la Grèce et la Bulgarie, aussi bien que pour le transit international de voyageurs et marchandises qui se fait par le port de Salonique, à travers la péninsule des Balkans.

Pour remédier à cette grave lacune des communications ferroviaires entre les pays balkaniques, il faudrait construire un petit tronçon de

chemin de fer entre Marnopole, la station terminus de la ligne de chemin de fer venant directement de Sofia, et *Vyronia*, la station du chemin de fer grec, la plus proche de la frontière bulgare, sur la ligne Seres-Salonique.

Pourtant, vu les difficultés financières que traversent d'autant plus les deux Etats, la jonction des réseaux ferroviaires bulgare et grec, ne pourra se faire que dans quelques années, qu'il faudra normaliser la ligne de chemin de fer bulgare sur une longueur de 68 Km. entre Orlovetz et Marnopole, où il n'y a actuellement qu'une voie étroite de 0,60 m.

Jusqu'à la construction de ce tronçon de chemin de fer, il faut organiser le plus vite possible des courses d'autobus et de camions entre *Marnopole* et *Vyronia* pour réaliser une communication rapide et directe entre Sofia et Salonique. Bien entendu les deux gouvernements, ainsi que les deux administrations des chemins de fer devront tomber d'accord sur l'horaire des partances et d'arrivées des trains sur ces deux lignes pour que les courses d'autobus se fassent en complète harmonie et régularité entre ces deux trains. Aussitôt arrivé à *Marnopole*, le voyageur à destination d'Athènes trouverait l'autobus qui le conduirait en vitesse, directement à la station grecque de *Vyronia*, où le train pour Salonique et Athènes l'emmènerait, dès que le contrôle douanier serait fini.

Grâce à cette collaboration de l'automobilisme avec le chemin de fer, la distance Sofia-Salonique se réduirait de 615 Km. et 925 Km. à seulement 320 Kilomètres. A son tour, la capitale grecque se trouverait à environ 730 Km. de Sofia, au lieu de 1125 ou 1435 Km. comme actuellement. Du coup, Salonique se trouverait à 170 Km. plus près de Sofia que d'Athènes et pourrait desservir non seulement le commerce de la Bulgarie, mais également les importations et les exportations roumaines, polonaises et scandinaves, car le trajet Bucarest-Salonique, par Sofia, n'aurait qu'une longueur de 630 Km., alors qu'aujourd'hui, il est de 1250 Km. par Roustchouk-Stara Zagora, ou bien de 1620 Km. par Timsoara-Belgrade. En même temps, on doit essayer d'organiser des courses régulières d'autobus pour les voyageurs et de camions pour les marchandises, entre Tirana, la capitale de l'Albanie, et les centres économiques ou les terminus des chemins de fer balkaniques. Dans ce sens il faut régulariser et organiser des courses d'autobus de Bitoli (Monastir) par Resan-Ohrid-Struga-Librascid-Elbassan, jusqu'à Tirana, car c'est ainsi que l'Albanie sera reliée d'un côté avec le port de Salonique (par la ligne de chemin de fer Bitoli-Salonique) et Athènes, et d'autre part avec Sofia-Belgrade-Istanbul et Bucarest (par la ligne Bitoli-Niç).

Avec le Nord de la Grèce, il existe déjà des courses d'automobiles entre Koritsa et Florina, ainsi qu'entre Arghyrocastro et Ostanitza avec Ianina. Dans le Nord de l'Albanie les courses d'autobus qui se font d'une manière fort irrégulière entre Scutari et Dubrovnik (Raguse), doivent être régularisées et en même temps coordonnées avec les arrivées et les partances des trains pour Sarajevo et Brod.

En général toutes ces liaisons automobiles peuvent être facilement réalisées, car la S.V.E.A. travaille et modernise les chaussées albanaises. D'ailleurs les communications par autobus se sont bien dévelop-

pées dans tous les pays des Balkans, de sorte que la réalisation de ces quelques lignes d'un grand intérêt pour relier de lignes de chemins de fer, ou de centres économiques entre eux, serait relativement chose facile si les routes étaient bonnes.

C'est ici que le problème des routes se pose dans toute son acuité, car, comme il est trop dispendieux de construire des autostrades, il faudra que les routes puissent supporter un mélange de traction automobile et animale. Or pour les obtenir, il faut les cimenter, les asphaltier ; ou bien les empierrer, opérations assez coûteuses et dont le financement préoccupe tous les pays de la péninsule, de sorte qu'avant de concessionner l'exploitation des lignes d'autobus, ou d'autocamions, il faudra qu'on repare et étudie de très près les parcours à suivre par les automobiles, C'est pourquoi : a) *la largeur de la route carrossable doit être augmentée pour que les autobus puissent être croisés ou dépassés par des véhicules de même longueur et de même largeur (6 mètres).*

b) *les montées doivent être adoucies,*

c) *le bombement des routes ne devra pas dépasser 1/50-ème,*

d) *il faut élargir les courbes,*

e) *il faut réaliser une signalisation uniforme et en particulier celle des passages à niveau, (si possible des signaux sonores comme en Amérique déclanchés par le train même),*

f) *il faut assurer une luminosité nocturne uniforme des signaux d'avertissement,*

g) *il faut établir un code uniforme de la route,*

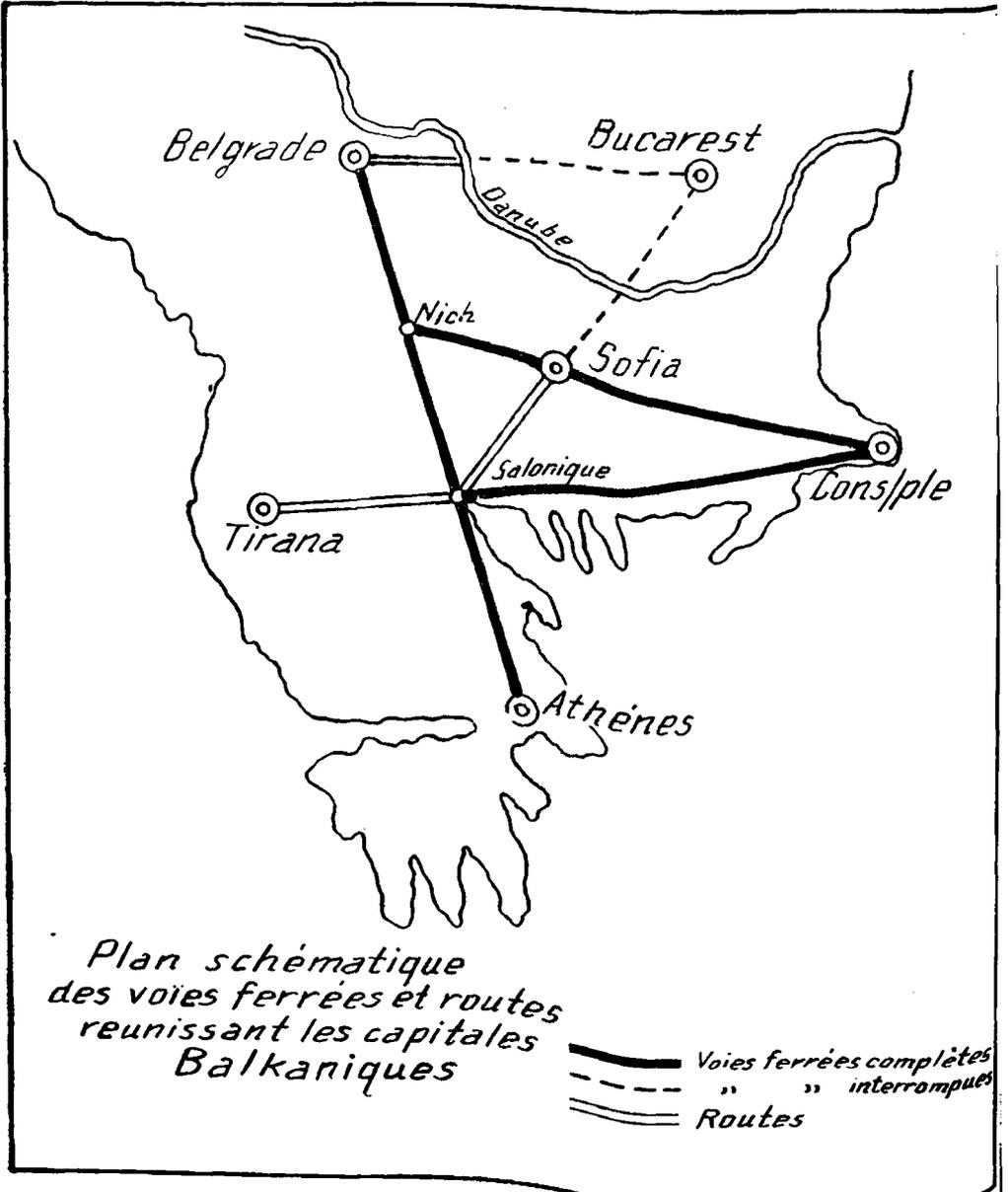
h) *il faut tomber d'accord sur un plan de grands travaux publics à exécuter dans les Balkans,*

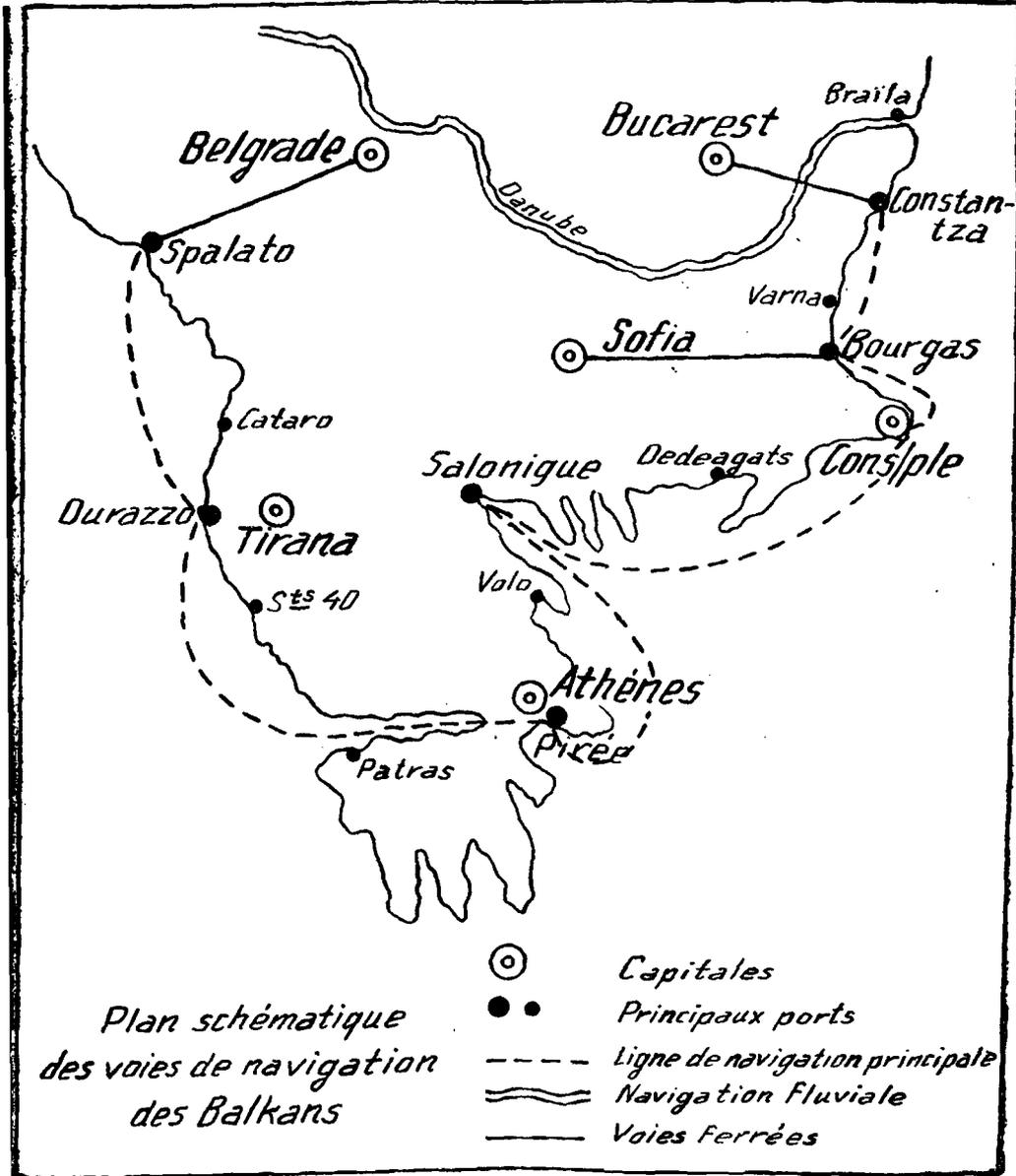
i) *il faut établir une étroite collaboration des Pays balkaniques, à l'instar de la Grèce et de la Turquie, de la Yougoslavie et de la Bulgarie.*

Comme en général ces liaisons par autobus et autocamions, seront faites entre deux villes appartenant à deux Etats différents, il faudra qu'un règlement uniforme permette l'entrée en franchise des autovéhicules et sans trop de formalités pour leurs chauffeurs. Toujours dans ce sens, comme les concessionnaires seront souvent de nationalités différentes, il faut que les ressortissants des pays balkaniques soient admis sur un pied d'égalité complète de droit et de fait, avec les nationaux de chacun des pays balkaniques en ce qui concerne l'exercice de leur profession de chauffeur (Voir pour détails d'un futur statut personnel des ressortissants des pays balkaniques, le documenté rapport de Mr. G. Vladesco-Racoassa, présenté à la IIIème Conférence Balkanique No. 23). Enfin, pour que les voyageurs aient le moins de désagréments possibles, *le prix du trajet en automobile sera compris dans le coût total du billet délivré aux caisses des gares des chemins de fer aux voyageurs qui utilisent le train et l'autobus pour se rendre d'un endroit à l'autre.* Quant aux concessionnaires, ils toucheront chaque soir, ou bien tout les huit jours, directement à la caisse de billets de la gare respective et sans aucune paperasserie inutile, le prix des transports effectués, à raison du nombre des personnes, ou de la quantité de marchandise chargée.

D'une manière générale, il semble donc indispensable d'étudier à

fond les bases de l'exploitation et de l'organisation de cette future collaboration entre l'automobilisme et le chemin de fer dans la péninsule des Balkans, car même si, après la construction de tronçons de chemins de fer, appelés à faire des liaisons entre les réseaux ferroviaires des pays balkaniques, le trafic automobile diminue, il est certain pourtant, que sur ces grandes routes se développera de plus en plus un trafic d'auto-tourisme, qui influera favorablement sur la volonté de rapprochement des six pays.





**Groupe hellénique** (Suite)**Les Manuels d'Histoire**

**Présenté, au nom du Groupe hellénique, par M. LASCARIS**  
**Professeur à l'Université de Salonique, Correspondant**  
**de l'Académie Roumaine**

L'enseignement de l'Histoire, en tant qu'un des moyens les plus propres à concourir au rapprochement des peuples balkaniques, a déjà préoccupé la Première Conférence balkanique réunie à Athènes en 1930. Deux rapports fort remarquables furent soumis alors, l'un par Mlle Bogdanovitch <sup>(1)</sup> l'autre par M. Delmuzos <sup>(2)</sup>. Depuis la réunion d'Athènes l'attention des Conférences balkaniques en ce qui concerne l'Histoire a été détournée par d'autres projets plus ambitieux, comme celui d'un «Institut de recherches historiques» ou d'un «Manuel de la civilisation balkanique». Aujourd'hui, trois ans après la Première Conférence, maintenant où l'heure des projets n'est plus et qu'il faut passer aux actes, il m'a semblé utile de vous soumettre un rapport sur cette question qui avait été négligée aux deux précédentes Conférences, mais qui se trouve étroitement liée au problème de la «semaine pédagogique».

Nul n'ignore que la question de la revision des manuels d'histoire, plus généralement des manuels scolaires en tant que moyen de rapprochement, et non pas de division, entre les peuples, a fait depuis la Guerre l'objet de beaucoup de discussions, d'enquêtes, de projets. Dans son remarquable rapport présenté à la Conférence d'Athènes en 1930, Mlle Bogdanovitch a énuméré les principales tentatives en ce sens. Depuis 1930 un congrès spécial pour l'enseignement de l'Histoire s'est réuni à la Haye en 1932, sous la présidence d'une personnalité bien connue, Don Raphael Altamira, congrès groupant des historiens et des éducateurs, c'est-à-dire les gens du métier, avant tout qualifiés à s'occuper de cette question. A la suite de ce Congrès, où j'avais représenté mon pays, une revue spéciale a même commencé à paraître, le *Bulletin de la Conférence internationale pour l'enseignement de l'Histoire*.

Il va sans dire qu'en abordant le problème de l'enseignement de l'Histoire dans les pays balkaniques nous ne saurions négliger les enseignements qui se laissent dégager de toutes ces tentatives faites en Occident.

Dans la conférence préparatoire pour le congrès de la Haye, conférence réunie à Paris en février 1932, le Professeur Ali Mouzafer-bey, au nom du Comité des historiens turcs, avait demandé de «réserver dans les manuels d'histoire scolaires en usage (en Occident) une part plus juste à la civilisation turque», car, disait-il, «dans les manuels scolaires d'histoire la part revenant à la civilisation turque occupe une part très restreinte et ce qu'on y rencontre souvent dans ce domaine est loin

<sup>(1)</sup> *Première Conférence balkanique. Documents officiels*, Athènes 1931, p. 110—120.

<sup>(2)</sup> *Ibid*, p. 97—107.

«d'être conforme à la réalité historique et à l'esprit qui nous anime» (1).

A cette déclaration des historiens turcs, tous les Balkaniques auraient pu se joindre en demandant une révision des parties consacrées à leurs patries respectives, non pas tant dans les manuels occidentaux, mais avant tout dans les manuels des pays balkaniques eux-mêmes; car il n'est guère nécessaire de rappeler que les manuels d'histoire en usage dans les pays balkaniques sont loin de faire une part équitable et objective à l'histoire des pays voisins; il n'est pas non plus nécessaire d'expliquer pourquoi en obtenant une révision des manuels scolaires de nos pays dans les parties concernant l'histoire des autres peuples balkaniques, nous contribuerions grandement à une meilleure connaissance mutuelle et à un rapprochement intellectuel entre nos peuples. Tous les adeptes de l'Union balkanique sont donc en droit de formuler le vœu que dans les manuels d'histoire en usage dans les pays balkaniques, une place plus large et plus conforme au progrès de la science historique soit faite à l'histoire des autres peuples balkaniques.

Avant d'examiner les moyens pour atteindre ce but il n'est pas sans intérêt de voir comment se présente l'histoire balkanique dans les manuels de l'enseignement secondaire en usage en Grèce, en Bulgarie, en Yougoslavie et en Roumanie (2)

(1) Voici comment le Professeur Ali Mouzafer bey expliquait sa manière de voir :

«— L'histoire turque a été présentée et enseignée jusqu'ici, soit en Turquie, soit dans d'autres pays, d'une façon qui est loin d'être conforme à la réalité. Cet état de choses est la conséquence de facteurs différents, lesquels peuvent se grouper en trois catégories :

a) Les historiens musulmans et islamistes ont, dans le but de pousser la propagande en faveur de l'Islam et de rendre cette religion l'unique fondement de l'idéal pour les générations futures, versé dans la négation de toute civilisation turque antérieure à cette religion.

b) Les historiens ottomans — Les historiens de l'époque du Kalifat et du Sultanat n'ont fait que prolonger, pendant des siècles, les tendances et les manières de voir des historiens musulmans et pro-islamistes.

c) Le contact violent établi entre les Turcs, l'Europe et le monde chrétien à l'époque des Huns, Avars, Petschenègues, Koumans, Bulgares, Magyars, Seltchoucides et Ottomans, incita les historiens européens à manifester vis-à-vis des Turcs un sentiment négatif et hostile. Les croisades, la prise de Constantinople et, surtout, les invasions ottomanes qui ont fait courir à l'Europe, à plusieurs reprises, le risque d'être envahie, contribuèrent particulièrement au raffermissement de cette hostilité. La différence de religion n'a pas été sans augmenter ce courant d'antipathie. Sous l'empire de ce sentiment de haine, les livres scolaires d'Europe et du monde entier ont servi depuis des siècles comme un moyen des plus efficaces à répandre contre les Turcs des conceptions très souvent injustes et erronées. Quoique d'une façon un peu atténuée, cette tendance incompatible avec l'esprit qui nous anime continue de nos jours».

Cf. *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, No 17, 1932, p. 726-728.

(2) Je me borne aux manuels grecs, bulgares, yougoslaves et roumains, n'ayant pas eu la possibilité d'examiner des manuels turcs et albanais; si je me suis limité aux manuels d'enseignement secondaire, c'est parce que (dans les écoles primaires de nos pays seule l'histoire nationale étant enseignée) c'est par l'enseignement secondaire qu'il faut commencer, pour pouvoir demander plus tard des réformes analogues dans l'enseignement primaire et supérieur.

Dans l'excellente série des manuels pour l'enseignement secondaire de M.M. *Théodoridès et Lazarou*, qui constituent une très intelligente adaptation des manuels bien connus de Malet et Isaac, il faut particulièrement relever l'esprit de parfaite objectivité et de compréhension à l'égard des peuples qui, au cours de l'Histoire, se sont trouvés aux prises avec les Grecs. Vous chercherez en vain le moindre mot blessant, la moindre remarque désobligeante dans les pages consacrées aux Turcs et aux Bulgares. Au point de vue strictement historique, ces pages sur les Turcs et les Bulgares sont amplement suffisantes malgré quelques petites erreurs de détail. Quant aux Albanais, la figure de Skanderbeg est entourée de toute l'auréole d'épopée qui depuis l'ouvrage de l'humaniste de la Renaissance, Barletius, a embelli ce personnage au point de constituer une légende difficile à déraciner. Malheureusement il n'y a rien sur les Roumains, ni sur le moyen-âge ce qui est à la rigueur explicable, ni surtout, ce qui est moins excusable, sur le XVIII<sup>e</sup> et la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en d'autres termes sur l'époque où les rapports entre Grecs et Roumains ont été des plus importants et des plus féconds. Quant aux Yougoslaves, si dans le volume sur le moyen-âge les noms de Nemanja, Douschan, Knez Lazar (pas pourtant St Sava !) y sont brièvement mentionnés, par contre dans la volume sur l'histoire moderne vous chercherez en vain la moindre allusion à Carageorges et à l'insurrection de 1804, qui ouvre pour ainsi dire l'ère des révolutions nationales et du nationalisme dans notre péninsule. La même lacune se rencontre également dans un autre manuel grec fort répandu, celui de M. *Chorafas*.

Si nous passons aux manuels bulgares, nous aurons l'occasion de constater qu'ils font plus de place que les nôtres à l'histoire des peuples voisins. Je prends comme exemple les manuels de M. *Pastouhov*, un des chefs du parti socialiste. Le rôle civilisateur de l'Empire byzantin et le caractère grec de cet Empire à partir d'une certaine époque, y sont suffisamment soulignés. Tout au plus pourrait-on reprocher à ces pages sur Byzance d'être trop concises, surtout lorsqu'on les compare à la place qu'occupe dans ce manuel le Moyen Age occidental. La même observation s'impose quant à l'histoire turque qui est traitée d'une manière par trop succincte. Par contre l'histoire serbe est suffisamment développée ; il y a même un paragraphe sur les Croates avant leur union à la Hongrie (1) ; un autre paragraphe est consacré par M. *Pastouhov* aux principautés roumaines au XIV<sup>e</sup> siècle. Dans les volumes sur l'histoire moderne nous retrouvons le même louable souci de faire connaître l'histoire des pays voisins.

Pour la Yougoslavie j'ai examiné les manuels de M. M. *Voulovitch et Djeritch*, et ceux de M. *Vassil Popovitch*. Ce qui caractérise ces manuels c'est la place assez large faite à l'histoire de l'Europe Orientale. Eh bien, c'est justement pour cela que l'on s'étonne de voir dans le manuel de M. *Popovitch* une seule page sur l'indépendance de la Grèce

---

(1) Inutile de dire que l'histoire croate est complètement passée sous silence dans les manuels grecs et roumains.

et une demi page à la l'évolution des états balkaniques depuis la guerre de Crimée jusqu'à la crise de 1875. Dans le volume sur le moyen-âge de M. M. Voulovitch et Djeritch, les parties consacrées aux Byzantins et, surtout, aux Turcs sont par trop concises si on les compare à la place accordée aux Bulgares : 3½ pages sur le premier empire bulgare et 6 pages sur l'empire des Assénides (la place plus large faite au second empire bulgare par rapport au premier ne s'explique certainement pas par l'importance respective de ces événements dans l'Histoire, mais par l'intérêt que représente le second empire bulgare pour une meilleure compréhension de l'histoire des Néémanides). Par contre, l'histoire des Roumains est passée complètement sous silence dans ce volume; ceci étonnera d'autant plus, que les seuls pays, où la civilisation médiévale serbe a exercé une influence et a en partie survécu dans la littérature et dans l'art, c'étaient précisément les principautés roumaines.

En ce qui concerne la Roumanie, j'ai pris comme exemple les manuels de M. M. Iorga et ceux de M. Constantinesco. Malgré tout le respect qu'inspirent les noms de tels auteurs, il n'est pas moins vrai que ces manuels eux-mêmes ne peuvent satisfaire complètement les sentiments des autres peuples balkaniques. C'est ainsi que les Grecs pourraient reprocher à ces manuels de ne pas marquer assez nettement le caractère grec que prit l'Empire byzantin à partir du VIIe siècle; ils pourraient aussi leur reprocher de faire trop de concessions à de vieilles préventions et à de vieux préjugés concernant l'époque phanariote, préventions et préjugés (il est juste de le reconnaître) que M. Iorga a été lui-même un des premiers à combattre. Les Bulgares, d'autre part, ne seront peut-être pas particulièrement flattés de voir dans ces manuels, l'histoire de l'empire des Assénides intercalée dans l'exposé de l'histoire roumaine; et d'une manière plus générale il faut reconnaître que l'influence considérable exercée par les Bulgares et les Serbes, à l'époque qui suivit la formation des principautés roumaines, mériterait d'être retracée plus amplement.

**Conclusion.**— De ce rapide aperçu il ressort qu'il reste encore du chemin à parcourir avant d'arriver à faire des manuels d'histoire ce qu'ils devraient être, c'est-à-dire des moyens efficaces à propager la connaissance mutuelle entre nos peuples. Pour arriver à ce but le moyen le plus simple serait l'intervention des groupes nationaux afin d'obtenir des Ministères respectifs les modifications nécessaires dans les programmes officiels. Je crois pourtant que ce moyen ne sera pas suffisant. Outre que dans certains pays il n'est pas sûr que le groupe national possède la possibilité d'imposer une telle modification des programmes, il est aussi à craindre que, même dans le cas où cette modification était adoptée, elle ne serait pas exécutée dans l'esprit que nous désirons. Car il est évident que ce ne sont pas seulement le nombre et l'exactitude des détails qui nous importent mais aussi l'esprit dont seront animées ces pages des manuels consacrées à l'histoire des autres peuples balkaniques. Il faudrait donc un moyen de contrôler cet esprit en même temps que l'exactitude des détails, un moyen aussi à encourager les auteurs des manuels à faire l'effort nécessaire : pourquoi, par exemple, ne pas avoir

la possibilité de dire «voilà un manuel bien fait ! voilà un chapitre bien rédigé et dont les manuels d'autres pays pourraient s'inspirer !» etc. C'est pourquoi, concurremment à l'action des groupes nationaux en faveur d'une modification des programmes, je persiste à croire qu'un des meilleurs moyens serait encore *le jeu naturel de la critique*. On pourrait sans trop de difficultés trouver un nombre très restreint de spécialistes ou même d'éducateurs (tout au plus six) connaissant ne fût-ce qu'une seule langue balkanique en dehors de la leur, et qui se chargeraient d'examiner *comment se présente l'histoire des peuples balkaniques dans les manuels d'un pays balkanique déterminé* (autre que le leur bien entendu, afin de donner toute garantie d'objectivité). La publication des résultats de cette enquête contribuerait :

a) à épurer les manuels des inexactitudes et des petites erreurs dans lesquelles il est fatal pour un auteur de tomber, lorsqu'il s'agit d'une histoire aussi peu connue que celle des peuples balkaniques,

b) à relever par conséquent le niveau scientifique de ces manuels selon le progrès des recherches historiques,

c) à encourager les auteurs des manuels à développer les chapitres consacrés à l'histoire des peuples balkaniques, dans le sens d'une connaissance mutuelle et d'une meilleure compréhension entre ces peuples...



## Rapport sur l'Hygiène Rurale

**Présenté par la Commission hellénique sur la politique sociale et l'hygiène et rédigé par le Dr. C. VAYANOS**  
Professeur à l'Ecole d'Hygiène d'Athènes

Il est à peine besoin d'insister sur l'importance de l'Hygiène Rurale. La population rurale forme la base fondamentale des nations. C'est la source intarissable d'où chaque nation puise ses forces les plus vives. Il importe donc que cette source soit le moins polluée possible. En est-il ainsi ?

De toutes les statistiques sur la morbidité et la mortalité dont nous puissions disposer, et qui remontent à une époque antérieure de 30 à 40 ans à la nôtre, il résulte qu'en ce temps là, l'état sanitaire dans les villes était bien plus mauvais que dans les campagnes. Mais, depuis l'industrialisation intensive de certaines contrées et la désertion des campagnes par la population rurale qui afflua vers les villes, ces conditions furent renversées. L'état sanitaire des campagnes empira, celui des villes par contre s'améliora grâce à une meilleure organisation dans les villes, grâce aussi à l'Assistance Publique, au niveau de culture plus élevé, la création de différentes organisations ouvrières et de diverses institutions de Prévoyance Sociale. L'afflux des populations rurales vers les villes dont nous venons de parler, et qui commence dès le début du 19ème siècle, fut très intense. Si nous nous reportons aux chiffres donnés par Stouman, ex-directeur du Service de Statistique de la S. D. N. nous voyons que tandis qu'en 1851, en Angleterre, 50 % de la population était urbaine, en 1921 cette même proportion monte à 70 %. De même en Allemagne, ces chiffres sont respectivement de 27.8 % en 1875 et de 53.6 % en 1925. En France nous avons de même 25.4 % en 1851 et 49.1 % en 1926. Ces chiffres nous donnent une idée des désertions de campagne et du délaissement des régions rurales par leur population.

Examinons un peu en détail la question de la mortalité et de la morbidité dans les régions rurales. Malgré les grosses difficultés que nous rencontrons, difficultés dues aux faits que les données statistiques de différents pays ne sont pas comparables entre elles, à la suite du manque de définition exacte du terme « région rurale », nous pouvons néanmoins conclure grosso modo que la mortalité est bien plus élevée dans les districts ruraux que dans les districts urbains : en Allemagne, Suisse, Hollande, Belgique, Suède, Finlande et Bulgarie. En Italie nous avons le même taux de mortalité dans les districts urbains que dans les districts ruraux. En Angleterre, Danemark et Norvège le taux de mortalité est un pas plus bas dans les villes que dans les campagnes. Par contre, en Ecosse, Irlande, France, Espagne et Hongrie, le taux de mortalité est un peu plus élevé dans les villes que dans les campagnes.

En ce qui concerne la mortalité infantile plus spécialement, si nous nous reportons aux données statistiques de la Hollande, Suisse et Da-

nemark, nous constatons de même qu'elle est plus élevée dans les régions rurales que dans les villes.

Si, d'autre part, nous examinons de près les constatations faites par Kapzak, Kowaciz, Chodzko (Pologne) et Winslow et Seydenstricker (États Unis) nous arrivons aux conclusions ci-dessous en ce qui concerne la mortalité et la morbidité dans les régions rurales et urbaines respectivement :

1. La mortalité dans les villes est, après 40 ans, plus élevée que dans les régions rurales. Par contre, pendant le jeune âge, l'état sanitaire est beaucoup plus défavorable dans les régions rurales.

2. L'état sanitaire des jeunes personnes du sexe féminin est particulièrement défavorable dans les régions rurales. Probablement à la suite du travail intensif et fatiguant et du manque de soins maternels post nataux.

3. La mortalité de la tuberculose est particulièrement élevée chez les jeunes femmes dans les régions rurales.

4. Les maladies infectieuses sont plus répandues dans les régions rurales que dans les villes.

Par ce trop court résumé nous nous rendons compte que, tandis que dans les villes et les districts urbains on a beaucoup fait pour l'hygiène, les régions rurales par contre furent délaissées à ce point de vue et continuent à être alfigées par des épidémies et par une grande mortalité infantile, due à un travail excessif et effectué dans des conditions anti-hygiéniques. Qu'a-t-on fait pour remédier à cet état de choses ? On constate des efforts très louables dans la plupart des pays civilisés pour étendre aux districts ruraux les bienfaits d'hygiène dont jouissent les villes. Nous ne pouvons qu'esquisser brièvement quelques-uns de ces efforts pour insister plus particulièrement sur ce qui fut fait dans les pays balkaniques qui nous intéressent plus spécialement.

Il y a quelques dizaines d'années l'Hygiène Rurale n'était représentée que par le médecin des communes qui, lui-même, faute d'un nombre suffisant de médecins, faute d'argent aussi, n'existait pas partout. Les principales fonctions de ce médecin consistaient à donner ses soins gratuits aux indigents et à combattre les épidémies. Ce n'est que pendant ces trente dernières années que l'on s'est décidé à payer convenablement ces médecins salariés de façon qu'ils s'occupent davantage et avec plus d'aisance de l'Hygiène Publique. Ainsi en Angleterre s'est développé un système dit du *County Health Unit*. Ces Centres sont dirigés par des médecins hygiénistes bien formés et comparativement bien payés. Sous leur direction éclairée tous les districts du comté s'organisent au point de vue d'hygiène d'une façon satisfaisante.

De même aux États Unis d'Amérique, après la fameuse épidémie de typhoïde qui en 1911 éclata à Washington, sur la proposition du Dr. Lumsden se développa un système analogue à celui du *County Health Unit* qui en 1918 prit une telle extension qu'il s'étendait en 1932 sur plus de 500 districts et prenait soin du 25% de la population rurale de ces districts. Cette organisation a à sa tête des médecins *full-time*, bien payés et un personnel auxiliaire à la hauteur de sa tâche. Sa

principale fonction consiste, non pas à traiter les malades, mais à prévenir la maladie. D'après le Dr. Ferrel de la Rockefeller Foundation, les résultats de cette organisation sont excellents. Il constate en effet, que la morbidité par la fièvre typhoïde, la malaria et l'anchilostomiase, diminue d'une façon beaucoup plus marquée dans les régions où ce système fonctionnait.

Nous connaissons tous les admirables résultats obtenus en Danemark, grâce au niveau d'instruction élevé de ce peuple et un système d'administration admirable. Nous pouvons en dire presque autant de la Suède, Norvège, Hollande, Allemagne, Autriche, France, où on constate des efforts très louables, surtout depuis la grande guerre, pour améliorer les conditions hygiéniques dans les campagnes. Les résultats pour la plupart sont excellents.

Nous ferons une mention spéciale de l'Italie où depuis dix ans sont exécutés des travaux remarquables de drainage, d'assèchement, de bonification de terres, d'aménagement d'eau potable, et tout cela suivi de colonisation de régions rendues ainsi habitables et exploitables.

En Russie, à la suite de la création d'un système agricole collectif appliqué sur de vastes étendues et des populations paysannes denses, il fut possible d'appliquer un système particulier. En effet des brigades spéciales mobiles furent instituées qui ont pour tâche de traiter les ouvriers agricoles malades, de s'occuper de prévention et, en général, de tout ce qui concerne l'Hygiène Publique.

Le Dr Stampar, cet admirable connaisseur de l'âme paysanne qui possède à fond les problèmes de l'Hygiène Rurale, et à qui nous empruntons une partie de nos renseignements sur cette question, nous raconta dans une de ses conférences faites à l'Ecole d'Hygiène d'Athènes, ce qu'il a vu en Chine où les conditions d'hygiène sont si abominables à tous les égards. Là-bas le Dr. Yen avec une équipe de collaborateurs dévoués, fait une expérience intéressante : il tâche de reconstruire le village Chinois en élevant le niveau intellectuel du paysan, en améliorant sa condition économique, en faisant son éducation civique et en prenant soin de sa santé et des conditions d'hygiène dans lesquelles il vit, car il estime à juste raison que c'est le village qui est la cellule initiale de toute organisation rurale et même nationale, pourrions-nous dire.

Après cette courte excursion dans les pays les plus divers et les plus lointains, venons enfin à ce qui nous intéresse plus particulièrement, à savoir l'Hygiène Rurale dans les pays balkaniques.

Nous commençons par la **Yougoslavie**. Quiconque a connu une grande partie de ce pays avant la dernière guerre, reste émerveillé devant la transformation survenue en Yougoslavie pendant ces dix dernières années. Grâce à un organisateur et un animateur d'une envergure peu ordinaire, j'ai nommé le Dr Stampar, naquit et se développa une organisation sanitaire que nous avons eu l'occasion de voir en détail lors du voyage d'études organisé par la Société des Nations en 1930. C'est une organisation que des pays plus avancés en civilisation pourraient lui envier et qui devait nous servir d'exemple et de modèle à nous tous qui sommes bien loin de l'égaliser à ce point de vue.

*Le Système.* — Nous savons tous que la Yougoslavie au point de vue administration est divisée en un certain nombre d'unités administratives appelées «Banovina». A la tête de chaque Banovina il y a un Ban (gouverneur) assisté par un Conseil de Banovina. Les Banovina à leur tour sont divisées en districts administratifs administrés par des sous-préfets. Dans chaque Banovina il y a une section de Prévoyance Sociale et d'Hygiène Publique qui prend soin des personnes indigentes, des orphelins, des invalides, et qui nomme les médecins hygiénistes des différents districts, ainsi que les médecins communaux, sages-femmes etc. Dans chaque Banovina existe également un Institut d'Hygiène dépendant de la Section d'Hygiène de la Banovina et comprenant un laboratoire complet de microbiologie et de chimie biologique, une section de recherches, une section de statistiques, une section d'hygiène sociale, section de génie sanitaire, souvent une section de propagande.

Deux de ces instituts présentent un intérêt particulier : celui de Zagreb et celui de Skopje. Tous les deux construits richement grâce au concours de la Fondation Rockefeller. Celui de Zagreb comprend une Ecole complète d'infirmières «fully-trained» et d'infirmières visiteuses. Sa Section de Propagande est très bien organisée et comprend un laboratoire complet de cinématographie. La Section de Technique Sanitaire de l'Institut a fait un travail remarquable de sanitation et de propagande dans les villages environnants. Dans quelques-uns d'entre eux (Maslin, Loukovitch &c.) elle a installé des latrines hygiéniques modèles, a maçonné et couvert des puits qu'elle a munis de pompes adéquates, construit des fosses spéciales pour fumier, canalisé convenablement les eaux usagées, amélioré les conditions d'habitation de tous les paysans à peu près et tâché avec succès d'améliorer leurs conditions économiques en leur donnant des conseils très utiles concernant soit leur métier d'agriculteurs, soit celui de fermiers, laitiers etc.

L'institut de Skopje, à part sa section spéciale de recherches, comprend une section de Malariologie avec station expérimentale aux environs.

Signalons enfin les effets si bienfaisants des Musées ambulants de ces Instituts, qu'une auto transporte dans tous les villages partout où il y a des fêtes ou des agglomérations diverses pour monter sur place le musée et projeter des films de propagande

De ces Instituts d'Hygiène dépendent directement les Centres répandus un peu partout dans la Banovina. Ces Centres ne sont pas modelés d'une façon uniforme ; selon la prévalence d'une maladie donnée dans une région donnée, le centre est organisé de façon à combattre le plus efficacement possible la maladie en question. Nous avons deux sortes de Centres ; les Centres de Santé et les Stations de Santé,

Les Centres de Santé qui desservent un ou plusieurs districts administratifs comprennent un laboratoire de bactériologie, un service d'épidémiologie, une polyclinique, un dispensaire pour maladies vénériennes, un dispensaire anti-tuberculeux, un dispensaire de la protection de l'enfance et de maternité, une exposition d'hygiène et une infirmerie.

Les Stations de Santé qui desservent une ou plusieurs communes, ont un dispensaire pour l'assistance médicale des personnes indigentes ;

elles ont également comme fonction d'enseigner les principes d'hygiène à la population et d'étudier l'état sanitaire de cette dernière. Notons, en passant qu'un élément indispensable aussi bien pour les Centres que pour les Stations de Santé c'est l'infirmière visiteuse qui souvent seule s'acquitte de ses fonctions avec une compétence et un dévouement au dessus de tout éloge. Signalons de même l'existence dans tous ces Centres, grands ou petits, de bains douches et de bains ordinaires.

Une dernière loi de février 1930 oblige les communes de s'organiser en Centres de Santé collectifs ou indépendants. Toute ville ayant plus de 4.000 habitants ou chaque village ayant plus de 6.000, peut former un Centre de Santé indépendant. Un Centre de Santé collectif consiste en un groupe de communes qui ne peuvent avoir moins de 6000 et plus de 15.000 habitants. Chaque Centre de Santé indépendant est tenu à nommer et à payer un docteur communal et une infirmière visiteuse pour chaque dix mille habitants et une sage-femme diplômée pour chaque 5000 habitants. Ils sont obligés également de payer à l'hôpital le montant de la somme fixée par la loi pour le traitement des habitants indigents de la commune, de créer et d'entretenir des institutions sanitaires nécessaires et d'aider à la sanitation et à la lutte contre les maladies infectieuses.

Nous tenons à faire une mention spéciale d'une institution particulière existant à l'Institut d'Hygiène de Zagreb, imitée du Danemark. Nous voulons parler des *Universités Paysannes*. Un certain nombre de paysans, choisis dans les villages aux environs de Zagreb, ou ailleurs, font un stage de six mois à l'Institut de Zagreb. Là on leur donne des notions d'agriculture qui les intéressent vivement, mais en même temps, pendant leur séjour à l'institut, on leur fait prendre des habitudes d'hygiène individuelle et collective qu'ils iront plus tard propager dans les campagnes. En outre sur l'initiative de ce même institut, des associations d'hygiène sont formées dans plusieurs villages, associations ayant pour but de propager les idées d'hygiène apprises à l'Institut et en même temps de mettre en pratique tout ce qui peut améliorer les conditions sanitaires de leur village. Ils continuent à être en rapport avec l'institut par une revue spéciale qui circule dans les régions les plus lointaines des districts administratifs.

Nous trouvons également en Yougoslavie, à côté de l'organisation sanitaire de l'Etat, une espèce de *Coopérative de Santé*. Plusieurs familles paysannes dans divers villages se réunissent en Coopératives de Santé et, par des contributions annuelles, s'assurent l'assistance médicale et la Prévention. Ces Coopératives travaillent déjà depuis un certain nombre d'années et comprennent une centaine de mille de membres. Cette tentative originale a donné déjà des résultats positifs en ce sens que, grâce à l'appui des autorités officielles, ces coopératives ont construit des instituts et des stations de santé et ont éveillé dans la population paysanne un intérêt très vif pour les questions d'hygiène. Le nombre de ces coopératives va en augmentant.

**Roumanie.** La Roumanie est divisée en 11 régions sanitaires. Pays essentiellement agricole, elle adopta comme base de son organisation, sur tout l'assistance médicale. A ce point de vue nous avons constaté, lors de

notre voyage d'études dont nous avons parlé, des résultats assez satisfaisants. Il y a un hôpital de 30—50 lits à peu près, assez bien pourvu pour chaque groupe de 50,000 habitants des districts ruraux. En plus de cet hôpital il y a dans le district des dispensaires plus petits qui traitent les maladies vénériennes, le trachome, la tuberculose, etc. Ce dispensaire possède également deux ou trois lits pour les cas d'urgence. L'esprit de prévention, de propagande d'hygiène, n'est pas bien développé dans ces centres. Ils se contentent pour la plupart du traitement. A noter cependant l'activité particulièrement intéressante des agents sanitaires.

En outre, sur l'impulsion du professeur Cantacuzène, cet autre animateur extraordinaire et homme de science remarquable, il y a eu des travaux de sanitation, des travaux d'aménagement en eau potable etc. Certaines régions agricoles paradanubiennes, telles que celle d'Issacea, furent assainies à la suite d'une organisation appropriée de façon que, le taux de morbidité par paludisme diminua d'une façon très notable. Mais en général l'organisation au point de vue Hygiène Rurale en Roumanie est loin d'être celle de la Yougoslavie.

**Turquie.** La République Turque elle-même, dont le budget en l'an 1927 était de 3.200.000 Livres Turques, porta ce budget en 1929 à 4 4000.000 et les sommes consacrées à la lutte contre les maladies contagieuses et épidémiques, celles consacrées à la lutte contre la syphilis, le trachome, la malaria, la tuberculose, toutes maladies sociales si répandues dans les campagnes, ont presque doublé, notant ainsi l'intérêt primordial que la jeune République attache à la Santé des populations rurales.

Il ne serait peut être pas inutile de voir d'un peu plus près le budget d'Hygiène de la jeune République Turque. Ainsi nous avons pour les années 1927 et 1929 les chiffres suivants :

	1927	1929
Maladies infectieuses.....	45.000 Lt.	85.000 Lt.
»  vénériennes & syphilis ....	70.000	290.000
Lutte contre : Malaria .....	40.000	736.000
»  »  Trachome.....	30.000	100.000
»  »  Tuberculose.....	0	65.000
»  »  Lèpre.....	0	20 000
Salaires du personnel.....	1.630.000	1.653 000
Frais de déplacement des méd. hygiénistes.	0	73.500
Musée d'Hygiène ..	4.000	4.000

Ce budget est intéressant à plus d'un point de vue. Nous voyons ainsi les dépenses pour les maladies vénériennes triplées et ceci est compréhensible étant donné que dans certaines régions de la République la syphilis faisait ravage parmi la population paysanne.

Nous remarquons de même que la lutte contre le paludisme est menée avec une très grande vigueur, vu que les dépenses à cet effet en 1929 sont au vingtuple de la somme dépensée en 1927.

Une autre remarque très intéressante est à faire également, à propos

des sommes dépensées pour les frais de déplacement des médecins hygiénistes : ceci montre qu'en Turquie ils ont compris que le personnel préposé à l'hygiène ne vaut pas grand'chose sans les moyens de communication et de transport adéquats.

**Bulgarie.** La Bulgarie, où la population agraire est si nombreuse et dense et où la mortalité dans les régions rurales est plus élevée que dans les villes, fait de son mieux malgré les difficultés financières des des temps présents.

**Grèce.** Le système qui fut appliqué en Grèce depuis la Grande Guerre et qui consiste en la division du pays en autant de centres sanitaires qu'il y a de préfectures (nomiatries), ne pouvait évidemment donner de grands résultats au point de vue Hygiène Rurale, étant donné qu'aussi bien les moyens financiers que la qualité et le nombre des médecins hygiénistes n'était pas suffisant. Ce n'est que sur l'initiative de la Commission de la colonisation des réfugiés qu'on tenta une expérience d'assistance médicale effective des habitants réfugiés de quelques districts macédoniens. On créa de la sorte 59 dispensaires avec, comme personnel dans chaque dispensaire, un médecin et un pharmacien. Le dispensaire lui-même comprenait, à part l'habitation du docteur et du pharmacien, une pharmacie très bien pourvue, peut-être trop bien, une petite salle de consultation et une salle d'attente. Le médecin était pourvu d'un cheval pour pouvoir se déplacer facilement dans ces régions où souvent les routes manquent. Il y avait en outre un grand laboratoire central à Salonique et un hôpital en Chalcidique. Toute cette organisation qui était dirigée par un médecin hygiéniste compétent, enthousiaste et entièrement dévoué à son travail, le Dr. Metallinos, avait un budget annuel de près de 12.000.000. Malheureusement lorsque la Commission de colonisation des réfugiés se retira, ces dispensaires ont été transférés au Ministère d'Hygiène qui, faute de crédit nécessaire, a été obligé de faire de telles coupures et réductions dans les dépenses que le bon fonctionnement de ces dispensaires souffrit grandement.

Dans ces quatre dernières années une nouvelle organisation tenta d'appliquer avec la collaboration de la S. D. N. et la Rockfound un programme d'hygiène, élaboré après une longue et minutieuse étude sur place des conditions sanitaires de la Grèce par une Commission de la S. D. N. composée d'hygiénistes éminents, dont quelques uns d'une renommée mondiale (Emerson, Park, Néon Bernard, Pittaluga, Borcic etc.)

Ce programme est basé comme le système yougoslave sur la création des Centres et des Stations de Santé et sur l'existence d'une Ecole d'Hygiène qui, en même temps qu'elle aurait formé les médecines hygiénistes, les infirmières visiteuses, les inspecteurs sanitaires, et en général tout le matériel humain nécessaire au programme, aurait dirigé au moyen de ses différentes sections : Hygiène Publique (comprenant l'Épidémiologie, Statistique, Hygiène Sociale, etc.) Section de Recherches, Section d'Hygiène Scolaire, Section de Paludisme, de Chimie Biologique, de Technique Sanitaire, toute la nouvelle organisation et aurait remplacé au bout de trois ans le défunt Ministère d'Hygiène.

Il saute aux yeux que l'Hygiène Rurale eût été la première à béné-

ficier grandement d'une pareille organisation. Mais pour des raisons que je ne veux approfondir les progrès furent lents, trop lents à notre gré.

Malgré tous les obstacles rencontrés sur son chemin l'Ecole travailla de son mieux. En ce qui concerne surtout l'Hygiène Rurale, elle pensa que le pays avait surtout besoin urgent des travaux de sanitation. Ne disposant pas de grands moyens, elle se borna à faire de son mieux par sa Section de Technique Sanitaire. Cette dernière, dirigée par M. Wright de la Rockfound et comprenant quatre ingénieurs qui ont complété leurs études spéciales en Amérique, comme boursiers de la Rockfound, a développé une activité très grande pour effectuer certains travaux de sanitation un peu partout en Grèce, non pas tant pour venir au secours de la population rurale souffrante que pour leur montrer comment les choses peuvent et doivent être faites. Elle a ainsi installé des latrines modèles dans plus de 30 écoles communales en Epire, Péloponèse, Macédoine, etc. Elle a procédé à la construction de latrines dans des maisons privées pour qu'elles puissent servir de modèle aux paysans. Cette Section a en outre procédé à la construction de puits et citernes modèles un peu partout en Grèce, couvert plusieurs puits, qu'elle a muni de pompes modèles Deming. En outre, elle a drainé, séché et rendu à la culture près de 3000 stremmes de terre, non pas que ceci soit un apport considérable à l'agriculture du pays mais un exemple et une démonstration utile, aussi bien pour les autorités que pour les populations rurales de ce qu'on peut faire pour le pays avec si peu de frais. Notons que la plupart de ces dépenses sont subies par la Rockfound. La Section a en outre donné après examen détaillé sur place plus de 150 consultations, suivies des plans sur la captation de sources, l'installation de systèmes d'égouts, la construction de diverses institutions.

D'autre part, la Section du Paludisme de l'Ecole, dirigée par le Dr. Balfour de la Rockfound, à part les travaux de drainage effectués par la Section de la Technique Sanitaire sur ses indications, prit en Macédoine et au Péloponèse certaines mesures antipaludéennes dont la population rurale a grandement bénéficié et dont on trouvera la description en détail dans le rapport soumis lors de la dernière semaine médicale de Belgrade.

Signalons enfin que tout dernièrement le gouvernement hellénique nomma une Commission de onze membres composée du recteur et de professeurs de l'Université d'Athènes, du Président du Syllogue Médical d'Athènes, de l'Inspecteur Général Sanitaire de l'Armée, du directeur de l'Ecole d'Hygiène et de professeurs de l'Ecole. Cette Commission élaborera un projet de loi complet pour l'organisation sanitaire périphérique qui est en train d'être voté par les Chambres.

Nous venons de passer en revue ce qui existe ailleurs et chez nous au point de vue Hygiène Rurale. Il nous reste à voir ce qu'il y a à faire, quel est l'idéal vers lequel nous devons tendre. Je ne puis mieux que résumer brièvement les conclusions de la Commission convoquée à Genève en 1931 sur l'initiative du gouvernement espagnol, pour traiter la question de l'Hygiène Rurale. Nous aurons ainsi une claire

vision de ce qui reste à accomplir pour que l'Hygiène Rurale soit à la hauteur de la civilisation moderne.

Ci-joint ou trouvera un Appendice contenant les conclusions de la Commission de la S. D. N. ci-dessus mentionnée.

Nous verrons d'après ces conclusions que l'Hygiène Rurale doit avoir pour base, outre l'assistance médicale effective, la création de Centres de Santé dont le type, longuement discuté lors de la Conférence de Budapest, est analogue à ceux qui existent en Yougoslavie. Ces Centres ne valent pas tant par les moyens financiers dont ils peuvent disposer que par la valeur scientifique et morale du personnel qui y sert. Dans des organisations de ce genre ce n'est pas l'argent qui compte, c'est l'enthousiasme. C'est lui seul qui peut réaliser ce que nous avons appelé la reconstruction du village par le relèvement du niveau intellectuel du paysan, l'amélioration de ses conditions économiques, les soins apportés à sa santé et aux conditions d'hygiène dans lesquelles il vit ; ce sont les seuls moyens qui contribueront à faire prendre au paysan conscience de sa dignité et, aussi, à l'attacher davantage à l'Etat et à la notion du bien public.

## APPENDICE

### Conclusions principales de la Commission de la S. D. N. réunie à Genève en 1931 pour l'Hygiène Rurale.

La Commission préparatoire désignée par la S. D. N. sur l'instigation du Gouvernement espagnol, pour discuter sur la question de l'hygiène rurale, et réunie à Genève au mois de juin 1931, commença par définir le terme «Région Rurale». Elle a ainsi défini la région rurale comme toute région ou district où l'agriculture est la principale ou la seule industrie et où toutes les autres industries sont d'une petite importance et d'une façon générale dépendent de l'agriculture. Cette définition est d'une importance capitale, vu qu'elle rendra les statistiques de différents pays comparables entre elles. La Commission formula ensuite les conclusions suivantes en ce qui concerne : 1) les principes qui doivent guider l'assistance effective médicale des régions rurales, 2) les méthodes les plus effectives de l'organisation d'hygiène dans les districts ruraux et 3) la sanitation des districts ruraux et les méthodes les plus effectives et les plus économiques.

#### 2. — Principes directeurs de l'assistance médicale effective des Communes rurales.

I. Dans le sens le plus large du terme, on entend par assistance médicale effective tout service médical organisé de telle façon qu'il puisse mettre à la disposition de la population toutes les facilités de la médecine moderne, de façon à améliorer la santé et à dépister et traiter les maladies dès leur début.

II. Afin que l'assistance médicale donnée à la population rurale soit effective, les experts sont unanimes à considérer que le nombre de deux mille personnes est le maximum qui puisse être signé par un praticien dûment qualifié, étant entendu qu'à mesure que le service d'hygiène se

développe davantage et que les besoins de la population augmentent\* ce nombre pourrait être réduit à 1000.

III. Une telle assistance médicale exige un personnel auxiliaire-formé techniquement et comprenant une ou plusieurs infirmières visiteuses, ou en l'absence d'infirmières, des personnes ayant un minimum de formation technique.

IV. Il est recommandé que dans les régions rurales les plus petites, le patient puisse trouver une personne capable de lui donner le premier secours et d'exécuter les ordres du docteur.

V. La population rurale et les médecins de ces districts doivent être à même d'utiliser les services des centres de diagnostic et, si nécessaire, de suivre des traitements spéciaux.

VI. L'assistance médicale rurale implique des facilités d'hospitalisations dans des institutions convenablement équipées. Il est recommandé qu'il doit exister un tel hôpital pour une population de 20—30,000 habitants et que chaque hôpital doit disposer de deux lits pour chaque millier d'habitants. En tout cas un tel hôpital ne doit pas avoir moins de 50 lits. Des moyens de communication (télégraphe, téléphone) et des moyens de transport convenables, doivent se trouver à la disposition du patient et du docteur d'une façon constante pour que l'hospitalisation rapide soit possible en cas d'urgence.

VII. L'assistance médicale rurale doit utiliser les services de laboratoire; les examens et les analyses simples peuvent être faits dans le laboratoire de l'hôpital; les examens et les analyses plus compliqués doivent être faits dans les laboratoires spécialement équipés.

VIII. L'assistance médicale rurale doit être à même d'utiliser les médecins spécialistes qui doivent se trouver en contact avec le médecin du patient pour l'informer du résultat de l'examen du traitement et de ses résultats.

IX. Comment doit-on réaliser cette assistance médicale effective? La réalisation de l'assistance médicale effective dans les districts ruraux demande la collaboration des autorités publiques, de la profession médicale, des institutions de l'assurance sociale contre la maladie, des institutions privées, etc.

## 2.— Les méthodes les plus efficaces de l'organisation des services de santé dans les districts ruraux.

### A. *Considérations Générales.*

I. Il y a deux formes principales d'organisation sanitaire rurale : 1) Une forme dans laquelle l'Etat administre les services locaux, 2) Une forme dans laquelle l'Etat n'a que des fonctions de surveillance, les autorités locales étant responsables pour l'administration sanitaire (décentralisation). Les deux formes donnent de bons résultats, et la forme qui convient le mieux pour les districts ruraux d'une contrée donnée dépend de la façon dont l'administration générale de cette contrée est organisée.

II. Le médecin hygiéniste qui est entièrement responsable pour l'œuvre d'hygiène à accomplir dans les districts ruraux, doit consacrer tout son temps à ses devoirs officiels. La pratique de la médecine pri-

vée est incompatible avec le travail d'un tel fonctionnaire. Ce doit être un médecin bien formé au point de vue hygiène et médecine préventive, suivant les recommandations des conférences des directeurs des Ecoles d'Hygiène tenues à Paris et à Dresde. Il doit avoir un salaire satisfaisant qui puisse lui assurer une vie confortable. Il doit jouir de la permanence de ses fonctions s'il s'acquitte convenablement de ses devoirs et avoir droit à une pension lorsqu'il atteint la limite d'âge.

III. Les dimensions et l'étendue optima d'un district rural, dont un médecin-hygiéniste full-time puisse se charger, varie avec la densité de la population, les moyens de communication, les maladies prévalentes et d'autres conditions locales. Mais en général on peut admettre une région contenant 20 à 100.000 ou en moyen 50.000 habitants, étant entendu qu'un ou deux médecins hygiénistes assistants, full-time, seront nécessaires si la population dépasse les 50.000.

IV. Le district sanitaire rural doit toujours correspondre au district administratif, étant donné qu'autrement des difficultés pourraient résulter.

V. Le personnel minimum d'un tel district sanitaire rural doit consister, à part le médecin hygiéniste, d'une ou plusieurs infirmières visiteuses, d'un agent sanitaire, d'un huissier. L'infirmière visiteuse doit posséder un diplôme adéquat d'une école reconnue d'infirmières visiteuses ou équivalente. Les agents sanitaires de même doivent être formés spécialement dans une Ecole ou Institut d'Hygiène, sous la surveillance du médecin hygiéniste qui doit être à même d'inspecter les aliments et d'effectuer la sanitation rurale élaborée par l'ingénieur sanitaire.

VI. Il serait recommandable que les districts ruraux puissent avoir à leur disposition les services d'un ingénieur sanitaire. De tels ingénieurs peuvent être employés par l'organisation d'hygiène centrale de l'Etat ou de la province.

VII Le programme du service sanitaire d'un tel district rural est le suivant :

1. Notification des maladies infectieuses, et statistiques des décès et naissances.
2. Statistiques sur les conditions sociales et économiques.
3. Branche de l'activité du district sanitaire rural :
  - a. Lutte contre les maladies infectieuses.
  - b. Lutte contre les maladies sociales.
  - c. Protection de la maternité et de la première enfance.
  - d. Sanitation.
  - e. Hygiène du lait et des aliments.
  - f. Propagande d'hygiène.

VIII. Il est recommandable que le médecin hygiéniste soit aidé par un Comité consultatif local composé des personnalités de la communauté et des représentants de différentes institutions privées qui s'occupent des œuvres d'hygiène.

IX. Les fonds nécessaires pour les programmes sanitaires des districts ruraux, sont répartis dans des proportions variées entre l'Etat, la province, les comtés, les districts et la commune.

X. Afin d'éviter des doubles emplois dans l'organisation sanitaire il est désirable qu'une collaboration s'établisse entre l'organisation sani-

taire et les institutions des assurances sociales. Cette collaboration peut porter sur les sujets suivants : Établissement des statistiques vitales, campagnes contre la tuberculose, maladies vénériennes, cancer, maladies mentales, etc. Protection de la maternité et de la première enfance, propagande d'hygiène parmi la population rurale. Cette collaboration peut être réalisée au moyen d'un Comité de coopération composé de représentants du Service Sanitaire et des Assurances Sociales.

XI. Collaboration avec les autorités sanitaires et les institutions privées s'occupant d'hygiène.

XII Coopération entre les autorités sanitaires et les associations agricoles de toute sorte.

### B. Centres d'hygiène ruraux.

Ils dépendent des Instituts d'Hygiène d'État et peuvent être définis comme étant des institutions pour l'amélioration de la santé et de la population d'une région donnée en groupant sous un toit ou en coordonnant de n'importe quelle autre façon sous la direction d'un médecin hygiéniste, toutes les organisations sanitaires de cette région.

On peut diviser les Centres de Santé en des Centres primaires et des Centres secondaires.

*Centres Primaires.*— C'est la plus petite organisation adaptée à servir les besoins sanitaires de la plus petite région rurale.

Programme minimum de ce Centre.— A part la lutte contre les maladies infectieuses prévalentes, ce Centre doit prendre soin :

- a. De la protection de la maternité.
- b. De la protection de la première enfance, y inclus l'âge prescolaire et l'hygiène scolaire.
- c. Propagande d'hygiène parmi la population rurale.— Un exemple pratique peut être fourni par l'établissement de bains douches.
- d. Travaux de sanitation.
- e. Premiers secours en cas d'urgence.

Ces Centres doivent-ils traiter des patients ? En principe non, excepté lorsqu'il n'y a point de médecin praticien dans la région. Autrement le Centre ne doit s'occuper que de prévention. Cette pratique assure la collaboration des médecins praticiens.

Personnel des Centres primaires.

1. Un directeur.
2. Une infirmière visiteuse polyvalente.

Bien qu'un Centre primaire ne puisse desservir en moyenne une population de plus de 2000, une infirmière visiteuse peut, en faisant différentes combinaisons, servir une population de 6 à 8000.

3. Agents sanitaires.

*Centres secondaires.* Le Centre secondaire est une organisation plus complètement équipée que le Centre primaire. Il a un personnel plus nombreux et il dirige et coordonne le travail des Centres primaires et en même temps il assure la liaison entre ces différents centres et d'autres organisations s'occupant d'Hygiène Publique.

Programme. A part ses fonctions de Centre primaire pour son en-

tourage immédiat et la prévention des maladies infectieuses prévalentes, les Centres secondaires s'occupent :

1. de la campagne contre la tuberculose.
2. » » » » les maladies vénériennes.
3. » » protection de la maternité.
4. » » protection de la première enfance, de l'enfant d'âge préscolaire et d'hygiène scolaire.
5. Propagande et éducation d'hygiène moyennant des cours, des études sur place faites à l'intention des docteurs, des infirmières et sages-femmes, ingénieurs sanitaires et agents sanitaires.
6. Sanitation.
7. Analyses de laboratoire simples.

Le Centre peut également assurer le premier secours et effectuer le transport des malades en cas d'urgence.

Personnel.

1. Un Directeur (médecin hygiéniste spécialement formé).
2. Infirmières.
3. Sages-femmes.
4. Ingénieurs sanitaires.
5. Agents sanitaires (leur nombre dépend du travail).
6. Un préposé pour petit laboratoire de Chimie et de Microbiologie.

Fournitures. Les Centres secondaires doivent être munis d'un appareil Röntgen, de bains douches, et d'automobiles pour les déplacements du personnel.

---

Note.—Le texte du discours prononcé par M. Simonides à la séance plénière du 10 novembre de la IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique ne nous étant pas parvenu à temps sera publié dans notre prochain numéro.

# Statistiques du Commerce et de la Navigation balkaniques

Nous avons publié dans notre numéro d'Août 1933 le rapport sur «la collaboration des pays balkaniques dans le domaine de l'activité maritime», présenté par *M. Vuk Krajatch*, au nom du groupe yougoslave. Ce remarquable rapport était accompagné de tableaux statistiques que nous avons dû omettre, faute de place. Nous les publions aujourd'hui en priant le lecteur de se référer au susdit rapport (page 570 de ce volume):

## BULGARIE

### I.— Importation et exportation totales du Royaume de Bulgarie<sup>(1)</sup>

Pays	Importations			Exportations		
	tonnes	mill. levass	%	tonnes	mill. levass	%
1926	350.012	6.246.931	100.—	413.049	5 617.601	100.—
1927	307.827	6.128.987	100.—	486.649	6.627.145	100.—
1928	357.162	7.040.935	100.—	382.067	6 231 247	100.—
1929	508.123	8.324.633	100.—	313.167	6.397.061	100.—
1930	316 880	4.589 725	100.—	543.148	6 191.140	100.—

(<sup>1</sup>) Annuaire Statistique du Royaume de Bulgarie, Sofia 1931.

### II.— Importations et exportations totales par pays balkaniques

Pays	Importations			Exportations			
	tonnes	mill. levass	%	tonnes	mill. levass	%	
Albanie	1926	—	—	10	2.953	0.05	
	1927	—	—	9	2.891	0.04	
	1928	—	1	9	986	0.02	
	1929	—	83	—	4	1.844	0.03
	1930	—	6	—	1	356	0.01
Grèce	1926	4.418	92.562	1.48	112.669	977.804	17.41
	1927	3.442	94.632	1.54	100.716	980.255	14.79
	1928	3.099	78.339	1.11	47.917	501.739	8.05
	1929	3.813	94.676	1.14	55.598	485.426	7.59
	1930	2.275	47.964	1.05	44.251	273.090	4.41
Roumanie	1926	122.233	361.222	5.78	26.525	42.650	0.76
	1927	115.943	330.042	5.38	20.220	46.095	0.70
	1928	138.311	377.024	5.36	28.073	131.079	2.10
	1929	192.091	591.373	7.10	14.430	27.044	0.42
	1930	134.191	366.663	7.99	3.937	22.901	0.37
Turquie	1926	8.873	131.266	2.10	30.451	112.199	2.00
	1927	6.699	151.367	2.47	23.330	172.717	2.61
	1928	6.941	159.289	2.26	44.140	296.402	4.76
	1929	7.973	189.221	2.27	26.087	161.217	2.52
	1930	6.707	93.903	2.05	12.161	79.907	1.29
Yougoslavie	1926	7.745	38.826	0.62	4.172	11.509	0.20
	1927	9.049	37.730	0.62	6.951	19.717	0.32
	1928	5.561	43.968	0.62	8.996	17.042	0.27
	1929	48.317	311.757	3.75	8.003	16.958	0.27
	1930	10.426	60.660	1.32	8.664	29.618	0.48

## III.—Navigation sur la Méditerranée

## a) Navires arrivés

Années	à vapeur			à voiles et chaloupes			total					
	Nombres de Ports	nombre	tonnage	équipage	nombre	tonnage	équipage	nombre	tonnage	équipage	cargaison déchargée en tonnes	passagers débarqués
1925...	8	2,016	1,566,767	55,504	2,361	56,881	9,310	4,377	1,623,648	64,814	212,377	28,182
1926...	8	1,896	1,598,651	58,914	2,107	35,748	8,833	4,003	1,634,399	67,747	123,078	23,797
1927...	8	2,147	1,624,170	63,519	2,211	34,490	8,578	4,358	1,658,660	72,094	110,676	26,739
1928...	8	2,554	1,740,968	70,435	2,447	41,880	9,604	5,001	1,782,848	80,089	140,177	32,490
1929...	8	2,481	1,796,056	71,135	3,129	44,510	11,375	5,610	1,840,566	82,511	187,819	35,106
1930...	8	2,680	1,938,470	73,995	3,272	35,258	10,577	5,952	1,973,728	84,572	125,600	29,422
<b>b) Navires partis</b>												
1925...	8	2,014	1,561,959	55,222	2,372	56,810	9,384	4,386	1,618,769	64,606	260,170	38,549
1926...	8	1,894	1,601,608	58,915	2,100	35,824	8,799	3,994	1,637,432	67,714	256,037	28,241
1927...	8	2,148	1,630,683	63,683	2,192	34,900	8,559	4,340	1,665,583	72,245	256,445	28,664
1928...	8	2,544	1,733,118	70,458	2,453	44,072	9,709	4,997	1,777,190	80,167	243,566	34,271
1929...	8	2,488	1,799,463	77,413	3,119	44,519	11,243	5,607	1,843,932	88,656	215,997	39,007
1930...	8	2,688	1,940,965	74,078	3,275	35,499	10,497	5,963	1,976,464	84,575	327,849	30,631

Remarque: Annuaire Statistique du Royaume de Bulgarie, Sofia 1931.

**IV.—Navigation sur la Mer Noire  
pendant les années 1928-1930 par pavillons.  
Navires arrivés.**

Pavillons	1928		1929		1930	
	nombre	tonnage	nombre	tonnage	nombre	tonnage
Bulgare....	3.477	536.365	4.055	600.410	4.733	573.516
Grec.....	42	17.965	75	29.972	102	53.367
Roumain...	65	1.965	56	5.247	25	7.184
Turc.....	689	18.777	701	19.436	335	8.367
Italien.....	243	491.666	258	527.822	282	605.490
Yougoslave	—	—	—	—	—	—
Albanais...	—	—	—	—	—	—

**Navires partis.**

Bulgare....	3.472	533.643	4.044	601.153	4.745	575.069
Grec.....	41	17.907	73	29.011	73	54.469
Roumain...	65	2.009	56	5.241	25	7.190
Turc.....	689	18.759	705	19.463	362	8.898
Italien.....	243	491.663	256	525.006	285	607.822
Yougoslave	—	—	—	—	—	—
Albanais...	—	—	—	—	—	—

*Remarque:* Annuaire Statistique du Royaume de Bulgarie, Sofia, 1931.

**GRÈCE**

**I.—Importation et exportation totales de la Grèce<sup>(1)</sup>.**

		Quantité			
		1927	1928	1929	1930
Importation	Têtes..	1.357.382	1.376.167	1.336.246	1.207.748
	Pièces.	8.897.143	10.411.602	11.582.721	12.145.540
	Tonnes	2.273.716	2.351.318	2.773.299	2.568.672
Valeur en milliers drs.					
	Pièces.....	12.600.215	12.416.937	13.276.097	10.524.285
Exportation	Têtes..	996	2.403	4.825	273
	Pièces.	3.126	111.337	1.824.686	41.648
	Tonnes	624.699	665.369	753.884	766.174
Valeur en milliers drs.					
	Pièces.....	6.040.196	6.330.861	6.960.424	5.985.677

(<sup>1</sup> Annuaire statistique de la Grèce.

**II.—Importation et exportation de la Grèce  
avec les pays balkaniques  
(Annuaire statistique de la Grèce)**

Pays	1927		1928		1929		1930		
	Quantité	Milliers Drs							
<b>Bulgarie :</b>									
<i>Importation</i>	têtes .	209.371	—	165.595	—	114.942	—	72.155	—
	pièces	186	447.530	3.092	254.104	2.649	241.952	463	159.576
	tonn..	65.189	—	32.637	—	42.341	—	32.573	—
<i>Exportation</i>	têtes .	—	—	—	—	—	—	—	—
	pièces	—	33.418	151	20.405	—	31.576	142	22.295
	tonn..	3.347	—	2.924	—	2.838	—	2.006	—
<b>Yougoslavie :</b>									
<i>Importation</i>	têtes .	898.401	—	969.307	—	838.502	—	749.558	—
	pièces	4.129	904.276	59	614.743	395	794.471	12.953	619.934
	tonn..	178.718	—	200.181	—	262.697	—	215.355	—
<i>Exportation</i>	têtes .	—	—	—	—	384	—	—	—
	pièces	363	38.117	32	38.414	412	31.428	6	42.692
	tonn..	5.521	—	4.164	—	6.427	—	3.338	—
<b>Roumanie :</b>									
<i>Importation</i>	têtes .	5.049	—	2.115	—	1.270	—	19.851	—
	pièces	51	939.645	59	798.871	82	890.545	10	449.017
	tonn..	244.464	—	187.784	—	248.508	—	206.417	—
<i>Exportation</i>	têtes .	5	—	—	—	—	—	—	—
	pièces	—	52.842	—	57.135	1	96.978	—	68.680
	tonn..	7.379	—	7.157	—	8.184	—	8.095	—
<b>Turquie :</b>									
<i>Importation</i>	têtes .	44.756	—	57.373	—	118.680	—	294.625	—
	pièces	234	269.767	415	262.650	598	333.234	343	394.083
	tonn..	72.662	—	72.662	—	126.801	—	107.692	—
<i>Exportation</i>	têtes .	92	—	1.366	—	—	—	2	—
	pièces	91	20.237	62	20.643	4	13.467	3	10.570
	tonn..	2.552	—	2.111	—	2.871	—	1.737	—
<b>Albanie :</b>									
<i>Importation</i>	têtes .	40.700	—	104.015	—	119.402	—	59.381	—
	pièces	—	38.434	—	49.418	1	59.091	18	40.391
	tonn..	12.374	—	13.390	—	15.892	—	7.978	—
<i>Exportation</i>	têtes .	881	—	1.025	—	4.393	—	84	—
	pièces	248	12.535	1.773	11.248	20.521	16.630	3.286	12.767
	tonn..	1.065	—	737	—	1.150	—	866	—

III.—Mouvement de la Marine Marchande dans les ports grecs  
par pavillons des 6 pays balkaniques, (en plus l'Italie).  
(Annuaire statistique de la Grèce — 1931).

Pavillons	Tonnage (tonnes)					
	1925	1926	1927	1928	1929	1930
<b>ENTRÉES</b>						
<b>Grec :</b>						
vapeur....	6.966.857	6.583.644	6.729.174	7.994.363	8.841.425	9.943.473
voiles ....	309.587	303.525	313.025	320.100	398.650	443.588
<b>Albanais :</b>						
vapeur....	13.915	93	508	434	—	—
voiles ....	304	214	—	—	31	31
<b>Bulgare :</b>						
vapeur....	159.986	131.479	124.931	156.927	173.204	78.326
voiles ....	—	—	—	—	—	—
<b>Yougoslave :</b>						
vapeur ...	306.973	448.548	387.220	437.281	432.424	443.979
voiles ....	1.091	2.136	4.399	5.787	6.370	9.518
<b>Italien :</b>						
vapeur....	4.026.312	3.875.022	3.622.784	3.821.889	4.353.237	4.490.421
voiles ....	48.208	30.064	29.512	24.126	25.323	16.109
<b>Roumain :</b>						
vapeur....	124.402	174.003	111.315	114.293	102.774	120.256
voiles ....	—	—	—	—	—	—
<b>Turc :</b>						
vapeur....	35.735	23.652	39.556	128.020	168.901	138.138
voiles ....	2.124	1.045	2.036	564	1.912	558
<b>SORTIES</b>						
<b>Grec :</b>						
vapeur....	6.978.442	6.658.765	6.648.965	8.056.783	8.760.341	10.001.699
voiles ....	288.395	319.765	298.994	322.386	388.582	448.672
<b>Albanais :</b>						
vapeur....	2.164	23	471	434	—	—
voiles ....	273	152	37	—	31	31
<b>Bulgare :</b>						
vapeur....	155.283	130.054	126.341	151.438	168.290	81.118
voiles ....	—	—	—	—	—	—
<b>Yougoslave :</b>						
vapeur....	311.214	443.087	378.216	426.282	426.100	436.360
voiles ....	1.517	1.895	3.890	5.841	6.760	9.039
<b>Italien :</b>						
vapeur....	4.100.693	3.661.949	3.636.078	3.843.290	4.423.943	4.450.954
voiles ....	45.267	26.147	30.257	23.539	26.355	15.741
<b>Roumain :</b>						
vapeur....	116.420	170.430	111.516	117.713	100.697	120.385
voiles ....	—	—	—	—	—	—
<b>Turc :</b>						
vapeur....	35.250	21.224	41.409	130.130	170.650	149.882
voiles ....	1.449	817	1.691	723	1.851	522

**IV.—Mouvement total de la navigation avec l'étranger  
dans les ports grecs (¹).**

Années	Navires à vapeur et voiliers				
	Nombre	Tonnage tonnes	Marchandises tonnes	Voyageurs	Equipages
<b>ENTRÉES</b>					
1922	2,914	3,538,292	1,311,185	95,236	131,647
1923	2,593	3,668,151	1,454,601	45,331	117,606
1924	3,401	4,473,563	1,764,735	60,730	140,302
1925	4,948	5,295,664	1,765,068	50,714	165,106
1926	3,567	4,800,605	1,492,141	39,766	157,710
1927	3,581	4,886,755	1,751,932	48,421	161,751
1928	3,851	5,582,116	1,765,547	48,590	180,203
1929	4,141	6,321,328	2,116,897	54,022	196,623
1930	3,846	5,955,162	1,742,586	59,287	183,425
<b>SORTIES</b>					
1922	2,593	3,175,203	262,524	25,421	115,211
1923	2,372	3,192,047	174,242	42,950	105,220
1924	3,323	4,521,014	308,151	108,141	137,464
1925	3,608	4,941,729	244,122	35,315	153,347
1926	3,281	4,538,613	296,316	31,772	150,870
1927	3,454	4,757,419	289,221	40,027	159,075
1928	3,747	5,440,800	319,298	45,050	177,850
1929	4,053	6,157,880	368,971	48,086	193,318
1930	3,748	5,966,748	336,861	50,235	182,180
<b>TOTAL</b>					
1922	5,512	6,713,495	1,573,709	120,567	246,858
1923	4,965	6,858,198	1,629,843	87,281	222,826
1924	6,734	8,994,577	2,072,886	168,871	277,766
1925	7,556	10,237,393	2,000,190	82,029	318,453
1926	6,848	9,339,218	1,788,457	71,538	303,580
1927	7,035	9,664,174	2,041,153	88,448	320,826
1928	7,598	11,022,916	2,084,845	93,640	357,053
1929	9,194	12,479,208	2,485,868	102,106	389,941
1930	7,594	11,921,910	3,079,447	109,522	365,605

(¹) Annuaire statistique de la Grèce de 1931.

**V.—Mouvement de la navigation et des marchandises avec l'étranger dans les ports grecs par pavillons balkaniques (plus Italiens).**

**Navires à vapeur et voiliers. — Entrées et sorties.**

Pavillons	Nombre	Tonnage tonnes	Marchandises tonnes	Voyageurs	Equipages
Grec .....	2.881	2.236.368	1.078.167	37.840	77.837
Albanais .....	2	62	23	—	10
Bulgare .....	109	95.232	13.361	576	3.865
Yougoslave ...	345	223.890	39.820	1.301	8.463
Italien .....	2.107	4.625.501	221.532	32.496	142.863
Roumain .....	191	226.940	33.416	7.551	11.781
Turc .....	227	657.677	92.494	541	8.366
<b>Total .....</b>	<b>7.594</b>	<b>11.921.910</b>	<b>2.079.447</b>	<b>109.522</b>	<b>365.605</b>

*Remarque :* Annuaire Statistique de la Grèce.

**ROUMANIE**

**I.—Importation et exportation de la Roumanie.**

	1 9 2 9		1 9 3 0	
	Tonnes	Milliers lei	Tonnes	Milliers lei
Importation .....	1.084.340	23.397.216	773.745	22.540.929
Exportation .....	7.063.126	28.947.619	9.214.420	28.525.585

*Remarque :* Le commerce extérieur de la Roumanie pendant l'année 1930.

**II.—Mouvement de Navigation (total). Navires entrés et sortis en milliers de tonnes de jauge.**

A n n é e	Navires entrés	Navires sortis
1929 .....	5.820	5.700
1930 .....	8.232	8.112

*Remarque :* Recueil de Statistique de l'Institut International de Commerce, Bruxelles 1932.

## TURQUIE

I.—Chiffres globaux et valeurs de l'importation  
et de l'exportation

Années	Importation		Exportation	
	Tonnes	Lstg.	Tonnes	Lstg.
1923 . . . . .	496.753	144.788.671	368.098	84.651.190
1924 . . . . .	702.612	193.611.048	633.979	158.867.958
1925 . . . . .	731.876	241.618.652	668.005	192.428.196
1926 . . . . .	627.912	234.699.735	770.887	186.422.755
1927 . . . . .	642.766	211.398.184	696.974	158.420.998
1928 . . . . .	720.494	223.531.775	626.055	173.537.489
1929 . . . . .	965.900	256.296.379	669.437	155.214.071
1931 . . . . .	549.579	147.553.703	618.201	151.454.371
1932 . . . . .	—	—	—	—

Remarque : Annuaire statistique de la République Turque, 1931, Ankara (p.285).

II.—Mouvement de la Navigation maritime turque.  
Navires turcs et étrangers entrés et sortis aux ports.

Ports	Navires à voiles		Total		%	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage		
Total des navires turcs	1924 . .	40.996	366.097	61.348	6.248.825	42,68
	1925 . .	43.633	353.603	74.141	10.070.423	44,57
	1926 . .	36.126	315.256	66.974	10.237.445	41,21
	1927 . .	33.992	300.074	57.909	10.741.498	45,27
	1928 . .	27.216	588.072	65.799	12.980.551	52,95
	1929 . .	25.560	356.771	57.147	13.110.615	52,15
	1930 . .	—	—	53.108	14.108.617	53,23
Total des navires étrangers	1924 . .	—	—	8.954	8.394.264	57,32
	1925 . .	1.795	66.237	10.593	12.524.472	55,43
	1926 . .	1.372	72.222	11.658	14.603.054	58,79
	1927 . .	3.202	111.252	10.838	12.986.348	54,73
	1928 . .	234	5.786	8.883	11.537.034	47,05
	1929 . .	1.047	81.902	9.379	12.028.408	47,85
	1930 . .	—	—	9.775	12.396.254	46,77
Total général	1924 . .	40.996	366.097	70.302	14.643.089	100,—
	1925 . .	45.428	419.849	84.734	22.594.895	100,—
	1926 . .	37.894	387.478	78.632	24.840.499	100,—
	1927 . .	37.194	411.326	68.747	23.727.846	100,—
	1928 . .	27.450	593.857	74.682	24.517.585	100,—
	1929 . .	26.607	438.673	66.526	25.139.023	100,—
	1930 . .	—	—	63.329	26.504.871	100,—

Remarque : Annuaire statistique de la République Turque, 1931, Ankara.

## YUGOSLAVIE

## I.—Mouvement du commerce Yougoslave avec les pays

Pays	Par voie maritime			Par voie fluviale			
	Importation	Exportation	Total	Importation	Exportation	Total	
Albanie	1926.....	38	6,632	6,670	—	—	—
	1927.....	158	11,732	11,890	—	—	—
	1928.....	312	19,921	19,921	182	498	620
	1929.....	60	29,604	29,604	600	81	681
	1930.....	53	29,284	29,284	244	766	1,010
	1931.....	59	38,687	38,687	41	1,509	1,550
Grèce	1926.....	146	73,651	73,797	—	—	—
	1927.....	1,600	67,274	68,874	—	—	—
	1928.....	12,491	96,783	109,274	—	—	—
	1929.....	17,233	105,086	122,319	—	—	—
	1930.....	2,821	73,718	76,539	—	—	—
	1931.....	5,393	74,465	79,858	—	—	—
Bulgarie	1926.....	2,952	—	2,952	—	—	—
	1927.....	—	618	618	—	—	—
	1928.....	—	—	—	1,838	40	1,348
	1929.....	—	—	—	33	4,223	4,256
	1930.....	—	—	—	518	43	631
	1931.....	—	—	—	510	28	538
Roumanie	1926.....	—	—	—	—	—	—
	1927.....	8,145	—	8,145	—	—	—
	1928.....	19,217	—	19,217	176,047	30,314	206,361
	1929.....	49,540	—	49,340	149,074	492,315	641,389
	1930.....	16,337	—	16,337	233,222	135,680	368,902
	1931.....	6,061	—	6,061	112,109	73,722	185,831
Turquie	1926.....	9,705	4,063	13,768	—	—	—
	1927.....	16,400	8,208	24,616	—	—	—
	1928.....	8,985	20,604	29,598	—	—	—
	1929.....	18,452	20,657	39,109	—	—	—
	1930.....	15,047	10,276	33,323	—	—	—
	1931.....	7,172	16,190	23,362	—	—	—

Remarque : 1) Statistique Maritime du Royaume de Yougoslavie 1926-1931.  
2) Statistique de la Navigation Intérieure de Royaume de Yougoslavie 1926-1931.

## balkaniques par mode de transport en tonnes (1.000 kg).

Par chemin de fer						Total général	
Importation	Transit	Total	Importation	Transit	Total	Importation	Exportation
—	—	—	—	—	—	463	8.931
—	—	—	—	—	—	651	13.327
—	—	—	—	—	—	354	15.976
—	—	—	—	—	—	289	33.967
—	—	—	—	—	—	711	31.374
—	—	—	—	—	—	189	39.627
—	—	—	—	—	—	16.306	241.631
—	—	—	—	—	—	11.456	220.550
35.084	223	35.307	156.910	216.725	373.635	9.230	242.104
26.499	307	26.806	207.093	99.058	306.151	11.220	342.897
18.566	1.136	19.702	195.108	7.902	203.010	6.228	734.065
25.123	—	—	208.573	—	—	9.769	168.511
—	—	—	—	—	—	3.767	7.871
—	—	—	—	—	—	6.188	7.219
2.847	6.729	9.576	8.271	243.437	251.708	7.903	4.407
6.390	11.930	18.320	32.239	90.751	122.990	5.547	44.712
1.991	37.199	39.190	9.274	17.086	26.360	2.956	9.168
2.327	—	—	5.714	—	—	602	1.483
—	—	—	—	—	—	170.785	470.899
—	—	—	—	—	—	187.988	19.025
14.891	107.298	122.189	33.385	102.942	136.327	201.633	62.967
16.871	83.867	100.738	40.308	95.695	136.003	177.277	497.430
15.378	21.593	36.971	23.121	5.911	29.032	224.980	135.975
25.025	—	—	3.295	—	—	120.970	58.783
—	—	—	—	—	—	5.507	792
—	—	—	—	—	—	196	1.414
—	—	—	—	—	—	554	763
—	—	—	—	—	—	18.505	873
—	—	—	—	—	—	15.063	127
—	—	—	—	—	—	6.089	16

Remarque : 3) Statistique de Chemins de fer du Royaume de Yougoslavie 1928-1931.  
4) Statistique du Commerce Extérieur du Royaume de Yougoslavie 1926-1931.

**II.—Trafic total d'importation et d'exportation  
par voies terrestre, maritime, fluviale et aérienne en tonnes.**

Suivant la statistique du Commerce extérieur du Royaume  
de Yougoslavie en 1930 et 1931.

Années	Par voie terrestre		Par voie maritime et fluviale			Par voie aérienne		Total	
	tonnes	%	tonnes	tonnes	%	ton.	%	tonnes	%
<b>EXPORTATION</b>									
1930 . . .	1.830.104	38.66	2.250.520	652.589	61.34	—	—	4.733.223	100
1931 . . .	1.704.639	35.91	1.704.639	425.256	64.09	—	—	3.323.416	100
<b>IMPORTATION</b>									
1930 . . .	543.281	35.89	506.020	464.258	64.11	24	0.00	1.513.583	100
1931 . . .	405.842	35.82	432.962	294.291	64.18	15	0.00	1.133.110	100
<b>TOTAL</b>									
1930 . . .	2.373.385	37.27	2.756.540	1.116.847	62.73	24	0.00	6.246.806	100
1931 . . .	2.110.481		2.137.601	719.547		15		4.456.526	

**III.—Trafic total du commerce yougoslave extérieur  
en 1919 - 1931.**

Année	Exportation	Importation	Total
1919 . . . . .	282.679	155.170	437.849
1920 . . . . .	915.186	439.563	1.354.749
1921 . . . . .	1.583.658	733.638	2.317.296
1922 . . . . .	2.213.881	1.232.414	3.446.295
1923 . . . . .	3.025.914	1.123.010	4.148.924
1924 . . . . .	3.915.700	1.127.686	5.043.386
1925 . . . . .	4.398.466	1.513.862	5.912.328
1926 . . . . .	4.884.718	1.241.054	6.125.772
1927 . . . . .	4.251.459	1.330.256	5.581.715
1928 . . . . .	4.526.762	1.565.409	6.092.171
1929 . . . . .	5.329.866	1.671.521	7.001.387
1930 . . . . .	4.733.223	1.513.583	6.246.806
1931 . . . . .	3.323.416	1.133.110	4.456.526

IV.—Trafic de marchandises par mer avec l'étranger en %  
selon le pays d'origine ou de destination.

Pays d'origine ou de destination	Importation		Exportation		Total		
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%	
Albanie	1926....	38	—	6,632	0,5	6,670	0,4
	1927....	158	—	11,732	0,9	11,890	0,77
	1928....	312	—	10,921	1,2	20,233	1,0
	1929....	60	—	29,604	1,6	29,664	1,1
	1930....	53	0,01	29,284	1,64	29,337	1,27
	1931....	59	0,01	38,687	2,59	38,646	1,97
Grèce	1926....	146	0,5	73,651	5,7	73,897	4,7
	1927....	1,600	0,4	67,274	5,2	68,874	3,9
	1928....	12,491	2,6	96,783	6,1	109,274	5,4
	1929....	17,233	2,8	105,086	4,8	122,119	5,0
	1930....	2,821	0,54	73,718	4,12	76,539	3,32
	1931....	5,393	0,12	74,465	5,00	79,858	4,04
Bulgarie	1926....	2,952	1,1	—	—	2,952	0,2
	1927....	—	—	618	0,1	618	—
	1928-1931	—	—	—	—	—	—
Roumanie	1926....	—	—	—	—	—	—
	1927....	8,145	2,3	—	—	8,145	0,5
	1928....	19,217	4,5	—	—	19,217	0,9
	1929....	49,540	7,9	—	—	49,540	2,0
	1930....	16,337	3,11	—	—	16,337	0,71
	1931....	6,061	1,26	—	—	6,061	0,30
Turquie	1926....	9,705	3,6	4,063	0,3	13,768	0,9
	1927....	16,408	4,5	8,208	0,7	24,616	1,5
	1928....	8,985	1,8	20,604	1,3	29,589	1,5
	1929....	18,452	2,8	20,657	1,1	39,109	1,6
	1930....	15,047	2,86	18,276	1,02	33,323	1,45
	1931....	7,172	1,50	16,190	1,09	23,362	1,18
Italie	1926....	73,978	27,3	664,001	51,0	737,980	46,2
	1927....	66,344	18,0	694,910	52,3	761,254	44,8
	1928....	83,044	17,7	706,298	44,9	789,342	38,6
	1929....	83,517	13,05	706,550	50,4	990,067	41,2
	1930....	47,712	9,07	822,320	46,0	870,032	37,62
	1931....	52,114	10,87	616,808	41,31	668,922	33,94

V.—Trafic de marchandises par mer avec l'étranger en %  
selon les pavillons des navires.

Pavillon du navire	Importation		Exportation		Total		
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%	
Yougoslavie:	1926 . . . .	112,387	41,4	247,229	19,—	359,616	22,6
	1927 . . . .	159,665	43,4	257,769	19,3	417,434	24,6
	1928 . . . .	228,951	48,6	375,758	23,9	604,709	29,5
	1929 . . . .	267,724	43,3	373,499	20,5	641,223	26,5
	1930 . . . .	241,795	45,97	464,060	25,96	705,855	30,50
	1931 . . . .	187,601	39,09	497,235	33,30	684,836	34,71
Albanie:	1926 . . . .	88	—	3,743	0,2	3,831	0,2
	1927 . . . .	—	—	3,160	0,2	3,160	0,2
	1928 . . . .	301	—	6,120	0,4	6,421	0,3
	1929 . . . .	3	—	15,616	0,8	15,619	0,5
	1930 . . . .	11	—	11,462	0,64	11,473	0,50
	1931 . . . .	19	—	3,695	0,25	3,714	0,19
Grèce:	1926 . . . .	18,105	7,0	21,970	1,8	40,075	2,6
	1927 . . . .	11,693	3,2	42,226	3,2	53,919	3,2
	1928 . . . .	17,984	3,8	65,878	4,1	83,862	4,1
	1929 . . . .	34,059	5,5	141,954	7,7	167,013	7,2
	1930 . . . .	55,986	10,64	86,840	4,86	142,826	6,18
	1931 . . . .	37,753	7,87	54,828	3,68	92,581	4,69
Roumanie:	1931 . . . .	9,431	1,96	—	—	9,431	0,48
Turquie:	1926 . . . .	2,250	0,7	—	—	2,250	0,1
	1927 . . . .	—	—	700	—	700	—
	1928—1929	—	—	—	—	—	—
	1930 . . . .	7,764	1,48	2,153	0,11	9,917	0,43
	1931 . . . .	3,395	0,70	—	—	3,395	0,18
Italie:	1926 . . . .	109,131	40,5	936,730	72,1	1,035,861	67,—
	1927 . . . .	132,011	35,9	953,727	71,7	1,085,738	63,9
	1928 . . . .	123,411	26,2	1,059,039	67,4	1,182,450	57,7
	1929 . . . .	139,293	22,5	1,213,416	67,3	1,352,709	56,1
	1930 . . . .	107,586	20,46	1,116,862	62,46	1,224,448	52,91
	1931 . . . .	95,822	19,97	878,597	58,84	974,419	49,40
Importation Exportation Totale	1926 . . . .	269,939	100,	1,298,063	100,	1,567,002	100,
	1927 . . . .	368,067	—	1,330,821	—	1,698,888	—
	1928 . . . .	471,166	—	1,579,645	—	2,050,811	—
	1929 . . . .	618,391	—	1,828,348	—	2,446,739	—
	1930 . . . .	525,970	—	1,788,087	—	2,314,057	—
	1931 . . . .	479,823	—	1,493,226	—	1,973,049	—

# LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

(ALBANIE — BULGARIE — GRÈCE — ROUMANIE — TURQUIE — YOUGOSLAVIE)

Publiée sous les auspices de la Conférence Balkanique et avec l'appui  
de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

Éditions "FLAMMA",  
Rue Amérikis 16A

ATHÈNES

X. LEFCOPARIDIS  
Directeur

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Troisième Année<sup>(1)</sup>

Vol. IV (Nos 8 à 15).

### Ont collaboré à ce volume :

	Page
S. E. M. <i>Al. Papanastasiou</i> , ancien président du Conseil, Athènes	585—686
<i>Agapitos</i> (Sp.), président de l'Office de Tourisme hellénique . . .	718
<i>Alivisatos</i> (Babi), ancien préfet . . . . .	753
<i>Ancel</i> (Jacques), professeur à l'Institut des Hautes Études Internationales de l'Université de Paris . . . . .	1
<i>Andréadès</i> (A.), professeur à l'Université d'Athènes, académicien . . .	11
<i>Asserîn</i> (Mme M. L.), femme de lettres, Athènes . . . . .	438
<i>Atanaskovitch</i> (Mlle Milena), chef de section au ministère de politique sociale, Belgrade . . . . .	545
<i>Bensis</i> (prof V.), professeur à la Faculté de médecine d'Athènes . . .	592
<i>Botez</i> (Mme Calypso), Bucarest . . . . .	199
<i>Bucutza</i> (Emm.), secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, Bucarest . . . . .	583
<i>Cantacuzène</i> (Princesse Alexandrine) . . . . .	190
<i>Cantacuzène-Pascani</i> (colonel A.), directeur général de l'aviation civile, Bucarest . . . . .	347
<i>Cerkez</i> (Cath.), Bucarest . . . . .	603
<i>Clarnet</i> (Ad.), publiciste, Bucarest . . . . .	309
<i>Codresco</i> (Dr. Florin), rédacteur économique au ministère des Affaires étrangères, Bucarest. . . . .	857-962-1116 1119
<i>Comité roumain pour l'Union douanière européenne</i> . . . . .	850
<i>Constantinesco</i> (prof.S.K.), directeur de l'Institut Zoologique de Roumanie	325

---

(1) Notre revue ayant été fondée au mois d'octobre 1930, le premier et le deuxième volumes de notre collection s'arrêtent aux mois de septembre 1931 et 1932, respectivement. Afin de faire désormais coïncider nos premiers numéros annuels avec le premier mois de l'année, nous avons prolongé notre troisième année en cours, à titre exceptionnel, jusqu'au mois de décembre 1933 ; la troisième année de la revue comprend ainsi 15 numéros divisés en deux volumes, dont le second s'achève avec cette livraison.

	Page
<i>Constantinesco</i> (prof. N.A.), secrétaire de l'Institut Sud-Est européen . . . . .	371
<i>Costin</i> (Alex.) président à la Cour d'Appel de Bucarest . . . . .	321
<i>Couclélis</i> (A. P.) membre du Conseil économique supérieur de Grèce . . . . .	70
<b><i>Dilo</i></b> (Timo, directeur du Journal «Vatra», Tirana . . . . .	436
<i>Diourdiévitch</i> (prof. Tchéd.), ancien président du groupe yougoslave pour la C. B., Belgrade . . . . .	393
<i>Dontchev</i> (Nicolai), rédacteur à «La Bulgarie» . . . . .	991
<i>Evelpidis</i> (C.), député, Athènes. . . . .	732
<i>Eftimiu</i> (Victor), homme de lettres, Bucarest. . . . .	380
<i>Efzayis Suat hanim</i> , Istanbul . . . . .	471
<b><i>Filip</i></b> (Siméon), chef de service au ministère des Travaux publics, Bu- carest . . . . .	358
<i>Franghia</i> (Dr. Al.) député, Sofia . . . . .	226
<b><i>Gaziadis</i></b> (C.), publiciste, Istanbul . . . . .	106 293-451-644-969
<i>Găuresco</i> (C. C.), député, prof. à l'Université, Bucarest . . . . .	367—580
<i>Godjevak</i> (Mme Anna), docteur en droit, Belgrade. . . . .	503—525
<b><i>Hallunga</i></b> (Dr; Al), «référént» à la Conférence de la Petite Entente . . . . .	852
<b><i>Irimesco</i></b> (Dr. S.), directeur général de la Société pour la prophylaxie contre la tuberculose, Bucarest . . . . .	328
<b><i>Jossifovitch</i></b> (Stanislas), ingénieur-chef au ministère des Travaux publics, Belgrade . . . . .	553
<b><i>Karanikas</i></b> (C.), publiciste, Athènes . . . . .	95-286-633-955
<b><i>Karmansky</i></b> (Dr. Louis), secrétaire de la Chambre de Commerce et des Métiers, Zagreb. . . . .	563
<b><i>Kitchévats</i></b> (Mme Vera), secrétaire de l'Alliance féministe, Belgrade . . . . .	541
<b><i>Konitsa</i></b> (SkI.), Tirana. . . . .	607
<b><i>Krajatch</i></b> (Vuk), chef de section au ministère de Commerce, Belgrade . . . . .	570 - 1148
<b><i>Lascaris</i></b> (Michel), prof. à l'Université de Salonique . . . . .	595—935
<b><i>Lefcoparidis</i></b> (X.), directeur de la revue «Les Balkans» . . . . .	271
<b><i>Mamopoulos</i></b> (Pierre), avocat, Athènes . . . . .	37
<b><i>Manesco</i></b> (N.), conseiller économique à la Légation de Roumanie en Grèce. . . . .	1116
<b><i>Manicatide-Venert</i></b> (Dr. E.), présidente de section au Conseil national des femmes roumaines. . . . .	196
<b><i>Markovich</i></b> (Dr. Zika B.). . . . .	521—527
<b><i>Mezinsesco</i></b> (Dr. D.), prof. à la Faculté de médecine, Bucarest . . . . .	344
<b><i>Mladenats</i></b> (Gr.), Bucarest . . . . .	1111
<b><i>Momtchilov</i></b> (St.), député; Sofia . . . . .	223
<b><i>Munteanu</i></b> C), Directeur Général de la Sté Roumaine de radiodiffusion . . . . .	386
<b><i>Musliheddin</i></b> Adil bey (professeur). . . . .	464
<b><i>Nicolau</i></b> (M.), directeur au ministère des Travaux publics, Bucarest . . . . .	354
<b><i>Nizamettin Ali bey</i></b> , secrétaire général de la Bourse de Commerce d'Istanbul . . . . .	467
<b><i>Novakovitch</i></b> (Dr. Ant.), directeur adjoint de la Banque Agricole privi- légiée, Belgrade. . . . .	467

	Page
<i>Ouranis</i> (Costa), homme de lettres, Athènes. . . . .	265
<i>Pappas</i> (Spyridion), chef de section au ministère des Affaires étrangères de Grèce. . . . .	231
<i>Petroff</i> (C.), Comminaire bulgare près la Chambre de Commerce inter balkanique . . . . .	923
<i>Popesco-Buzen</i> (Dr. M.), secrétaire général, de l'Association des médecins de Roumanie . . . . .	206
<i>Popov</i> (Ch. G.), publiciste, Sofia . . . . .	228
<i>Philippacopoulos</i> (Ph.), Athènes . . . . .	836
<i>Popovitch</i> (Dr. St.), secrétaire de la Chambre d'Industrie de Belgrade . . . . .	491
<i>Pratsica</i> (G.), homme de lettres, Athènes . . . . .	614
<i>Raditsa</i> (Bogdan), attaché de presse à la Légation de Yougoslavie à Athènes . . . . .	269-273
<i>Raducano</i> (I.), ancien ministre, Bucarest. . . . .	1111
<i>Récht</i> Saïfet bey, député, Ankara . . . . .	473
<i>Rouyitchitch</i> (Dr. Our. S.), Docteur de l'Université, Belgrade . . . . .	529
<i>Sakizov</i> (Dr. I.), professeur à l'Université de Sofia . . . . .	32
<i>Santis</i> (Dém. C.), professeur à l'Université de Salonique . . . . .	747
<i>Saratsi</i> (Dr.), ancien ministre, Athènes . . . . .	718
<i>Scaramanga</i> (Dr. P.), secrétaire général du Comité hellénique de l'Union médicale balkanique . . . . .	701
<i>Sfintzesco</i> (Tibérius), inspecteur général à la Régie des Chemins de fer roumains . . . . .	358
<i>Sidéris</i> (Dr. D.), professeur à l'École des Hautes Etudes agricoles, Athènes . . . . .	721
<i>Simonides</i> (B.), ingénieur agricole, membre du Conseil supérieur économique de Grèce . . . . .	781-832
<i>Siriscevitich</i> (Sl.), directeur général de l'Agence touristique «Putnik», Belgrade . . . . .	560
<i>Smith</i> (Rennie), ancien député à la Chambre des Communes, Londres . . . . .	209
<i>Sturdza</i> (Lt. Comm. aviateur), chef du service des Communications aériennes, Bucarest . . . . .	538
<i>Svolos</i> (Al), professeur à l'Université d'Athènes . . . . .	696-698
<i>Tatos</i> (I.), directeur de la Centrale coopérative d'importation et d'exportation, Bucarest. . . . .	1111
<i>Théodoropoulos</i> , (Mme Avra), présidente de la Ligue pour les droits de la femme, Athènes . . . . .	691
<i>Trébinjac</i> (Milojko), directeur de la Navigation fluviale, Belgrade . . . . .	557
<i>Tripodakis</i> (D.), architecte de la Banque de Grèce. . . . .	45
<i>Tzortzakis</i> (T.), délégué des coopératives agricoles au Conseil de la Banque agricole de Grèce . . . . .	724
<i>Vassilesco</i> (Dr. Greg), chef de l'exploitation du Service Maritime Roumain . . . . .	363
<i>Vayanos</i> (Dr. C.), Prof. à l'École d'Hygiène, Athènes. . . . .	1135
<i>Véinoglou</i> (Al.), publiciste, Athènes . . . . .	408
<i>Vladesco-Racoassa</i> (G.), secrétaire de l'Institut social roumain. . . . .	140-188
<i>Voïlas</i> (Georges), ingénieur civil, Athènes . . . . .	706

	Page
<i>Zaceas</i> (A.), ancien directeur du Travail au ministère de l'Economie Nationale . . . . .	696—698

### I.—Politique - Histoire.

<i>Jacques Ancel</i> : Essai d'une psychologie des peuples balkaniques . . . . .	1
<i>A. Andréadès</i> : Un précurseur de l'Union balkanique : Démétrius Bikéla . . . . .	11
<i>Dr. I. Sakizov</i> : Vers la solution des litiges gréco-bulgares . . . . .	32
<i>P. Mamopoulos</i> : La question des Détroits . . . . .	37
*** : Les «Evergètes» ou bienfaiteurs de la nation grecque . . . . .	48
<i>Rennie Smith</i> : La nouvelle Allemagne et les Balkans . . . . .	209
<i>St. Momtehilov</i> : Grèce et Bulgarie . . . . .	223
<i>Dr A. Franghia</i> : Deux peuples qui doivent se connaître . . . . .	226
<i>Ch. G. Popov</i> : Un voyage à Athènes. . . . .	228
<i>Spyridion Papas</i> : La publicité nationale à l'étranger . . . . .	231
<i>Dr. Th. Diourdiévitch</i> : Morale internationale et morale interbalkanique. . . . .	393
<i>Véinoglou (Al.)</i> : Les origines de la République turque . . . . .	408
<i>Timo Dilo</i> : Le journalisme en Albanie . . . . .	436
<i>Al. Papanastasiou</i> : La Quatrième Conférence Balkanique . . . . .	585
<i>Prof. W. Bensis</i> : La semaine médicale interbalkanique . . . . .	592
<i>Prof. M. Lascaris</i> : Le rôle des Grecs dans l'insurrection des Carageorges . . . . .	595
<i>Cath. Cerkez</i> : Nos petits pacifistes . . . . .	603

### II.—Questions économique et sociales

<i>A. P. Couclélis</i> : Quelques observations sur le projet d'ordre du jour annoté pour la Conférence de Londres. . . . .	70
<i>Skl. Konitsa</i> : Le tourisme en Albanie . . . . .	607
<i>Dix années de République en Turquie</i> . . . . .	889
<i>C. Petroff</i> : L'exportation balkanique . . . . .	923

### III. Arts et Lettres

<i>D. Tripodakis</i> : Athènes de demain . . . . .	261
<i>Bogdan Raditsa</i> : Dalmatie, terre des Balkans. Une lettre . . . . .	261—273
<i>C. Ouranis</i> : Le caractère de la Dalmatie . . . . .	265
<i>Entretiens balkaniques</i> : un débat autour de l'esprit balkanique (extrait d'articles de MM. Periskop Tirana, T. Ougévitch-Belgrade, X. Lefcoparidis-Athènes . . . . .	269
<i>Mme M. L. Asserin</i> : Figures littéraires : Niegush et «La Couronne de la Montagne» . . . . .	438
<i>G. Pratsica</i> : Figures littéraires : Myrriotissa. . . . .	614
<i>N. Donitchev</i> : Figures littéraires : Cyrille Christov. . . . .	931

### IV. Documents.

Publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

#### *Mémoires soumis à la III<sup>me</sup> Conférence de Bucarest (suite)*

##### *Groupe roumain (suite).*

Le statut personnel des ressortissants des Etats balkaniques ( <i>G. Vladesco - Racoassa</i> ) . . . . .	140
Statut d'un Office balkanique du Travail, (du même auteur) . . . . .	188

	Page
La Charte de l'enfant ( <i>Princesse Al. Cantacuzène</i> ) . . . . .	190
La lutte contre la traite des femmes ( <i>Dr. E. Manicatide Vernet</i> ). . .	196
La situation juridique de la femme dans la législation roumaine ( <i>Mme C. Botez</i> ). . . . .	199
La Confédération médicale balkanique ( <i>Dr. M. Popesco-Buzen</i> ) . . . .	206
La législation de la femme mariée ( <i>Princesse Al. Cantacuzène</i> ) . . .	311
La femme mariée dans la législation roumaine ( <i>A Costin</i> ) . . . . .	321
Convention vétérinaire balkanique ( <i>Prof. G. K. Constantinesco</i> . . . .	325
La lutte en commun contre la tuberculose ( <i>Dr. S. Irimesco</i> ) . . . .	328
Convention sanitaire interbalkanique et statut sanitaire du Danube ( <i>Dr. D. Mezinsecso</i> ) . . . . .	344
Communications aériennes ( <i>A. Cantacuzène-Pascani et Al. M. Sturdza</i> )	347
Etablissement d'un plan de travaux publics interbalkaniques ( <i>M. Nicolau</i> ) . . . . .	355
Voies ferrées et routes interbalkaniques ( <i>T. Sfinzesco et S. Filip</i> ) . .	359
Communication et Office maritime interbalkaniques ( <i>Dr. Gr. Vassilescu</i> )	363
Statuts de l'Institut balkanique de recherches historiques ( <i>C. C. Giuresco</i> ) . . . . .	367
Manuel d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques ( <i>prof. N. A. Constantinesco</i> ) . . . . .	371
Traduction et représentation de pièces de théâtre balkanique ( <i>Victor-Eftimiu</i> ) . . . . .	380
Les films balkaniques ( <i>G. Bucutza</i> ) . . . . .	387
La radiodiffusion et le rapprochement des peuples balkaniques ( <i>M. C. Munteanu</i> ) . . . . .	386
Les rapports de presse interbalkaniques ( <i>Ad. Clarnet</i> ). . . . .	390
Esquisse de statuts de l'Institut de recherches historiques . . . . .	580
Le régime des ressortissants interbalkaniques ( <i>Musliheddin Adil bey</i> ). .	463
Projet de statut d'un Office interbalkanique du travail ( <i>Nizamettin Ali bey</i> ) . . . . .	467
La traite des femmes ( <i>Efzayis Suat hanim</i> ) . . . . .	471
Sur les Communications ( <i>Réchit Saffet bey</i> ). . . . .	473
La collaboration balkanique et le développement du crédit agricole ( <i>Dr. Novakovitch</i> ) . . . . .	478
La législation du travail et les institutions sociales en Yougoslavie ( <i>Dr. St. Popovitch</i> ) . . . . .	491
La situation de la femme en Yougoslavie ( <i>Mme Anna Godjevatz</i> ) . . . .	503
La nationalité de la femme dans la nouvelle loi yougoslave ( <i>Mme Anna Godjevatz</i> ) . . . . .	515
La lutte contre la tuberculose ( <i>Dr. Zika Markovitch</i> ) . . . . .	521
La convention sanitaire et vétérinaire entre les Etats balkaniques ( <i>Dr. Z. B. Marcovitch</i> ) . . . . .	529
La réglementation de la prostitution et la traite de femmes et d'enfants en Yougoslavie ( <i>Mme V. Kitchévats</i> ) . . . . .	541
Les enfants et les adolescents devant la loi yougoslave ( <i>Melle M. Atanatskovitch</i> ) . . . . .	545
Rapport sur les routes ( <i>Stan. Jossifovitch</i> ) . . . . .	553
La navigation fluviale ( <i>M. Tréinjac</i> ) . . . . .	557

	Page
Le problème des communications dans les Balkans ( <i>Sl. Siriscevitch</i> ) . . . . .	560
Organisation des communications ferroviaires ( <i>Dr. L. Karmansky</i> ) . . . . .	563
La collaboration balkanique dans le domaine maritime ( <i>Vuk Krajatch</i> ) . . . . .	570
Statistiques de navigation . . . . .	1148
Lo radiodiffusion et le rapprochement des peuples balkaniques ( <i>Radio Station</i> ) Belgrade . . . . .	580
Films balkaniques ( <i>groupe yougoslave</i> ) . . . . .	582
<i>Mémoires soumis à la IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique (Salonique).</i>	
Projet de convention consulaire (groupe hel'énique) . . . . .	673
Modification du statut de la Conférence ( <i>A. Papanastasiou</i> ) . . . . .	686
Le travail des femmes Mme ( <i>Av. Théodoropoulo</i> ). . . . .	691
Exposés des motifs et projet de statuts de l'Office balkanique de Travail ( <i>A. Svolos</i> et <i>A. Zaccas</i> ) . . . . .	696
Convention sanitaire interbalkanique ( <i>Dr P. Scaramanga</i> ) . . . . .	701
L'exploitation des forces hydroélectriques ( <i>S. Voila</i> ) . . . . .	706
La semaine pédagogique ( <i>Dr. Saratsi</i> ) . . . . .	701
Réseau routier interbalkanique ( <i>Sp. Agapitos</i> ) . . . . .	718
L'agriculture des pays balkaniques et le commerce international ( <i>Ar. D. Sidéris</i> ) . . . . .	711
La collaboration des coopératives balkaniques ( <i>Th. Tzortzakis</i> ). . . . .	724
La coopération dans le domaine du crédit agricole ( <i>C. Evelpidis</i> ). . . . .	732
La solidarité économique et financière ( <i>D. S. Santis</i> ) . . . . .	747
La première étape vers l'Union douanière et projet d'accord préliminaire ( <i>B. Simonides</i> ). . . . .	781
Les assurances interbalkaniques ( <i>Ph. Philippacopoulo</i> ) . . . . .	836
Projet de modification du statut de la Conférence (groupe yougoslave) . . . . .	845
Projet de modification du règlement de l'Assemblée (groupe yougoslave) <i>Considérations sur le projet de l'Union douanière partielle (Dr. Al. Hal- lunga)</i> . . . . .	852
Rapprochement économique (comité roumain pour l'Union douanière partielle) . . . . .	855
Considérations sur les Échanges économiques interbalkaniques ( <i>Dr. Fl. Codresco</i> ) . . . . .	857
Création d'un Office coopératif ( <i>I. Raducano, Gr. Mlatenatz et I. Tatos</i> ) . . . . .	1111
Mémoire complémentaire sur l'Union douanière ( <i>Fl. Codresco et N. Manesco</i> ). . . . .	1116
L'Automobilisme dans les Balkans ( <i>Fl. Codresco</i> ) . . . . .	1119
Les Manuels d'Histoire ( <i>M. Lascaris</i> ). . . . .	1130
L'Hygiène Rurale ( <i>Dr C. Vayanos</i> ) . . . . .	1135
Statistiques de la navigation balkanique . . . . .	1148
<i>La IV<sup>e</sup> Conférence Balkanique :</i>	
A. Compte-rendu des travaux . . . . .	992
B. Résolutions . . . . .	1087
C. Autour de la Conférence . . . . .	1105

## V. Revue du Mois.

### *Informations politiques :*

#### *Albanie.*

Un meurtre politique . . . . .	448
--------------------------------	-----

	Page
<i>Bulgarie.</i>	
Bulletin politique . . . . .	84
La Bulgarie et la politique étrangère . . . . .	277
L'attitude des organisations macédoniennes . . . . .	278
Institut autonome des minorités. . . . .	279
Bulletin politique . . . . .	448 ✓
Ismet Pachà à Sofia . . . . .	»
Les visites royales en Europe . . . . .	622
La visite des ministres turcs . . . . .	»
Les litiges gréco-bulgares. . . . .	623
La politique extérieure . . . . .	623-950
Bulletin politique . . . . .	951
<i>Grèce.</i>	
Bulletin politique . . . . .	85
Après les élections de Salonique . . . . .	279
La visite de Tevfik Ruschdi bey (Un article de M. Papanastasiou) . . . . .	279
Bulletin politique . . . . .	449
Les ministres grecs en Turquie. Le nouvel accord . . . . .	624
La situation intérieure. . . . .	629
Bulletin politique . . . . .	951
<i>Roumanie.</i>	
Bulletin politique . . . . .	86
Le cinquantenaire du Château de Pélesh . . . . .	449
La visite de M. Titulesco-L'accord turco-roumain . . . . .	630
Bulletin politique . . . . .	953
<i>Turquie.</i>	
Les conversations d'Ankara . . . . .	449
Les voyages de Tevfik Ruchdi bey et le pacte turco-yougoslave . . . . .	952
Prorogation du traité turco-hongrois . . . . .	953
L'amitié avec les Soviets . . . . .	953
<i>Yougoslavie.</i>	
Le Pacte à quatre et la Petite Entente . . . . .	87
Le congrès du parti radical démocrate-paysan . . . . .	284
Le voyage des souverains yougoslaves . . . . .	631
Le monument de Pirot et les manifestations gréco-yougoslave . . . . .	954
<i>La Vie Economique et Sociale :</i>	
<i>Albanie</i>	
L'accord commercial avec la Grèce . . . . .	90
Restriction des dépenses . . . . .	451—633
Création d'un Office de Tourisme . . . . .	633
<i>Bulgarie.</i>	
La situation financière . . . . .	92
Les conventions commerciales . . . . .	451
La situation financière . . . . .	451—633
<i>Grèce</i>	
Chronique financière (C. Karanikas) . . . . .	95
L'accord commercial gréco-turc . . . . .	103

	Page
Chronique financière (C. Karanikas) . . . . .	286
L'exposition permanente des produits grecs . . . . .	453
Chronique financière (C. Karanikas) . . . . .	633
La Foire de Salonique . . . . .	642
Chronique financière (C. Karanikas) . . . . .	955
Le nouvel accord commercial avec les Soviets . . . . .	961
Le téléphone entre Athènes et les capitales d'occident. . . . .	961
Le nouvel accord commercial avec la Turquie . . . . .	»
<i>Roumanie.</i>	
Situation financière . . . . .	292
La suppression des transferts . . . . .	452
La situation financière . . . . .	643
Chronique financière (Fl. Codresco). . . . .	962
<i>Turquie.</i>	
Chronique financière (C. Gaziadis) . . . . .	106
» » » . . . . .	293
» » » . . . . .	455
» » » . . . . .	644
» » » . . . . .	969
<i>Yougoslavie.</i>	
Le nouvel accord commercial avec la Grèce . . . . .	297
Le service de la dette . . . . .	458
Nouvelles conventions avec la Roumanie . . . . .	651
La situation financière. . . . .	976
<i>Arts et Lettres :</i>	
Les 20 ans de «la Bulgarie» . . . . .	303
La mort du poète Cavaphis . . . . .	303
La mort de l'académicien Ménardos . . . . .	307
Une distinction balkanique à un professeur grec. . . . .	304
Les brevets des écoles étrangères et minoritaires en Turquie. . . . .	304
Le «Kanun» de Lek-Dukagjini . . . . .	459
Traduction d'œuvres littéraires en Albanie. . . . .	459
Le congrès international d'Architecture . . . . .	460
La nouvelle Université d'Istanbul . . . . .	460
La langue italienne dans les Ecoles albanaises . . . . .	980
Chaire de grec moderne à l'Université de Sofia . . . . .	»
Une association culturelle balkanique à Bucarest . . . . .	»
Une exposition de peintres bulgares à Belgrade. . . . .	981
La maison de Vuk Karadjitch . . . . .	»
Musiciens grecs et bulgares en Yougoslavie . . . . .	»
<i>Le Mouvement vers l'Union :</i>	
La réunion à Athènes du Comité maritime interbalkanique . . . . .	113
La réunion à Sofia pour les communications, le tourisme et l'aviation. . . . .	116
La réunion à Istanbul pour le Commerce et l'Industrie . . . . .	121
Conférence ferroviaire roumano-bulgare . . . . .	122
Hommes d'Etat et publicistes bulgare en Grèce. . . . .	123

	Page
L'avant-projet de l'Union douanière . . . . .	298
La date de la IVe Conférence Balkanique . . . . .	461
La semaine balkanique médicale. . . . .	»
Colonies de vacances roumano-bulgares . . . . .	»
Un concours d'affiche touristique . . . . .	»
Les résolutions de la IIIe Conférence et la Chambre hellénique. . . . .	652
Un voyage de M. Y. Sakizov . . . . .	665
La semaine médicale de Belgrade . . . . .	666
Le rapprochement bulgare-yougoslave . . . . .	»
La Conférence des tabacs. . . . .	667
L'ordre du jour de la IVe Conférence Balkanique . . . . .	668
La IVe Conférence Balkanique . . . . .	992
A. Compte rendu des travaux. . . . .	992
B. Résolutions . . . . .	1087
C. Autour de la Conférence . . . . .	1105
Concours proclamé par la Conférence Balkanique . . . . .	978
Une conférence de M. Vladesco-Racoassa. . . . .	»
La Délégation turque de passage à Athènes . . . . .	»
Une conférence de Réchid Savfet bey. . . . .	979
Une candidature de M. Papanastasiou au prix Nobel . . . . .	»

*La coopération internationale :*

La Conférence du Bloc agraire . . . . .	124
La session à Prague du Conseil de la Petite Entente . . . . .	128
Le Congrès des Associations pour la S. d. N. . . . .	129
Le XIe Congrès des P. E. N. clubs à Dubrovnik . . . . .	131
L'Est européen et l'U. R. S. S. . . . .	305
La XVIIe Conférence internationale du Travail . . . . .	307
Le Congrès des partis radicaux et démocratiques à Sofia. M. Herriot en Bulgarie . . . . .	467
La session à Sinaïa du Conseil de la Petite Entente . . . . .	670
Le Congrès des Agences à Athènes. . . . .	671
La Conférence Interparlementaire . . . . .	672
L'Assemblée générale du B. I. P. . . . .	982
L'association hellénique pour la S. D. N. . . . .	983

*Bibliographie.— Journaux et revues :* . . . . . 138-309-984

